LIVRES ANCIENS ET MODERNES
LIBRAIRIE
SAINTE-MARIE
MOISSAC
Tarn et Garonne

EXPOSITION ROYALISTE

1789 — 1862.

EXPOSITION ROYALISTE.

1789 — 1842.

IMPRIMERIE D'ÉD. PROUX ET Cie, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

EXPOSITION
ROYALISTE.
1789 — 1842.

LIBRARY
SEP 15 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

PAR

M. Alfred NETTEMENT.

OUVRAGE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION ROYALISTE SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE FITZ-JAMES.

Droit en avant et le front découvert.

Publié par la Mode.

Paris,

AU BUREAU DE LA MODE, 28, RUE TAITBOUT.

1842.

LIBRARY
SEP 15 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
158
N48

A M. Alfred Nettement.

« Monsieur,

» Le comité, pour la souscription Brézé, me » charge de vous annoncer que, dans la séance de » ce jour, le prix fondé l'année dernière pour le » meilleur ouvrage sur les questions proposées par » M. le marquis de Brézé, vous a été décerné. Je » suis heureux, Monsieur, d'être l'interprète des » sentimens du comité, et je vous félicite d'avoir » montré, dans un ouvrage si remarquable, que les » royalistes n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais » d'être les plus dignes enfans de la France, et » qu'au jour du danger ils seront toujours là, prêts » à verser leur sang pour elle.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de mon estime » et de mes sentimens les plus distingués.

» Duc de FITZ-JAMES. »

LIBRARY
SEP 15 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

« Monsieur,

» Le comité, pour la souscription Brezé, me » charge de vous annoncer que, dans la séance de » ce jour, le prix fondé l'année dernière pour le » meilleur ouvrage sur les questions proposées par » M. le marquis de Brézé, vous a été décerné. Je » suis heureux, Monsieur, d'être l'interprète des » sentimens du comité, et je vous félicite d'avoir » montré, dans un ouvrage si remarquable, que les » royalistes n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais » d'être les plus dignes enfans de la France, et » qu'au jour du danger ils seront toujours là, prêts » à verser leur sang pour elle.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de mon estime » et de mes sentimens les plus distingués.

» Duc DE FITZ-JAMES. »

Il convient de rappeler en peu de mots l'origine de ce livre.

Dans la discussion sur les fortifications de Paris, M. Persil, reproduisant, à la Chambre des Pairs, une supposition présentée à la Chambre des Députés par M. Thiers, et vivement repoussée par les royalistes de cette Chambre, parla de la présence de Henri de Bourbon à la tête d'une armée d'étrangers, venant assiéger Paris, comme d'une éventualité possible. Alors M. le marquis de Dreux-Brézé, se levant avec indignation, protesta contre cette supposition, et, surmontant les interruptions et les clameurs par lesquelles une partie de l'assemblée cherchait à étouffer sa voix, il s'écria que jamais on ne verrait un pareil événement se réaliser, et qu'il répondait du petit-fils de Louis XIV, cœur pour cœur, corps pour corps, à la France.

Ces paroles produisirent une impression profonde, et bientôt les royalistes voulurent s'y associer. Une souscription fut ouverte sur la proposition de M. le baron de Brian, proposition contenue dans une lettre écrite à la *Gazette de France*. Il s'agissait d'adhérer à la protestation de M. le marquis de Dreux-

Brézé et de donner un témoignage de la sympathie des royalistes au noble orateur qui avait si bien exprimé leurs sentimens. Une commission s'organisa à cet effet sous la présidence de M. le duc de Fitz-James.

M. le marquis de Brézé écrivit à cette commission, pour l'engager à fonder un prix qui serait donné à l'ouvrage qui prouverait le mieux combien les doutes, jetés sur les sentimens nationaux des royalistes, étaient injustes. L'auteur aurait à démontrer, disait M. le marquis de Brézé dans sa lettre, que ni les invasions, ni les restaurations de 1814 et de 1815, n'étaient l'œuvre de l'étranger; que, pendant les quinze années de son existence, la restauration avait tout fait pour rétablir nos finances et pour relever la puissance du pays au dehors; que les choses étaient bien changées depuis la révolution de 1830.

La commission, réunie sous la présidence de M. le duc de Fitz-James, sans abandonner la résolution qu'elle avait prise, adopta avec empressement les vues de M. le marquis de Brézé, et ouvrit un concours, en prenant dans sa lettre même les termes du programme; et, dans le mois de février 1842, M. le duc de Fitz-James annonçait, comme on l'a vu, à l'auteur de l'ouvrage adopté par la commission royaliste, le résultat de ce concours.

Introduction.

Si l'on s'était contenté de signaler les fautes que les royalistes peuvent avoir commises dans les diverses phases de cette période de cinquante années, remplie par le flux et le reflux des révolutions, nous n'aurions pas contesté la justesse de ceux de ces reproches qui sont légitimes. Outre ce qu'il y a de superbe à aspirer à une infaillibilité plus que jamais inaccessible à la faiblesse humaine, parmi tant de bouleversemens, il y a, dans cette prétention de ne s'être jamais trompé, au milieu des erreurs universelles, quelque chose de dur et de hautain qui éloigne les autres opinions. On laisse dans leur isolement ces hommes si sûrs d'eux-mêmes, qui, agenouillés devant leur supériorité, se rendent, avec un orgueil pharisaïque, le témoignage de n'avoir jamais erré. Quand on veut travailler à la conciliation des esprits, il faut y mettre à la fois plus de franchise et de modestie. Nous entreprenons donc seulement cet ouvrage pour détruire, par des preuves historiques irrécusables, l'accusation à laquelle M. de Dreux-Brézé a jeté, au nom des sentimens royalistes, un généreux démenti, accusation que les hommes de notre opinion n'ont pas méritée, et qui, acceptée par eux, au lieu

de rendre la conciliation des partis plus facile, rendrait leurs divisions éternelles. Il s'agit de la grave inculpation d'après laquelle les royalistes auraient été, depuis un demi-siècle, le parti de l'étranger.

Il faudrait pouvoir alléguer une surabondance de preuves et de faits, pour avoir le droit d'accuser une fraction d'opinion quelconque d'être le parti de l'étranger, c'est à dire de donner la main à l'ennemi, dans le but de l'aider à ruiner la patrie, ou de la lui asservir. Malgré les divisions d'opinions, le choc des systèmes contraires et la chaleur des discordes civiles, il existe des intérêts universels qui réunissent tous les esprits et tous les cœurs; des questions tellement générales, qu'il leur suffit de se manifester pour faire naître un accord unanime entre des hommes qui, sur les autres points, ont cessé de s'entendre, qui même ont croisé l'épée. Il y a de ces idées indestructibles qui, semblables à des cadres éternels, relient ensemble les élémens épars d'une société tendant à se dissoudre. Parmi ces idées, ces questions, ces intérêts, ceux qui se rattachent à la grandeur extérieure d'un pays, sont au premier rang. Comment en serait-il autrement? Quoi que nous fassions, que nous le veuillons ou que nous ne le veuillons pas, ne sommes-nous pas les enfans de la même patrie, et tous les grands intérêts de cette patrie ne sont-ils pas les nôtres? Peut-elle être abaissée, sans que nous ayons part à ses abaissemens; glorifiée sans que nous participions à sa gloire? Quand elle est affligée, c'est en nous qu'elle est affligée, comme un corps l'est dans ses membres. Nous portons le deuil de toutes ses pertes, nous saignons par toutes ses blessures, nous mourrions de sa mort, et celui qui conspire la ruine de sa patrie mêle, aussi insensé que coupable, les folies d'un suicide personnel au crime d'un parricide public.

Mais cette accusation prend un caractère d'invraisemblance encore plus marqué, quand elle s'adresse aux royalistes dont le symbole politique est le principe monarchique qui a formé.

on peut le dire, la France, et qui a été son expression la plus forte et la plus énergique au dehors; sans ajouter encore que, tenant à la patrie par le sol dont ils sont en grande partie propriétaires, les royalistes souffriraient, plus que d'autres, de l'asservissement du territoire. C'est un principe qu'il faut garder l'héritage à l'héritier, et l'on ne comprend pas comment ceux qui ont foi dans cette personnification d'un peuple dans une race et d'une race dans un homme, seraient disposés à sacrifier l'unité et la personnalité nationales, qui sont plus vivantes dans leurs doctrines que partout ailleurs.

En principe, les royalistes ne sauraient donc être le parti de l'étranger, par cela seul qu'ils sont royalistes, et, sans les préoccupations suscitées par les passions politiques et les ténèbres que la calomnie s'entend à répandre sur les questions les plus claires, toute démonstration serait superflue. Être royaliste, c'est vouloir la condition la plus puissante de l'unité et de l'indépendance nationales, condition dont la perpétuité est garantie par la transmission régulière du gouvernement, de génération en génération, dans une même famille, de sorte que jamais les ambitions du dehors ne trouvent de brèche ouverte pour s'introduire dans les affaires intérieures. Aussi voit-on que, dès que l'indépendance nationale est menacée, par les Anglais, au temps de Jean-le-Bon et Charles VI; par les Espagnols, sous Charles-Quint, Philippe II et les rois de la maison d'Autriche, elle s'appuie sur l'institution royale et sur les royalistes. Les règnes de Charles V, Charles VII, Henri IV; les ministères de Richelieu, Mazarin; le règne de Louis XIV, témoignent, d'une manière éclatante, de cette vérité.

Le Roi! Sait-on bien le sens qu'a cette magnifique appellation, et par conséquent les raisons qui dominent la conduite de ceux qu'on appelle les royalistes? Le Roi, c'est une société faite homme; son intérêt, c'est l'intérêt de la France; l'honneur national est son honneur; les malheurs publics

sont pour lui des malheurs personnels ; il grandit et décline, souffre et se réjouit, s'élève et s'abaisse avec le royaume ; car il est le Roi. Il supporte les adversités communes ; il a la gloire des succès et la responsabilité des revers. Il parle, la voix d'une nation toute entière retentit dans sa voix ; il tire de son fourreau huit cent mille épées ; quand il a donné sa parole, la parole de trente millions d'hommes est engagée ; son inimitié, c'est la guerre ; son amitié, c'est la paix ; un seul de ses pas retentit profondément dans la situation, car c'est le pas d'un peuple ; il est la tête et le bras de la nation, il est le Roi.

Cet être mystérieux traverse notre histoire, la couronne en tête, en s'appuyant sur le sceptre, cette magnifique houlette des pasteurs de nations. Il change cent fois de noms, et cependant il n'a qu'un nom durant sa vie, c'est le Roi. Les titres de Saint, de Père du Peuple, d'Auguste, de Grand, de Sage, de Hardi et de Fort, composent son magnifique apanage. Faut-il conduire l'Europe à la conquête du tombeau du Christ ; c'est lui qui marche à la tête des armées chrétiennes. La justice manque-t-elle aux peuples ; il s'assied, pour lui servir d'interprète, sous le chêne de Vincennes. L'Anglais est-il maître du territoire et la monarchie s'en va-t-elle en lambeaux ; Dieu, pour le conduire à Rheims, suscite une simple bergère, et la France pleure d'attendrissement et frémit d'un saint enthousiasme, comme Jeanne d'Arc, à ce seul nom de Roi. Lorsqu'il se retire dans une ville, après un désastre, toutes les portes tombent à ce mot qu'il prononce : « Ouvrez, c'est la fortune de la France ! » C'est lui qui, après la bataille de Pavie, accoudé sur un canon, écrit l'immortel billet. La révolte met-elle à ses sujets les armes à la main contre lui ; il les nourrit en les assiégeant, et ne peut cesser de les aimer, même quand ils le haïssent. Quand il monte sur le trône, ce n'est plus le même homme ; il garde la mémoire des services, mais il oublie les torts ; car le Roi ne saurait se souvenir des injures du duc d'Or-

léans. Nous l'avons dit, tout le royaume s'élève ou décline avec lui; il est sage de sa sagesse, fou de sa folie, grand de sa grandeur, heureux de son bonheur, malheureux de sa misère : telle est la fortune du Roi, telle est celle de la France.

Cette union est si intime, que le Roi et le royaume ne sauraient avoir rien de séparé. Tout ce qui appartient au premier est réuni de droit au second; et c'est ainsi que se forma peu à peu le magnifique édifice de la monarchie française. Hugues Capet est proclamé roi, aussitôt le comté de Paris devient le noyau de la France. Philippe Ier profite des Croisades pour l'agrandir par l'acquisition de vastes domaines. Philippe-Auguste nous acquiert la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, le Vermandois, les comtés d'Évreux et d'Alençon. Philippe-le-Hardi nous enrichit du Languedoc. Philippe-le-Bel nous assure Lyon par un traité, et, par son mariage, la Champagne et la Brie. Philippe de Valois nous donne le Dauphiné. Louis XI hérite pour nous de la Provence, et recouvre, toujours pour nous, la Bourgogne. Charles VII et Louis XII nous donnent la Bretagne; Henri IV, le Béarn et la Navarre; Louis XIV, le Roussillon, la Flandre, l'Alsace, l'Artois, la Franche-Comté et le Nivernais; enfin, Louis XV, la Corse, la Lorraine et le duché de Bar.

Il semble que ce simple exposé devrait suffire, lorsqu'il s'agit de prouver que les défenseurs d'une institution dont l'action fut toujours si nationale, ne sauraient être devenus les hommes de l'étranger. Mais nous ne nous contenterons pas de cette démonstration de principe. Nous prouverons, en fait, que rien n'est moins motivé que l'accusation articulée contre les royalistes, et nous arriverons à démontrer : qu'en 1789, les royalistes n'étaient pas le parti de l'étranger; qu'en 1814 et 1815, ils n'ont pas provoqué l'invasion, et que la Restauration n'a pas été imposée à la France par les baïonnettes étrangères; que la politique de la Restauration a été

toute nationale et toute française; que la chute du principe monarchique a été le signal de l'amoindrissement extérieur et de l'abaissement continu de la France.

Les royalistes pendant la révolution de 1789;

Une appréciation des causes qui amenèrent les invasions de 1814 et de 1815, et un examen approfondi du reproche fait aux royalistes de les avoir provoquées; suivi de l'exposé des raisons véritables qui amenèrent les deux restaurations;

L'histoire des affaires extérieures de France sous la restauration;

L'histoire des affaires extérieures de France sous la révolution de juillet;

Voilà le cadre de cette exposition, où l'on verra la conduite des royalistes, sous ce point de vue, résumée et expliquée depuis 1789 jusqu'à nos jours.

Nous savons qu'en envisageant ainsi ce sujet, nous reculons un peu les bornes qui ont été posées; mais si nous ne restons pas dans la lettre, c'est pour mieux être dans l'esprit. Ce n'est pas de 1814, en effet, que date le reproche auquel il importe de répondre, c'est de la première révolution; et puisque nous abordons cette question, nous voulons l'aborder de front, comme il convient à des hommes de franchise et de loyauté qui ne s'excusent pas, mais qui se justifient. Ce serait pour nous un triomphe bien incomplet que de montrer les royalistes animés, dans ces vingt-cinq dernières années, de sentimens nationaux, si nous abandonnions, par notre silence, ceux qui nous ont précédés dans la carrière. N'imitons pas les hommes d'une certaine école, qui veulent faire commencer la France avec eux. La génération qui a marché devant nous, a vu des jours plus difficiles encore que les nôtres; elle a supporté des épreuves plus pénibles que nos épreuves, et elle a arrosé d'une sueur de sang les âpres et rudes sentiers par lesquels la main de la Providence l'a conduite. Loin de nous la pensée de légitimer ses torts ou de faire l'apologie de ses fautes; mais, au moment

de défendre notre honneur, n'abandonnons pas le sien, et ne soyons pas injustes envers elle quand nous demandons justice pour nous. Malheur au fils qui laisse flétrir la mémoire de son père! Malheur à la génération qui laisse profaner les tombeaux des générations qui l'ont précédée! Et qu'est-ce que la dépouille des morts, à côté du vivant dépôt qui se compose des sentimens et des idées de toute une époque? Nous garderons ce dépôt intact; ce n'est pas seulement l'honneur d'une génération royaliste, c'est l'honneur royaliste tout entier que nous voulons défendre. L'intérêt de nos principes politiques, et par conséquent celui de la France, à laquelle ils appartiennent, nous le conseillent; nos devoirs envers ceux qui nous ont précédés comme envers ceux qui nous suivront, nous le commandent; nous ne manquerons ni aux tombeaux de nos pères, ni aux berceaux de nos enfans.

Cet ouvrage est consacré à défendre l'honneur de la génération qui a précédé la nôtre ; qu'il soit dédié à nos pères dans la personne du mien.

Mars 1842.

Alfred Nettement.

LIVRE PREMIER.

LES ROYALISTES PENDANT LA RÉVOLUTION

DE 1789.

CHAPITRE Ier.

IL N'EST PAS VRAI QU'EN 1789 LES ROYALISTES NE SE SOIENT MONTRÉS QU'AU DEHORS.

I.

Conséquences de l'erreur accréditée à ce sujet.

D'où vient l'accusation si peu méritée et si souvent adressée aux hommes de l'opinion monarchique? Elle vient d'une erreur qu'il importe avant tout de détruire, erreur générale qui a été soigneusement accréditée et qui domine toute la première partie de notre sujet. On a toujours parlé de l'opposition des royalistes, à la première révolution, comme ne s'étant exercée qu'au dehors; il semblerait que le seul fait royaliste de cette époque soit l'émigration, et qu'il n'y ait eu de royalistes que parmi les émigrés. Cette erreur sert merveilleusement les desseins des

ennemis de la monarchie ; elle les aide à faire considérer les royalistes comme appartenant à une opinion qui n'a point de racine au dedans, et à ranger la royauté parmi ces faits exotiques qui n'ont qu'une existence d'emprunt et subsistent à grand'peine par des moyens factices. Comme l'émigration fut presqu'exclusivement composée d'une partie de la noblesse et d'un clergé autrefois privilégiés, on parvient en outre, par le même moyen, à donner à croire que le mot de royauté et celui de priviléges sont synonymes. On prête à la royauté un caractère féodal, et on lui ôte ce caractère de droit commun qui est le plus beau de ses titres. Le roi n'est plus que le chef des gentilshommes ; et, derrière un principe d'une utilité universelle, on entrevoit des priviléges qui effraient beaucoup d'esprits. Il faut montrer que ces assertions, dont l'effet est si fâcheux, sont complètement dénuées de fondemens. Sans doute, il est vrai que les émigrés de notre première révolution étaient royalistes ; mais il est tout-à-fait faux que les royalistes soient exclusivement des émigrés, en d'autres termes, que l'action des hommes attachés au principe monarchique ne se soit manifestée qu'au dehors. Nous verrons même, en avançant dans cette question, qu'il est inexact de dire que l'émigration soit un fait royaliste ; en allant au fond des choses, on apercevra que c'est bien plutôt un fait nobiliaire. Cela est si vrai, que presque tous les émigrés étaient nobles, et que leur noblesse fut la cause même de leur émigration.

II.

Caractère de l'ancienne société.

Pour bien comprendre le développement et la suite de la révolution de la France, et, par contre-coup, les divers genres d'opposition qu'elle eut à combattre, il faut ne jamais perdre de vue l'espèce de trinité sociale qui caractérisait la société française. Elle renfermait dans son sein, sous une royauté qui représentait l'unité politique, trois élémens distincts : le clergé et la noblesse, qui formaient les deux ordres privilégiés; la bourgeoisie ou le tiers ; et enfin les communes populaires. Cette triplicité se retrouve partout dans la succession des événemens. La révolution de France se compose, à vrai dire, de deux révolutions : la première, opérée par la Constituante, est la révolution de la bourgeoisie contre la noblesse; la seconde, commencée sous la Législative, et accomplie surtout par la Convention, est la révolution des masses populaires contre la bourgeoisie. Les masses populaires firent, en 1793, à peu près ce que firent ces barbares que les empereurs romains appelèrent à leur secours dans les temps de la décadence. Ces redoutables auxiliaires vainquirent; mais ils tuèrent tout, alliés

aussi bien qu'adversaires, et ne s'arrêtèrent, pour se reposer, que sur les ruines qu'ils avaient faites. La bourgeoisie fut dévorée par l'incendie qu'elle avait allumé.

Le caractère de la révolution de France fut donc d'être une lutte entre les trois élémens de la société, les deux ordres de la noblesse et du clergé, le tiers, les communes, ou, si l'on aime mieux, l'aristocratie, la bourgeoisie, le peuple. Ce ne fut pas la guerre de la société contre la royauté, comme on l'a dit souvent, ce fut la guerre intestine des ordres de l'État. Que la royauté ait disparu dans la nuit sanglante que cette guerre fratricide répandit sur la France, c'est là une autre question que nous aborderons tout à l'heure, en donnant la raison de cette catastrophe. Mais il fallait d'abord établir que le mouvement des idées qui poussait les esprits, en 1789, n'était pas hostile à la royauté, et qu'il ne le devint que par les complications de la guerre des trois classes sociales, et par l'influence des idées de l'école philosophique, qui, après s'être emparées des esprits, s'emparèrent des événemens. On a souvent recherché comment il avait pu arriver que, sous un prince aussi excellent que Louis XVI, on fît une révolution. Cela s'explique assez facilement lorsqu'on va au fond des choses. Cette révolution, du moins dans le principe, ne se fit pas contre le despotisme qui, avec le caractère d'un prince si débonnaire, ne pouvait exister; elle ne se fit pas contre la royauté, elle se fit contre les priviléges. Ce fut beau-

coup moins l'esprit de liberté que l'esprit d'égalité qui domina les idées et les choses. Dans l'origine, la royauté était en dehors du débat. Les cahiers des bailliages demandaient tous la royauté dans les conditions de légitimité nationale où elle se trouvait, en réclamant en même temps la plupart des améliorations raisonnables que la révolution de 1789 a effectuées. Mirabeau lui-même a reconnu cet attachement profond de la France pour la royauté, le jour où il disait avec humeur : « Que voulez-vous » faire d'un peuple qui ne sait que crier : Vive le » roi (1) ? »

III.

Raisons de la faiblesse politique de la royauté en 1789, et de la force morale qu'elle conserva pour l'avenir.

Comment arriva-t-il que la royauté disparut dans la lutte qui s'éleva entre les trois ordres de l'État ? Nous allons essayer de l'indiquer.

Le caractère de généralité même, qui est le plus beau titre de la royauté, la met mal à l'aise dans les luttes qui s'élèvent entre les élémens divers de la société. Les institutions de droit commun n'ont plus leur place marquée dans ces temps de discordes et

(1) *Témoignage Royaliste*, par Cazotte.

d'exclusion haineuse, et c'est quelque chose de si grand qu'un Roi, qu'il condescend difficilement à n'être qu'un chef de parti. Il n'y avait qu'un seul rôle convenable pour la royauté française, en 1789: il aurait fallu qu'elle pût apprécier d'un regard la situation réelle de la société française sous les formes extérieures qui couvraient le fond des choses; qu'elle eût su, par prescience, ce que l'expérience seule nous a appris, et que, s'emparant de la mission de réformatrice, elle eût satisfait toutes les requêtes légitimes et rejeté toutes les prétentions exagérées, de quelque part qu'elles vinssent, des ordres privilégiés pour retenir plus qu'ils ne le devaient, des ordres non privilégiés pour obtenir plus qu'il n'était juste: c'est à dire qu'il aurait fallu que Louis XVI eût possédé le génie presque divin qui devine les situations, et qu'il eût trouvé, dans la société, un concours qui l'investît d'une autorité assez irrésistible, pour qu'une fois les parts faites, personne ne mesurât après lui. Malheureusement rien ne se trouvait à sa place. La royauté représentée par Louis XVI avait la bonne volonté, la sagesse, l'amour du bien; mais elle n'avait ni cette fermeté de volonté qui force tout homme et toute chose à marcher à son pas, ni cette puissance d'initiative qu'on appelle le génie. L'assemblée, envoyée par la société française à Louis XVI, avait la force de caractère, la puissance d'initiative, l'ardeur de la passion, le génie, puisqu'elle avait Mirabeau; mais elle n'avait ni la sagesse, ni la mesure, ni la bonne volonté. Ajoutez

qu'elle se réunissait au sein d'une ville où elle se trouvait dans la brûlante atmosphère des idées et des systèmes que les écoles philosophiques de Voltaire, Rousseau, Diderot et d'Holbach, avaient accrédités, et entre deux royautés indépendantes l'une de l'autre : la royauté française, qui l'appelait, et la royauté de l'opinion, nouvelle puissance sortie tout armée des écrits du dix-huitième siècle, et qui avait hâte de faire descendre dans les faits toutes les nouvelles théories sociales accréditées depuis cinquante ans. N'oubliez pas enfin que, pour aggraver les difficultés déjà si grandes, une corruption profonde infectait les mœurs, surtout depuis la régence, et qu'un ardent amour de nouveautés fermentait dans les esprits que les doctrines philosophiques avaient jetés dans toutes les infatuations de l'orgueil.

Louis XVI, avec une intelligence très suffisante pour les temps ordinaires, n'avait pas le don si rare et si beau du génie; et, avec cette fermeté passive qui jeta un si vif éclat pendant sa captivité, et qui ennoblit son martyre, il manquait de cette force d'action et de cette puissance d'initiative qui donnent l'impulsion aux événemens, au lieu de l'attendre d'eux. D'un autre côté, il ne trouvait pas, dans la société travaillée par les idées du dix-huitième siècle, le concours empreint de sagesse et de modération dont il avait besoin : dès lors la royauté n'avait plus qu'une ressource, celle de rencontrer le génie qui lui manquait, dans un grand ministre, et de puiser

les élémens de force qu'elle n'avait pas, dans l'ascendant qu'une armée acquise au chef qui l'a longtemps conduite, prête aux Rois réformateurs après avoir été conquérans. Ces deux ressources venant aussi à manquer à Louis XVI, tout lui manqua à la fois, et la destinée de la royauté fut écrite.

Elle ne pouvait avoir d'action dans la société qu'en demandant sa force aux élémens dont cette société se composait. Mais chacun des élémens de cette société désorganisée étant mu par ses propres intérêts, devait chercher à entraîner la royauté dans son mouvement de gravitation. Le Roi, pour ne point être laissé en dehors de l'action du moment, aurait donc dû consentir à se faire chef de parti. C'est à quoi ne put se résoudre l'âme vraiment royale de Louis XVI; et quand on étudie sous ce point de vue son règne, on demeure convaincu qu'il ne cessa d'être roi, que parce qu'il avait le cœur d'un véritable monarque. On lui a reproché ses hésitations perpétuelles; mais ces hésitations naissaient de la situation même des choses. Il y eut dans sa pensée un flux et un reflux d'idées; il inclina plusieurs fois à prendre un parti plus tranché, et il était impossible qu'il en fût autrement au milieu de tant de crises qu'il traversa. Mais, en définitive, la postérité dira qu'à la fin du dix-huitième siècle, la Royauté ne put se décider à se ranger assez exclusivement du côté de la noblesse et du clergé, pour faire une guerre de priviléges contre la bourgeoisie; qu'elle ne put se décider à se ranger assez exclusivement

du côté de la bourgeoisie, pour faire une guerre bourgeoisement haineuse à la noblesse ; qu'elle ne put se décider à se ranger assez exclusivement du côté du peuple, pour faire une guerre agraire et spoliatrice aux autres ordres. Il fallait se résigner à être noble, bourgeois ou peuple : le roi resta roi, c'est pour cela qu'il périt. Accoutumé à représenter la société toute entière, il ne voulut pas consentir à ne plus représenter qu'une de ses faces. Il demeura entre les trois ordres, et se trouva en butte aux soupçons et aux récriminations de tous les trois, comme un père de famille qui, portant tous ses enfans dans son cœur, les mécontente tous parce qu'il ne veut pas épouser leurs sanglantes querelles.

Alors, le pouvoir se détailla ; chaque parti se fit son roi. L'autorité s'appela du nom du prince de Condé, du comte d'Artois, de Mirabeau, de Sièyes, de Barnave, de Vergniaud ; plus tard, de Danton, de Robespierre, de Marat, suivant qu'il s'agit de la noblesse, de la bourgeoisie ou des masses. L'unité avait disparu, son expression ne pouvait subsister : on n'eut plus de roi, on eut la monnaie d'un roi. C'est ce qui était déjà arrivé au temps de la Ligue. La royauté, à cette époque, bien que moins noblement représentée, ne put se résigner, d'une manière complète, à ce rôle de chef de parti : aussi fut-elle impuissante et inactive. Les Guise, les Seize, le roi de Navarre et le connétable furent, sous Henri III, la monnaie du roi de France. Cela dura jusqu'au moment où Henri IV, qui s'était soutenu par les

forces du parti protestant, dont il était le chef, réunit, en se faisant catholique, les élémens éparpillés de cette société désorganisée, et recueillit sous son sceptre toutes les parties de la société française, impatientes, après tant d'épreuves, de se reposer à l'ombre de l'unité royale. Cette sollicitude de Louis XVI à ne point subir l'influence exclusive d'un des élémens de la société française, se manifeste partout. Alors même qu'il méditait son départ pour Varennes, il ne voulait point troquer sa qualité de roi de France contre celle de chef des gentilshommes de son royaume, quelque belle et éclatante qu'elle fût. Les lettres de la reine Marie-Antoinette à son frère l'empereur Léopold, portent la trace de cette préoccupation. Elles sont pleines de recommandations sur les précautions qu'il faut prendre vis-à-vis des émigrés; sur l'inconvénient qu'il y aurait à les mettre en état de rentrer en France à main armée, et sur la résolution où est le roi de demeurer entièrement libre de ses actions. Après le retour de Varennes, quand Louis XVI a accepté la constitution, on trouve, dans une lettre qu'il écrivit à ses deux frères, l'expression des mêmes sentimens; et on a l'occasion d'admirer, dans tout son éclat, cette haute impartialité royale qui, se tenant en dehors de tous les partis, préfère à tous les intérêts, à commencer par les siens propres, l'intérêt qui lui paraît le plus général, sans craindre d'encourir à la fois les reproches de ses amis et ceux de ses ennemis. Il importe de citer cette lettre, qui

marque parfaitement la position de la royauté pendant la révolution de France.

« A MONSIEUR ET AU COMTE D'ARTOIS.

» Vous êtes instruits sans doute que j'ai accepté » la constitution, et vous connaissez les raisons que » j'en ai données à l'assemblée; mais elles ne doi- » vent pas suffire pour vous, je veux vous faire con- » naître tous mes motifs.

» L'état de la France est tel, qu'elle touche peut- » être à une dissolution totale, et qui ne sera qu'ac- » célérée si l'on veut porter des remèdes violens à » tous les maux qui l'accablent. L'esprit de parti » qui la divise, et l'anéantissement de toutes les » autorités, sont les causes de tous ses malheurs. Il » faut donc faire cesser les divisions et rétablir l'au- » torité du gouvernement; mais, pour cela, il n'y a » que deux moyens : la force ou la réunion.

» La force ne peut être employée que par des » armées étrangères, et ce moyen n'est que la res- » source de la guerre. Un roi peut-il se permettre » de la porter dans ses États, et le remède n'est-il » pas pire que le mal? Je sais qu'on se flatte de réu- » nir des forces immenses qui, en ne laissant pas la » possibilité de la résistance, empêcheraient la » guerre. Mais a-t-on bien réfléchi à l'état du royau- » me, et à l'intérêt de tous ceux qui ont aujour-

» d'hui de l'autorité? Tous les chefs, c'est à dire
» ceux qui sont en possession d'émouvoir le peuple,
» croiront avoir trop à craindre pour se rendre à
» discrétion; jamais ils ne pourront se persuader qu'ils
» obtiendront l'oubli ou le pardon de leurs fautes...
» Qui peut dire combien de malheurs en seront la
» suite?...

» Je sais que les rois se sont toujours fait honneur
» de regagner par la force ce qu'on voulait leur ar-
» racher; que de craindre alors les malheurs de la
» guerre s'appelle faiblesse. Mais j'avoue que ces
» reproches m'affectent moins que le malheur du
» peuple, et mon cœur se soulève en pensant aux
» horreurs dont je serais la cause. Je sais combien
» la noblesse et le clergé souffrent de la révolution ;
» tous les sacrifices qu'ils avaient si généreusement
» proposés n'ont été payés que par la destruction
» de leur fortune et de leur existence. Sans doute
» on ne saurait être plus malheureux, et l'avoir
» moins mérité; mais, pour des crimes commis,
» faut-il en commettre d'autres? Moi aussi j'ai souf-
» fert; mais je me sens le courage de souffrir en-
» core plutôt que de faire partager mes malheurs au
» peuple.

» Qui peut d'ailleurs se flatter de réparer tant
» d'injustices? On compte beaucoup sur les succès
» de la guerre. En effet, des gardes nationales et
» des régimens sans officiers ne doivent pas résister
» à des troupes bien disciplinées et à l'élite de la
» noblesse; mais ces troupes étrangères ne pour-

» ront pas se fixer dans le royaume, et lorsqu'elles
» n'y seront plus, comment gouvernera-t-on si l'in-
» subordination recommence? Et comment l'éviter,
» si l'esprit de la nation n'est pas changé? Je sais
» qu'on se flatte, parmi mes sujets émigrés, d'un
» grand changement dans les esprits ; j'ai cru long-
» temps qu'il se préparait, mais je suis détrompé
» aujourd'hui. La nation aime la constitution, parce
» que ce mot ne rappelle à la classe inférieure du
» peuple que l'indépendance où il vit depuis deux
» ans, et à la classe au dessus, l'égalité. Ils blâment
» volontiers tel ou tel décret en particulier, mais ce
» n'est pas là ce qu'ils appellent la constitution. Le
» bas peuple voit que l'on compte avec lui ; le bour-
» geois ne voit rien au dessus. L'amour-propre est
» satisfait ; cette nouvelle jouissance a fait oublier
» toutes les autres. Ils n'attendaient que la fin de la
» constitution pour être parfaitement heureux; la re-
» tarder était à leurs yeux le plus grand crime, parce
» que tous les bonheurs devaient arriver avec elle.
» Le temps leur apprendra combien ils se sont trom-
» pés; mais leur erreur n'en est pas moins profonde.
» Si l'on entreprenait aujourd'hui de la renverser,
» ils n'en conserveraient l'idée que comme celle du
» plus grand moyen de bonheur, et lorsque les trou-
» pes qui l'auraient renversée seraient hors du
» royaume, on pourrait avec cette chimère les re-
» muer sans cesse, et le gouvernement se trouve-
» rait dans un système opposé à l'esprit public, et
» sans moyen pour le contenir. On ne gouverne ja-

» mais une nation contre ses habitudes; cette maxime
» est aussi vraie à Constantinople que dans une répu-
» blique.

» D'ailleurs cette aristocratie qui serait l'appui et
» la ressource de la royauté, est-elle bien unie dans
» un même esprit? N'a-t-elle pas ses partis et des
» opinions diverses?

» J'y ai bien pensé, et j'ai vu que la guerre ne pré-
» sentait d'autres avantages que des horreurs et tou-
» jours de la discorde. J'ai donc cru qu'il fallait éloi-
» gner cette idée, et j'ai cru devoir essayer encore
» les seuls moyens qui me restaient : la réunion de
» ma volonté aux principes de la constitution. Je
» sens toutes les difficultés de gouverner ainsi une
» grande nation, je dirai même que j'en sens l'im-
» possibilité ; mais l'obstacle que j'y aurais mis au-
» rait porté la guerre que je voulais éviter, et aurait
» empêché le peuple de bien juger cette constitu-
» tion, parce qu'il n'aurait vu que mon opposition
» constante.

» J'ai donc préféré la paix à la guerre, parce
» qu'elle m'a paru à la fois plus vertueuse et plus
» utile. Je me suis réuni au peuple, parce que c'é-
» tait le seul moyen de le ramener, et, entre deux
» systèmes, j'ai préféré celui qui ne m'accusait ni
» devant mon peuple ni devant ma conscience. En
» prenant ce parti, serais-je encore exposé aux re-
» proches d'une partie de mes sujets, dont les mal-
» heurs m'occupent plus que leurs injustices? Je
» plains la noblesse, le clergé, toutes les victimes

» de la révolution, mais lorsque mon devoir se com-
» bine avec leurs intérêts, ne dois-je attendre que
» des sentimens indignes d'eux et de moi? Leur es-
» time m'est chère, parce qu'elle est le droit le plus
» ancien et le plus beau de ma couronne, et je me
» voudrais du mal à moi-même, si jamais j'avais pu
» penser qu'étant auprès de mes frères, ils pussent
» oublier leurs devoirs et leur roi. Ils honorent trop
» la vertu pour ne pas estimer les sacrifices que je
» lui fais.

» Votre attachement pour moi et votre sagesse
» doivent vous faire renoncer à des idées dangereu-
» ses que je n'adopte pas. Vous seriez bien injustes
» si vous ne pensiez pas combien je suis occupé de
» votre position... Le courage de cette noblesse, qui
» mérite un grand intérêt, serait sans doute mieux
» entendu, si elle rentrait en France pour augmen-
» ter la force des gens de bien, au lieu de servir les
» factieux par sa réunion et par ses menaces.

» Je finissais cette lettre dans le moment où j'ai
» reçu celle que vous m'avez envoyée. Je l'avais vue
» imprimée avant de la recevoir, et elle s'est ré-
» pandue partout en même temps. Vous ne sauriez
» croire combien cette démarche m'a peiné; je l'é-
» tais déjà bien d'avoir vu le comte d'Artois aller à
» cette conférence de Pilnitz sans mon consente-
» ment. Je ne vous ferai aucun reproche, mon cœur
» ne peut pas se décider à vous en faire; je ferai
» seulement remarquer à mon frère qu'en agissant
» sans moi il contrariait mes démarches, comme je

» déconcerte les siennes. Vous me dites que l'esprit
» public est revenu, et vous voulez en juger mieux
» que moi qui en éprouve tous les malheurs. Je vous
» ai déjà dit que le peuple supportait toutes ses pri-
» vations, parce qu'on l'a toujours flatté qu'elles fini-
» raient avec la constitution. Il n'y a que deux jours
» qu'elle est achevée et vous voulez que son esprit soit
» changé ! J'ai le courage de l'accepter pour donner
» à la nation le temps de connaître ce bonheur dont
» on l'a flattée, et vous voulez que je renonce à cette
» utile expérience ! Les factieux l'ont empêchée de
» bien juger leur ouvrage, en lui parlant sans cesse
» des obstacles que je mettais à son exécution. Au
» lieu de leur enlever cette dernière ressource, faut-
» il servir leur fureur, en me faisant accuser de
» porter la guerre dans mon royaume? Vous vous
» flattez de leur donner le change, en déclarant que
» vous marchez malgré moi. Mais comment les per-
» suader, lorsque cette déclaration de l'empereur et
» du roi de Prusse est motivée sur votre demande?
» Pourra-t-on jamais croire que mes frères n'exé-
» cutent pas mes ordres? Ainsi, vous allez me mon-
» trer à la nation, acceptant la constitution d'une
» main, et sollicitant les puissances étrangères de
» l'autre? Quel homme vertueux peut estimer une
» pareille conduite? Et croyez-vous me servir en
» m'ôtant l'estime des gens de bien? J'espère que
» vous reviendrez à des idées plus sages. Pensez que
» la victoire n'est rien, si l'on ne peut ensuite gou-
» verner, et que cependant on ne gouverne pas un

» grand royaume contre son esprit dominant. Je ne
» vous parle pas de ma position personnelle; on peut
» en être peu occupé hors de France, mais moi je
» suis occupé de celle de mes frères; et dans cette
» déclaration, ce qui me peine davantage, c'est le
» mal qu'on peut leur faire. Comment pourrais-je
» empêcher l'assemblée de rendre un décret pour
» faire rentrer Monsieur, comme le premier appelé
» à la régence? Je conçois qu'on ne compte plus mes
» peines, ni mes embarras, ni mes chagrins; mais
» vous devez m'éviter ceux qui vous touchent, parce
» qu'ils seront toujours les plus pénibles de tous. »

Nous l'avons dit, cette lettre de Louis XVI marque admirablement les positions, non seulement la sienne, mais celle de tout le monde. Trois intérêts rivaux, celui des deux ordres autrefois privilégiés, celui de la bourgeoisie, celui du peuple; entre les trois intérêts la royauté, cherchant à refaire l'unité nationale, et impuissante précisément parce que cette unité n'existe pas, voilà toute la situation réduite à ses termes les plus simples et les plus nets (1).

Si c'est là ce qui fit la faiblesse politique de la

(1) Seulement, il faut le faire observer: quant au jugement qu'il porte de l'émigration, Louis XVI juge cette question au point de vue de la position qu'il s'est faite en acceptant la constitution après son retour de Varennes. Il est très vrai que cette position une fois donnée, il eût beaucoup mieux valu, pour le roi, que l'émigration n'eût pas eu lieu; la situation de Louis XVI, roi constitutionnel, en eût été moins difficile. Mais il est très vrai aussi, comme nous le

royauté pendant la première révolution, ajoutons que c'est là aussi ce qui fit sa force morale. Comme elle demeura dans le droit commun, comme elle refusa de faire du sceptre l'instrument d'un parti, la révolution, dans ses entreprises contre la monarchie, ne rencontra pas une seule opposition, mais trois oppositions sorties des intérêts qui composaient les trois ordres de l'État. Il y eut une opposition nobiliaire et émigrée, une opposition bourgeoise et parlementaire, une opposition communale et populaire, auxquelles répondent trois grandes manifestations. Nouvelle démonstration de ce qu'il y a de large et de général dans l'institution monarchique! Il y eut donc des royalistes des communes, des royalistes bourgeois, des royalistes nobles, et ce furent ceux-ci seulement qui, en grande partie, émigrèrent. N'est-ce pas la preuve que leur émigration ne tenait pas tant à leur qualité de royalistes qu'à leur position particulière de membres d'une aristocratie proscrite, et n'en résulte-t-il pas, comme nous l'avons dit, que l'émigration était un fait moins royaliste que nobiliaire?

prouverons plus bas, que l'émigration tenait à des causes si profondes et si impérieuses, qu'elle était presque inévitable. Louis XVI voit donc très bien en quoi la ligne de l'émigration gêne la sienne; mais il ne voit pas, d'une manière aussi claire, les raisons qui déterminent la conduite des émigrés. Quoi d'étonnant? Il juge les choses de son point de vue, comme ils les jugent du leur.

CHAPITRE II.

MANIFESTATION ROYALISTE ET POPULAIRE DES COMMUNES.

I.

Les provinces de l'Ouest.

Il serait facile de montrer que, sur un très grand nombre de points de la France, une foule d'hommes appartenant aux classes populaires, donnèrent des marques collectives ou individuelles d'attachement à la monarchie : l'écrou des prisons et l'histoire funèbre de l'échafaud en rendraient au besoin un douloureux témoignage. Mais il y a un fait aussi éclatant que le soleil qui dispense d'entrer dans les détails; et quand nous avons parlé de l'opposition royaliste que la révolution trouva, dans les communes de France, à ses entreprises contre la royauté, tout le monde a nommé la Vendée.

Qui donna aux provinces de l'Ouest le signal de se lever pour cette guerre de géans qui devait exciter les terreurs de Robespierre et l'ad-

miration de Napoléon? Ce fut le paysan Cathelineau. Le 10 mars 1793, jour fixé pour le tirage au sort de la levée des trois cent mille hommes, une insurrection éclata, à Saint-Florent, parmi les gars. Malgré la mitraille, les jeunes gens mettent en fuite les gendarmes et les autorités constituées. Cathelineau pétrissait son pain lorsque la nouvelle de ce soulèvement arrive à ses oreilles; il quitte à l'instant son ouvrage, harangue ses amis, leur démontre que la Vendée n'a plus de ressource que dans son courage; et, à la tête de vingt-sept paysans, armés comme lui de leurs bâtons noueux, de leurs fourches ou du soc de leurs charrues, il commence cette guerre héroïque dans laquelle trente et un membres de sa famille devaient répandre tout leur sang pour la monarchie, et par suite de laquelle il devait rendre sa grande âme à Dieu, après avoir été généralissime des armées royales, et avoir conduit, pendant trois mois, quatre-vingt mille paysans de victoire en victoire.

Pendant que le paysan Cathelineau levait l'étendard, le garde-chasse Stofflet donnait sur un autre point le signal. Partout c'était d'en bas que venait l'initiative. Bonchamps et d'Elbée étaient tranquilles dans leur château, comme La Rochejaquelein, Charette et Lescure, quand les paysans vinrent les prier d'accepter le commandement. On retrouve, dans la conversation qui décida Henri de La Rochejaquelein à se mettre à la tête du mouvement qui se manifestait dans son canton, le caractère qui marqua tous les soulèvemens partiels, dont se compose le grand

soulèvement royaliste des communes de l'Ouest. Ce fut un paysan des environs du château de La Rochejaquelein qui enrôla ce victorieux. « M. Henri, » lui dit-il, « on veut nous faire croire que vous irez di- » manche tirer à la milice à Boismé; c'est-il bien » possible pendant que tous vos paysans se battent? » Le général suivit le soldat, et alla prononcer cette fameuse harangue que l'histoire a placée parmi les titres de gloire de la France : « Si j'avance, suivez- » moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez- » vous. » On sait de quel pas et sur combien de champs de batailles le suivit la Vendée!

L'enrôlement de Charette fut plus difficile et plus laborieux encore. Par deux fois les paysans de Machecoul et des environs vinrent à sa petite terre de Fonteclause, le supplier de se mettre à leur tête; par deux fois il refuse. La troisième fois, les menaces succèdent aux supplications. On lui déclare que, s'il ne consent pas à marcher, il paiera son refus de sa vie. Charette, qui avait été arrêté par la crainte de l'indiscipline de ces soldats improvisés, indiscipline qui leur avait été déjà fatale à Pornic, consent enfin à les conduire: « Puisque vous m'y forcez, » dit-il, « je marche à votre tête. » C'était le 18 mars 1793 que ces choses se passaient. Le lendemain les paysans de Saint-Même, de Bouin, de Fallène, de La Garnache, prêtaient, dans l'église de Machecoul, serment de fidélité au roi Louis XVII. Ainsi, la première conquête que les paysans des environs de Machecoul eurent à faire, fut celle de leur général.

Tel fut le caractère particulier de la guerre de l'Ouest. Sans doute les belliqueux gentilshommes de ces provinces soutinrent dignement la réputation européenne de la noblesse française ; leurs adversaires eux-mêmes prononcent avec respect les noms de Charette, de Lescure, de Bonchamps, ainsi que le vôtre, jeune La Rochejaquelein, qui mourûtes à vingt et un an, avec une gloire accomplie et la réputation d'un si grand général, que la Convention, victorieuse de l'Europe entière, fit ouvrir votre fosse afin de vérifier votre cadavre et de constater votre mort : tant le génie marchait vite à cette époque, averti que le temps était court et qu'il fallait se hâter d'arriver à l'immortalité, si l'on ne voulait point heurter, à mi-chemin de sa gloire, la pierre de son tombeau ! Mais, la noblesse vendéenne est la première à en convenir, le signal partit d'en bas, et l'on se contenta dans les hautes classes d'y répondre. La chaumière, on peut le dire, alla frapper à la porte du château, et les soldats enrôlèrent leurs capitaines. Les dates parlent ici plus haut que tous les raisonnemens. Le bâton de Cathelineau et le couteau de chasse de Stofflet précédèrent sur le champ de bataille l'épée de Lescure, Charette, Bonchamps et La Rochejaquelein.

Le soulèvement du Bocage n'éclata que dans le printemps de 1793, et même avant cette époque on s'était levé pour le roi dans les communes de l'Ouest, et le signal avait été encore donné par des hommes des communes. Le 15 août 1792, des gardes na-

tionaux et des gendarmes de Laval vinrent à Saint-Ouen pour engager les jeunes gens à s'enrôler. On réunit la population dans l'église de Saint-Ouen, et l'un des embaucheurs républicains, après avoir exalté les avantages de la république, exhorta ceux qui l'écoutaient à partir volontairement pour la défendre. Il se fit un murmure universel parmi les spectateurs. Les gendarmes ayant reçu l'ordre d'arrêter ceux qui avaient murmuré, s'apprêtaient à mettre cet ordre à exécution au milieu de la confusion générale, lorsqu'un paysan s'élance, arrête le premier gendarme d'une main, de l'autre impose silence à la multitude et s'écrie : « Non, point de » volontaires ! s'il faut prendre les armes pour le roi » nos bras sont à lui ; nous marcherons tous pour » lui. Mais s'il faut partir pour défendre ce que vous » appelez la république, vous qui la voulez, allez la » défendre. Pour nous, nous sommes tous au roi et » rien qu'au roi. » Tout le monde répéta : « Oui, » nous sommes au roi, » et les gendarmes et gardes nationaux furent chassés de l'église (1). L'homme qui venait de donner le signal de la résistance à la république, c'était le paysan Jean Chouan.

Voilà quelle fut l'origine du mouvement dans les provinces de l'Ouest, et, en présence de ces souvenirs, il devient impossible de prétendre que les tentatives extérieures de l'émigration furent la seule protestation en faveur de la royauté, et qu'il n'y eut de

(1) *Biographie* de Michaud, article *Chouan*.

royalistes qu'au dehors. Lorsqu'on songe à tous les désastres qu'endurèrent les fidèles communes, dans cette longue et terrible guerre ; à ces victoires remportées avec des bâtons par cette population agreste contre les canons et les mousquets des meilleures armées de la république ; aux innombrables victimes que dévorèrent les champs de batailles, les échafauds, les eaux meurtrières de la Loire devenue le sépulcre de tant de condamnés politiques, hommes et femmes, vieillards, jeunes filles, prêtres, enfans; lorsqu'on relit ces lettres dans lesquelles un correspondant de Robespierre lui écrivait : « Tout, tout, » sans exception, est incendié, massacré, dévasté ; » les villes et les bourgs ont disparu, le fer a achevé » ce que la flamme avait épargné ; ton âme sensible » frémirait d'horreur au récit de ces mesures (1) ; » lorsqu'on parcourt les proclamations homicides de Carrier et les bulletins de victoire de Westermann écrivant à la Convention : « Il n'y a plus de Vendée, » elle est morte sous notre sabre avec ses femmes » et ses enfans ; suivant l'ordre que vous m'avez » donné, j'ai écrasé les enfans sous les pieds des » chevaux, massacré les femmes, je n'ai pas un pri- » sonnier à me reprocher, j'ai tout exterminé (2) ; » lorsqu'on voit le républicain Prud'homme porter le nombre des personnes qui périrent en Vendée à neuf cent mille, dont l'immense majorité est formée de

(1) Rapport du conventionnel Courtois.
(2) *Moniteur*.

métayers et d'artisans ; alors, au souvenir de tant de combats et de tant de malheurs, des dix-sept cents actions particulières et des dix-sept batailles rangées que ces paysans livrèrent à trois cent mille des meilleurs soldats de la république, soutenus par sept cent cinquante mille réquisitionnaires ou gardes nationaux (1) ; de ce courage qui força Turot, le général républicain, à écrire : « Les Vendéens seront » placés dans l'histoire au premier rang des peuples » soldats ; » en présence de *ces combats de géans*, devant lesquels Napoléon découvrit cette tête qui restait couverte devant les fronts couronnés ; en face de ces désastres qui, selon l'appréciation d'un correspondant du grand exterminateur de la France, étaient de nature à exciter la sensibilité de Robespierre, on reconnaît, du fond du cœur, que la dette des communes de France envers cette royauté à laquelle elles devaient leur affranchissement, fut noblement payée par les communes des provinces de l'Ouest.

Quant aux sentimens nationaux des royalistes vendéens qui se faisaient tuer pour le principe monarchique, ils ne sauraient être contestés par leurs plus ardens adversaires. Il y a un demi-siècle bientôt, une scène d'une gravité inexprimable se passait dans une des maisons de la ville de Saumur dont l'armée royale venait de s'emparer. Deux hommes, séparés par toute la largeur d'un principe, s'y entretenaient

(1) Châteaubriand, *Congrès de Véronne.*

des dangers de la France exposée aux hasards d'une invasion : le premier de ces deux hommes était un brave général républicain, il s'appelait Quetineau, l'autre était Lescure. Dans ce dialogue, que la gravité de la situation du pays et le caractère des interlocuteurs rendaient solennel, le républicain reprocha aux royalistes de travailler au morcellement de la France. « Eh bien ! » lui dit-il avec tristesse, « voilà donc les Autrichiens maîtres de la Flandre ! » vous êtes vainqueurs. La France sera démembrée » par les étrangers. » A cette parole, le front ordinairement si calme du *saint du Poitou*, se couvrit de rougeur et ses yeux étincelèrent d'indignation. « Ja- » mais, » s'écria-t-il, « jamais ! Les royalistes ne » souffriront pas cela, et, s'il le faut, ils se joindront » à vous pour rejeter l'étranger hors du terri- » toire (1). » Alors ces deux nobles adversaires, sentant qu'ils étaient concitoyens, se serrèrent la main avec une estime naturelle, comme s'ils venaient de signer un traité au profit de la patrie commune, et se quittèrent plus tranquilles, Quetineau pour aller mourir sur les échafauds de la révolution, Lescure pour aller tomber sur le champ de bataille.

Cette parole si patriotique et si française, Lescure l'avait prise dans le cœur de la Vendée ; en 1814, un La Rochejaquelein l'y retrouva.

(1) *Histoire des Chefs Vendéens*, Vie de Lescure, par Crétineau-Joly.

CHAPITRE III.

MANIFESTATION ROYALISTE ET BOURGEOISE DES CLASSES MOYENNES.

I.

Motif de la conduite de la bourgeoisie dans les premiers temps de la révolution.

Dans les premiers momens de la révolution de 1789, il y a un mot qu'il ne faut pas perdre de vue, parce qu'il domine toute la conduite de la bourgeoisie. Ce mot, dont l'influence fut si prodigieuse, sortit de la bouche de Syèyes, et le voici : « Que doit être le tiers? Tout. Qu'est-il en ce moment? Rien. » Le tiers crut n'être rien et voulut tout être; cette parole explique la première phase de la révolution.

Pendant toute cette première phase, la bourgeoisie s'occupa beaucoup moins de la royauté que d'elle-même. Elle voulut à tout prix être le pouvoir, pour détrôner les deux ordres privilégiés, puis pour empêcher leur retour, et elle blessa cruellement la royauté dans cette lutte; non qu'elle eût l'intention arrêtée de la détruire, ou même de l'ébranler; mais elle comprenait bien que la royauté ne pouvait ni ne voulait aller aussi loin qu'elle dans la guerre déclarée par l'assemblée au clergé et à la noblesse. Elle s'emparait du pouvoir pour faire ses affaires elle-même.

Malgré donc les témoignages de dévoûment donnés à la royauté, pendant la lutte, par une partie des classes bourgeoises, témoignages parmi lesquels il ne faut pas oublier la conduite tenue par la légion de la garde nationale du quartier des Filles-Saint-Thomas, c'est surtout à une époque postérieure que se produisirent les manifestations générales de la bourgeoisie en faveur de la royauté. Il avait fallu pour cela que les classes intermédiaires éprouvassent à leur tour tout ce qu'il y a de déceptions et de périls dans les essais révolutionnaires; qu'elles fussent proscrites, décimées, ruinées, insultées; qu'elles en vinssent à subir l'ostracisme dont elles avaient frappé la noblesse; à tel point qu'un correspondant de Robespierre lui écrivait : « Vous allez combattre de » front, les armes à la main, la foudre à vos côtés, » cette classe d'êtres monstrueux, vampires de la » société et sangsues de tous les peuples, êtres vils

» et méprisables qu'on appelle négocians (1). » Alors le retour de la bourgeoisie fut sincère.

II.

Réaction des idées bourgeoises en faveur de la royauté.

Une des premières et de ses plus éclatantes manifestations bourgeoises contre la révolution, sans aucun doute, fut celle qui eut lieu à Lyon, lorsque cette grande ville se sépara ouvertement de la Convention, et osa juger et condamner Chalier. Il est vrai que Lyon n'imprima pas ouvertement une couleur royaliste à son mouvement; mais quand on étudie ce mouvement dans ses détails, et qu'on se rappelle que l'homme à qui Lyon avait confié le commandement des forces militaires, était M. de Précy, royaliste éprouvé, dont les opinions étaient bien connues, et qui avait été le commandant en chef de la garde constitutionnelle du roi jusqu'à son licenciement, on ne peut plus conserver aucun doute sur le but et la portée du mouvement de Lyon. Cette conviction devient encore plus profonde, lorsqu'après la prise de cette ville par l'armée révolution-

(1) Rapport de Courtois.

naire, et lorsque le signal des massacres est donné par les proconsuls de la Convention, on voit les condamnés avouer la plupart hautement leurs sentimens royalistes (1). Or, le mouvement de Lyon fut surtout un mouvement de la bourgeoisie. Les bourgeois lyonnais disputèrent le pavé de leur ville aux conventionnels encore unis, comme les Parisiens devaient disputer le pavé de Paris aux restes de la Convention, décimée par ses propres fureurs.

III.

Mouvement des Sections au 13 vendémiaire.

Nous arrivons naturellement à un des mouvemens les plus énergiques de bourgeoisie qui se soient manifestés pendant la révolution de 1789, celui qui amena la journée du 13 vendémiaire. La lutte qui avait mis aux prises les trois ordres, était terminée. Les jalousies de la bourgeoisie avaient cessé d'avoir un motif : elle se trouvait en face des ruines ensanglantées que laissait derrière elle la terreur; en présence de la Convention qui, commençant à craindre pour elle-même, serrait ses rangs éclaircis, et

(1) Conny, *Histoire de la Révolution.*

couvrait sa retraite par des menaces et des échafauds. Elle songea alors à se débarrasser de ce joug odieux et à s'opposer à force ouverte aux décrets qui maintenaient une partie de la Convention comme un élément nécessaire dans la nouvelle assemblée. Ici comme à Lyon, le mouvement n'était pas ouvertement royaliste; mais il l'était dans sa tendance, dans son but, par le choix de ses chefs. Il n'affichait pas sa couleur par une raison facile à comprendre : on était si loin de la monarchie, qu'on ne pouvait y revenir d'une manière brusque et imprévue. Il fallait des tempéramens et des transitions. Il y a, en politique, un certain niveau qu'il faut prendre, un centre de gravité dans lequel il faut se placer si l'on veut maintenir les choses en équilibre; mais, avec tout cela, les sectionnaires revenaient naturellement à la monarchie. Leurs chefs, parmi lesquels on comptait Fiévé, La Harpe, Vaublanc et Michaud, étaient des royalistes; leur général était le royaliste Danican : tout ce qu'il y avait de déterminé et d'actif dans leurs rangs était royaliste. Les royalistes dominaient, dirigeaient, faisaient le mouvement.

On sait comment il échoua. Une nouvelle force s'était créée dans les luttes de la révolution contre l'Europe, c'était l'armée. L'armée, qui avait combattu loin de la France pendant les excès révolutionnaires, ne pouvait avoir, pour ces excès, la même horreur que ceux qui en avaient été témoins et victimes; elle regardait la situation du pays à travers ses victoires. En outre, ce grand nom de république,

remettant en mémoire la république romaine et ses invincibles légions qui donnèrent des lois au monde, charmait ces esprits belliqueux, qui rêvaient pour la France les destinées de la ville éternelle. La Convention profita de cette disposition de l'armée pour l'opposer à la bourgeoisie. Elle sentait que, si elle ne frappait pas un grand coup, elle était perdue; car, sur quarante-huit sections dont se composait la capitale, quarante-quatre lui étaient ouvertement contraires. Barras, à qui elle confia le soin de la défendre, rencontra du premier coup l'homme de la situation; il mit la main sur Bonaparte. La révolution lança donc au front de la bourgeoisie, dans la journée du 13 vendémiaire, ce victorieux boulet qui, pendant quinze ans, devait atteindre et renverser les plus antiques monarchies. La fortune traita royalement la bourgeoisie française, en la faisant tomber sous la main du sous-lieutenant qui devait détrôner tant de rois.

IV.

Mouvement des Conseils aboutissant au 18 fructidor.

La bourgeoisie se releva cependant et reprit son œuvre; et, cette fois, elle parut si près de vaincre,

qu'aujourd'hui encore, lorsqu'on n'étudie pas avec une profonde attention les événemens qui précédèrent le 18 fructidor, on a peine à comprendre comment elle ne vainquit pas.

Toutes les précautions de la Convention victorieuse et expirante avaient été vaines ; le mouvement qui emportait les esprits et les intérêts vers la monarchie, était plus fort que tout. Il y a de ces instans dans l'histoire où le vent de l'opinion souffle si irrésistiblement, qu'il courbe les chênes comme les roseaux. Que peuvent les obstacles et les barrières échafaudés à la surface, quand c'est le sol qui marche? Alors tout marche avec lui. On était, dans un de ces momens, lors de l'élection des Conseils. La précaution qu'avait prise la Convention en ordonnant qu'une portion de ces membres feraient nécessairement partie de la nouvelle assemblée, et en imposant, pour plusieurs années, un Directoire sorti de son sein et dont chaque membre portait sur le front le sceau du régicide, n'avait pu empêcher le mouvement des esprits de suivre son cours. Ce fut dans ces élections qu'on put voir que, malgré toutes les catastrophes, la royauté, semblable à ces arbres vivaces dont le tronc frappé par la coignée refleurit plus vert que jamais, est un fait indestructible en France. Que n'avait-on pas tenté et accompli? Quels torrens de sang n'avait-on pas fait couler, et quels innombrables échafauds n'avait-on pas dressés entre la France et la monarchie? Eh bien! tout demeurait inutile. C'est en vain qu'on avait multiplié les crimes

et les égorgemens, les sermens de haine aux rois et d'amour à la révolution; en vain l'on avait élevé derrière soi comme une muraille de cadavres pour rendre le retour impossible; en vain l'on avait, pour ainsi parler, brûlé par l'incendie révolutionnaire les vaisseaux qui avaient conduit la France sur les terres de la république; en vain l'on avait mis entre elle et la royauté toute la largeur d'un régicide, les instincts naturels de la France étaient les plus forts; elle revenait à la monarchie comme à un pôle, et, chose remarquable, elle y revenait pendant l'absence de ses princes, dans un temps où la noblesse proscrite était au dehors, où les grands propriétaires avaient été obligés de fuir ou de se cacher, où la révolution disposait de toutes les forces et de toutes les ressources du gouvernement, elle y revenait par les seuls instincts de conservation de la bourgeoisie.

Le mouvement qui avait abouti au 13 vendémiaire s'était en effet généralisé et agrandi, et, en même temps, il avait pris une couleur monarchique bien plus prononcée par les élections. Dans plusieurs provinces, des commissaires du roi avaient été envoyés et avaient présidé aux opérations électorales.

Les amis de la monarchie avaient la majorité dans les Conseils; ils avaient conquis ainsi cette assemblée du sein de laquelle étaient sorties les foudres du 13 vendémiaire. La presse, puissance redoutable, était dans leurs mains; l'alliance entre les diverses fractions opposées au Directoire avait été si

complète, que plusieurs centaines d'officiers vendéens s'étaient rendus à Paris pour conduire les six mille jeunes gens qui s'étaient organisés afin de prêter main forte aux décisions des Conseils et de repousser à main armée les tentatives de dictature du Directoire. Le général des Conseils était l'illustre Pichegru.

Madame de Staël assure, dans ses *Considérations sur la Révolution française,* que cette formidable opposition échoua précisément parce que les royalistes y exercèrent une grande action. C'est voir les choses avec un esprit bien prévenu. Ce qui perdit la cause des Conseils ce fut l'hésitation, ce défaut de conduite presque inhérent à la bourgeoisie, et qui l'avait déjà livrée sans défense aux hommes formidablement énergiques de la Montagne. On délibéra quand il fallait agir ; on fut surpris par ceux qu'on aurait dû surprendre. Tout le secret de la journée du 18 fructidor est dans un mot : il fallait attaquer ; on résolut de se défendre. Le Directoire profita de cette faute ; voyant que les Conseils, au lieu de le mettre en accusation comme il y avait lieu, et de le traiter en rebelle s'il résistait, se mettaient eux-mêmes sur la défensive, il se souvint de la leçon que la Convention lui avait donnée dans la journée du 13 vendémiaire, et recourut à la puissance par laquelle Barras avait vaincu. Le commandant Bonaparte était devenu le brillant général de l'armée d'Italie ; il envoya Augereau jouer le rôle qu'il avait autrefois joué. Il lui convenait qu'on s'accoutumât

à voir intervenir la force militaire comme la condition nécessaire de toutes les solutions. Les régicides de la Convention ne comprirent point que le triomphe qu'ils allaient remporter, était leur acte de déchéance. La hache révolutionnaire n'osant plus se produire au grand jour, se cachait derrière l'épée. On était loin du temps où deux commissaires de la Convention venaient briser le bâton de commandement de Lafayette ou de Dumouriez au milieu de leur armée et les forçaient à fuir. L'empire changeait de mains. La bourgeoisie avait appelé à son secours la populace qui, voyant qu'elle était maîtresse de tout, avait chassé la bourgeoisie et constitué le gouvernement révolutionnaire; le gouvernement révolutionnaire appelait à son secours l'armée qui, voyant à son tour qu'elle disposait des destinées de la France, chassa le gouvernement révolutionnaire et y substitua son propre gouvernement. Du moment que l'armée était maîtresse de la France, il était clair que, pour tout pouvoir en France, il suffisait d'être maître de l'armée. La page de l'histoire tournait, on arrivait à Napoléon.

Ainsi s'explique l'issue de la grande manifestation de la bourgeoisie en faveur de la royauté. Elle n'avait pu garder l'empire, parce qu'elle avait appelé un auxiliaire plus énergique qu'elle, le peuple; elle ne put le reprendre, pour le rendre à la royauté, parce que le gouvernement révolutionnaire appela à son aide une autre puissance plus énergique encore que la bourgeoisie, l'armée. Elle hésita par

deux fois, quand il fallait agir devant un adversaire qui n'hésitait pas ; par deux fois elle fut vaincue. Mais il est impossible de douter que, sans le coup de dictature du Directoire, aidé par la force militaire que la révolution avait créée, la bourgeoisie, laissée à ses propres forces, relevait le trône et rétablissait la monarchie.

CHAPITRE IV.

MANIFESTATION ROYALISTE ET NOBILIAIRE DES GENTILSHOMMES.

I.

Position de la question.

Reste à exposer, non plus la conduite des royalistes, mais celle d'une partie de la noblesse royaliste, qui se retira au dehors pendant la révolution de 1789; il importe de ne pas l'oublier, en effet, un grand nombre de gentilshommes arrosèrent de leur sang les champs de bataille de l'Ouest, et ceux-ci ne sauraient être compris dans la catégorie de l'émigration. Néanmoins, et, sauf le bénéfice de cette observation, il y a deux faits matériels incontestables : c'est qu'un grand nombre de membres des

deux ordres anciennement privilégiés émigrèrent, et qu'on vit un corps de nobles émigrés combattre dans les armées étrangères qui firent la guerre à la révolution de France. Il est également vrai de dire que ces deux faits ont servi de point de départ à ceux qui ont accusé les royalistes d'être le parti de l'étranger.

On a vu, par les considérations que nous venons de développer, que ce reproche ne pouvait, sans aller contre l'évidence, être appliqué aux royalistes en général, puisque les deux grandes manifestations royalistes des communes et de la bourgeoisie repoussent d'une manière éclatante une pareille qualification. Il importe donc d'en apprécier la valeur, en la restreignant à la classe particulière de royalistes qui émigrèrent et qui combattirent dans les armées de Condé.

Quelles furent les causes sociales de l'émigration? Quels furent les mobiles moraux qui lui donnèrent l'impulsion? Quelles furent les circonstances révolutionnaires qui précipitèrent ce mouvement? Enfin quel en fut le but? Quatre questions graves à résoudre au sujet du premier de ces faits. Comment le second sortit-il du premier? Par quelles raisons générales et dominantes dans tous les temps? Par quelles raisons particulières et appropriées à l'époque? Nouvelles et intéressantes questions à éclaircir, pour arriver à une appréciation équitable du fait historique de l'émigration et de sa lutte armée contre la révolution de France.

Quant à l'émigration du clergé, il faut la séparer de celle de la noblesse et l'expliquer en quelques mots pour n'y plus revenir. Le fait qui donna le signal à l'émigration du clergé, ce fut la constitution civile et le serment qu'on exigea des évêques et des prêtres. Ce serment étant contraire à la conscience des membres du sacerdoce, et le Saint-Siége ayant élevé la voix pour l'interdire, le clergé se trouva placé entre la nécessité de désobéir aux lois politiques, ou de déserter ses devoirs religieux. Le choix de l'immense majorité de ses membres ne fut pas douteux; il ne pouvait pas l'être, puisque l'obéissance aux lois politiques eût été une apostasie. Une pareille résolution, dans un temps de violence et de passion, excita de vifs ressentimens contre le clergé. Une partie de ses membres fut déportée; d'autres, en butte aux colères de la foule, émigrèrent pour échapper à la persécution. Ils allèrent préparer le retour du catholicisme en Angleterre, en donnant au peuple de cette île célèbre le spectacle de leurs vertus, et en obtenant de sa généreuse hospitalité une tolérance religieuse dont les catholiques anglais profitèrent bientôt; car on eut honte de traiter les nationaux avec plus de rigueur que les étrangers. L'autre partie demeura en France, et devint l'illustre pépinière dans laquelle Dieu prit ces glorieux martyrs qu'on immola à l'Abbaye, aux Carmes et dans tant d'autres lieux que l'Église de France marqua de son sang.

Cette part faite au clergé, dont on ne saurait at-

taquer la conduite, puisqu'il fut déporté ou se retira pour échapper aux violences dont il était l'objet, et pour ne pas prêter un serment contraire à sa conscience, revenons à la noblesse.

Nous ne prétendons pas, dans cet exposé, légitimer toutes les actions de tels émigrés ou de telle classe d'émigrés en particulier. Nous prenons deux grands faits politiques, l'émigration non plus des royalistes, mais d'une partie de la noblesse et du clergé royaliste; la présence d'un corps de la noblesse française dans les armées confédérées contre la révolution de France; et nous demandons à l'étude de l'histoire l'explication de ces deux événemens.

II.

Cause première de l'émigration.

Le fait de l'émigration ressort de la nature même de la révolution de France, telle que nous avons eu déjà l'occasion de la définir. C'était, nous l'avons dit, dans l'origine, bien plutôt une lutte entre les trois ordres, qu'une lutte de la société contre la royauté. Or, les deux ordres privilégiés se trouvaient dans la plus déplorable des positions à l'inté-

rieur ; c'était peu que de leur enlever leurs priviléges, on voulait leur enlever l'existence ; le tiers l'avait dit par la bouche de Syèyes, il prétendait être tout.

On a beaucoup reproché à la noblesse d'avoir voulu trop retenir avant 1789. Ce reproche n'est pas sans fondement, on doit l'avouer ; mais il faut ajouter qu'après 1789 on voulut trop lui ôter. Le moment vint où les esprits les moins prévenus en faveur des intérêts de la classe sociale qui avait composé les deux premiers ordres, sentirent qu'on dépassait toutes les bornes. M. Necker, qui n'est pas suspect, s'exprimait en ces termes, en 1789, dans un de ses écrits (1) :

« Est-il juste de priver une classe de citoyens de » distinctions honorifiques qui forment une partie » de leur héritage, et dont la perte doit être plus » pénible que celle des avantages pécuniaires dont » ils avaient la possession? Ne suffit-il pas d'avoir » exigé d'eux tous les sacrifices profitables au peuple? » Les difficultés des temps présens, dont l'ensemble » est bien grand, ne doivent-elles pas engager à di- » minuer, autant qu'il est raisonnablement possible, » les sujets de griefs et les causes d'irritation? »

L'ancien ministre terminait ces réflexions pleines de justesse, en représentant qu'en traitant ainsi la noblesse à la rigueur, on la précipitait dans l'émigration.

(1) Opinion relative au décret de l'Assemblée nationale, concernant les titres et les armoiries.

Que pouvait faire, en effet, la noblesse en présence des attaques dont elle était l'objet, et au milieu de ces entreprises du tiers contre les membres des deux anciens ordres privilégiés; entreprises qui perdaient le caractère d'une réforme pour prendre celui d'une guerre sociale? Elle n'avait que trois partis devant elle : se résigner à tout ce qu'on faisait contre elle, quelque dur que fût le traitement, résister à l'intérieur, ou placer le point central de sa résistance au dehors.

III.

Examen des trois lignes de conduite que pouvait suivre la noblesse.

On a bientôt dit que la noblesse aurait dû céder partout et toujours, et s'immoler comme une victime au bien public. Ces maximes font bon effet dans les discours; mais combien rarement les trouve-t-on appliquées dans l'histoire! C'est bien mal connaître l'humanité que de fonder sur de pareilles utopies un raisonnement sérieux. Quand les hommes sont placés entre leurs intérêts particuliers, des priviléges sanctionnés par une longue jouissance, et des intérêts généraux déclarés et manifestes; quand ils ont à décider entre les convenances de leur for-

tune et de leur existence même, et les arrêts de la justice, bien évidens et bien clairement définis, il est déjà fort rare qu'ils prononcent contre eux-mêmes, et, quand ils s'élèvent à la générosité d'un pareil sacrifice, l'histoire en enregistre le souvenir comme le fait d'une vertu peu commune, qui doit servir d'exemple à la postérité. Que faut-il donc attendre, quand ceux auxquels on demande de pareils sacrifices, peuvent être amenés à croire, comme le fait observer M. Necker, que, sur bien des questions, ce n'est pas à l'intérêt général de la société qu'on veut leur faire immoler leur intérêt propre, mais à l'envie, à l'ambition ou à la vanité d'une classe rivale; lorsqu'il ne leur semble pas démontré que le bien général de la société doive résulter du sacrifice qu'on réclame, mais tout au contraire lorsqu'ils voient la société tomber dans un chaos anarchique; lorsqu'au lieu de demander seulement ce qui est nécessaire et juste, on exige ce qui est injuste et inutile? Il ne faut pas attendre de l'homme des vertus surhumaines, et les autres classes de la société ne furent pas assez parfaites, à cette époque, pour être en droit d'exiger de la noblesse, une perfection qu'elles-mêmes n'avaient pas.

Il était donc indiqué que la noblesse chercherait à résister au tiers-état; c'était le résultat presqu'inévitable de l'organisation même de la société et du cours naturel des choses. Restait à savoir comment elle résisterait.

Elle pouvait s'y prendre de trois manières : elle

pouvait d'abord adopter la résistance légale et lutter dans les assemblées contre le tiers. Mais, dès le début, le tiers s'était assuré la partie, et Casalès, Bergasse et Maury, qui tentèrent cette chance avec une éloquence peu commune, demeurèrent bientôt convaincus de l'inutilité de leurs efforts. Disposant à lui seul d'autant de voix que les deux autres ordres, le tiers, avec les intelligences qu'il s'était ménagées dans le clergé et la noblesse, avait une majorité acquise dans toutes les questions où les intérêts des membres des deux ordres autrefois privilégiés étaient en jeu. En outre, l'assemblée était placée au sein d'une ville où le vent révolutionnaire soufflait, et qui la dominait par l'action de ses principes ; elle se déclarait supérieure même aux lois qui avaient présidé à sa formation, et continuait de sa propre autorité, son mandat, quand il était expiré (1). Il se trouvait donc que la noblesse ne pouvait rien dans cette assemblée, l'expérience l'a bien prouvé, qu'autoriser par sa présence ce qu'on faisait contre elle.

La noblesse prendrait-elle le parti de résister, à l'intérieur, les armes à la main ? Ici elle se trouvait en face d'un défaut d'organisation qui remontait à la lutte de la royauté contre la féodalité, et d'une grave difficulté qui résultait du plan de conduite adopté par Louis XVI.

Depuis la longue suspension des États-généraux,

(1) L'assemblée passa à l'ordre du jour sur la réclamation de Casalès, relative aux députés dont les mandats étaient expirés.

la noblesse avait perdu l'habitude de se réunir; elle manquait de cohésion et de centre. Sa position dans les provinces avait été fort ébranlée, on avait tout fait pour la détruire. Sauf quelques provinces, comme celles de l'Ouest dont la noblesse n'avait point perdu l'habitude de résider dans ses terres, la désorganisation avait été complète. Or, pour s'entendre et prendre des délibérations collectives, il aurait fallu être organisé, et comment s'organiser en présence d'une assemblée du tiers qui disposait de toutes les ressources du gouvernement, et était décidée à empêcher, à tout prix, la réorganisation de la noblesse? En se retirant, elle faisait donc comme ces troupes en désordre qui prennent du champ pour aller se reformer plus loin.

Le plan de conduite adopté par Louis XVI achevait de rendre la résistance à l'intérieur presqu'impraticable au commencement de la révolution. Son âme royale, nous l'avons dit, avait une répugnance invincible pour le rôle de chef de parti. Comme une victime désignée au couteau, il suivait tristement la révolution en cherchant sans cesse à rétablir l'unité détruite. Pour lever l'étendard à l'intérieur contre l'assemblée qui, aux yeux de la noblesse, représentait la dictature de la bourgeoisie, il fallait donc lever l'étendard contre Louis XVI. Au lieu de l'avoir pour chef, il fallait l'accepter pour adversaire. Ce fut cette considération qui arrêta surtout la noblesse. Louis XVI ayant déclaré qu'il ne voulait pas être chef de parti et que toutes les extrémités lui parais-

saient préférables au malheur d'exciter, comme Charles Ier, une guerre civile dans son royaume, la noblesse ne pouvait donner le signal de cette guerre, dans un temps où le roi avait encore quelques apparences de liberté et même de pouvoir.

Ne pouvant résister à l'intérieur, et ne voulant ni se soumettre à l'arrêt de mort porté contre elle, ni suivre un mouvement politique qui lui paraissait devoir aboutir à la ruine de la royauté, il était indiqué par la nature même des choses que la partie de la noblesse la plus impatiente et la moins résignée se retirerait au dehors, pour protester contre les faits qu'elle ne voulait pas accepter, et pour attendre que la révolution, en se développant, lui donnât, ce qui lui manquait encore, un concours puissant à l'intérieur et le roi pour chef.

L'émigration, on le voit, est un fait logique auquel on arrive par l'étude attentive de l'organisation de l'ancienne société française et des circonstances où elle se trouvait. La révolution étant une querelle, une guerre entre les trois personnes sociales de l'ancienne France, la noblesse, le clergé et le tiers, les deux personnes qui se trouvaient lésées ou plutôt attaquées dans leur vie même, et, comme on le verra plus tard, proscrites, et qui, en outre, regardaient comme inévitable la chute de la royauté qui était la clé de voûte de l'édifice politique, devaient éprouver le désir d'opposer de la résistance tant à la guerre qu'on leur faisait, qu'au renversement qu'elles prévoyaient, et ce désir devait

s'augmenter à mesure que la tendance de la révolution devenait plus hostile à la monarchie. Dans leurs idées, ce n'était pas la France qui leur livrait cette guerre, c'était une des personnes sociales qui composait la France avec elles, c'était le tiers. Elles n'étaient donc pas arrêtées par ces sentimens de patriotisme qui agissent sur les cœurs de ceux qui sont au moment de lever le drapeau contre leur patrie. Résister à l'intérieur par les voies légales, c'était tenter un effort inutile : le doublement du tiers et le vote en commun avaient livré le scrutin à la bourgeoisie. Résister à l'intérieur par les armes, cela n'était guère plus praticable, car la noblesse manquait d'organisation, et, en outre, il fallait faire la guerre au roi qui n'avait pas voulu se résoudre à être le chef de la noblesse, et qui avait consacré tous ses efforts à prévenir la guerre civile et à conserver un reste d'unité. Quelle détermination prendre? On protesterait en se retirant, et on attendrait au dehors la circonstance favorable pour donner la main à un mouvement de l'intérieur.

IV.

De quelques motifs qui contribuèrent à l'émigration.

Voilà toute la suite des déductions logiques qui conduisaient à l'émigration, dans l'ordre des idées. Si maintenant on consulte les faits, on découvrira

qu'ici, comme partout, l'histoire et la logique sont d'accord. Les motifs que nous avons allégués comme devant logiquement agir sur l'esprit des membres de la noblesse, furent précisément ceux qui déterminèrent l'émigration. Sans doute il y eut des circonstances accessoires, comme il y en a toujours; mais ces circonstances accessoires n'exercèrent de l'action qu'en vertu des causes générales que nous avons indiquées. On a beaucoup répété que l'émigration devint, dans les premiers temps, une affaire de mode : cela est vrai ; elle devint une affaire de mode pour les esprits futiles et légers, et il y en avait un assez grand nombre parmi la noblesse. Les hommes sérieux émigrèrent par les raisons que nous avons dites, et l'on ne peut prétendre que le prince de Condé et le duc de Bourbon, qui furent des premiers à quitter la France, n'étaient pas des hommes sérieux et d'un caractère fortement trempé. Les esprits irréfléchis émigrèrent parce qu'on émigrait. Les femmes, qui ont tant d'action en France, se mêlèrent au mouvement pour lui imprimer une impulsion plus vive; elles envoyèrent des fuseaux aux nobles retardataires qui hésitaient à quitter leurs châteaux pour se rendre au ban et à l'arrière-ban de la noblesse convoquée par ses chefs au dehors. Mais qui ne voit que ce n'était là qu'une des circonstances de l'émigration, un moyen d'agir sur les esprits plus sensibles aux appels de l'honneur qu'aux considérations de la politique? Les causes de l'émigration étaient plus haut, elles étaient où nous les

avons montrées; et si elles n'avaient point dominé la situation, tous les motifs futiles auxquels on s'arrête n'auraient exercé aucune influence.

Nous pourrions ajouter quelques autres considérations.

Pour apprécier la conduite d'une génération, il faut se placer au point de vue des idées qui dominèrent son époque. C'est donc s'exposer à se méprendre d'une manière bien grave, que de juger la conduite de la partie de la noblesse française qui émigra en 1789, avec nos idées de citoyens d'un pays où l'unité est partout, parce que la propriété n'a plus qu'un même titre, un même caractère, une même origine. La question qui est maintenant vidée, ne l'était pas encore. Avec trois ordres, une propriété qui avait trois natures et trois origines diverses, l'unité était moins certaine, par conséquent moins imposante et moins inviolable. Il y avait, dans ce temps-là, pour ainsi parler, trois Frances au lieu d'une. En outre, les souvenirs des dernières guerres de religion et de la Fronde, où les choses se passaient ainsi, s'étaient naturellement présentés à l'esprit de cette noblesse. Dans cette situation, qui faisait dire à un petit nombre d'esprits d'élite : « C'est une révolution! » beaucoup d'intelligences, moins clairvoyantes, n'apercevaient encore que des troubles. En présence de ces troubles, la noblesse, classe essentiellement militaire, faisait ce qu'elle avait toujours fait dans des circonstances pareilles, elle montait à cheval; seulement, au lieu

de se rallier à Orléans ou dans le midi, elle se ralliait au dehors, parce que la centralisation avait peu à peu détruit toutes les positions intermédiaires entre Paris et la frontière.

Il faut dire aussi qu'on n'avait pas, à cette époque, cet éloignement pour les tentatives nouées au dehors, que nous puisons dans le souvenir de nos longues et furieuses guerres contre l'Europe. On avait vu successivement, dans les guerres de la Fronde, Turenne, le grand Condé, se retirer au dehors pour revenir plus forts; et notamment Mazarin, lever, à ses frais, une armée d'Allemands, et venir, malgré les arrêts du parlement, l'offrir au roi qui l'avait ostensiblement exilé, sans que ces actes eussent allumé, dans le cœur de la France, cette vive indignation qu'ils exciteraient aujourd'hui. Les hommes de ce temps agissaient d'après les idées et les sentimens de leur temps; c'est ce à quoi l'on ne veut jamais songer.

V.

L'émigration, au lieu d'être facultative, fut généralement forcée.

Jusqu'ici nous avons raisonné comme si l'émigration avait été un acte parfaitement libre, et comme si ceux qui quittèrent la France avaient été incon-

testablement maîtres d'y rester. Tel n'est point cependant l'état réel de la question. On a fait, personne ne l'ignore, plusieurs catégories parmi les émigrés. Les premiers, dit-on, ceux de 1789, n'ont quitté la France que parce qu'ils ont voulu la quitter. Madame de Staël va plus loin, elle affirme que : « Jusqu'en 1791, l'émigration ne fut provoquée par » aucune sorte de dangers, et qu'elle doit être con- » sidérée comme une résolution de parti; tandis » qu'en 1792 l'émigration fut réellement forcée. » Pendant la terreur, ajoute-t-elle, ce n'était plus » une mesure politique; on se sauvait de France » pour échapper à l'échafaud (1). »

Certes, en présence d'une affirmation si positive, il semblerait, au premier abord, qu'il n'est pas permis de conserver l'ombre d'un doute; cependant, si l'on consulte les faits, voici ce que l'on trouve. Le comte d'Artois, qui sortit de France l'un des premiers, avait déjà vu les passions de la multitude soulevées à ce point contre lui qu'elles menaçaient sa vie, comme l'annonçaient des menaces de proscriptions placardées dans les rues. Le prince de Condé, qui partit le 27 juillet 1789, peu de temps après avoir signé le *Mémoire des princes*, eut beaucoup de peines à échapper aux paysans des campagnes qui environnaient Chantilly et qui s'étaient soulevés : « Heureusement, » disent les historiens du temps,

(1) *Considérations sur la Révolution française*, par madame de Staël.

« la voiture du prince avait dépassé Pont-St-Maxence » avant l'arrivée des paysans qui se proposaient de » le jeter dans l'Oise (1). »

Dira-t-on que ce sont là des faits particuliers et personnels aux deux princes dont il s'agit? En voici de plus généraux et qui se passèrent également dans la seconde moitié de l'année 1789. Ce fut à cette époque que se répandit la terrible panique qui, comme une peste morale, envahit la France entière. Cette parole, passant de bouche en bouche, et grossie par tous les échos de la peur : « Voici les brigands! » met partout la population sur pied, et devient le signal des plus grands excès. La Provence, l'Alsace, la Franche-Comté, la Guienne, la Normandie, la Bourgogne, sont surtout le théâtre des agressions les plus violentes contre les châteaux (2). On voit souvent des villages entiers se joindre à des troupes de malfaiteurs pour détruire les manoirs nobiliaires. Les incendiaires commençaient par exiger qu'on leur apportât tous les titres de propriété; quand les propriétaires refusaient d'obéir, on les livrait à la torture. On brûlait la plante des pieds des récalcitrans; des vieillards, des femmes mêmes furent victimes de ces cruautés. L'enlèvement des titres, le pillage et l'incendie des châteaux, le meurtre de ceux qui les habitaient, devenaient des faits

(1) *Biographie universelle*, article *Condé*. — *Essais sur la Révolution*, par Beaulieu.

(2) *Histoire de la Révolution de France*, par M. de Conny.

ordinaires. Dans les communes où le nom du roi était encore respecté, on montrait aux paysans de prétendus ordres soi-disant signés de lui, et qui ordonnaient ces crimes.

Les membres du côté gauche, qui ne pouvaient plus contester la réalité de ces attentats, n'avaient trouvé rien de mieux à faire que d'accuser les nobles de brûler leurs châteaux eux-mêmes, et probablement de stipendier des brigands pour être égorgés par eux, dans l'espoir perfide de rendre la révolution odieuse. Mais ces explications, à l'usage des époques passionnées où l'on frappe plus qu'on n'écoute, ont perdu beaucoup de leur prix aujourd'hui, et l'excuse de Rabaud de Saint-Étienne, qui voit, dans ces destructions, *une vengeance publique à laquelle se mêlaient des vengeances particulières, au milieu desquelles le tiers état se débattait contre les priviléges et la tyrannie réunis*, n'aura pas beaucoup plus de succès devant des esprits calmes et non prévenus.

Quoi qu'il en soit, il ressort, de l'ensemble des faits de cette époque, que déjà, en 1789, la noblesse était en butte à de grands périls. Dans le Maine, M. de Montesson est fusillé après avoir vu égorger son beau-père; M. de Barras est coupé en morceaux sous les yeux de sa femme prête à accoucher; en Normandie, un gentilhomme paralytique est précipité dans les flammes d'un bûcher; en Franche-Comté, le baron de Mont-Justin est suspendu pendant une heure dans un puits, entendant

agiter la question de savoir, si on le laisserait tomber ou si on le ferait périr par un autre genre de supplice ; le chevalier d'Ambly est traîné sur un fumier et voit danser autour de lui des hommes furieux, qui préludent au meurtre par l'injure (1).

Que devient, en présence de ces faits, l'assertion de madame de Staël, affirmant que les périls qui donnèrent à la noblesse un motif légitime d'émigration, ne commencèrent qu'en 1792? L'incendie, la torture et le meurtre, n'est-ce donc rien? N'est-ce rien que de se voir menacer d'être jeté dans les flammes, précipité dans un puits, coupé en morceaux comme M. de Barras? Madame de Staël a voulu dire, sans doute, que ce ne fut qu'en 1792 que le danger, qui datait de 1789 pour un grand nombre d'émigrés, menaça sérieusement ses amis politiques : comme il l'atteignit à cette époque seulement, elle crut qu'il commençait.

Il ne faut point laisser à ceux qui adoptent son opinion, la ressource de prétendre que les dangers que courait la noblesse, à cette époque, étaient exceptionnels et circonscrits dans quelques localités. Voici la preuve du contraire, tirée d'un acte officiel ; c'est un rapport présenté à l'Assemblée nationale à la fin de juillet 1789, par le député Salomon, au nom du *Comité des Rapports*. « Les propriétés, disait-il, » sont partout la proie du plus coupable brigandage. » De tous côtés les châteaux sont brûlés, les cou-

(1) Voir *le Moniteur* et les Mémoires du temps.

» vens détruits, les fermes abandonnées au pillage. » Les impôts, les redevances seigneuriales, tout est » anéanti. Les lois sont sans force, les magistrats » sans autorité, et la justice n'est plus qu'un fan- » tôme qu'on cherche en vain dans les tribunaux. »

Sans qu'il soit besoin d'invoquer le célèbre rapport dans lequel M. Necker vint dérouler le tableau de l'anarchie et des violences auxquelles la France était livrée, on le voit ici d'une manière évidente, dès le commencement de 1789, il faut accepter, comme la cause première de l'émigration, les dangers de tous genres auxquels étaient exposés les membres de la noblesse qui restaient dans leurs foyers. Cette phrase de Madame de Staël : « En 1792, l'émigration fut forcée, » doit donc s'appliquer à la plus grande partie de ceux qui émigrèrent depuis 1789 jusqu'à cette époque.

Cette considération achève d'expliquer le fait politique de l'émigration dans sa généralité. On comprend très bien que, lorsque les membres de la noblesse virent la haine mortelle que leur avait jurée la révolution, lorsqu'ils s'aperçurent qu'il s'agissait d'une guerre sociale contre leur ordre, ils cherchèrent à entraîner tous ceux de leur caste avec eux, pour résister avec plus d'avantage. C'est ainsi que s'expliquent les appels qu'ils firent aux gentilshommes que le péril n'avait pas encore atteints, comme les émigrés de 1792, que madame de Staël elle-même justifie, les efforts qu'ils tentèrent pour unir tous les membres des deux ordres anciennement

privilégiés, dans une résistance commune. Ils sentaient qu'un péril si grand ne pouvait être combattu que par l'union de tous ceux qu'il menaçait. Chaque jour le cercle de l'émigration s'élargit, parce que chaque jour la proscription alla en s'élargissant contre ceux qui avaient fait partie des deux premiers ordres de l'État. Nous avons dit que la noblesse émigra parce qu'elle ne voulait pas souscrire à sa ruine, et parce qu'elle ne pouvait la conjurer au dedans, ni par la résistance légale, ni par la résistance à main armée : il faut ajouter actuellement que la noblesse émigra, surtout parce qu'on ne voulait pas pardonner aux gentilshommes d'avoir eu autrefois les priviléges qu'on leur avait enlevés, parce qu'on excita contre eux des troubles qui ne laissaient aucune sûreté aux propriétés nobiliaires, aucune sécurité aux personnes nobles, en attendant la proscription législative qu'on lança plus tard contre tout ce qui avait été gentilhomme. Les nobles se retirèrent pour la plupart, parce qu'ils ne pouvaient demeurer sur un sol qui les dévorait. Nous avons dit une chose si vraie, quand nous avons affirmé que leur noblesse devint la cause de leur émigration en attirant la proscription sur leur tête, que, partageât-on les idées nouvelles, on n'échappait point à la haine et aux persécutions, si l'on portait un nom aristocratique. C'est ce que prouve, d'une manière éclatante, l'exemple des deux Lameth et de plusieurs autres, dont les propriétés furent dévastées, quoiqu'ils fussent membres de la majorité de la Con-

stituante et chefs du parti révolutionnaire (1). La révolution de 1789 était une guerre sociale. Dès son début, son mot d'ordre avait été : « *Guerre aux* » *châteaux !* » et, quand elle eut pris son entier développement, elle chassa du territoire de la France jusqu'aux nobles qui avaient remporté des victoires pour la république. La sauvage égalité de cette époque ne put leur pardonner une illustre naissance, et le sang versé pour le pays n'obtint point grâce pour celui qu'ils avaient gardé dans leurs veines, entaché qu'il était pour avoir coulé dans celles de leurs magnifiques aïeux. Rien ne pouvait effacer la souillure indélébile d'une illustre origine, et le patriote lui-même était banni comme aristocrate.

VI.

Résumé des considérations qui expliquent l'émigration.

Quand on approfondit ainsi les causes de l'émigration, on voit peu à peu tomber la plus grande partie des accusations dont ce fait a été l'objet. Il faut être conséquent en tout : on ne peut déclarer une guerre sociale à un ordre de l'Etat, sans prévoir

(1) *Essais sur les Révolutions*, par M. de Châteaubriand.

qu'il cherchera à se défendre; on ne peut lui enlever la ressource de la défense légale, en violant la loi, sans prévoir qu'il en appellera à d'autres moyens; lui rendre non seulement la lutte impossible au dedans, mais le sol de la patrie inhospitalier, sans prévoir qu'il cherchera à échapper à l'incendie et au meurtre qui menacent sa tête. Il y a de la puérilité à demander pourquoi des gens que l'on attaque dans tout ce qu'ils ont de cher au monde, se défendent, et pourquoi des gens qui ne peuvent demeurer au dedans qu'au risque de leur vie, s'en vont. C'était le fond de l'émigration, et certes il n'y a rien là qui puisse motiver ce terrible mot d'hommes de l'étranger, appliqué aux émigrés. Qu'à ces causes premières se soient mêlés des motifs de détails moins sérieux et moins justifiables; que les ridicules et les défauts de l'époque, les travers de notre caractère national, les saillies de vanité et de confiance, qu'on pouvait craindre chez une jeunesse nobiliaire qui croyait que rien ne lui était impossible, aient paru dans le camp des émigrés; qu'on ait vu de folles têtes à Coblentz qui concevaient de folles pensées et accomplissaient le plus étourdiment du monde l'acte le plus sérieux de leur vie; des hommes qui croyaient quitter la France pour un mois, quand ils la quittaient pour vingt ans; personne ne disconvient de ces faits. Mais ce n'est là que la surface de l'émigration dont nous avons fait voir ailleurs les causes, les motifs réels et le but.

SECONDE PARTIE DU CHAPITRE IV.

DE LA PART QUE PRIT LA NOBLESSE ÉMIGRÉE A LA LUTTE ARMÉE DE L'EUROPE CONTRE LA RÉVOLUTION.

I.

Considérations préliminaires.

Nous entrons ici dans la partie la plus ardue de notre sujet, et nous marchons sur un de ces terrains brûlans où l'on ne pose le pied qu'à regret. C'est un nom si grand et si saint que celui de la patrie, le souvenir du sol où l'on est né est si puissant sur le cœur, le son de la langue où l'on a prononcé pour la première fois les mots qui expriment les plus pures affections de l'âme, remuent si profondément les entrailles, qu'on éprouve une horreur secrète à la seule pensée de l'action impie de ceux qui livrent

au joug de l'étranger la terre où reposent les os de leurs pères et qui a vu s'ouvrir à la lumière les yeux de leurs enfans. Loin de nous la pensée d'affaiblir ces sentimens qui sont les gardiens les plus sûrs de l'indépendance des Etats. Rendons, s'il est possible, la sainte flamme du patriotisme plus active et plus ardente! Répétons que l'intérêt de la patrie est sacré; que nos cœurs, nos bras lui appartiennent; qu'il faut savoir lui pardonner jusqu'à ses injustices et à ses torts, comme des fils pieux qui, jusque dans les erreurs de celle qui leur a donné le jour, respectent sa qualité de mère.

Mais quand nous aurons exprimé ces sentimens qui sont si profondément gravés dans le cœur des royalistes français, nous apprécierons la haute question que nous avons à résoudre avec l'indépendance qui appartient à l'histoire. Nous nous sentons d'autant plus libres pour dire toute la vérité sur la part que prit la noblesse émigrée à la lutte contre la révolution de France, et pour apprécier sa conduite, que le retour d'une pareille situation n'est pas possible dans notre France où, comme il n'y a plus d'ordres privilégiés, il ne peut plus y avoir de proscriptions d'ordres; partant, plus d'émigration générale; partant, plus de guerres faites par une classe sociale liguée avec le dehors contre une classe sociale demeurée à l'intérieur. Profitons de cette unité, si chèrement payée, pour juger avec impartialité une époque dans laquelle cette unité n'existait pas. Membres d'une société où il n'y a plus d'or-

dres, et dans laquelle par conséquent il ne peut plus y avoir de proscriptions en masse contre un ordre de la société, jugeons sans prévention une époque où cette distinction existait, et où par conséquent la proscription, en s'élargissant, donnait un caractère général au fait de l'émigration nobiliaire, et provoquait sa résistance à main armée. Nés dans un temps où les intérêts de la propriété ont acquis assez de puissance pour forcer les révolutions à ne présenter que les images des crimes qu'elles portent dans leur sein, et où les souvenirs encore vivans des excès d'une autre génération arrêtent sur le seuil des faits, les bouleversemens forcés de rester dans le domaine des idées, apprécions avec équité la situation de la noblesse française en face d'une société qui était dans des conditions tout-à-fait opposées, où toute idée se changeait en fait, toute mauvaise pensée en mauvaise action, tout projet de crime en crime; tant qu'enfin la société elle-même, semblable à un cadre qui entoure un tableau consumé par les flammes, se fondit sous l'action de ces feux dévorans, et disparut toute entière pour faire place à un ordre de choses qui permit de douter, selon la parole profonde de Vico, si la barbarie sortie du sein des civilisations avancées et affligeant la maturité des nations, n'est pas plus homicide encore que cette autre barbarie, fille des ténèbres, qui s'assied auprès du berceau des empires. Quoi de plus? Nés dans un temps où l'on connaît d'expérience l'égoïsme des cabinets; où l'on sait que, dirigés par l'athéïsme poli-

tique, ils prennent en tout le petit côté des grandes choses, ramènent toujours les questions générales au point de vue particulier, découvrent dans l'ensemble le détail, marchent dans la routine des vieux systèmes politiques, en face d'une situation nouvelle, et chicanent les uns contre les autres sur des rivalités imperceptibles, tout prêts encore à se disputer, au milieu d'un déluge universel, les brins d'herbe que les grandes eaux emportent avec elles; ne craignons pas de rendre justice à des hommes nés à une époque où l'on croyait encore à la générosité des rois et à cette haute politique qu'on appelle la politique des principes, par contraste avec la politique des intérêts matériels et des calculs décevans de l'ambition.

II.

Peut-on attribuer les guerres européennes aux émigrés?

Avant d'apprécier la conduite des émigrés dans les guerres européennes, il y a une question préalable à résoudre : peut-on leur attribuer les guerres, et est-il juste d'affirmer, comme on l'a fait souvent, que sans eux elles n'auraient pas eu lieu? Nous ne croyons pas que cette assertion puisse tenir devant une étude approfondie des faits.

La révolution de France portait en elle la guerre

européenne, c'était la conséquence inévitable de sa nature et de son principe. Qu'était-ce que cette révolution en effet? Etait-ce simplement une modification intérieure des institutions d'un État, modification à laquelle les autres États pussent demeurer indifférens? Non, elle s'annonçait elle-même comme devant faire le tour du monde; elle se portait l'héritière de la philosophie du XVIIIe siècle qui avait embrassé d'un regard hardi les questions les plus générales; ce n'étaient pas les droits du Français, c'étaient les droits de l'homme qu'elle proclamait. Elle aspirait à avoir pour empire l'univers, et elle déclarait avoir pour objet l'humanité : c'était, disaient ses partisans, le signal d'une rénovation universelle, et tous les peuples allaient échapper aux doubles chaînes du fanatisme religieux et du despotisme politique, pour prendre leur essor vers de nouvelles destinées.

Quand on se pose ainsi, comme les réformateurs universels, il ne faudrait pas s'étonner d'avoir pour adversaires tous ceux qui ne veulent pas être réformés, c'est à dire détruits. La révolution a eu de tout temps des étonnemens naïfs. Quand elle frappait tout le monde, elle a toujours paru surprise qu'on usât avec elle de représailles; quand elle attaquait, elle semblait avoir peine à comprendre qu'il fût possible qu'on osât se défendre. Au lieu de demander comment les guerres de l'Europe contre la révolution de France eurent lieu, il faudrait plutôt se demander comment il aurait pu se faire qu'elles n'eus-

sent pas lieu. Avec les principes que l'on posait, les conséquences qu'on en tirait, les desseins que l'on avouait, une lutte était inévitable, et il est même oiseux de rechercher qui en prit l'initiative et qui en donna le signal.

On parle de rassemblemens d'émigrés à Coblentz, comme ayant été la cause de la guerre de 1792; mais, dès le 14 juillet 1790, l'Assemblée nationale mettait les puissances étrangères en demeure en recevant avec honneur et en comblant d'éloges, par la bouche de M. Lameth, une députation dite du genre humain, dans laquelle l'Angleterre, la Hollande, la Russie, la Pologne, la Prusse, la Saxe, l'Autriche étaient représentées. L'orateur de cette députation, Anacharsis Clootz, s'exprimait ainsi : « La trompette » qui a sonné la résurrection d'un grand peuple, a » retenti aux quatre coins du monde, et les chants » d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions » d'hommes libres, ont réveillé les peuples ense- » velis dans un long esclavage. Un grand nombre » d'étrangers de toutes les contrées de la terre » demandent à se ranger au milieu du Champ-de- » Mars, et le bonnet de la liberté qu'ils élève- » ront avec transport, sera le gage de la délivrance » prochaine de leurs malheureux concitoyens. Vous » avez reconnu authentiquement que la souveraineté » réside dans le peuple; or, le peuple est partout » sous le joug de dictateurs qui se disent souverains » en dépit des principes. »

C'était ce même Anacharsis Clootz qui, un an et

demi plus tard et trois mois avant la guerre (le 13 décembre 1791), venait dire à la barre de l'Assemblée que « le peuple Français, plastronné du livre de » la constitution, briserait les fers de vingt peuples » avant le 20 février, si le 20 janvier trois armées » entraient dans l'Allemagne et dans le Brabant. » Dans le même temps, Hérault de Séchelles, l'un des membres de l'Assemblée, s'écriait à la tribune que, « partout où il y avait un trône, c'était un » ennemi qu'il fallait abattre pour conquérir la li- » berté universelle. »

Il nous semble qu'il y a quelque puérilité à rechercher, après cela, pourquoi la guerre européenne éclata. Elle éclata, parce qu'elle était dans la logique des choses, parce qu'il y avait deux intérêts incompatibles en présence, et qu'il fallait inévitablement qu'ils en vinssent aux mains. Nous ne prétendons pas tirer un argument de ce que ce fut la révolution de France qui déclara la guerre en avril 1792. De pareilles guerres se déclarent d'elles-mêmes ; elles éclatent plus tôt ou plus tard, à l'occasion de tel fait ou de tel autre ; mais elles éclatent toujours parce qu'elles sont logiques et fatales.

On ne saurait donc rendre les nobles émigrés responsables des longues guerres qui ensanglantèrent le monde. Reste le fait de leur présence dans les armées étrangères pendant le cours de cette terrible lutte.

III.

Quels sont les caractères propres au parti de l'étranger.

S'il suffit d'avoir combattu avec des étrangers des hommes de sa nation pour être le parti de l'étranger, il est incontestable que les émigrés français méritent cette qualification. Mais, en avançant une proposition aussi générale, on arrive à des résultats si peu raisonnables, qu'on se trouve bientôt amené à modifier cette décision par quelques distinctions nécessaires.

En effet, en partant d'un tel principe, Henri IV aurait été du parti de l'étranger, puisqu'il s'appuyait, dans les guerres civiles qui durèrent pendant de si longues années, sur l'Allemagne et l'Angleterre protestantes; la Ligue, de son côté, aurait été du parti de l'étranger, puisqu'elle s'appuyait sur l'Espagne catholique, qui lui envoya le duc de Parme et ses vieilles bandes; d'où il suit qu'à cette époque, tous les partis eussent été du parti de l'étranger. On pourrait dire aussi que les Espagnols, qui soutinrent une lutte si longue et si héroïque contre Napoléon, étaient du parti de l'étranger; car ils appelaient à leur aide des armées anglaises contre le roi

Joseph, soutenu par des Espagnols qui s'étaient ralliés au parti français. De même encore si, pendant notre première révolution, la noblesse émigrée était du parti de l'étranger, parce qu'elle combattait la république de concert avec les armées étrangères, M. Carrel et les émigrés de 1823 étaient du parti de l'étranger, puisqu'ils étaient dans l'armée étrangère qui, lors de l'intervention en Espagne, combattait la monarchie.

Cet ensemble de faits est de nature à donner à réfléchir. Toutes les opinions sont unanimes pour regarder le nom du parti de l'étranger comme une flétrissure; toutes les opinions ont tour à tour combattu de concert avec des étrangers. Ce n'est donc pas seulement le simple fait de paraître dans une armée étrangère qui peut mériter une pareille inculpation; c'est le motif qui vous y amène, le but auquel vous marchez; en un mot, c'est l'intention. Ce parti-là serait vraiment le parti de l'étranger, qui, ainsi qu'on le vit dans tous les États auxquels le sénat romain laissa une ombre d'indépendance, travaillerait à détruire l'existence nationale et la personnalité du pays, si l'on peut s'exprimer ainsi, au profit de la domination étrangère. Ce n'est que par un véritable abus de mots que l'esprit de parti fait comprendre, mais que l'histoire ne saurait adopter, qu'on appliquerait la même dénomination à des hommes qui, loin de nourrir un pareil dessein, croiraient, au contraire, combattre pour un système d'idées, un gouvernement qui leur paraîtrait plus

en harmonie avec les intérêts de leur patrie, plus favorables à son bonheur et à sa gloire. Lorsque des hommes, placés dans cette situation, demandent de l'appui au dehors pour arriver à leur but, on pourrait tout au plus les accuser de mettre l'étranger de leur parti, ce qui est dangereux et triste, mais ce qui est très différent d'être du parti de l'étranger.

IV.

Des alliances d'un parti avec les dehors, et des causes qui peuvent les expliquer.

Ce rapprochement, effectué entre un parti à l'intérieur et les puissances étrangères qui ont avec lui des rapports de principes et qu'il croit disposées à concourir à ses desseins, fait naître une autre question qu'il est nécessaire d'approfondir. Sans nul doute, c'est toujours un déplorable malheur que les divisions qui font intervenir les sociétés étrangères dans les destinées d'un peuple; car l'on peut craindre que ces sociétés n'y interviennent avec leur intérêt propre, et que, sous le manteau du principe qui est commun, elles ne se fassent prévaloir des arrière-pensées ambitieuses. Mais si ceux qui dirigent les destinées d'un pays doivent faire tous leurs

efforts pour prévenir ces tristes extrémités, en raison de ce grave péril, il n'est pas moins vrai que ces fâcheuses circonstances se rencontrent quelquefois. La nationalité d'un peuple ne se compose pas uniquement de la cohabitation sur le même sol. Les Grecs, qui habitaient le territoire de l'empire turc, n'avaient pas, avec les Ottomans, une nationalité commune; et aujourd'hui encore, les Candiottes, les Thessaliens, les Bulgares, toutes les populations chrétiennes enfin qui sont disséminées sur la surface des États du Grand Seigneur, ne sont pas unis aux mahométans par le lien commun de la nationalité. D'où vient cela? C'est qu'il n'y a entre eux ni communauté de lois, ni communauté de principes, ni communauté de mœurs, ni communauté de cultes et d'idées. Le rapprochement matériel, dans de pareilles occasions, est une cause de divisions plus profondes. On se hait d'autant plus, qu'il n'y a, entre les oppresseurs et les opprimés, que la longueur d'une chaîne; et, si l'on appelle cela une union, c'est, comme le disait ce grand orateur anglais, l'union du requin avec sa proie. Toutes les causes qui sont de nature à détruire dans un pays la communauté de principes, d'idées, d'intérêts, relâchent donc profondément les liens de la nationalité, dont toute la force réside dans cette communauté.

Quand deux principes contraires sont en lutte dans un pays, le culte du sol s'ébranle, et le patriotisme territorial n'est plus le même. La patrie, c'est alors

une idée. Les frontières s'effacent dans l'ordre matériel pour se marquer profondément dans l'ordre moral. On n'est plus de telle nation, on est de telle religion. C'est ce qui arriva quand le protestantisme et le catholicisme se firent la guerre. Dans l'effervescence de la lutte, le catholique Français se croyait plus compatriote de l'Espagnol catholique que du Français huguenot; de même que le Français huguenot se croyait plus compatriote de l'Allemand ou de l'Anglais protestant que du Français catholique. Cela dura jusqu'au moment où, les haines religieuses mourant de lassitude, et les antipathies qui existaient entre les intérêts territoriaux des peuples divers s'étant manifestées, les partis en vinrent à une transaction et s'accordèrent, l'un à l'autre, des lois plus équitables et plus humaines.

La lutte des principes politiques produit des effets analogues quoique moins tranchés. C'est là un résultat qu'on peut et qu'on doit déplorer, mais dont il ne faut accuser personne, car il ressort de la nature même des choses. Le patriotisme n'est pas un sentiment aveugle qui trouve sa raison d'être en lui-même; il est la conséquence raisonnée de certaines causes indépendamment desquelles il ne peut exister. On aime sa patrie pour sa religion, ses lois, ses mœurs; pour le bonheur qu'elle donne à ceux qui l'habitent, pour la liberté qu'elle leur assure, pour les nobles idées qui règnent dans son sein, pour la mission qu'elle est appelée à remplir dans le monde, pour le rôle qu'elle donne dans ses affaires intérieu-

res à l'intelligence et à la vertu, ou plutôt, la réunion de tous ces caractères, c'est la patrie même. Comment donc s'étonner que, lorsque la patrie disparaît par l'anéantissement de tous ces caractères, le patriotisme demeure comme suspendu? Au lieu de s'en prendre aux partis qui, dans ces circonstances, ont subi la condition qu'on leur a faite, ne serait-il pas plus juste et en même temps plus utile d'insister sur le crime de ceux qui, cachant l'image révérée de la patrie derrière un voile sanglant, détruisant les premières conditions de la société humaine elle-même, qui sont la sûreté des personnes et la sécurité des propriétés, contraignent les hommes à substituer au culte de la patrie, le culte d'un des principes qu'elle contenait autrefois dans son sein?

V.

Application de ces principes à la conduite des nobles émigrés.

Ces principes s'appliquent d'eux-mêmes à la conduite de la noblesse royaliste qui combattit la révolution de France de concert avec les armées européennes. Certes jamais circonstances plus terribles n'expliquèrent une détermination aussi extrême; car jamais lutte de principes plus formidable ne divisa

en deux camps plus distincts un peuple déchiré par les discordes civiles.

Dira-t-on que les émigrés oubliaient que les révolutionnaires étaient leurs concitoyens? Mais les révolutionnaires l'avaient oublié les premiers. Ils avaient insulté, proscrit ces nobles; ils avaient brûlé leurs châteaux, ils les avaient égorgés ainsi que leurs femmes et leurs enfans; ils les avaient traqués comme des bêtes fauves, à Paris, à Versailles, dans les provinces. *Guerre aux châteaux! les aristocrates à la lanterne!* voilà quels avaient été, long-temps avant 1792, les deux mots d'ordre de la révolution. Elle avait pour but avoué l'anéantissement de la noblesse; elle eut pour but ultérieur l'anéantissement de la monarchie; et déjà, à cette époque, ses chefs faisaient le dénombrement des têtes aristocratiques qu'il fallait abattre pour épurer la société française et faire fleurir l'arbre de la liberté qui, « pour croître, » répétait-on chaque jour, « avait besoin d'une rosée » de sang. »

De bonne foi, les révolutionnaires avaient-ils bien le droit de réclamer le bénéfice du nom de compatriotes, auprès d'hommes qu'ils avaient ainsi traités? Cette guerre, dont ils se plaignaient, n'était-ce pas eux qui l'avaient déclarée? N'avaient-ils pas séparé la nation en deux nations? N'avaient-ils pas agi avec la noblesse française, comme on n'aurait pas agi avec les ennemis les plus cruels, et leur convenait-il de s'étonner que les liens qu'ils avaient brisés eussent cessé d'exister? N'avaient-ils pas donné

l'exemple de tout sacrifier à un principe, quand ils s'étaient écrié : « Périssent les colonies plutôt qu'un » principe. »

Dira-t-on que ce que l'on reproche aux nobles émigrés, ce n'est pas d'avoir fait la guerre à la révolution de France, mais de l'avoir faite de concert avec l'étranger? Mais au lieu de juger cette conduite du point de vue de l'époque actuelle, transportez-vous dans le temps où elle fut tenue. La révolution avait été la première à proclamer la fraternité de toutes les démocraties européennes contre toutes les anciennes sociétés. Dès l'origine, dès la Constituante la propagande avait été un de ses dogmes; elle avait effacé les frontières entre les révolutions, en déclarant que : « La révolution française allait changer » la face du globe et le sort de l'espèce humaine (1), » et sa conduite fut en harmonie avec ses principes. Quand elle eut achevé son œuvre au dedans, elle déborda au dehors; on la vit donner la main aux partis démagogiques dans tous les États; en Belgique, à Naples, en Piémont, à Rome, elle aida à main armée à l'établissement des républiques qui devaient entourer la république mère, du sein de laquelle sortaient tous ces rejetons. Comment s'étonner dès-lors que, dans un temps où l'on accréditait de pareilles maximes, la noblesse émigrée pensât que les royalistes de tous les pays pouvaient légitimement faire ce qu'on engageait les révolutionnaires de tous

(1) Paroles de Mirabeau et de Barnave.

les pays à réaliser ? Comment la révolution de France, qui accueillait avec honneur et avec enthousiasme les députés du genre humain qui l'exhortaient à venir, à main armée, aider les hommes de leur opinion à renverser les bases des anciennes sociétés, serait-elle en droit de jeter l'anathème sur la noblesse émigrée, qui tenait une conduite à peu près analogue vis-à-vis l'Europe, en contractant une alliance avec elle pour lutter contre les révolutionnaires ?

On peut, dans les momens où la passion domine, trouver admirable que les révolutionnaires de Belgique, de Naples, de Rome, du Piémont, aient appelé les armées françaises pour les aider à proclamer des républiques dans tous ces États, et trouver horrible qu'une fraction des royalistes de France, faisant presque tous partie d'une noblesse forcée ou poussée à l'émigration, aient combattu avec des armées étrangères dans le dessein de rétablir en France la monarchie. Mais, devant l'équitable histoire, ces appréciations passionnées sont sans valeur; ces deux ordres de faits se touchent, ils sont analogues et semblables puisqu'ils viennent de la même source, et l'on ne saurait condamner et flétrir le second, sans condamner et flétrir le premier. L'action dont on a fait un si grand crime à la noblesse, cette déplorable extrémité qui fait marcher les uns contre les autres les membres divisés d'une société détruite, et qui mêle l'étranger aux querelles de l'intérieur, ce n'était pas le crime d'une

classe, c'était le crime d'une situation terrible, et cette situation, c'était la révolution qui l'avait fait naître. « Ne disons point de ceux que la fatalité en-
» traîne à combattre dans les armées étrangères,
» qu'ils sont des misérables, s'écrie éloquemment
» M. de Châteaubriand. De tous temps et dans tous
» les pays, depuis les Grecs jusqu'à nos jours, toutes
» les opinions se sont appuyées des forces qui pou-
» vaient assurer leur succès. Nous ne savons pas en
» France un seul parti qui n'ait eu des hommes sur
» le sol étranger, parmi les ennemis et marchant
» contre la France. Benjamin Constant, aide-de-
» camp de Bernadotte, servait dans l'armée alliée,
» laquelle entra dans Paris, et Carrel a été pris les
» armes à la main dans les rangs espagnols. La
» cause ne change point la question, avec la cause
» on justifierait tout : dire que l'on combat pour la
» liberté ou pour l'ordre, on a toujours tort, et l'on
» a toujours raison (1). »

Nous ajouterons une considération. On a presque toujours parlé de la noblesse émigrée, comme si elle avait pris part à la lutte de l'Europe contre la révolution de France, sans que rien, dans la situation intérieure de ce malheureux pays, expliquât cette résolution extrême ; l'on a invoqué contre elle, dans une circonstance exceptionnelle, les principes qui sont incontestables dans les temps réguliers ; et l'on a flétri sa conduite comme s'il s'agissait de celle du

(1) Châteaubriand, *Congrès de Véronne*, tome 1er, page 266.

connétable de Bourbon prenant les armes contre la France où tout était paisible, régulier et bien ordonné, pour venger une injure particulière dont il avait à se plaindre de la part de la mère de François Ier.

Il y a évidemment ici une grave confusion. Ce qui achève précisément d'expliquer la conduite de la noblesse, c'est l'état de la France et le caractère de la révolution. Même avant 1792, elle se présentait non avec les symptômes d'une réforme, mais avec ceux d'un cataclysme universel; non comme la destruction de l'ancienne société française, mais comme l'abolition de tous les principes sur lesquels repose la société humaine. Qu'on se le rappelle, en effet, elle avait débuté d'une manière non équivoque. Cette odieuse coutume de suspendre aux lanternes des rues les victimes des haines populaires; cette justice sommaire qui prenait dans le ruisseau voisin les juges et l'exécuteur; ces têtes portées comme des trophées sur des piques sanglantes; ces projets et ces tentatives d'assassinats contre la reine; ces menaces homicides proférées publiquement contre la cour, la noblesse, le clergé, le côté droit de la Constituante; l'insurrection invoquée comme le plus saint des devoirs : tout cela datait des premiers jours de la révolution. Dès l'origine, les notabilités révolutionnaires avaient le pied sur la scène. Danton, Marat, Robespierre, heurtaient l'huis de l'histoire, et se révélaient tout entiers à la tribune des jacobins, et un peu plus tard des cordeliers, clubs princi-

paux qui avaient des succursales dans toute la France, et où l'on proclamait tous les principes qui devaient dominer le pays dans les plus mauvais temps de la révolution. La presse achevait de manifester l'avenir réservé à la société française, et tournait déjà la page de 1793, pendant qu'on lisait encore les pages qui précédaient. Camille Desmoulins s'en servait pour demander qu'on mît l'aristocratie à la lanterne, et Marat présentait un devis de têtes à couper pour cimenter la révolution. La justice n'existait plus, et l'on parlait de mettre les tribunaux en jugement toutes les fois qu'ils osaient citer devant leur barre quelqu'un des perturbateurs; l'anarchie était dans les esprits comme dans les faits; l'assemblée s'érigeait en concile, et, par la constitution civile du clergé, voulait faire violence à la conscience des ecclésiastiques; les soldats se mettaient partout en insurrection contre leurs officiers, les chassaient ou les égorgeaient, et trouvaient, comme tous les autres révoltés, des apologistes dans les membres de la majorité de l'assemblée. Parlait-on d'un meurtre commis par la populace? Barnave s'écriait : « Ce » sang était-il donc si pur? » S'agissait-il d'une sédition militaire? Lameth montait à la tribune et demandait des lois qui complétassent la désorganisation de l'armée, en représentant « qu'elle était une pro- » priété nationale entretenue aux dépens du peuple » pour le tenir dans l'oppression. » S'agissait-il d'une loi de finances? un député de l'Alsace, Rewbel, ne craignait pas de dire : « Allez dans toutes les mai-

» sons, forcez les coffres-forts et prenez ce qui s'y » trouve, » et un journal du temps appelait cette opinion « *une erreur de la vertu.* »

En présence d'une telle situation, d'une société désorganisée, d'un présent sinistre, d'un avenir plus sombre encore, des malheurs du roi et de sa famille, de la triste condition qu'on leur avait faite, des menaces dont ils étaient l'objet; à la vue des progrès de l'anarchie qui grandissait de jour en jour, de l'abolition de la justice, de la profanation de la religion, des dernières colonnes qui supportaient la société ébranlées jusque dans leurs fondemens, des dernières résistances des amis de l'ordre vaincues; que vous dirais-je? de l'application de cette terrible loi formulée plus tard, par Danton, dans cette phrase : « En révolution, l'autorité appartient » au plus scélérat; » la noblesse émigrée put ne pas croire faire la guerre à la France en la faisant à la révolution; elle put ne pas croire combattre pour l'Europe, mais combattre avec l'Europe pour la cause de la civilisation générale et de l'ordre social même, contre le renversement de toutes les sociétés humaines, et contre une barbarie d'un nouveau genre, qui menaçait de faire du monde un sanglant chaos.

VI.

La conduite des émigrés, expliquée par l'exemple de l'antiquité et l'autorité de Rousseau.

La révolution de France a tant de fois invoqué, contre les royalistes, les souvenirs de Rome et d'Athènes, qu'il sera bien permis aux émigrés de les invoquer une fois contre la révolution. A cette époque même on admirait beaucoup les émigrés athéniens qui, chassés de la ville de Minerve par les excès des trente tyrans, se réfugièrent dans les États voisins, puis s'armèrent à la voix de Thrasybule, rentrèrent en armes dans leur patrie, renversèrent la domination des Trente et rétablirent l'ancien gouvernement. Certes, les hommes qui dominaient la France et qui en avaient chassé la noblesse royaliste, faisaient peser sur leur pays une tyrannie plus lourde que celle de Critias, et les émigrés français pouvaient aspirer à remplir la mission des émigrés athéniens. Enfin Rousseau, que la révolution avait adopté comme législateur, presque comme apôtre, avait écrit ces lignes : « Entre la pa-
» trie et les citoyens qui la composent, le premier
» devoir est imposé à la patrie. Ne pouvant com-
» mander l'amour, il faut qu'elle l'inspire. Elle ne

» serait pas même encore digne d'être aimée, là où
» elle n'accorderait à ses citoyens que ce qu'elle ne
» peut refuser à des étrangers. Ce serait bien pis,
» s'ils ne jouissaient pas même de la sûreté civile,
» et que leurs biens, leur vie ou leur liberté fussent
» à la discrétion des hommes puissans, sans qu'il
» leur fût possible ou permis de réclamer les lois.
» Alors, soumis aux devoirs de l'état civil sans
» jouir même des droits de l'état de nature, et sans
» pouvoir employer leur force pour se défendre, ils
» seraient dans la pire condition où puissent se
» trouver des hommes libres, et le mot de patrie ne
» pourrait avoir pour eux qu'un sens ridicule ou
» odieux. »

N'était-ce point là précisément la position qui avait été faite à la noblesse émigrée par la révolution de France, et cette révolution pouvait-elle refuser d'accepter l'autorité de Rousseau au moment même où elle le reconnaissait comme législateur, et où elle appuyait sur le Contrat social la nouvelle société qu'elle fondait?

VII.

Des sentimens nationaux de la noblesse émigrée.

C'est ici qu'il faut le faire remarquer, à l'honneur des émigrés : l'excès même de leur malheur ne put

jamais les amener à concevoir contre la société française les sentimens qu'on vient de voir excusés, même autorisés par Rousseau. Parmi cette noblesse, qui avait pris les armes contre la révolution de France, tous les cœurs généreux se fussent révoltés à l'idée de voir la France allemande, anglaise ou russe. Tous voulaient que la France fût monarchique au lieu d'être révolutionnaire; les plus exagérés auraient souhaité qu'elle fût aristocratique au lieu d'être démocratique; leur pensée n'allait pas au delà. S'ils faisaient cause commune avec l'Europe, c'est qu'ils se trompaient sur ses intentions. Ils croyaient que ce n'était pas à la France, mais à la révolution seulement qu'elle déclarait la guerre; ils supposaient les vues pures et désintéressées d'une croisade, à des cabinets qui n'agissaient que par calculs. Ces sentimens sont si naturels à tous les hommes en général, et il est si simple qu'on les trouve profondément gravés dans le cœur des héritiers de ces familles qui avaient, de génération en génération, répandu tout leur sang pour la France, qu'on ne devrait pas être réduit à apporter des preuves à l'appui d'une vérité si honorable pour l'espèce humaine et pour la France en particulier. Mais puisque le malheur des temps de discordes où nous vivons veut qu'on suppose toujours le mal, et qu'on ne consente à croire au bien que lorsqu'il est impossible de le nier, obéissons à cette nécessité de notre époque. Aussi bien, les preuves ne nous manqueront pas, et nous verrons partout éclater ces

sentimens des émigrés pour une patrie qu'ils ne pouvaient cesser d'aimer.

C'est madame de Staël, si peu favorable aux émigrés, qui dit : « Les émigrés ont été souvent fiers » des victoires de leurs compatriotes; ils étaient » battus comme émigrés, mais ils triomphaient » comme Français (1). » C'est Hoche lui-même qui écrit à Bonaparte, en 1796 : « J'avais vu des émi- » grés, plus Français que royalistes, pleurer de joie » au récit de nos victoires (2). » C'est la femme de Louis XVIII qui, voyant à l'air de mystère qui règne autour d'elle qu'on lui cache un événement important, exige qu'on lui dise à l'instant la vérité, et s'écrie avec effusion, en apprenant la nouvelle de la bataille de Marengo gagnée par Bonaparte : « Mes- » sieurs, réjouissons-nous de la gloire de la » France (3). » Ce sont les prêtres émigrés qui vont sur les pontons où sont entassés les prisonniers français, leur porter, non seulement comme à des chrétiens, mais comme à des compatriotes, les secours d'une religion qui console toutes les souffrances, et partager avec eux le peu qui leur reste sur cette terre étrangère; c'est entr'autres l'abbé de Latour, avant la révolution évêque de Moulins, depuis la restauration archevêque de Bourges, qui soutint, de ses exhortations et de sa bourse, cinq mille prison-

(1) Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*
(2) *Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. 8, p. 369.
(3) *Histoire de la Révolution*, par M. Lubis, t. 1er, p. 366.

niers français renfermés dans un dépôt à Norman-Cross, près de Stilton (1).

Sur tous les points du globe où la révolution avait éparpillé cette population de bannis, vous retrouvez les mêmes sentimens. Un soir, à Rome, une nombreuse société était réunie dans le salon de Mesdames de France, alors émigrées; il était arrivé des rapports de l'armée, les Autrichiens avaient remporté des avantages, et un nouvelliste, croyant plaire aux princesses, détaillait avec complaisance les pertes des notre armée. Le plus profond silence régnait dans le salon; Mesdames écoutaient, la tête baissée et les mains croisées sur la poitrine. Tout à coup Gonsalvi, qui n'était alors que prélat, s'aperçoit de la contrainte des princesses, et s'écrie : « Ne » voyez-vous donc pas, Monsieur, que vous parlez » devant des Françaises? » A ces paroles, madame Victoire lève vivement la tête, et, laissant voir ses yeux pleins de larmes : « Ah! Monseigneur, dit-elle, » combien nous vous remercions (2)! »

Ces sentimens sont un peu différens, on l'avouera, de ceux qu'exprime madame de Staël dans ses *Considérations sur la Révolution*. Ce juge si sévère et si dur de la conduite des émigrés, changeant d'esprit en changeant de position, n'a pas craint d'écrire ces lignes en parlant des armées de Bonaparte : « Nous qui avons le cœur français, nous nous étions

(1) *Conférences*, par Mgr Wiseman, Introduction.

(2) *Histoire du pape Pie VII*, par M. le chevalier Artaud.

» cependant habitués, pendant les quinze années de » la tyrannie de Napoléon, à considérer les armées » par delà le Rhin comme n'appartenant plus à la » France. Elles ne défendaient plus les intérêts de » la nation, elles ne servaient que l'ambition d'un » seul homme. On pouvait considérer leurs défaites » comme un bonheur, même pour la France. » Certes il y a loin de ces paroles aux larmes répandues par Mesdames de France, sur un échec éprouvé par l'armée française en Italie, et à la magnanime allégresse de la femme de Louis XVIII, se réjouissant de la gloire de la France après Marengo !

Dans l'armée de Condé aussi, ces sentimens d'un tendre attachement pour la patrie subsistaient au milieu de la chaleur de la guerre qu'on faisait à la révolution. On a conservé le souvenir des paroles pleines d'entrailles que le prince de Condé adressait au duc d'Enghien : « Ne sommes-nous pas trop mal- » heureux, disait-il, d'avoir à combattre sans relâ- » che ceux que nous voudrions embrasser (1). »

Les actes étaient en harmonie avec les paroles ; tandis que les généraux républicains avaient l'ordre de faire passer par les armes tous les émigrés blessés ou non blessés qui tomberaient dans leurs mains, le prince de Condé prescrivait, au service de santé, de donner aux blessés républicains les mêmes soins qu'aux officiers de son armée ; et le duc d'Enghien, rencontrant un convoi de prisonniers français bles-

(1) *Histoire de la Révolution de France*, par M. de Conny.

sés, qu'on évacuait d'une ville sur une autre, s'arrêtait avec une escorte, et faisait rendre les honneurs militaires au courage de ses compatriotes malheureux. Dans une autre affaire, M. le duc de Bourbon mettait le sabre à la main pour sauver la vie à un républicain français des mains des Michalowitz, soldats barbares et indisciplinés de la Transylvanie, qui voulaient l'égorger. Le duc d'Enghien profitait, on l'a vu, des leçons de son père et de son aïeul. Dans un combat, il fit retirer plusieurs soldats de Baschi, qui attaquaient un officier de dragons, et demanda à ce brave officier pourquoi il continuait une lutte si inégale. Celui-ci, croyant que les royalistes exerçaient des représailles contre les républicains, répondit qu'il aimait mieux se faire tuer le sabre à la main que d'être fusillé. « Fusillé! » reprit le duc d'Enghien, « vous seriez le premier. » Et il le conduisit au quartier général, où il le fit soigner comme un compatriote et comme un frère d'armes. C'est encore ce jeune prince qui, se trouvant à Munich, ville demeurée neutre comme tous les États de l'électeur de Bavière, y rencontra un détachement de républicains dont le chef s'étonnait de le voir si tranquille au milieu d'une troupe ennemie. « Il n'y » a point d'ennemis ici, » interrompit vivement le prince, « c'est déjà trop de l'être sur le champ de » bataille. »

Tout devenait, pour les Français proscrits, une occasion d'épancher les émotions que le souvenir de la patrie excitait dans leur âme. Au commencement

de l'année 1792, le prince de Condé établissait les cantonnemens de sa petite armée non loin de Reuchen, et à l'entrée de la gorge longue et étroite qui, coupant les Montagnes Noires, va aboutir aux frontières de Wurtemberg. A deux lieues de Reuchen, en inclinant vers Rastadt, se trouve un petit village appelé Salzbach : c'est là que tomba Turenne. Les princes émigrés voulurent visiter ce lieu douloureusement célèbre. « La pyramide élevée en son » honneur est tombée, » dit, dans ses Mémoires, le duc d'Enghien, qui accompagnait son père et son aïeul dans ce pèlerinage patriotique et militaire vers la tombe de celui qui, seul, balanca les succès du grand Condé et égala sa gloire. « Cependant on ne » peut voir ce lieu sans être frappé d'une vénération » profonde. Mon grand père répétait souvent, et je » le sentais comme lui : combien il est cruel d'at- » tendre là des Français pour ennemis (1) ! »

Nous retrouvons, jusque dans le testament du prince de Condé, la trace touchante de ces sentimens. Dans ce testament, écrit à Londres après le licenciement de l'armée de Condé, le prince, dans la prévision de sa mort qu'il croyait prochaine, prend des dispositions pour sa sépulture, et voici comment il s'exprime : « Quelque honorable qu'il soit d'être » enterré à Westminster, je n'ai point cette ambi- » tion. Je demande positivement à l'être parmi les

(1) Tous ces détails sont empruntés aux *Mémoires de Mgr le duc d'Enghien*, publiés par M. Choulot, et à la Notice qui précède.

» Français émigrés, fidèles à leur Dieu et à leur » roi (1). » Vous le voyez, demeurant Français jusque dans la mort, le général de cette armée d'émigrés voulait s'entourer, au fond même du tombeau, de ses compatriotes, comme si la terre, consacrée par ces nobles dépouilles, devenait française; et il préférait, à l'orgueilleuse perspective d'un monument à Westminster, la consolation de reposer au milieu de ceux qui, sur cette terre étrangère, représentaient à ses yeux la patrie absente.

Certes, nous ne voulons dissimuler aucune des fautes de l'émigration, aucun de ses torts, les fumées de vanité nobiliaire qui s'échappaient des jeunes têtes gâtées par la société légère que le siècle de Louis XV avait formée, cet esprit exclusif, ces prétentions injustes, ces ambitions étourdies, ces intrigues qui se croisaient dans l'exil comme à la cour, ces divisions qui séparaient la noblesse émigrée en deux camps, ce fatal besoin de créer partout des catégories, qui faisait prendre date de l'arrivée de chacun sur la terre étrangère, et établissait des différences entre l'émigré de l'année précédente et de l'année qui suivait, et, pour ainsi parler, entre l'émigré du jour et celui de la veille; les illusions étranges qu'on se faisait sur la durée et la puissance de la révolution, les projets étourdis, les combinaisons impossibles; nous reconnaissons tout cela,

(1) *Biographie universelle*, article *Condé*.

et nous ne voulons rien justifier de ce qui mérita le blâme à Coblentz (1).

Mais détournez vos regards vers l'armée de Condé; là tout change de face, tout devient sérieux, digne de respect. Ce ne sont plus des hommes de cour qui font de l'émigration une affaire de mode, et qui, par leurs folles joies, ôtent la dignité à leur malheur et la gravité à leur exil; ce sont des hommes de cœur qui, conduits par trois générations de Condé, souffrent, combattent et meurent pour un principe. Les émigrés bravent quelque chose de plus redoutable pour des Français que le danger, ils bravent les privations, les amertumes et les humiliations de l'exil. La terreur que la révolution inspire à tous les princes des États qui bordent le Rhin, précède partout les victimes qu'elle a frappées, et leur prépare un dur et froid accueil. Il semble qu'on craigne la contagion de leur infortune, et, proscrits dans leur patrie, il sont, hors de leur patrie, abreuvés de dégoûts. L'hospitalité, cette vertu de tous les lieux et de tous les temps, devient un crime quand on l'exerce envers les émigrés; pendant long-temps les aubergistes du Palatinat et des États impériaux ont ordre de ne pas les recevoir, et les portes de ces maisons banales, ouvertes à tout le monde, se ferment devant ces exilés, marqués au front du sceau

(1) Voir les *Mémoires du duc d'Enghien* et l'*Histoire de la Révolution de France*, par M. le vicomte de Conny, qui fait la part du blâme aussi large qu'elle doit l'être.

de leur malheur, comme le premier meurtrier du sceau de son crime. Les populations, prévenues contre eux, les repoussent au lieu de les accueillir. Il n'y a pas de place pour ces étrangers et pour ces proscrits au foyer ordinairement hospitalier du laboureur; le dirons-nous? il est même défendu au boulanger de leur vendre de quoi soutenir leur existence, et c'est à peine s'ils peuvent obtenir, à prix d'or et à la dérobée, le pain si amer de l'exil; on se cache, pour vendre à ces Français malheureux l'aliment qui fait vivre, comme on se cache ailleurs pour vendre le poison qui tue. Quand la guerre éclate, ce sont de nouvelles épreuves : la malveillance des puissances étrangères ne se dément pas, elle s'exprime d'une autre manière. On divise l'armée des émigrés au lieu de la laisser réunie. « On » nous séparait pour ne nous laisser aucune force, dit » douloureusement le duc d'Enghien; on craignait » notre ardeur, l'effet moral peut-être qu'une trop » grande masse eût produit sur les esprits; on voulut » rendre les émigrés nuls, et ce plan fut scrupuleu- » sement suivi (1). »

Tant de misères et tant de désenchantemens n'ont pas abattu les émigrés. Quel que puisse avoir été le motif de l'émigration de chacun d'eux, ils ont tous maintenant le même but. Les prétentions nobiliaires,

(1) Voir les *Mémoires du duc d'Enghien*, publiés par M. de Choulot, pages 295, 296, 297. C'est à cet ouvrage que nous empruntons la plupart de ces détails sur l'émigration.

les vanités de cour sont oubliées ; toutes les volontés sont confondues dans une seule volonté : sauver, puis venger le roi et relever la monarchie. Etonnante et admirable armée, presque toute entière formée d'officiers, où l'on voit d'anciens généraux prendre le mousquet; des cordons rouges porter le sac; et des vieillards, blanchis dans les honneurs militaires, redevenir soldats à la fin de leur carrière, pour mourir au cri de : « *Vive le roi!* » tandis que, dans le camp opposé, on voit, par une merveille non moins rare et qui ne se rencontre que dans l'histoire de France, des soldats sortir du rang avec un rayon de génie sur le front, pour commander des armées et improviser la victoire! Le lien qui rassemble cette armée d'émigrés, c'est l'honneur, cet antique principe des monarchies. Partout où son appel retentit, il enrôle de nouvelles recrues. Dans les forêts lointaines du Nouveau-Monde, un jeune voyageur lit, à la lueur d'un tronc d'arbre embrasé, une gazette anglaise; il y trouve la nouvelle de la captivité du roi après Varennes, et de la réunion d'un corps de noblesse émigrée sur la frontière de France. Il part aussitôt et traverse les mers pour venir demander sa part d'infortune et de danger, et sa place sous le drapeau. Cet émigré, à qui la France est si chère et qui sera un jour une de ses gloires, s'appelle Châteaubriand (1).

Alors commence une étonnante lutte entre deux

(1) *Mémoires de M. de Châteaubriand.*

principes malheureusement divisés et dont la réunion est nécessaire à la France. Les défenseurs du territoire et les défenseurs de la monarchie se livrent de mémorables batailles, et le courage français éclate à la fois sous deux drapeaux. La noblesse s'est glorieusement souvenue de son institution, elle est devenue militaire pour finir comme elle a commencé. Jamais, on peut le dire, elle ne brilla d'un plus vif éclat que dans cette lutte suprême. Au milieu de la mêlée on entend retentir de ces paroles que l'histoire enregistre comme une révélation des sentimens qui animent les âmes. Les pères se félicitent de la mort de leurs enfans, tombés pour une si belle cause. M. de Barras, les deux jambes emportées par un boulet, dit, en mourant, à un soldat qui se plaint trop vivement d'une blessure : « Souvenez-vous que » votre Dieu est mort sur la croix et votre roi sur » l'échafaud. » Les blessés continuent à combattre, les mourans se lèvent pour aller à la charge, et des agonies commencées s'interrompent afin de demander si ceux qui combattent pour Dieu et le roi ont vaincu. Chose admirable, ces soldats remplis d'ardeur sont des ennemis sans colère. En 1793, les émigrés qui défendent Maëstricht, assiégé par un corps de quinze mille républicains, établissent une infirmerie pour soigner les blessés français tombés en leurs mains ; les infirmiers de cet hôpital sont des évêques et des prêtres proscrits ; de grandes dames émigrées partagent leurs soins et fournissent les bandelettes et la charpie. Au milieu de ces luttes, l'ar-

mée de Condé obtient tous les suffrages : celui des étrangers qui trouvent qu'elle grandit au feu ; celui des généraux républicains qui, par la bouche de Moreau, d'Abbattuci, de Hoche, de Pichegru, lui rendent, dans leurs rapports, d'éclatans hommages ; tandis que le duc d'Enghien écrit avec orgueil, après la journée d'Oberkamlach : « Il n'y a rien d'égal à » la valeur des Français royalistes, que la valeur des » Français républicains (1). » Des deux côtés ces hommes, si profondément divisés sur toutes les questions, s'étaient reconnus pour Français au courage ; ils se tenaient pour concitoyens, depuis qu'ils avaient croisé l'épée.

N'ayons pas le tort d'être moins justes dans notre époque qui n'a pas l'excuse de l'ivresse du combat et des nécessités de cette terrible lutte, qu'on ne l'a été dans l'ardeur de la mêlée. Non, ces émigrés qui combattaient la révolution de France avec tant de courage et qui regrettaient avec larmes de ne pouvoir embrasser les Français qu'ils rencontraient sur les champs de bataille ; qui soignaient comme des frères les blessés qui tombaient dans leurs mains, sans vouloir se rappeler le sort qui les attendait quand ils étaient eux-mêmes faits prisonniers ; qui pleuraient de joie au récit des victoires de l'armée française, après les avoir rendues douteuses par des prodiges de bravoure ; qui s'enorgueillissaient, par la bouche du duc d'Enghien de

(1) *Biographie Universelle*, article du *Duc de Bourbon*.

ce qu'il n'y avait que la valeur des Français républicains qui égalât la valeur des Français royalistes; qui pâlissaient de douleur au récit d'un désastre éprouvé par les nôtres en Italie ; qui se réjouissaient de la gloire de la France en apprenant la nouvelle de la bataille de Marengo ; non, ces émigrés ne seront jamais flétris du nom odieux de parti de l'étranger. Partout où la voix de la justice pourra se faire entendre, on dira que, dans l'effroyable crise déterminée par la révolution, une partie de la société française prit les armes pour la défense du territoire : honneur à ceux qui moururent dans cette sainte guerre pour maintenir l'intégrité de notre sol ! On ajoutera qu'une autre partie de cette société, proscrite et bannie par les idées dominantes, prit les armes pour la défense du principe monarchique, qu'elle regardait comme une condition de la gloire, de l'existence du pays; on ajoutera qu'elle ne voulait pas la France républicaine, mais qu'elle la voulait dans tous les cas française: honneur à ces martyrs d'une croyance politique, qui moururent pour un principe qu'ils jugeaient nécessaire à leur pays dont il faisait depuis tant de siècles la force et la puissance ! Ne repoussons aucune des grandeurs de la patrie, acceptons toutes ses vertus; en honorant la gloire des défenseurs du sol, ne supportons pas que l'on frappe au visage la gloire des armées de Condé qui appartient aussi à la France. C'est en vain qu'on prétend que ces vaillans gentilshommes, conduits par trois générations héroïques, travaillaient

à l'asservissement de leur pays; non, on n'asservit pas un pays qui produit de pareils hommes, et en combattant comme ils combattaient, les soldats des armées de Condé apprenaient à l'Europe que, monarchique ou républicaine, la France était invincible, et n'appartiendrait jamais à la coalition, car ceux qui savaient mourir pour remplir leur devoir envers leur roi, auraient su mourir encore pour maintenir l'indépendance de leur patrie contre le joug détesté de l'étranger.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Il résulte des considérations précédentes que la conduite des royalistes, pendant la première révolution, tenait à des causes dont les unes se rattachaient à l'organisation de la société dans laquelle ils se trouvaient, d'autres au caractère de la révolution qui avait pris l'offensive, et aux principes qu'elle avait elle-même proclamés; d'autres à des traditions et à des souvenirs séculaires.

La société, en raison des trois élémens qui la composaient, n'avait pas la simplicité absolue, l'u-

nité complète qu'elle a aujourd'hui. Il pouvait y avoir lutte d'ordre à ordre, proscription d'ordre à ordre, guerre de propriété à propriété, et l'on ne pouvait attendre que l'ordre proscrit ne chercherait pas à se défendre. On se trouvait donc dans des circonstances particulières qui ne peuvent pas être appréciées avec les idées de notre temps; car les trois ordres anciens de la société se faisaient la guerre, et chacun d'eux la fit au nom de la France. L'un invoquait la loi nouvelle qu'il avait faite, les autres, une loi séculaire. Il y avait donc principe contre principe et loi contre loi.

Quand on a dit que les royalistes ne se montrèrent à cette époque qu'au dehors et parmi la noblesse, on a dit une chose souverainement fausse. Il y eut trois oppositions royalistes à l'offensive révolutionnaire. L'opposition de la bourgeoisie se manifesta d'abord dans le centre droit de l'Assemblée constituante où elle était représentée par Mounier, Lally-Tollendal et ceux qui marchaient avec eux; puis plusieurs années après, dans le soulèvement de Lyon et de quelques autres villes, dans le mouvement des sections parisiennes que Bonaparte canonna le 13 vendémiaire, et enfin dans la majorité des Conseils qui furent fructidorisés par le Directoire. L'opposition de la noblesse se manifesta dans l'émigration et dans les armées de Condé, après avoir un instant jeté un vif éclat dans la droite de la constituante, par l'apparition de Casalès, de Maury et des députés qui se ralliaient à leur drapeau. L'op-

position populaire des communes se manifesta dans la Bretagne et dans la Vendée; elle fut fameuse par les noms de Cathelineau, le voiturier, de Stofflet, le garde chasse, et de Jean Chouan, le métayer, avant de l'être par ceux de Lescure, Charette et La Rochejaquelein.

Ces trois espèces d'oppositions royalistes se manifestèrent, parce que la société se composait de trois ordres, et que la monarchie était un patrimoine qui leur appartenait en commun. Elles employèrent des moyens différens, parce que leurs conditions étaient différentes.

Les nobles royalistes prirent leur point de ralliement au dehors, parce qu'on les proscrivait au dedans, parce qu'il leur était impossible de s'y rallier, et parce que leur dispersion les livrait à leurs ennemis; parce qu'ils n'avaient pas la ressource de lever à l'intérieur l'étendard de la guerre, le roi refusant de marcher à leur tête; parce que, dans les dissensions civiles, leur coutume avait toujours été de monter à cheval, et que les intelligences nouées avec le dehors n'avaient pas ce caractère odieux qu'elles ont aujourd'hui. Il faut ajouter que la noblesse supposait aux cabinets européens un culte pour les principes monarchiques et des vues désintéressées qu'ils n'avaient pas, et que la France étant tombée sous la domination d'une révolution qui semblait avoir déclaré la guerre à la société elle-même, on ne croyait pas combattre la France organisée et vivant sous ses lois, en combattant les

crimes d'une faction ennemie de la civilisation, dominant dans un pays où il n'y avait plus ni ordre, ni lois, ni sûreté, ni autorité, ni obéissance.

Les communes de Vendée et de Bretagne défendirent en même temps la monarchie, leur sol, la religion, en levant l'étendard de la guerre à l'intérieur, parce que tels ont toujours été le rôle et l'esprit des communes de France dans notre histoire.

La bourgeoisie royaliste voulut s'emparer du pavé de ses rues par un mouvement de milice bourgeoise, et du pouvoir par un coup de majorité dans les assemblées, parce que ce sont là le rôle et la nature d'action propres à la bourgeoisie.

Ni la noblesse, ni la bourgeoisie, ni les communes royalistes ne voulurent l'asservissement de la France aux puissances rivales ou ennemies. C'est donc à tort qu'on a appliqué aux royalistes de cette époque le nom injurieux de parti de l'étranger.

LIVRE DEUXIÈME.

LES DEUX INVASIONS

ET

LES DEUX RESTAURATIONS EXPLIQUÉES.

CHAPITRE Ier.

LES ROYALISTES NE SAURAIENT ÊTRE ACCUSÉS DE L'INVASION ÉTRANGÈRE.

I.

Origine des accusations intentées contre les royalistes en 1814 et 1815.

En remontant jusqu'à la révolution de 1789, pour examiner la valeur de cette terrible accusation qui représente les royalistes comme le parti de l'étranger, nous avons été à la source même de la calomnie que nous voulions détruire. C'est de là en effet qu'elle part ; sans cette fatale situation qui sépara les trois ordres dont se composait la France, en trois sociétés pour ainsi dire différentes, et qui fit marcher la noblesse proscrite avec les monarchies étrangères, non pas pour l'asservissement de son pays, mais

contre un ordre de choses révolutionnaires qui la proscrivait, détruisait la monarchie française, régnait sur la France par la terreur, et paraissait devoir amener, selon la parole de Burke, l'anéantissement de la société humaine, jamais on n'aurait articulé cette accusation. Mais du fait matériel de la présence des nobles émigrés dans les rangs étrangers, l'esprit de parti tira une conséquence morale que ce fait ne contenait pas; il leur prêta une intention différente de celle qui les animait; représenta comme la règle de conduite des royalistes en général, ce qui n'était qu'une exception dans la conduite d'une classe de royalistes placés dans une position particulière, en face, non pas d'une société organisée, mais du chaos sanglant d'une désorganisation sociale. Dès lors on s'habitua à regarder comme démontré *à priori*, que les royalistes étaient le parti de l'étranger; on le répéta sans cesse et à tout propos; ce reproche devint un des lieux communs de la calomnie révolutionnaire, et on fut par conséquent peu difficile à attribuer à une opinion condamnée d'avance, et condamnée sans avoir été entendue, tous les événemens qui amoindrissaient la France, et dans lesquels l'étranger avait part.

Sans cette prédisposition des esprits, il serait réellement impossible d'expliquer l'injustice ou, si l'on aime mieux, l'aveuglement de ceux qui attribuèrent aux royalistes les invasions qui amenèrent deux fois les étrangers dans notre capitale, comme il serait également impossible de comprendre qu'on ait pu

signaler, dans la restauration, un fait imposé par les baïonnettes étrangères; dans la dynastie des Bourbons, la dynastie de l'étranger.

La logique et la raison donnent un démenti si éclatant à cette double assertion, et ce démenti est si hautement confirmé par l'étude attentive des faits, qu'on ne saurait trouver que dans une opinion formée à l'avance, dans un préjugé invétéré, le motif de la faveur qu'ont pu trouver de semblables accusations auprès de certains esprits. Les préventions qui existaient dans ces esprits, en raison d'une fausse appréciation du rôle joué par les royalistes, dans la première révolution, rendaient si vraisemblable le fait de leur participation à l'invasion étrangère, que ces esprits prévenus le tinrent pour vrai. Ils ne se donnèrent pas même la peine d'approfondir la question et d'examiner les bases sur lesquelles cette accusation reposait; ils l'admirent comme un axiome, comme une évidence historique qui n'avait pas besoin d'être prouvée. Nous avons attaqué dans leur source les préventions et les préjugés qui disposaient ainsi les esprits à regarder comme vraisemblable, et par suite comme vraie, la part que les royalistes auraient eue, en 1814 et en 1815, à l'invasion étrangère; nous allons faire voir maintenant combien ce prétendu axiome, cette soi-disant évidence historique, tiennent peu devant le plus simple raisonnement, devant l'étude la plus rapide et la plus sommaire des faits.

II.

Des causes réelles de l'invasion, étudiées dans l'ordre logique.

Pour rendre les royalistes de France responsables de l'invasion de notre territoire, en 1814 et en 1815, il faudrait prouver qu'il dépendait d'eux d'empêcher que le principe militaire fût celui du gouvernement de Napoléon; que ce principe produisît ses conséquences, en faisant de son règne une longue guerre; que cette longue guerre d'un peuple contre tous les peuples eût ses vicissitudes, et que l'action de la conquête amenât sa réaction naturelle, qui est la coalition des peuples conquis et l'invasion des terres du conquérant.

Napoléon ne pouvait demeurer sur le trône sans être le premier général de la première armée du premier peuple du monde. On sait comment M. de Lafayette et M. Fouché eurent raison de lui, dès que ce prestige lui manqua. Les victoires de Napoléon étaient donc pour lui non seulement une affaire de politique extérieure, mais un moyen de gouvernement. Ceux qui s'imaginent que Napoléon trouvait la sanction de ses décrets impériaux dans cette ombre d'assemblée qu'on appelait le Sénat conservateur, et dans un fantôme de représentation, fantôme muet

qui obéissait un doigt sur les lèvres; ceux-là ne voient les événemens qu'à la surface, et prennent les enseignes des choses pour leur réalité. La véritable puissance qui sanctionnait les décrets de Napoléon, c'était Wagram, Iéna, Marengo, Austerlitz. Cela se voit à chaque ligne de son histoire. A l'époque du consulat, Talleyrand et Fouché, pensant que Bonaparte perdrait peut-être la bataille qu'il était allé livrer en Italie, s'étaient arrangés pour le mettre, à son retour, dans une citadelle, et pour se faire consuls à sa place. Bonaparte déjoua cette conspiration sur le champ de bataille de Marengo; dès lors leur projet tomba de lui-même, ils ne songèrent plus qu'à obéir. C'est ce qui rendait la guerre éternelle. Qu'on suppose Napoléon avec dix années de paix, pendant lesquelles il aurait eu sur les bras ses immenses armées, les tendances des intérêts de la société française vers les principes monarchiques, et les conjurations des jacobins, et qu'on dise ce que serait devenue sa toute-puissance?

On pourra, il est vrai, objecter à ceci qu'on a vu des monarchies militaires durer sans ces guerres continuelles. Mais il faut considérer que ces monarchies, la Prusse par exemple, n'avaient rien de semblable à la France, où toutes les idées venaient d'être profondément remuées par une révolution qui avait jeté, dans tous les esprits, des germes d'indépendance, des idées de liberté et d'égalité, et l'habitude d'un libre examen qui s'étendait à tout. Toutes les supériorités d'institution sociale étant détruites,

il ne restait plus que la supériorité naturelle du génie, constatée chaque jour par un triomphe, pour gouverner un pareil peuple; et tous les principes politiques étant mis de côté, on ne pouvait guère plus trouver le nerf de l'autorité souveraine que dans une armée victorieuse. Napoléon avait beau faire, il était toujours un souverain électif, et chaque bataille était pour lui un Bouvine : il déposait sa couronne sur l'autel au commencement de la bataille, et ne la reprenait qu'après la victoire. Deux fois seulement, en 1814 et en 1815, il sortit vaincu de cette épreuve, deux fois il en sortit découronné.

Il fallait donc que, semblable au flux de l'Océan, l'empire débordât sans cesse sur l'Europe, tant qu'enfin un jour arriva où l'Europe entière revint avec le reflux. Les victoires de Napoléon avaient été offensantes et oppressives; dès que sa fortune chancela, toutes ces nations se trouvèrent naturellement unies par la communauté de leurs longues défaites et le souvenir de leurs injures. L'empire succomba sous cette réaction infinie.

Cette suite de faits s'explique d'elle-même d'une manière si naturelle, qu'il n'y a que l'esprit de parti au monde qui puisse ne pas apercevoir ou nier cet enchaînement nécessaire de causes et de conséquences. La légitimité de Napoléon était la victoire; il fallait qu'il renouvelât de bataille en bataille cette légitimité. A la manière d'Alexandre, il s'inquiétait à Austerlitz, à Iéna, dans toutes ses grandes journées, de ce qu'on en penserait à Athènes, parce

qu'Athènes ne pouvait être gouvernée que par un despotisme couronné de lauriers, qui ravivait chaque année ses droits dans la gloire. Cette nécessité de guerroyer sans fin et sans mesure, devait faire de tous les peuples de l'Europe des ennemis secrets ou patens de Napoléon, ce magnifique perturbateur de la paix du monde. Dès lors il était impossible que ses premiers revers ne devinssent pas le signal d'une coalition universelle et d'une invasion européenne.

Les effets logiques de cette nécessité perpétuelle de guerres et de victoires, par rapport à la France, ne sont pas moins faciles à déduire. Ce n'était pas l'intérêt français qui commandait ces expéditions sans cesse renaissantes ; car l'intérêt d'un peuple n'est pas d'élargir sans fin son territoire, mais d'exercer une action légitime dans les destinées générales, et de trouver sa part de vie morale et intellectuelle, et la somme de jouissances et de bien-être que Dieu lui a attribuées. Le principe de la politique de Napoléon, surtout dans la seconde partie de son règne, ce fut donc l'intérêt de la consolidation de la puissance napoléonienne en France. Par suite, il devait nécessairement arriver un moment où, rassasiée de victoires et épuisée de force et de sang, la France aspirerait au repos, tandis que Napoléon, sujet des mêmes nécessités dans sa toute-puissance, continuerait à faire la guerre. Il était par là même indiqué que l'intérêt napoléonien et l'intérêt français se sépareraient, et qu'un jour viendrait où la France ne

serait pas moins lasse de son grand empereur que l'Europe de son grand ennemi.

Nous ne voulons rien dénier à Napoléon de sa gloire, quoique nous soyons amenés à indiquer ici le côté faible de l'empire et les causes de sa chute. Les temps où nous vivons seraient mal choisis pour décréditer le courage et la vertu militaire ; car les dangers que court aujourd'hui la France, ce n'est pas l'esprit de conquête qui les lui fait courir. La gloire de Napoléon, elle est dans la direction qu'il donna à cette politique illimitée que sa position intérieure lui avait fait adopter, et dans les prodiges qu'il accomplit contre l'Angleterre, l'éternelle ennemie de la France.

Lorsque le lieutenant d'artillerie, sortant tout à coup du rang, mit la main sur son époque, il mesura de l'œil l'Angleterre comme un adversaire digne de son génie, et l'on vit commencer entr'eux un de ces duels qui noyent les nations dans le sang et dans la gloire. Pitt, ce fier représentant de la Grande-Bretagne, dominait l'Europe du haut de la tribune, comme Napoléon la dominait du haut de son cheval de bataille, et ce fut entr'eux une de ces luttes inexpiables où deux hommes ont le cœur assez vaste pour contenir la haine de deux mondes. La France, si oublieuse, au caractère si ouvert et si bienveillant, était allé emprunter à une de ses provinces lointaines, une de ces colères vivaces qu'elle ne trouve pas en elle-même ; sur le terrain âcre et brûlant d'une île où l'on respire avec l'air, comme un par-

fum d'inimitié, comme une fièvre de vengeance, elle était venu cueillir une haine corse pour l'opposer à une haine anglaise. L'Europe devint alors une table immense, sur laquelle les deux magnifiques joueurs mettaient les trônes et les peuples pour enjeu : l'un tenant les mers dans sa main, l'autre le continent. Cette grande partie avait ses vicissitudes et ses chances, ses cris de victoire et ses cris de rage, ses alternatives de succès et de revers. — « Arcole, Marengo, les Pyramides, » disait Bonaparte ; et Pitt répondait : « Nelson, Aboukir et Trafalgar. » La terre couvait des yeux les deux lutteurs gigantesques ; le monde de la civilisation était couvert d'une nuit entrecoupée des éclairs de cent batailles, et au dessus de cette nuit sanglante et enflammée, il n'y avait que deux points qui, surgissant aux deux pôles du monde politique, dominaient l'étendue : c'étaient la tribune de Pitt, et, plus haut encore, le trône de Napoléon. Le génie de Napoléon vainquit celui de Pitt, mais la fortune de l'Angleterre prévalut contre celle de Napoléon. Parlons plus juste : la constitution de l'Angleterre, profondément enracinée dans le sol, fut plus forte que la constitution de l'empire, faite à l'image de ces camps qui couvrent de vastes espaces, mais dont les tentes, posées la veille, se replient le lendemain, sans laisser de traces sur le terrain qu'elles ont occupé. Au fond, cette lutte était celle d'une constitution nationale contre une organisation militaire, ce fut l'organisation militaire qui eut le dessous. Les défaites ne dissolvent pas une société, mais

elles dissolvent un camp; lorsque le désastre de Russie eut désorganisé les forces militaires de Napoléon, le sort de l'empire fut décidé, car l'empire c'était une armée.

Ce qui causa la chute de Napoléon, ce fut donc, comme nous l'avons dit, la nature et l'origine même de sa puissance, les conditions dans lesquelles il était placé et qu'il ne pouvait changer malgré son génie. Il attaqua admirablement l'Angleterre; il l'aurait vaincue par le système qui, sortant de sa vaste intelligence, fut au moment d'arrêter, pour ainsi parler, la respiration même de la Grande-Bretagne, en fermant les issues par lesquelles elle rejette au dehors les produits du monde, qu'elle a aspirés par son commerce, pour les mettre à la marque de son industrie; il fut vaincu par les vices de sa position. Sa position, c'était celle d'un chef militaire, obligé de faire une guerre continuelle à tous les peuples du continent pour soutenir son pouvoir chez lui, et pour les enrôler contre le cabinet de Saint-James, car il n'avait à leur offrir qu'un despotisme continental en échange du despotisme maritime de l'Angleterre; c'était celle encore d'un fondateur de dynastie, obligé de rajeunir tous les trônes pour vieillir le sien; c'était celle enfin d'un conquérant, obligé de vivre par la guerre, c'est à dire de demander à la guerre son propre aliment, en écrasant les peuples de tributs. Ces trois vices de la position de Napoléon furent sa perte. L'Angleterre donnait des subsides à tous les États pour faire la guerre à Bonaparte;

Napoléon demandait des tributs à tous les États pour faire la guerre à l'Angleterre ; le despotisme de l'Angleterre était un despotisme extérieur qui ne s'étendait que sur les mers ; celui de Napoléon était un despotisme intérieur qui pénétrait dans les États mêmes, en déplaçait les bornes, en changeait les gouvernemens ; en Angleterre, la constitution séculaire du pays, c'est à dire la vie de l'Angleterre, le génie d'une nation, étaient engagés dans la question ; en France, il n'y avait d'engagé que l'esprit militaire, la forme du pouvoir existant, et, au lieu d'une nation, comme dans les premières années de la révolution de 89, une armée. A la fin de la lutte, Napoléon succomba sous la coalition de tous les peuples qu'il avait vaincus en détail, et de tous les rois dont il avait ébranlé le trône ; abandonné par la France, qui s'était fatiguée à le suivre. Ce n'était point là un accident, c'était l'application d'une haute loi politique. Lorsqu'on agit successivement contre chacun des élémens d'une société de peuples, on tombe devant une réaction générale ; lorsque, dans un intérêt de domination personnelle, on est obligé de blesser les intérêts généraux, ils finissent par souscrire à votre perte.

III.

Même question, étudiée dans l'ordre historique.

Tous les documens diplomatiques viennent à l'appui de cette conclusion. Quand Alexandre lançait son manifeste daté de Varsovie, le 22 février 1813, il disait : « Nous avons jugé convenable d'instruire » l'Europe de nos projets ; c'est aux peuples comme » aux rois que nous rappelons leurs devoirs et leurs » intérêts. Profitant de nos victoires, nous tendons » une main secourable aux peuples opprimés. Le » moment est venu : jamais occasion ne se montra » plus belle à la malheureuse Allemagne. Si le Nord » imite le sublime exemple qu'offrent les Castillans, » le deuil du monde est fini. » Lorsque l'armée coalisée était aux portes de Paris, Alexandre tint le même langage aux maires de cette ville, qui étaient venus au quartier général des Russes pour régler une capitulation. « Une juste défense, leur dit-il, » m'a amené ici (1). »

Lord Castelreagh expliquait au parlement d'Angleterre l'invasion européenne dans le même sens.

(1) *Congrès de Véronne*, par M. de Châteaubriand, tome 1er, page 188.

« La question était de savoir, disait-il, qui triom-
» pherait, des principes du droit moral et du gou-
» vernement civil sous lequel le monde avait vécu,
» ou du despotisme purement militaire. Si cette ar-
» mée subsistait, le gouvernement de France, en
» quelques mains qu'il fût, serait un gouvernement
» militaire, recevant une impulsion militaire et ten-
» dant à former des projets militaires. On était con-
» vaincu qu'à moins que cette armée fût détruite,
» l'Europe n'avait à vivre que dans un état de crainte
» et dans la position d'une défensive militaire. »

Le motif et le but de la coalition européenne et de l'invasion sont marqués ici d'une manière plus claire que le jour, par les deux puissances qui en furent l'âme même, l'Angleterre et la Russie; et l'on voit à quel point les royalistes de France furent étrangers à ces événemens.

Quant à la lassitude de la France et à la disposition dans laquelle la coalition la trouva, de séparer sa cause de celle de l'empire, tous les écrits du temps en témoignent et sont confirmées par les souvenirs contemporains. L'adresse de la Chambre des représentans, où les mots de paix et de liberté sont hautement prononcés, suffirait pour l'établir. Lafayette, Camille Jordan, Lemercier, Lanjuinais, Benjamin Constant, M. Comte, M. Dunoyer, madame de Staël, Garat lui-même, qui appartenaient à des opinions hostiles aux royalistes, n'ont qu'une voix à ce sujet, et les faits en disent plus encore que leurs paroles. La population resta, sur le plus

grand nombre de points, sourde aux appels que Napoléon lui adressait. Il y eut des levées partielles, il n'y eut pas de levée en masse. L'empereur ne put compter que sur son armée; et encore, dans les hauts grades, les anciens compagnons de sa gloire, soupirant après un repos acheté par tant de fatigues, et désirant jouir, au moins pendant quelques années, des titres et des richesses qu'ils avaient acquis à la pointe de l'épée, furent plus prompts qu'on ne s'y serait attendu, à séparer leur cause de celle de leur empereur.

Que dirons-nous donc de la société, qui n'avait pas reçu les mêmes compensations? Dans ce moment, toutes les opinions succombaient sous le poids de cette gloire homicide, assez semblable à ces idoles carthaginoises qui dévoraient, dans leurs bras rougis par le feu, la fleur des générations qu'on y jetait en sacrifice aux dieux infernaux. Éloignés de cette époque, nous nous préoccupons trop uniquement de la gloire qu'elle produisit, de même que les contemporains se préoccupaient trop exclusivement peut-être de ce que coûtait cette gloire. Mais cependant, quand on vient à considérer maintenant à quel prix elle fut obtenue; quand on compte les souffrances et les malheurs de cette génération; les sacrifices que durent faire l'humanité, la liberté, la justice, on se sent gagné par le vertige, et l'admiration se nuance d'horreur. Alors la renommée napoléonienne vous apparaît comme ces pyramides, si admirables quand on mesure le degré

d'élévation auquel les a portées le bras de l'homme, si déplorables lorsqu'on songe à ce que souffrirent les populations d'esclaves employées à dresser ces géans de pierre et ces colosses d'orgueil. Nous l'avons dit, pour se faire une idée de la lassitude de la France, il faut se reporter aux écrits et aux documens de cette époque. Nous avons parlé des écrivains et des hommes d'opposition dont le témoignage établit cette vérité ; on trouve une vive et frappante expression de ces dispositions universelles, non seulement dans leur bouche, mais dans celle d'un ministre de Napoléon, s'adressant à son négociateur auprès de l'Europe, puis s'adressant à Napoléon lui-même.

M. d'Hauterive, ministre par intérim des affaires étrangères, écrivait à M. de Caulaincourt, plénipotentiaire de Napoléon au congrès de Châtillon : « Le » canon des Invalides se fait entendre. Je ne crains » pas de le dire, lorsqu'on en saura le motif, le pre- » mier sentiment sera celui du regret de voir que » *ce n'est qu'une victoire !* » (1) Que de révélation dans ce mot ! La victoire elle-même avait perdu son prestige, parce que la victoire, c'était encore la guerre. L'Empire avait réussi à dépopulariser la gloire en France, comme autrefois la révolution, la liberté. C'est encore le même ministre qui écrivait au même ambassadeur : « Aucun des ministres ne dissimule

(1) *Vie et Travaux du comte d'Hauterive*, par M. le chevalier Artaud de Montor.

» plus avec l'empereur ; le roi Joseph lui écrivait, » il y a quatre jours : *Sire, vous êtes seul ; votre fa-* » *mille, vos ministres, tous vos serviteurs, votre* » *armée, veulent la paix que vous refusez.* L'em- » pereur a répondu sans aigreur, mais dans sa let- » tre on lisait cette phrase : *Vous avez à Paris une* » *quantité d'ouvriers sans travail et de réfugiés sans* » *asile ; ne pourrait-on pas en former sur-le-champ* » *une armée de trente mille hommes ?* Les minis- » tres ont été convoqués hier ; leur langage à tous » a été ferme et négatif ; et même un personnage » éminent (c'était l'archi-chancelier Cambacérès), » qui n'a cependant jamais été cité pour la har- » diesse de ses discours, a dit qu'on ne pouvait pas » demander maintenant trente mille hommes ; que » la France pourrait plutôt demander compte de » 2,000,000 d'hommes qu'elle a perdus. Du reste, » la rédaction de l'avis des ministres est extrême- » ment simple. *Sire, la paix ou la mort : tel est* » *l'avis de vos ministres, sans exception*, et ils ont » signé (1). » Faut-il ajouter quelque chose de plus ? Quand Napoléon voulut marcher de Fontainebleau sur Paris qui venait de capituler, ce furent ses maréchaux eux-mêmes qui l'arrêtèrent, et parmi ceux qui lui déclarèrent que la continuation de la guerre était impossible, on comptait les princes de Neufchâtel et de la Moscowa, les ducs de Dantzick, de Reggio et de Tarente.

(1) *Vie et Travaux du comte d'Hauterive.*

Que parle-t-on après cela des royalistes comme responsables du peu de résistance que rencontra l'invasion? Lorsque le roi Joseph élevait la voix en parlant à son frère, lorsque le langage des ministres impériaux devenait ferme, lorsque M. Cambacérès lui-même parlait des deux millions d'hommes que la France avait perdus, n'était-il pas clair que la question était décidée, et que l'invasion ne rencontrerait pas d'obstacles assez puissans pour l'arrêter? Si les royalistes étaient las de l'empire, la France entière, on vient de le voir, sans excepter les serviteurs le plus dévoués de l'empereur, ses généraux, sa famille même, en étaient las avec eux. L'empire, en effet, c'était le despotisme illustré par la guerre, et nous avons montré qu'il ne pouvait être autre chose. La France, en demandant, par la bouche de M. Lainé, la paix et la liberté à Napoléon, lui avait demandé un suicide; de même que Napoléon demandait un suicide à la France, qui ne pouvait plus vivre que par la paix, en voulant la contraindre à continuer la guerre avec lui. La question était ainsi posée, qu'il fallait qu'un homme fût immolé à un peuple, ou un peuple à un homme. Les royalistes n'étaient pas en cause; l'affaire se plaidait entre la France et Napoléon, et la France était partie et juge. Est-il raisonnable de demander pourquoi Napoléon perdit?

CHAPITRE II.

LA RESTAURATION N'A PAS ÉTÉ IMPOSÉE A LA FRANCE PAR L'ÉTRANGER.

I.

Questions préliminaires à résoudre.

Il est difficile de résister à la puissance des faits, et l'évidence frappe les yeux de ceux-là même qui nient sa lumière : aussi semble-t-il impossible qu'on refuse de se rendre à l'exposition des causes véritables qui amenèrent les deux invasions européennes et assurèrent leur succès : nous disons les deux invasions, parce que les motifs qui amenèrent la première amenèrent la seconde. L'Europe regardait Napoléon comme le génie de la guerre. Elle comprenait très bien que, plus que jamais, il ne pouvait vivre

que par les armes, puisque le parti révolutionnaire était sorti de la nuit où les victoires impériales l'avaient forcé à se cacher pendant quinze ans (1). Elle profita du moment où ses armées étaient encore assemblées pour accabler, sous le poids d'un monde de soldats, l'homme des batailles qui avait rompu son ban et qui en appelait encore une fois à la victoire. La raison qui armait les puissances, c'était toujours celle qu'Alexandre avait exposée dans son manifeste, et qu'exposa plus tard lord Castelreagh dans son discours au parlement : l'incompatibilité d'un gouvernement fondé en France sur le principe militaire avec le repos du reste du monde. Les actes des puissances au congrès de Vienne établissent cette vérité d'une manière plus claire que le jour (2).

Mais, s'il n'y a guère d'objection sérieuse à élever sur cette première question, la calomnie politique se réfugia sur un autre point, et pour se consoler de ne pouvoir plus accuser les royalistes d'avoir amené les deux invasions européennes, elle répéta

(1) Cela est si vrai, que le prince Schwartzenberg disait, à la nouvelle des premiers succès que Napoléon obtint dans la campagne de France : « Plus il montre de génie, plus nous serons obligés de » lui demander de garanties. »

(2) L'Autriche et l'Angleterre firent leurs réserves formelles dans ce sens. L'empereur de Russie proposa à Vienne de mettre sur le trône un autre que Louis XVIII. M. de Metternich entretenait une correspondance avec Fouché, chef du parti révolutionnaire, et il était question entre eux d'une régence exercée par Marie-Louise. (Voir l'*Histoire de la Restauration*, par M. Capefigue, tome IV, page 367.)

que du moins on ne saurait nier que la restauration ait été imposée deux fois par les baïonnettes étrangères. A entendre ceux qui se rallient à cette opinion, la France ne voulait pas des Bourbons. L'Europe, trompée ou corrompue par M. de Talleyrand, a fait violence aux Français, et les a forcés de subir la restauration, qu'ils ont vue avec répugnance ; c'est la thèse de M. Manuel que l'on continue à développer.

Malheureusement pour cette thèse, elle n'a absolument contre elle que la force des raisonnemens et l'évidence des faits, la logique et l'histoire. Pour qu'elle fût vraie, il faudrait établir que les étrangers attachaient un prix infini au rétablissement de la maison de Bourbon, et que la France y était au contraire fort opposée : de sorte que le talent de M. de Talleyrand, à la première restauration, et celui de M. Fouché, à la seconde, auraient été d'amener la France à faire ce qu'elle ne voulait pas et ce que l'Europe voulait, probablement par dévouement à la maison de Bourbon.

Il devient donc nécessaire, pour résoudre ce problème historique, d'examiner la position de tous les acteurs qui jouèrent un rôle principal dans la restauration : d'abord les coalisés, ensuite MM. Talleyrand, Fouché et les hommes qu'ils représentaient, puis enfin la France. Il importe d'arriver à connaître, d'une manière nette et précise, les tendances et l'action de chacun, la part qu'eurent les coalisés, la part qu'eurent les deux négociateurs politiques qui

se placèrent entre l'étranger et le pays, la part enfin qu'eut la France au rétablissement de la maison de Bourbon.

II.

Dispositions des étrangers à l'égard des Bourbons.

Il suffit de jeter les yeux sur l'histoire pour se convaincre que les cabinets étrangers n'avaient jamais montré une grande bienveillance aux princes émigrés, et que rien, dans leur conduite antérieure, n'annonçait qu'ils eussent une disposition naturelle à désirer le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France.

Voici quelques précédens :

Lors des guerres de la première révolution, en 1792, le commandant de Landau et les autres chefs militaires de cette place, s'étaient engagés par écrit à ouvrir ses portes aux émigrés qui se présenteraient au nom du roi, en mettant à leur promesse cette condition expresse, qu'aucune troupe autrichienne ne les accompagnerait. Vivement pressé par le prince de Condé d'y consentir, le prince de Hohenlohe finit par répondre en baissant la tête : « Il n'entre pas » dans le plan des puissances qu aucun corps d'émi-

» grés français occupe en ce moment Landau ni au-
» cune autre partie de l'Alsace (1). »

En 1793, les Alsaciens, indignés du meurtre de Louis XVI, offrirent à l'armée de Condé, qui venait d'emporter les lignes de Weissembourg, un renfort de plusieurs milliers d'hommes. Le maréchal de Wurmser s'opposa, au nom de l'Autriche, à ce que le prince de Condé recrutât ainsi nationalement son armée ; quelque chose de plus, il fit traiter en province autrichienne la partie de l'Alsace occupée par ses troupes; il ordonna de planter, sur toutes les routes, des poteaux avec l'aigle noir à deux têtes. Il en résulta naturellement que les Alsaciens, qui avaient offert au prince de Condé de se joindre à lui, se joignirent à l'armée républicaine pour défendre le territoire.

La même cause rompit les conférences qui s'étaient ouvertes entre le prince de Condé et Pichegru. Ce général consentait à travailler pour la monarchie, mais à condition que l'armée autrichienne ne mettrait point le pied sur le territoire français (2). Wurmser ne voulut pas souffrir que les choses se passassent ainsi ; il exigeait qu'on lui livrât Strasbourg, Neuf-Brisach et Huningue. La conférence fut rompue par Pichegru indigné.

Sur un autre point, on vit le prince de Cobourg

(1) *Histoire de la Restauration*, par M. Lubis.

(2) *Histoire de la Révolution de France*, par le vicomte de Conny. — Mémoires du temps.

arrêter le mouvement royaliste de l'Artois, en arborant le drapeau autrichien sur les remparts de Valenciennes, et l'on n'a pas oublié la manière dont le duc d'Enghien explique la ruine des émigrés.

En 1803, ce fut un envoyé du cabinet de Berlin qui se chargea de signifier à Louis XVIII, de la part de Bonaparte, l'invitation à renoncer et à faire renoncer avec lui toute sa famille au trône de France, invitation qui provoqua la belle réponse que l'histoire a conservée (1). A la même époque, on lisait cette inscription caractéristique tracée sur des poteaux, à l'entrée de toutes les villes d'Allemagne : « Il est défendu de laisser passer les vagabonds et » les émigrés. » On sait que les aubergistes leur fermaient leurs portes, et que les boulangers avaient l'ordre de ne pas leur vendre de pain.

Les déclarations officielles sont d'accord avec les faits. M. le duc de Wellington et M. Canning ont publiquement déclaré dans le parlement d'Angleterre : « Qu'à aucune époque des longues guerres de » la révolution, l'Angleterre ni ses alliés n'avaient » travaillé pour le rétablissement de la maison de » Bourbon. »

Les dispositions des cabinets étrangers étaient-elles plus favorables aux Bourbons, en 1814? Voici les renseignemens que nous fournissent à ce sujet

(1) Cet envoyé était M. Mayer, président de la ville de Varsovie, qui dépendait alors de la Prusse. Il avait reçu cette mission du comte d'Haujwitz, ministre des affaires étrangères.

l'histoire et la diplomatie. On a vu quels étaient les motifs qui avaient déterminé l'entrée des coalisés sur notre territoire ; l'idée de la restauration du principe monarchique en France ne s'était point présentée à leur esprit. Le 10 novembre 1813, M. de Metternich disait à M. de Saint-Aignan, à Francfort : « Que personne n'en voulait à la dynastie de » l'empereur Napoléon (1). » Le 18 février 1814, le prince de Metternich écrivait de Troyes dans le même sens à M. de Caulaincourt (2); le congrès de Châtillon offrait, on le sait, à l'empereur l'ancienne France avec ses limites naturelles. Les coalisés entravaient à Vesoul les démarches du comte d'Artois; dans le midi, le duc de Wellington enjoignait au duc d'Angoulême de ne prendre aucun caractère public, et, à cette époque, Napoléon ayant demandé au prince Lichtenstein, aide-de-camp du prince de Schwartzenberg, qui lui avait été envoyé après la bataille de Montereau : « Si c'était pour rétablir la famille des » Bourbons que l'Europe fondait sur la France? » celui-ci répondait *en repoussant vivement* CES SUPPOSITIONS. Il avait été en outre stipulé dans le traité de Chaumont, sur la demande de l'Autriche, que la présence des Bourbons sur le territoire français n'empêcherait pas de traiter avec Napoléon. Le 30 mars 1814, l'empereur Alexandre disait aux maires

(1) *Vie et Travaux du comte d'Hauterive*, dépêche de M. de St-Aignan.

(2) *Histoire de la Restauration*, par M. Lubis.

de Paris, qui étaient venus aux avant-postes russes pour régler les termes de la capitulation : « Il faut » vous donner un gouvernement qui vous donne le » repos et qui le procure à l'Europe. C'est à vous à » émettre votre vœu ; vous me trouverez toujours » prêt à seconder vos efforts. » On le voit, à l'égard du gouvernement à établir en France, l'Europe n'imposait rien, elle n'exigeait que des garanties de paix. Il importe encore de le rappeler : les souverains étrangers, même après leur entrée dans Paris, résistaient à ceux qui demandaient le rétablissement des Bourbons, et ils défendaient, dans le salon de M. de Talleyrand, la dynastie de Bonaparte, après avoir donné audience aux maréchaux qui arrivaient de Fontainebleau. Quelque chose de plus : M. Canning écrivait à M. Zéa, en 1823, que, « même après » qu'on eut mis Bonaparte de côté, il fut question » dans le conseil des alliés de placer un autre qu'un » Bourbon sur le trône de France. » Enfin, à l'époque où Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, ressaisit la puissance, l'empereur Alexandre proposa de donner la couronne à un autre qu'à Louis XVIII, si la fortune favorisait les armes des coalisés ; et l'Angleterre rédigea un protocole, pour déclarer qu'elle n'entendait en aucune façon combattre pour tel ou tel gouvernement, son seul but étant de renverser l'ennemi de la paix européenne, protocole auquel adhéra l'Autriche (1).

(1) Voir le *Congrès de Véronne*, *Histoire de la Restauration*, par

Ces faits mettent dans tout leur jour les dispositions des cabinets, et il y a dans cet ensemble de preuves historiques, une autorité incontestable. Il en résulte évidemment qu'il n'y avait chez les coalisés aucun parti pris en faveur des Bourbons; que, tout au contraire, ils avaient plutôt des dispositions peu bienveillantes pour l'ancienne dynastie qui avait régné pendant si long-temps sur la France; qu'ils commencèrent la guerre sans que la restauration du principe monarchique entrât pour rien dans leurs projets; qu'ils l'achevèrent sans que cette combinaison s'offrît à leur pensée; qu'ils eurent jusqu'au bout l'intention de traiter avec Bonaparte; que, même après avoir renoncé à traiter avec lui, ils ne songeaient pas encore aux Bourbons.

Quant aux motifs de cette indifférence ou plutôt de cet éloignement que les cabinets témoignaient pour l'ancienne dynastie, il en existait de plus d'un genre. Louis XVIII en indique deux avec une grande sagacité, dès 1804, dans les instructions données par lui aux commissaires royalistes de l'intérieur. « Les puissances étrangères, est-il dit dans ce docu-
» ment, craignent de compliquer leurs affaires en y mê-
» lant les miennes; en outre, on appréhende de nuire
» à des projets ambitieux ultérieurs, parce qu'on es-
» père, à la faveur de l'état de désordre créé par la
» révolution, faire des conquêtes sur la France (1). »

M. Capefigue; même ouvrage par M. Lubis; pièces et documens diplomatiques du temps.

(1) Instructions de Louis XVIII à un agent royaliste. Mittau, 22 mars 1806.

Tel avait été, en effet, l'espoir des coalisés pendant long-temps, comme on a pu le voir par les documens historiques et diplomatiques que nous avons cités plus haut; et l'on conçoit très bien que le principe monarchique, représenté par la maison de Bourbon, étant un obstacle à ces projets, il n'ait pu trouver aucune faveur chez les coalisés. Quand on veut morceler ou du moins diminuer le territoire d'un peuple, ce serait un bien mauvais calcul que de lui rendre le principe d'unité politique à l'ombre duquel ce territoire s'est formé, et qui réunirait encore une fois ses élémens épars, si l'on parvenait à les disjoindre. Ce qu'il fallait aux cabinets étrangers, c'était un principe qui détruisît l'unité et non un principe qui la rétablît. C'est pour cela que ni la monarchie légitime, ni la maison de Bourbon ne furent jamais très populaires au dehors; les avantages que, par la force des choses, elles apportaient à la France, lui faisaient tort en Europe.

A ces deux motifs venait s'en joindre un troisième qui n'était pas sans influence. La maison de France était, à l'égard des autres maisons royales de l'Europe, dans une position de supériorité marquée, qui excitait bien des jalousies et humiliait bien des vanités. C'était, qu'on nous passe cette expression, l'aristocratie du sceptre environnée de démocraties couronnées; et cette antique dynastie, qui comptait par tant de règnes et par tant de tombeaux, traitait un peu les autres dynasties en nouvelles venues. Qui ne connaît le mot de l'empereur d'Allemagne

annonçant la mort de Louis XVI à sa cour : « Mes-
» sieurs, » dit-il, « le roi est mort. » Il ne dit pas le roi de France, il dit le roi, comme si ce mot ne pouvait s'appliquer, en Europe, qu'au chef de la maison de Bourbon. Tout en reconnaissant cette suprématie morale, les autres maisons souveraines ne laissaient pas d'en être blessées ; et quand la race de Louis XIV tomba, toute cette bourgeoisie du trône éprouva quelque chose du bien-être et du soulagement que la bourgeoisie française ressentit en voyant tomber l'aristocratie. On eût dit que les cadets de la grande famille des rois se voyaient affranchis de ce droit d'aînesse qui leur pesait, et qu'ils entendaient retentir le signal de l'égalité des trônes.

Louis XVIII, qui représentait alors la maison de Bourbon, n'avait rien en lui qui pût modifier à cet égard les dispositions de toutes ces maisons royales. Il avait, au plus haut point, le sentiment de la grandeur de sa maison et de la supériorité du roi de France sur tous les autres rois de l'Europe. Ses adversités, loin de l'amener à des concessions à ce sujet, avaient eu pour effet de le rendre moins disposé à rien sacrifier de ce prestige, devenu le seul patrimoine de sa race. Toujours et partout, il avait été le roi de France. Il levait la tête à mesure que les chances de sa fortune baissaient, et l'histoire a consacré ses réponses au sénat de Venise qui le chassait; à Bonaparte, qui lui proposait de lui acheter sa couronne; aux souverains de l'Europe, qui l'engageaient à sortir de leurs États, comme un modèle

de cette dignité morale, plus haute que l'orgueil de la force, et de cette majesté à laquelle la fortune elle-même, à quelque degré d'élévation qu'elle arrive, parle toujours d'en bas.

Ce caractère, bien connu de Louis XVIII, ajoutait naturellement au peu d'empressement que les cabinets étrangers avaient à laisser remonter la maison de Bourbon sur le trône de France, et achève d'expliquer les dispositions d'indifférence, presque de malveillance que les coalisés montrèrent jusqu'au dernier moment pour les petits-fils de Louis XIV. Ce fait est donc maintenant doublement acquis à l'histoire; car non seulement des preuves incontestables sont venues établir qu'il existait, mais l'étude des hommes et des choses nous a en même temps fourni la raison de son existence, ce qui est le dernier caractère de l'évidence, et comme le sceau de la certitude historique.

CHAPITRE III.

LES RESTAURATIONS DE 1814 ET DE 1815 FURENT-ELLES L'OEUVRE DE MM. DE TALLEYRAND ET FOUCHÉ?

I.

Éloignement personnel de ces deux hommes d'État pour la restauration.

Les coalisés apportant des dispositions peu favorables à la maison de Bourbon, il n'est pas possible de nier que ce furent des causes étrangères à leur volonté, et dont l'empire, imprévu par eux, se fit sentir dans le sein de la France même, qui modifièrent profondément ces dispositions et déterminèrent le rétablissement de la race de Louis XIV sur le trône de France. Les adversaires de la restauration, qui n'ont rien de solide à opposer à ce raisonnement, ont un thème tout fait pour le tourner en leur fa-

veur. « Les étrangers, disent-ils, furent influencés » par des hommes qui les abusèrent sur le véritable » état de l'opinion publique en France; les deux » restaurations furent le résultat de deux intrigues » habilement conduites : l'une, par le gouvernement » provisoire; et l'autre, par Fouché. » Reste à savoir si l'on peut trouver, dans ces deux intrigues, les causes réelles du fait politique si remarquable qu'il s'agit d'expliquer.

Chose remarquable! ce fut M. de Talleyrand qui servit d'introducteur à la première restauration, et M. Fouché qui ouvrit la porte à la seconde. Or, personne, il faut le croire, ne prêtera, ni au duc d'Otrante, ni au prince de Bénévent, des sentimens enthousiastes pour l'ancienne dynastie. Le premier de ces deux personnages, habitué, selon le mot de madame de Staël, à faire de la politique une manœuvre selon le vent, trouvait, dans sa conduite pendant la première révolution et dans le scandale de sa position épiscopale sécularisée par un mariage, les motifs les plus forts de craindre le retour d'un état de choses régulier, avec lequel sa situation personnelle se trouverait en désaccord flagrant. Quant à M. Fouché, son nom, placé sur la liste des juges de Louis XVI, et auquel les massacres de Lyon attachaient en outre une sanglante auréole, lui créait une situation encore plus incompatible avec la monarchie, et devait lui faire préférer, et lui faisait, en effet, préférer toutes les combinaisons à celle d'une restauration royale; car on sait aujourd'hui

qu'il eut jusqu'au bout une carte dans tous les jeux, et que le parti de la régence de Marie-Louise, celui de la royauté du duc d'Orléans surtout, à cause des souvenirs que rappelait son nom, comptèrent Fouché parmi leurs adhérens, au moment même où il négociait avec Louis XVIII.

Quand on voit deux esprits de cette trempe, deux personnages dans cette position, ouvrir les portes à une restauration, qui doit inévitablement et par le cours naturel des choses, les exclure dans un temps donné, coopérer à cette restauration dont ils ont trop de sens pour ne pas prévoir le résultat logique, n'est-ce pas l'argument le plus fort qui puisse démontrer tout ce qu'il y avait d'irrésistible, de nécessaire au pays, et par conséquent de national dans le rétablissement de la dynastie légitime? Pour que MM. Fouché et Talleyrand plaidassent la cause des frères de Louis XVI, ne fallait-il pas qu'ils la regardassent comme gagnée? Et s'ils ne travaillaient pas à rendre son triomphe impossible, n'est-ce pas parce qu'ils le regardaient comme inévitable?

Il y a une si grande vraisemblance, une si haute probabilité dans cette appréciation de la conduite de ces deux hommes, qu'on cherche en vain les élémens de l'opinion contraire. Il ne faut pas confondre les moyens secondaires qui favorisèrent l'avènement de la restauration, ou, si l'on aime mieux, la manière dont elle se fit, avec les causes réelles de cette restauration, qui étaient ailleurs et plus haut. Quand des hommes à courtes vues répètent que les

deux restaurations se firent, parce que M. de Talleyrand travailla à la première, Fouché à la seconde, n'est-il pas plus conforme à la raison de répondre que MM. de Talleyrand et Fouché y travaillèrent parce qu'elles se faisaient. Lorsqu'on examine toutes les raisons qui devaient empêcher le sénat en général, et MM. de Talleyrand et Fouché en particulier, ainsi que la plupart de leurs auxiliaires, de coopérer au retour de la dynastie légitime, et qu'on les voit y coopérer cependant, il devient évident qu'ils étaient dominés par une situation plus forte qu'eux. MM. de Talleyrand et Fouché jouèrent à peu près, dans cette circonstance politique, le rôle de l'homme qui annonce au jeu la couleur en faveur de laquelle le sort a prononcé : ils ne firent pas la restauration, ils la déclarèrent.

On a conservé un mot prononcé par M. de Talleyrand à cette époque et qui est d'un grand sens : « Louis XVIII, » avait-il dit, « est un principe, tout » le reste est une intrigue. » C'est dans la vérité exprimée par cette parole, qu'il faut chercher la cause réelle des deux restaurations. Il y a, dans les choses, une logique impérieuse qui subjugue les hommes, et c'est par là que la Providence gouverne les événemens. La France et l'Europe, également fatiguées de la guerre, voulaient la paix : vouloir la paix, c'était vouloir la restauration, qui, seule, pouvait garantir, par son principe, la paix à la France et à l'Europe. Vouloir à la fois l'empire et la paix, c'était défendre à la fois les deux propositions con-

traires, car le grand ressort de l'empire, comme on l'a vu, c'était la guerre; elle était dans la fatalité de l'origine de l'empereur, qui ne pouvait retremper son autorité affaiblie que dans la victoire, source à laquelle il l'avait puisée. Napoléon pacifique eût été comme un mineur sous la tutelle du parti de la révolution, qu'il ne pouvait regarder du haut d'un principe, et qu'il avait par conséquent besoin de regarder du haut de la gloire militaire; comment donc croire que ce formidable pupille ne songerait pas sans cesse à s'émanciper par quelque nouvel Austerlitz? L'empereur avait lui-même le sentiment de sa situation, et il reste de lui de mémorables paroles qui l'indiquent d'une manière plus claire que le jour: « Que pourrais-je répondre aux républicains du sé- » nat, » disait-il, en 1814, au prince de Neufchâtel et au duc de Bassano, « quand ils viendront me re- » demander leur frontière du Rhin (1)? » Quant au roi de Rome avec la tutelle de sa mère, ce n'était qu'un semblant de solution. Napoléon aurait toujours été derrière la régence, comme le soleil derrière le nuage. Avec son coup d'œil d'aigle, il avait jugé d'avance la question. « Les puissances, à l'exception » de l'Autriche, » avait-il dit, « ne sauraient con- » sentir à la régence tant que je vivrai. Elles au- » raient trop peur que j'arrachasse le timon de l'É- » tat des mains de ma femme. Ce ne serait d'ailleurs » qu'une régence autrichienne, et l'on verrait M. de

(1) *Manuscrit de* 1814, par le baron Fain.

» Schwartzenberg vice-empereur des Français. Tout » bien examiné, c'est aussi contraire aux intérêts » des alliés qu'à ceux de la France. »

Il n'y a rien à ajouter à cette appréciation, qui achève d'expliquer les causes réelles de la restauration de 1814 et de celle de 1815. Les Bourbons remontèrent sur le trône, parce que dans la situation donnée, il n'y avait qu'eux de possibles en France. La guerre sans Bonaparte et la paix sans les Bourbons, cette combinaison, adoptée par l'assemblée des Cent jours, n'était qu'un rêve. Tous les expédiens révolutionnaires ou militaires, par lesquels on avait vécu depuis la chute de la monarchie, étant épuisés, le principe monarchique arrivait comme la solution au bout du problème.

M. de Talleyrand avait coutume de dire qu'il n'était pas assez injuste pour vouloir contraindre les gens à être de son avis, et qu'il se bornait à demander qu'ils fussent du leur ; c'est ce qui eut lieu en 1814. M. de Talleyrand contribua à décider les puissances européennes, qui avaient besoin de la paix et qui la voulaient, à être de leur avis, en ne s'opposant pas à la restauration de la maison de Bourbon, qui seule pouvait assurer la paix du monde. Il vit que cette solution était trop nécessaire pour ne pas être inévitable, et il se mit à la roue du char de la légitimité dès qu'il fut sorti de l'ornière et qu'il s'avança rapidement au but, traîné par les événemens. Comme M. de Talleyrand marchait derrière le char, on crut qu'il le poussait. Il n'en était

rien cependant. Le prince des diplomates n'alla pas chercher les Bourbons, il les rencontra pour la première fois sur une route qu'il n'avait lui-même jamais quittée, celle de la fortune. Il s'attacha à leur prospérité naissante, bien moins comme un aide que comme un fardeau, et s'empara de la transition pour faire à sa manière le lit où la royauté allait se coucher. Quand on étudie les documens de ce temps, on voit M. de Talleyrand sans cesse occupé à retenir le mouvement qui précipite le retour des Bourbons. Il accueille avec un mécontentement marqué la députation du conseil municipal de Paris, qui, dès le 1er avril, appelle le retour des Bourbons, et il refuse d'autoriser l'insertion de sa proclamation dans *le Moniteur*. Il suit les événemens en ralentissant autant que possible leur marche pour en demeurer maître. Ce qui lui importe le plus, ce n'est pas que la restauration soit faite, c'est qu'elle ne soit faite que par lui et par le Sénat qui lui sert d'instrument. Il veut qu'elle soit à son image pour être à son usage; ce ne sont plus des garanties pour le pays qu'il réclame, ce sont des garanties pour les positions équivoques comme la sienne, et il place toujours le sénat entre Louis XVIII et la nation. En résumé, l'action de M. de Talleyrand, en 1814, consista surtout à modifier la restauration dans le sens de ses intérêts et de ceux de sa coterie, c'est à dire à la fausser le plus qu'il put. Il contribua au retour du principe monarchique au profit du Sénat conservateur; il mit, au moral comme au matériel, dans tous

les préliminaires de la restauration, le fameux article sur les dotations sénatoriales.

Ceux qui ont accusé les royalistes d'avoir été, en 1814, sans dignité à l'égard des coalisés, n'ont certainement pas présens à la pensée les souvenirs de cette crise et la conduite de la coterie révolutionnaire du Sénat, qui était sous la direction de M. de Talleyrand. Lorsque, dans les écrits pleins de logique et de force, qui suppléaient au silence des journaux que le gouvernement provisoire s'était hâté de replacer sous la censure, on demandait de toutes parts en vertu de quel principe le Sénat prétendait s'arroger le droit de faire à son profit une restauration qui appartenait à tout le monde, et de s'interposer entre la France et la maison de Bourbon, sait-on ce que répondaient les défenseurs du Sénat qui s'agenouillaient chaque jour devant Alexandre, avec l'évêque constitutionnel Grégoire et Garat, ancien ministre de la justice sous la Convention, et le même qui lut à Louis XVI son arrêt de mort?

Ces futurs accusateurs des royalistes, ces hommes qui devaient se montrer si susceptibles sur les questions d'indépendance nationale, répondaient que le Sénat tenait son pouvoir constituant de l'empereur Alexandre (1)! Qui ne le voit? l'influence étrangère ne servit pas, en 1814, à faire la restauration, mais à empêcher qu'elle ne fût faite d'une manière nationale. Ce ne furent pas les étrangers qui déclarèrent

(1) *Histoire de la Restauration*, par M. Lubis, t. 1er, p. 235.

Louis XVIII roi de France; mais ce furent eux qui déclarèrent le Sénat constituant.

On vit, en 1815, le même spectacle se présenter. Seulement, celui qui tint les fils de l'intrigue, représentait l'habileté démocratique au lieu de représenter l'habileté aristocratique de ce temps; il s'appelait Fouché au lieu de s'appeler Talleyrand. On a vu que Fouché ne trouvait, dans sa position personnelle, aucun motif de désirer la restauration du principe monarchique, et que, tout au contraire, il avait des raisons de la craindre. Mais Fouché avait, comme M. de Talleyrand, un sens politique remarquable et l'intelligence des situations. Il vit, en 1815, comme M. de Talleyrand l'avait vu, en 1814, que le succès de Napoléon était impossible, et le ministre des Cent jours se prépara de bonne heure à dominer la transaction pour la faire tourner à son profit. Il avait si peu un parti pris en faveur des Bourbons, que, pendant les Cent jours, il entretint une correspondance avec M. de Metternich, dans laquelle il était question de proclamer le fils de Napoléon avec une régence (1). En même temps il avait une carte dans une autre partie qui se jouait pour le duc d'Orléans, et dont le succès lui aurait convenu plus que tout au monde, à cause des souvenirs révolutionnaires qui se rattachaient au nom de ce prince, et qui rendaient Fouché possible sous son règne. Dans tous les cas, le duc d'Otrante voulait,

(1) Voir l'*Histoire de la Restauration*, par M. Capefigue.

s'il ne pouvait établir le gouvernement le plus à sa convenance particulière, se mettre en position de dominer celui que les circonstances amèneraient. Il se servit à cet effet de la Chambre des représentans des Cent jours, comme M. de Talleyrand s'était servi du Sénat conservateur. Il renversa Napoléon avec MM. Lafayette, Manuel, Bédoche, Dumoland et Jay, comme M. de Talleyrand l'avait renversé avec MM. Lambrecht, Grégoire et Garat. Ce résultat une fois obtenu, il fit nommer une commission de gouvernement, comme M. de Talleyrand avait fait nommer un gouvernement provisoire, et fut le chef de cette commission, comme M. de Talleyrand avait été le chef du gouvernement nommé en 1814. Alors, toutes les combinaisons qui s'étaient présentées en 1814, se présentèrent de nouveau; et toutes les impossibilités qui les avaient fait abandonner, apparurent à tout le monde, excepté à la Chambre des représentans.

La Chambre des Cent jours, nommée par une minorité imperceptible d'électeurs, était toute révolutionnaire; c'était surtout comme une précaution contre le despotisme de Bonaparte qu'elle avait été envoyée, et elle n'avait ni l'intelligence, ni le sentiment d'une situation aux difficultés de laquelle elle n'était pas appelée à pourvoir. Dans cette Chambre tronquée, au sein de laquelle trente-neuf départemens avaient refusé de se faire représenter, et dans laquelle plus d'un député n'avait été nommé que par dix électeurs, tant la France s'était retirée

du mouvement des affaires, ils étaient cinq ou six harangueurs animés de furieuses rancunes contre la maison de Bourbon, et qui, se prenant pour la France, répétaient à l'envi que la France avait rejeté la maison de Bourbon et qu'elle ne remonterait jamais sur le trône. D'abord, ils ne le croyaient pas en le disant; ensuite, à force de le dire, ils finirent par le croire. Leur haine, comme ces breuvages fermentés, leur montait à la tête et leur obscurcissait la vue. Ils n'avaient plus qu'un jour à vivre, et ils rêvaient d'éternité; leurs jambes fléchissaient sous eux, et ils s'occupaient d'asseoir la France sur les bases éternelles d'une constitution qui ne devait jamais finir. La restauration était un fait inévitable, presqu'accompli, une nécessité aussi éclatante que le soleil; ils déclaraient que le nécessaire était impossible. Elle avait déjà le pied sur les marches du trône, qu'ils répétaient encore qu'elle n'y remonterait jamais, et ils étendaient leurs bras de pygmées contre la situation, qui ne leur fit pas même l'honneur de les écraser en passant. Les paroles de la Chambre des représentans ne purent ni retarder, ni avancer d'une heure la solution du problème; elle arriva quand elle devait arriver, ni plus tôt, ni plus tard. Les représentans la regardèrent passer; les choses s'étaient faites à côté d'eux et sans eux. La terre marchait sous leurs pieds et les emportait avec elle pendant qu'ils niaient le mouvement. Quand on en fut à ce point, cette assemblée, qui avait fait un si grand bruit, s'éteignit dans le silence; les Catons

et les Décius ne moururent pas, mais ils disparurent; il semblait que c'était une comédie qui venait de finir, et que, pour tout le monde, la vie réelle allait commencer.

Ceux qui ont accusé les royalistes d'avoir manqué, en 1815, de dignité envers les coalisés, ont sans doute oublié tout ce que firent les hommes de la Chambre des Cent jours à cette époque. Ils envoyèrent au quartier-général des coalisés, MM. de Lafayette, d'Argenson, Sébastiani, Pontécoulant et Laforest, demander un roi; ils allèrent jusqu'à offrir d'accepter un prince étranger, dit un historien, le roi de Saxe, un Brunswick, le prince d'Orange, un duc français, et de livrer en dépôt une ligne de forteresses, comme garanties d'ordre et de repos (1); ils étaient prêts à accepter quiconque on présenterait, pour éviter les Bourbons. C'est à ce sujet que le *Journal des Débats*, usant de la liberté de la presse qui venait d'être rétablie, pour livrer à la risée publique de pareilles combinaisons, s'écriait : « Des » gens, pour qui tout est bon, hors ce qui est légi- » time, et qui livreraient la France au grand mogol, » comme ils l'ont livrée deux fois à Bonaparte, ont » conçu la ridicule idée d'offrir la couronne de St- » Louis au ci-devant électeur de Saxe!... »

Si Fouché avait peu de sympathie pour la maison de Bourbon, il ne faisait jamais de romans en politique. Il avait des objections contre la restauration,

(1) *Histoire de la Restauration*, par M. Capefigue, t. 2, p. 441.

tirées de sa position personnelle ; mais il savait que toutes les objections doivent céder devant les nécessités invincibles. Frappé de l'impossibilité de tous les autres dénoûmens, il accueillit la pensée d'une restauration monarchique quand il la vit nécessaire, en cherchant seulement à la modifier autant qu'il put dans le sens des idées révolutionnaires qui assuraient sa position. C'est pour cela qu'il arrêta plusieurs jours Louis XVIII à Saint-Ouen et à Saint-Denis, en lui faisant craindre des dangers imaginaires. Il exerça sur la seconde restauration, à l'aide du duc de Wellington, la même influence que le prince de Talleyrand avait exercée sur la première restauration, à l'aide de l'empereur Alexandre.

Il résulte de ce qui précède, que MM. de Talleyrand et Fouché ne firent point les causes générales qui déterminèrent les deux restaurations, mais que seulement, avec ce coup d'œil que donne l'habitude des affaires, ils démêlèrent ces causes et agirent en conséquence. Ils se rallièrent aux événemens qui marchaient dans cette voie, et, avec l'assistance des coalisés, ils tinrent les fils de l'intrigue qui faussa par deux fois le rétablissement de la monarchie. Pour que la restauration fût immortelle, il aurait fallu l'accomplir à la clarté du soleil, dans le sein d'une assemblée nommée par la France entière; qu'on nous passe une expression aujourd'hui consacrée, la restauration de 1814 fut *bâclée* dans l'entresol de M. de Talleyrand, et celle de 1815, dans le cabinet de police de Fouché, à la lueur de

deux bougies ; et ces deux personnages obligèrent la royauté à leur donner des places de sûreté, quand il s'agissait de proclamer les libertés de la France.

CHAPITRE IV.

LA RESTAURATION FUT L'OEUVRE DE LA FRANCE.

I.

Dispositions de la France à l'égard des Bourbons.

On a vu que les dispositions des puissances coalisées étaient si peu favorables à la maison de Bourbon, que M. de Talleyrand fut contraint à les aider à être de leur avis, en leurs démontrant que la paix, cet objet de leur vœux et cette nécessité européenne, ne deviendrait possible et sûre qu'avec la maison de Bourbon, qui pouvait régner sans avoir recours à la guerre, parce que son autorité reposait sur la force morale d'un principe. Si M. de Talleyrand eut quelque chose à faire du côté de l'Europe pour l'amener

à ce point, il n'en fut pas de même du côté de la France, qui eut beaucoup à faire pour déterminer M. de Talleyrand à marcher dans cette voie. Il importe d'établir cette vérité, qui achèvera de démontrer que, non seulement la restauration n'a pas été imposée à la France par l'étranger, mais qu'il serait plus vrai de dire qu'elle a été jusqu'à un certain point imposée aux répugnances de l'étranger par la volonté et par les intérêts de la France, et que par conséquent elle est un fait essentiellement national.

On ferait un livre de tous les témoignages rendus à cette vérité, non point par les royalistes, leur jugement serait suspect, mais par des hommes dont le nom seul indique qu'étrangers à l'enthousiasme et au dévouement, ils cédaient à une de ces convictions irrésistibles que produit l'évidence. M. Bignon, dont les tendances politiques sont connues, et qui représentait alors la fraction d'opinion qu'on désigne maintenant comme appartenant au centre gauche, écrivait à cette époque (1) : « Que non seulement la » restauration n'avait pas provoqué l'invasion étran- » gère, mais qu'elle avait atténué les malheurs qui » en étaient la suite et prévenu les sinistres consé- » quences qu'elle pouvait entraîner. » M. Benjamin Constant, qui appartenait aux opinions les plus proches de celles qu'on regarde aujourd'hui comme formant la gauche, écrivait dans le même temps (2) :

(1) *Etat des partis en France*, par M. Bignon.

(2) *De l'Esprit de Conquêtes*, par Benjamin Constant.

« Défenseurs de la monarchie, supporterez-vous que » l'oriflamme de saint Louis soit remplacée par un » étendard sanglant de crimes et dépouillé de succès? » Il avait dit, au début même de la restauration : « Le changement qui vient de s'opérer, rend » le sceptre aux mains de la famille incontestée ; il » consacre la représentation nationale, il établit la » liberté de la presse, il met hors d'atteinte l'indé- » pendance de la magistrature. Tous les partis doi- » vent être également satisfaits. » Enfin, pour ne pas multiplier sans utilité et sans fin les citations, Carnot, qui représentait ce qu'on appelle aujourd'hui l'extrême gauche, s'expliquait d'une manière encore plus précise et plus décisive : « Le retour des » Bourbons, » écrivait-il dans une lettre demeurée fameuse, « produisit un enthousiasme universel; ils » furent accueillis avec une effusion de cœur inex- » primable. Les anciens républicains partagèrent » sincèrement les transports de la joie commune. » Toutes les classes de la société avaient tellement » souffert, qu'il ne se trouvait personne qui ne fût » véritablement dans l'ivresse. » Ajoutez à cette lettre de Carnot, sa proclamation à la garnison d'Anvers : « Soldats, » disait-il, « aucun doute raisonnable ne » pouvant s'élever sur le vœu de la nation française » en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait » nous mettre en révolte contre l'autorité légitime » que de différer plus long-temps à la reconnaître. » Nous avons pu, nous avons dû procéder avec cir- » conspection ; nous avons dû nous assurer que le

» peuple français ne recevait cette grande loi que de
» lui-même (1). »

Certes si, dans l'époque où nous vivons, les paroles avaient quelqu'autorité, il n'y aurait pas un mot de plus à dire après de tels témoignages. Que penser maintenant de cette accusation si souvent reproduite, et que toutes les nuances de l'opinion qui l'a accréditée contre la maison de Bourbon, depuis M. Bignon jusqu'à M. Carnot, avaient démentie à l'avance? Comment les accusateurs de la restauration se mettront-ils d'accord avec eux-mêmes? Pourquoi ces hommages, à l'époque où elle succéda à l'empire, si elle était anti-nationale et imposée par les baïonnettes étrangères? Si elle était nationale, comme on l'a reconnu, pourquoi tant d'outrages depuis?

La réponse n'est pas difficile pour ceux qui connaissent le cœur humain et le caractère oublieux des partis. A l'époque où la restauration fit son avènement, les maux auxquels elle apportait le remède étaient cuisans, et la reconnaissance générale se mesura à la grandeur du péril d'où l'on venait d'être tiré. Mais, plus on s'éloigna de ce temps, plus la reconnaissance diminua, parce que le sentiment de la situation désastreuse où l'on s'était trouvé, était remplacé par un lointain souvenir qui allait de jour en jour en s'effaçant. De même qu'à mesure que les

(1) Proclamation du général Carnot à la garnison d'Anvers, 18 avril 1814.

plaies de l'empire se fermaient, les ressentimens devenaient moins vifs contre l'empereur ; à mesure qu'on s'habituait à jouir des bienfaits du régime monarchique, on devenait moins reconnaissant envers les Bourbons. Les malades aiment à dire qu'ils doivent la vie à leurs médecins ; les convalescens conviennent encore qu'ils leur doivent la santé; hors de là on passe, la tête haute, en se disant qu'on a guéri parce qu'on devait guérir : c'est là l'histoire de l'ingratitude des hommes de parti envers la restauration. Quand ils virent la France dans un état si florissant, ils ne purent se résoudre à croire qu'elle eût eu besoin d'être sauvée, et, pleins de l'insolence de la santé et ne songeant qu'aux intérêts de leur opposition, ils s'écrièrent que la restauration avait été imposée par les baïonnettes étrangères, et que le pays l'avait reçue avec répugnance. Malheureusement pour eux leurs paroles sont restées, et l'on a vu si elles sont équivoques et si elles manquent de précision. Autant que des paroles peuvent prouver quelque chose, dans un siècle où l'on en a fait un si grand abus, celles que nous avons citées sont sans réplique, et les adversaires de la restauration, avant de contester son origine toute nationale, auraient dû déchirer dans sa main le brevet de nationalité signé par Benjamin Constant, Bignon, Carnot, et tout ce qui comptait dans les rangs de l'opposition libérale.

Mais nous n'insisterons pas sur cet ordre de preuves. Les paroles et les opinions des hommes, nous

l'avons dit, ont peu de poids dans ce siècle si prodigue d'assertions démenties par ceux-là même qui les avaient avancées. Nous ne nous contenterons pas de citer ce que Carnot, Benjamin Constant et Bignon ont dit, nous prouverons qu'ils avaient raison de le dire, que les dispositions de la France étaient telles qu'ils les représentaient, qu'en effet ses intérêts les plus chers et les plus impérieux appelaient les Bourbons.

Quant aux dispositions de la France, nous ne citerons pas de paroles, nous invoquerons des faits. Dès le 30 mars, jour de la formation du gouvernement provisoire, le corps municipal de Paris fut convoqué à l'Hôtel-de-Ville; le lendemain il prit l'initiative et adhéra à une proclamation dans laquelle on remarquait les passages suivans, qui peuvent donner une idée des sentimens qui régnaient à cette époque: « Habitans de Paris, vous devez tous les » maux qui vous accablent à un seul homme. C'est » lui qui, chaque année, par la conscription décime » nos familles. C'est lui qui, au lieu de quatre cents » millions que payait la France sous nos anciens » rois, pour être libre, heureuse et tranquille, nous a » surchargés de plus de quinze cents millions d'im- » pôts. A lui, nous devons la haine de tous les peu- » ples sans l'avoir méritée. Que nous parle-t-on de » ses victoires passées? Les larmes de nos familles, » le célibat forcé de nos filles, la ruine de toutes » les fortunes, le veuvage prématuré de nos fem- » mes, le désespoir des pères et des mères, voilà

» ce qu'ont produit ses victoires. Ce sont elles qui » amènent aujourd'hui les étrangers jusques dans » nos murs, toujours restés vierges sous la pater- » nelle administration de nos rois. En conséquence, » le conseil municipal de Paris déclare à l'unani- » mité de ses membres présens, qu'il renonce for- » mellement à toute obéissance envers Napoléon Bo- » naparte, exprime le vœu le plus ardent pour que » le gouvernement monarchique soit rétabli dans la » personne de Louis XVIII et de ses successeurs lé- » gitimes. »

Cette proclamation, placardée sur toutes les murailles, fut le premier acte officiel dans lequel le rétablissement de la maison de Bourbon fut publiquement demandé. Non seulement M. de Talleyrand l'accueillit avec un mécontentement marqué, mais il en interdit l'insertion dans les colonnes du *Moniteur*, et *le Journal des Débats* osa seul lui donner de la publicité. La cour des comptes, la cour de cassation, la cour d'appel, adhérèrent au vœu exprimé par le corps municipal de Paris ; d'un grand nombre de villes de provinces les adhésions arrivèrent en foule ; Bordeaux avait fait son mouvement ; sur plusieurs points importans de la France, la question qui se discutait à Paris était déjà résolue en faveur de la monarchie légitime. C'est alors que M. de Talleyrand, ayant compté les voix et s'étant assuré que les esprits comme les événemens allaient aux Bourbons, se déclara ouvertement pour eux.

On ne saurait prétendre cependant que les senti-

mens royalistes se fussent conservés si vifs et si présens pendant la longue absence de la maison de Bourbon, et qu'ils se réveillèrent d'eux-mêmes aussitôt que le nom de ces princes fut prononcé. La raison politique et la franchise historique doivent se garder de ces exagérations enthousiastes du sentiment. L'empressement ou, pour parler comme M. Carnot, l'ivresse avec laquelle les Bourbons furent reçus tenait à deux motifs. Voici le premier : pendant que M. de Talleyrand s'était emparé du rôle de négociateur entre la France et les chefs de la coalition, afin de dominer la solution et d'en tirer honneur et profit auprès de ceux en faveur desquels il croirait de son intérêt de se ranger, en demandant, pour les calculs de son égoïsme, les récompenses du dévouement, un autre personnage s'emparait d'un rôle plus noble et plus désintéressé : nous voulons parler du grand écrivain qui se nomma, de par l'autorité de son génie, ambassadeur de la maison de Bourbon auprès de la France. Avec ce style qui peint tout ce qu'il exprime, il présentait, pour ainsi parler, à la France cette maison royale que les jeunes générations ne connaissaient pas, et qu'un grand nombre, parmi les anciennes générations, avaient oubliée. En face des grandeurs homicides du génie de la guerre, il déployait le tableau de ces grandeurs pleines d'une mansuétude paternelle, et de ces vertus précieuses pour la paix, qui distinguaient les princes d'une antique maison, en couronnant chacun d'eux d'un rayon de ce style qui

éblouit les yeux et échauffe les âmes. On peut dire qu'il se fit une révolution morale dans ce pays, lorsque le lendemain de l'installation du gouvernement provisoire, M. de Châteaubriand, dans sa magnifique brochure, présenta les malheurs de la famille de Louis XVI aux malheurs de la France, et Louis XVIII eut raison de dire que le manifeste de ce grand écrivain, qui révélait, pour ainsi parler, les Bourbons au pays, lui fut plus utile qu'une armée (1).

Tandis que M. de Châteaubriand remuait tous les cœurs, une considération puissante achevait de tourner tous les esprits vers la restauration. C'était le sentiment profond de la nécessité de la paix, et la conviction que la restauration du principe monarchique pouvait seule l'assurer, et qu'elle mettait en outre la France dans les conditions les plus favorables, pour traiter avec l'Europe maîtresse de notre territoire.

II.

Conclusion. — Nécessité et nationalité des deux restaurations.

Louis XVIII se trouvait dans une position incomparable pour négocier avec l'Europe. Il était lui-

(1) Bonaparte et les Bourbons.

même une des victimes de l'ambition de Napoléon, on ne pouvait donc lui en faire porter la peine. En outre, il était placé, par l'antiquité de sa race et la puissance de son droit, de niveau avec ceux qui traitaient avec lui. Ce n'était pas un trône qu'on lui donnait et que par conséqueut on aurait eu le droit de lui faire acheter, c'était son trône qu'il reprenait! Cela seul mettait une distance incalculable entre la restauration et toutes les autres combinaisons. Tout autre que Louis XVIII n'eût été sur le trône qu'un lieutenant de l'Europe; il y montait, lui, comme le successeur en ligne directe de Louis XIV, et non comme l'élu de la coalition. Enfin il pouvait donner à l'Europe la garantie d'un principe politique, et par conséquent elle devait exiger, elle exigea, comme ses représentans l'annoncèrent, moins de garanties matérielles et territoriales. D'un autre côté, il donnait à la dignité de la France menacée la garantie d'un caractère royal qui avait soutenu noblement l'adversité, et au moment où l'épée de Napoléon tombait de la main désarmée de la grande nation, il plaçait dans cette main le sceptre de Louis XIV, et obtenait le respect de l'Europe pour la majesté des souvenirs, alors qu'elle n'était plus arrêtée par le prestige de la force et les éblouissemens de la victoire.

Les faits vinrent démontrer que la France avait envisagé les choses sous leur point de vue réel, en acceptant la restauration comme la meilleure chance du pays, et comme la solution la plus nationale de la situation désatreuse dans le sein de laquelle l'em-

pire l'avait laissée. Dès qu'on put faire valoir devant les monarques coalisés la garantie morale que donnait la restauration du principe monarchique à la paix du monde, la politique d'Alexandre, qui était naturellement la plus favorable à notre pays, prit l'ascendant et les exigences diminuèrent. C'est le préambule même du traité signé en 1814 qui pose ce fait en axiome. « L'empereur d'Autriche, roi de Hongrie » et de Bohême, et ses alliés, » est-il dit dans ce préambule (1), « ne veulent plus exiger de la France, » aujourd'hui que s'étant placée sous le gouverne- » ment paternel de ses rois, elle offre ainsi à l'Eu- » rope un gage de sécurité et de stabilité, des garan- » ties que, sous son dernier gouvernement, ils lui » avaient à regret demandées. » En même temps les formidables armées que le traité de Chaumont avait mises en mouvement, se trouvent arrêtées. La France demeure telle qu'elle était le 1er janvier 1792, du moins elle ne perd pas une ville, pas un village de son ancien territoire; tous les objets d'art, fruits de ses conquêtes, lui sont laissés; on ne lui demande pas un pouce de terre, pas un écu, on lui rend trois cent mille prisonniers, et, six mois après la signature du traité, il ne demeure pas un seul soldat étranger sur le sol de la patrie. Voilà pour les intérêts du pays; voici maintenant pour sa dignité. Au milieu de tant de souverains, dont la fortune a couronné les efforts, Louis XVIII prend tout d'abord la position qui lui

(1) *Bulletin des Lois*, année 1814.

appartient; il conserve le pas sur tous, il se conduit comme l'aîné de la famille de monarques; il n'oublie pas même, dans sa capitale envahie, qu'il est petit-fils de Louis XIV et roi de France, et il en fait souvenir tous ces princes.

Tels furent les avantages moraux et matériels que la première restauration assura à notre pays, et qu'elle seule pouvait lui assurer. Si la France ne conserva point ces avantages, on sait quel est l'homme qui doit porter, devant l'histoire, la responsabilité de la seconde invasion et des désastreux sacrifices qu'il fallut subir. Le retour de Bonaparte, lors des Cent jours, est peut-être la faute, on pourrait dire le crime le plus inexcusable de ce grand homme de guerre. Il avait l'intelligence trop haute pour ne pas comprendre le vice de sa situation, qui, après l'avoir déjà une fois renversé, rendait d'avance tous ses succès inutiles, et faisait dépendre sa chute d'un premier revers. Ce retour n'était point la tentative d'un fier caractère qui essaie de dominer la fortune, c'était l'acte d'un joueur effréné qui, sûr de perdre, joue pour les émotions de la partie, et met pour enjeu, sur le tapis sanglant des batailles, la puissance et l'existence même d'une nation toute entière. Nous avons démontré, au début de ces considérations, que l'intérêt des Bourbons n'entra pour rien dans la seconde invasion, et que les coalisés ne furent déterminés que par leur ferme résolution de conquérir, en renversant définitivement Bonaparte, cette paix pour laquelle ils avaient fait tant et de si

grands sacrifices. La proposition de la Russie, de mettre sur le trône un autre que Louis XVIII; les déclarations de l'Autriche et de l'Angleterre: «Qu'el-» les n'entendaient pas combattre pour établir un » gouvernement en France, quel qu'il fût; » les proclamations dans lesquelles Blucher annonçait aux Allemands que cette fois on prenait les armes «pour » partager le territoire de cette nation impie qui » troublait le repos du monde (1), » témoignent assez de la véritable pensée qui animait, à l'origine, la seconde coalition. Quand Bonaparte fut abattu, « si Louis XVIII, en venant s'asseoir aux Tuileries, » ne se fût pas hâté de voler son trône, dit énergi-» quement M. de Châteaubriand, il n'aurait jamais » régné. »

Cette fois il fallut subir la dure loi d'un vainqueur irrité et qui se repentait peut-être de la générosité qu'il avait montrée lors de la première invasion. Ce ne fut pas la restauration qui apporta les traités de 1815 à la France, ce furent les Cent jours qui les lui laissèrent. Encore est-il plus que douteux qu'elle eût obtenu ces conditions, toutes défavorables qu'elles fussent, si elle n'eût point retrouvé, dans le principe monarchique et dans la maison de Bourbon qui le représentait, cette unité politique, forte et compacte, qui écarta de plus sinistres projets de la pensée des coalisés. En relisant

(1) Voir la *Proclamation de Blucher*, dans les journaux allemands.

les proclamations du général Blucher et les feuilles anglaises du temps, on n'ose songer à la destinée qui aurait attendu la France après la bataille de Waterloo, si la maison de Bourbon ne se fût trouvée là pour revendiquer, au nom d'un droit politique que l'Europe avait récemment reconnu, ce royaume envahi par tant de peuples divers, et pour présenter à la France le bienfait d'une unité politique, qui empêcha peut-être que le morcellement des opinions n'amenât le morcellement du territoire. Certes nous avons assez de foi dans le courage et la fierté de notre pays, pour être convaincu qu'il n'aurait pas accepté cet affront; et que, dans la suite, il aurait reconquis son indépendance et reconstruit sa puissance territoriale, si, comme la presse anglaise le demandait, on eût exigé : « La destruction de toutes » les forteresses du nord de la France, l'abandon » de toutes les conquêtes de Louis XIV, l'évacuation » de la Lorraine redevenue autrichienne, et de l'Al- » sace passant sous le sceptre de la Prusse (1). » Mais nous pensons que les Bourbons, qui, par leur seule présence, sauvèrent la France d'un demi-siècle de luttes peut-être, et lui conservèrent ce qu'à cette époque l'abus de la force pouvait lui ôter, doivent être considérés comme ayant sauvé la France du plus grand des malheurs. S'ils ne purent obtenir, en 1815, des conditions semblables à celles de 1814, ils obtinrent les conditions les moins mauvaises qu'il

(1) *The Courier, the Times.*

était possible d'avoir dans la situation désastreuse où Napoléon avait laissé le pays ; et l'histoire dira, avec M. de Châteaubriand : « Que la race qui avait » fait la France ce qu'elle est, la sauva encore dans » cette occasion ; et que si nous sommes encore la » vieille Gaule, c'est aux descendans de Robert-le- » Fort que nous le devons (1). » Nous n'ajouterons qu'un mot : en 1814, les Bourbons nous avaient préservés de la contribution de guerre et de la diminution de notre puissance territoriale, renfermée dans ses anciennes limites ; en 1815, ils nous préservèrent du démembrement.

Comme nous ne voulons laisser aucune objection derrière nous, nous sommes naturellement conduits ici à parler d'une phrase prononcée, dit-on, par Louis XVIII, et qui semblerait mal se concilier avec tout ce qui précède, et surtout avec le caractère que nous venons de prêter à ce prince. Avant de quitter Londres, Louis XVIII aurait dit, assure-t-on : *Après Dieu, c'est au régent d'Angleterre que je dois ma couronne.* Il importe, avant d'apprécier cette allocution, d'en rétablir les véritables termes, et de rappeler les circonstances au milieu desquelles Louis XVIII adressait au prince de Galles, non pas la phrase même qu'on a si souvent répétée, mais les paroles que nous transcrivons d'après les journaux du temps.

Voici ces paroles : « Que V. A. R. agrée l'expres-

(1) *Congrès de Véronne*, par M. de Châteaubriand.

» sion de ma profonde reconnaissance pour ses gra-
» cieuses félicitations, pour les témoignages multi-
» pliés et constans d'amitié que j'ai reçus de V. A. R.
» et de toute son illustre famille. Ce sont les sages
» conseils de V. A. R., c'est ce grand empire, c'est
» la persévérance de ses peuples que je regarderai
» toujours, après la Providence, comme la cause
» principale du rétablissement de notre maison sur
» le trône de nos ancêtres, et de cet heureux état
» de choses qui guérira toutes les blessures, cal-
» mera toutes les passions et rendra à toutes les na-
» tions la paix, la tranquillité et le bonheur. »
Quant aux circonstances au milieu des quelles ces paroles furent prononcées, les voici : Louis XVIII allait quitter l'Angleterre où il avait rencontré une longue hospitalité. Avant de s'embarquer, il fit au prince régent une visite d'adieu. Les honneurs les plus grands lui avaient été rendus, et le peuple d'Angleterre, qui voyait en lui le représentant de cette paix qu'on ne souhaitait pas moins à Londres qu'à Paris, l'avait reçu avec le plus vif enthousiasme. « Toutes les rues,» écrivait M. Mennechet (1),« étaient
» pavoisées de drapeaux blancs, tous les chapeaux,
» ornés de cocardes blanches, faisaient de l'Angle-
» terre une autre France. Le prince régent a voulu
» donner au roi de France une nouvelle preuve de
» sa vénération en l'accompagnant jusqu'à Douvres.
» Toute la route, depuis Londres jusqu'à ce port,

(1) *Lettres sur la Restauration*, tome 1er, page 97.

» était, dans un espace de soixante-dix milles, con-
» stamment bordée d'une haie vivante de gens à
» pied, à cheval, en voiture, faisant flotter des dra-
» peaux blancs et poussant jusqu'aux nues les cris
» de *Vive Louis XVIII!*»

C'est sous l'impression de cet accueil, c'est en quelque sorte pour le reconnaître, que Louis XVIII prononça les paroles que nous avons reproduites. Ce n'est pas une appréciation politique, c'est un compliment provoqué par d'autres complimens, ce qui atténue singulièrement la gravité de cette phrase. En outre, il faut considérer que, dans ce moment, il y avait une espèce de fusion entre tous les peuples affamés de repos, et que Bonaparte était considéré, par tous les pays et par toutes les opinions, comme l'ennemi de la paix et de la liberté du monde(1). Sans adopter ces paroles, et même en les repoussant comme malheureuses et inexactes, nous devions donc leur restituer leur véritable caractère et rappeler les circonstances dans lesquelles elles furent prononcées.

(1) « Un reproche grave s'attachera à la mémoire de Bonaparte,
» dit M. de Châteaubriand : sur la fin de son règne, il rendit son
» joug si pesant, que le sentiment hostile contre l'étranger s'en af-
» faiblit, et qu'une invasion, déplorable aujourd'hui en souve-
» nir, prit, au moment de son accomplissement, quelque chose
» d'une délivrance. L'élite des esprits se trouve d'accord à cette
» époque dans le jugement terrible qu'ils ont porté de Napoléon.
» Les Lafayette, les Lanjuinais, les Camille Jordan, les Ducis, les
» Lemercier, les Chénier, les Benjamin-Constant, osèrent mépriser
» la victoire et protester contre la tyrannie!» (*Congrès de Véronne.*)

Du reste, on pourra se convaincre, en lisant l'histoire des affaires extérieures de la restauration sous le règne de Louis XVIII, que les paroles que nous avons citées n'avaient que la valeur d'un compliment; et Louis XVIII n'attendit pas long-temps pour prouver à l'Angleterre, que la couronne qui venait d'être replacée sur sa tête n'était pas une couronne dépendante et vassale. Le 26 août 1814, le duc de Wellington remit au gouvernement royal un mémoire qui tendait à établir le principe de l'abolition de la traite des noirs; comme moyen d'atteindre ce but, il présentait la proposition suivante : « Qu'il » fût accordé aux vaisseaux de guerre des deux na- » tions, dans le tropique du Nord et à l'Ouest, jus- » qu'à la longitude du 25e degré, au premier méri- » dien de Greenwich, la permission de visiter les » vaisseaux marchands des deux nations, et d'ame- » ner, pour en faire prononcer la confiscation, ceux » sur lesquels on trouverait des esclaves, en con- » formité des lois de l'État auquel ils appartien- » draient. » Dans le congrès de Vienne, qui s'ouvrit presqu'aussitôt après, lord Castelreagh, le négociateur de l'Angleterre, renouvela la proposition en ces termes : « Il serait à désirer que la visite eût lieu » au nord de l'équateur, afin de pouvoir mieux » exercer la police contre les bâtimens qui se livre- » raient à un pareil trafic. » Louis XVIII comprit sur-le-champ quelle arrière-pensée d'inquisition britannique cachait la prétendue réciprocité du droit de visite; et M. de Talleyrand répondit, en son nom,

au congrès de Vienne : « Que le roi de France n'ad-
» mettrait jamais, en fait de police maritime, que
» celle que chaque puissance exerçait sur ses pro-
» pres bâtimens. »

L'histoire, qui juge les princes bien plus d'après leurs actes que d'après leurs paroles, n'accepterat-elle pas cette réponse faite, le lendemain de la restauration, par un roi sans armée, assis sur un trône chancelant, à la toute-puissante Angleterre, qui venait de renverser Napoléon, comme une compensation suffisante, et ne dira-t-elle pas que c'est noblement et complètement effacer une phrase malheureuse, que de lui donner, en action, un beau et national démenti, en maintenant le principe de la liberté des mers et l'indépendance de notre pavillon?

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

De la France

PENDANT LA RESTAURATION.

CHAPITRE Ier.

DES TRAITÉS DE 1815 ET DU CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE.

I.

Considérations préliminaires.

Les causes véritables qui déterminèrent le rétablissement du principe porté par les royalistes, ont été mises en lumière. On a pu se convaincre que la restauration n'avait pas plus été l'œuvre de l'étranger, que l'invasion étrangère n'avait été l'œuvre de la restauration. Il est devenu évident, par une étude attentive des faits, que le retour de la maison de Bourbon était la solution la plus avantageuse, comme la plus honorable et la plus nationale, du problème européen rempli de difficultés et de périls, sous le

poids duquel le gouvernement impérial nous avait laissés. Il faut voir maintenant le principe des royalistes à l'œuvre, pour savoir si c'était par circonstance seulement qu'il préserva la France, ou s'il portait en lui les conditions permanentes de la grandeur et de la force du pays ; auquel cas on serait plus mal venu que jamais à accuser les hommes de ce principe d'être les hommes de l'étranger.

Laissons de côté l'histoire des affaires intérieures pendant la restauration : elles prêtent à trop de controverses, et il est difficile de se mettre d'accord sur l'impulsion qui leur fut donnée. Selon le point de vue duquel on les envisage, on blâme ou l'on approuve ; mais, pour examiner les motifs sur lesquels les opinions contraires appuient leurs jugemens, il faudrait écrire l'histoire complète de ces quinze années. Nous circonscrirons donc le sujet dans des limites plus étroites, afin de pouvoir l'embrasser ; et pour savoir si le caractère du gouvernement monarchique a été national ou anti-national, nous rechercherons ce qu'il a fait pour ou contre les deux intérêts qui constituent la puissance d'une nation au dehors : l'intérêt de ses finances qui lui donnent les moyens de tenir son rang ; l'intérêt de son influence extérieure qui s'établit par les armes ou par la diplomatie. Les finances donnent aux nations la force qui vient du corps ; la dignité, l'élévation et l'habileté de sa politique lui donnent la force qui vient de l'âme. S'il demeure démontré que, sous les ministères les plus opposés quant aux

questions de la politique intérieure, les intérêts de la grandeur extérieure de la France furent défendus, et que ses ressources financières se développèrent, il faudra bien reconnaître que ces bienfaits furent dus à l'influence d'une cause permanente, qui subsistait au milieu des changemens d'hommes et des variations de systèmes. Cette cause permanente ne saurait être que l'influence salutaire du principe monarchique.

On peut suivre la politique extérieure de la restauration dans cinq affaires principales. Les traités de 1815 et la délivrance de notre territoire, c'est le début, furent discutés par le ministère Talleyrand, et accomplis par le ministère Richelieu. L'intervention en Espagne, qui fut la première tentative armée de la France hors de son territoire, fut l'œuvre de M. de Villèle. L'intervention en Grèce, fut l'œuvre du ministère Martignac, quoique la bataille de Navarin, à laquelle la France participa, ait été gagnée sous le cabinet précédent. Les négociations relatives à la question turco-russe, appartiennent surtout aux deux derniers ministères de la monarchie. L'expédition d'Alger déjà préparée, fut accomplie par le ministère Polignac. Il s'agit donc d'examiner la conduite suivie par le gouvernement royal dans ces cinq affaires; de rechercher si elle fut habile ou inhabile, empreinte de fermeté et de dignité ou déshonorée par la faiblesse et la pusillanimité; si ce gouvernement engagea avec à propos les questions, s'il en sortit avec honneur; s'il eut en vue le triomphe

des intérêts généraux, ou s'il eut en vue des intérêts particuliers, séparés de ceux du pays. Il faudra considérer ensuite quelle fut l'influence du principe monarchique sur la situation financière, s'il l'améliora ou s'il la rendit plus mauvaise. Nous parviendrons ainsi à savoir si le gouvernement de la dynastie légitime fut national comme l'avait été son rétablissement; en d'autres termes, si la restauration fut nationale dans les œuvres de sa politique comme dans son origine, ou si elle agit comme ces souverains tributaires que les Romains établissaient, après la victoire, dans les pays conquis, afin de les maintenir dans un état de faiblesse qui assurât leur dépendance éternelle.

II.

Des premiers actes diplomatiques de la restauration.

La première question qui se présenta dans les conseils de la restauration, fut la question douloureusement importante de la délimitation de nos frontières et de l'occupation de notre territoire. On sait quel legs fatal l'empire nous avait laissé; une armée d'invasion occupait la France, et il restait à débattre le terme de cette occupation, les conditions de l'af-

franchissement de notre sol, et la question des limites auxquelles s'arrêterait l'ambition des coalisés. On se souvient des prétentions exorbitantes affichées par la presse anglaise au moment de l'invasion de 1815, prétentions que les proclamations de Blucher, auxquelles nous avons fait allusion, exprimaient d'une manière plus claire et plus menaçante encore. Le prince de Hardenberg avait présenté un mémorandum dans ce sens. Il disait, en mutilant notre langue pour proposer de mutiler notre territoire : « Les garanties doivent-elles consister simplement » en des contributions que l'on demanderait à la » France, ou en argent et en pays? En quoi, dans » ce cas, doivent-elles consister? Quoi, en argent? » quoi, dans la masse du pays (1)? » Ce mémorandum, présenté par le prince de Hardenberg, était commenté et développé par les puissances allemandes du second ordre dans le sens le plus rigoureux, et le ministre des Pays-Bas, consulté à cause de l'intérêt particulier qu'avait son gouvernement à cette question, en raison du voisinage de la Belgique et de la France, avait répondu : « Qu'on userait de beau» coup de modération envers la France, si cette » puissance n'était tenue qu'à restituer l'Alsace, la » Lorraine, la Flandre et l'Artois à ses anciens maî» tres (2). »

La restauration opposa à ces prétentions une fin de

(1) Voir *La Vie et les Travaux du comte d'Hauterive.*

(2) *Histoire de la Restauration*, par M. Capefigue.

non recevoir aussi juste qu'habile. « Ce n'était pas, » disait-elle, « à la France que les coalisés avaient fait » la guerre ; eux-mêmes l'avaient répété cent fois, ils » n'avaient pris les armes que contre l'empereur » Napoléon. Ils ne pouvaient donc considérer la » France comme un pays conquis et la traiter d'a- » près le droit brutal de la conquête. Il n'y avait » rien de changé aux traités signés après la première » invasion, il fallait s'y reporter; ils avaient con- » servé toute leur force morale et toute leur auto- » rité politique. »

Ce système, tout habilement développé qu'il fût, ne put prévaloir contre le parti pris de la Prusse et de l'Autriche. Chaque jour les exigences augmentaient, et le moment vint, dit-on, où Louis XVIII laissa entrevoir que si on le réduisait aux dernières extrémités, il pourrait se retirer derrière la Loire, au sein de l'armée qui n'était pas encore dissoute, appeler à lui les provinces de l'Ouest qui étaient toutes en armes, et soulever la France entière contre les prétentions de l'étranger (1). Tel était l'état des choses quand l'empereur de Russie, rectifiant par les tendances moins anti-françaises de sa politique les tendances égoïstes de la politique des coalisés, joignit ses efforts à ceux des plénipotentiaires de la restauration pour faire accorder à la France des conditions moins dures. Le ministère Talleyrand, qui inclinait vers l'alliance anglaise, après s'être en vain

(1) Voir l'*Histoire de la Restauration*, par M. Capefigue, t. III.

efforcé de détruire l'accord des coalisés afin d'obtenir de chaque puissance en particulier un traité plus favorable à la France, s'était dissous; le ministère Richelieu, plus porté vers la Russie, et par conséquent mieux posé pour réclamer son puissant concours, prit la conduite des affaires et termina les traités de Paris.

Si l'on considère en eux-mêmes les traités de 1815, qui furent ébauchés dans l'espèce de congrès européen qui se tint dans cette ville, on ne peut les envisager qu'avec une patriotique douleur. Non seulement la France perdait toutes les conquêtes de la république et de l'empire, mais son ancien territoire était entamé, car Landau et tout le territoire sur la rive gauche de la Lanter nous étaient enlevés, et les fortifications de Huningue étaient détruites. Sept cents millions de contributions de guerre à payer, une armée de cent cinquante mille hommes occupant à ses frais, pour cinq ans, une partie de ses places fortes; une ligne de forteresses élevées contre elle en Belgique, et les têtes de colonnes des puissances étrangères pouvant, en quelques jours de marches et après une seule bataille gagnée, arriver à Paris, voilà la situation que les traités de 1815 faisaient à la France. Les coalisés, cette fois, ne lui donnaient pas la paix, ils la lui vendaient. En même temps ils prenaient contre elle non seulement une position de défensive, mais une position d'offensive menaçante. L'Europe, en se retirant, laissait la porte de notre pays à demi-ouverte, et la longue épée de la coali-

tion, passant à travers cette porte entrebaillée, l'empêchait de se fermer.

Nous ne dissimulons rien, on le voit, de ce qu'il y eut de dur et d'excessif dans les traités de 1815. Ce qui se passa à cette époque est facile à expliquer. La guerre, qui amenait ces traités, n'était pas une de ces guerres particulières dans lesquelles il reste toujours, en dehors du débat, des cabinets neutres qui, intervenant à titre de médiateurs, prennent soin de s'opposer à ce que l'un des deux États belligérans, abusant de sa fortune, n'accroisse son territoire dans des proportions exagérées. Il n'y avait pas de neutres en 1815 entre l'Europe victorieuse et la France accablée. Aussi, chacune des puissances coalisées se mesura la part de sa convenance. L'Autriche s'attribua l'Italie toute entière, Milan et la Lombardie à titre de sujettes, Rome et Naples à titre de protégées. L'Angleterre recouvra le Hanovre agrandi, s'empara des îles Ioniennes dans la mer Méditerranée où elle avait Gibraltar et Malte, sans compter les possessions hollandaises qu'elle conserva et toutes les îles qu'elle ramassa sur l'Océan. La Prusse s'étendit dans les provinces rhénanes, et en s'établissant à Mayence devint notre voisine, tandis que d'un autre côté elle s'arrondissait aux dépens de la Saxe. La Russie eut dans la Pologne un royaume comme avant-garde d'un empire.

La restauration ne se trompa point sur la portée des traités de 1815, et ce ne fut qu'avec une patriotique douleur qu'elle les présenta à la France.

Elle évita même, par un sentiment de pudeur nationale, de révéler d'autres et de plus pénibles sacrifices qu'on avait demandés et qu'elle avait réussi à nous épargner. « La transaction que nous vous » présentons, » disait aux Chambres le ministre qui parlait en son nom, « doit nécessairement se res » sentir de la situation inouïe dans laquelle chacune » des parties se trouve respectivement placée. Un » million de soldats s'est précipité sur nos frontiè- » res. Le gouvernement s'est vu obligé de compo- » ser non seulement avec les prétentions, mais avec » les alarmes qu'une fatale rébellion a inspirées à » l'Europe. Il n'a pu voir, dans ces sacrifices, qu'un » moyen d'obtenir cette espérance à laquelle la » France aspire. »

Cependant, quelque durs que fussent les traités de 1815, quand on envisage les propositions qui avaient été faites, les projets exprimés par plusieurs cabinets, la situation de la France occupée par trois cent mille soldats étrangers, l'accord et l'union de tous ces princes coalisés contre notre pays, et décidés à abuser de leur victoire, l'absence des neutres, le mauvais vouloir des vainqueurs, et, s'il faut l'avouer, notre impuissance, car nous n'étions pas admis à délibérer dans les réunions où l'on décidait notre destinée, il est impossible de ne pas reconnaître que les traités de 1815 n'eussent pas été obtenus par un autre gouvernement que le gouvernement royal, et que les conditions eussent été bien plus dures encore. Il reste un témoignage vivant à

l'appui de cette assertion : au congrès d'Aix-la-Chapelle, qui s'assembla en 1818, l'empereur de Russie remit au duc de Richelieu une carte sur laquelle étaient marquées les concessions désastreuses qu'on voulait d'abord imposer à la France (1). On lui enlevait Lille, Metz et Strasbourg avec deux lieues en deçà sur toute la ligne, depuis la Flandre jusqu'à l'Alsace. Ainsi le Nord, les Ardennes, la Meuse, la Moselle, la Meurthe, le Bas-Rhin, six de nos départemens étaient entamés. Nous reculions à la fois devant la Belgique, la Prusse, la Bavière; la France rétrogradait sur toute la ligne du nord et de l'est, et l'Allemagne débordait sur nous (2)! Si la restauration, partageant la fortune de la France, fut obligée de souscrire aux sacrifices que la force lui imposait dans les traités de 1815, du moins elle évita le morcellement qu'on avait exécuté d'avance sur cette carte qui demeurera comme un monument historique du service qu'elle rendit au pays. Lille, Metz et Strasbourg durent au principe monarchique de rester villes françaises, et quand le jour d'un remaniement européen viendra, ces cités seront, grâce à la restauration qui les conserva, le point de départ, au lieu d'être le but et le terme des accroisse-

(1) *Vie et Travaux du comte d'Hauterive*, auquel M. Richelieu montra cette carte, et qui en tira une copie.

(2) M. de Châteaubriand dit, dans le *Congrès de Véronne*, t. XI, p. 432 : « J'ai vu de mes propres yeux cette carte entre les mains de madame de Montcalm, sœur du noble négociateur. »

semens de territoire que pourra légitimement revendiquer la France.

Nous savons qu'on a souvent reproché à la restauration de s'être mise dans l'impuissance d'obtenir de meilleures conditions en désorganisant la force militaire de notre pays ; mais ceux qui ont articulé ce grief, qui ne saurait être relatif qu'au licenciement de l'armée de la Loire, ont tenu bien peu de compte des faits. Le licenciement de l'armée de la Loire n'avait pas été un acte facultatif, il avait été forcé. « Il fut notifié au roi de France, » disait lord Castelreagh dans la chambre des communes (1), « que s'il » ne voulait pas ou ne pouvait pas licencier l'armée » de la Loire, les alliés se chargeraient de cette » tâche, et l'on mit en état d'agir une force de trois » cent mille hommes pour attaquer l'armée de la » Loire dès que l'armistice serait expiré. » Lors donc que Louis XVIII fit licencier, par le maréchal Macdonald, l'armée de la Loire, il céda à une nécessité qu'il ne pouvait pas changer, il subit un cas de force majeure, il ménagea le sang français qui aurait coulé inutilement dans une lutte disproportionnée, et épargna à nos légions malheureuses un dernier outrage. Demander pourquoi il ne conserva pas la force militaire de la France, c'est demander pourquoi, roi d'un royaume envahi, il ne fut pas plus fort que l'Europe maîtresse de notre sol.

Il réussit à atténuer les effets de l'invasion, mais

(1) Séance du 20 février 1816.

non à les détruire. Il était roi de France, sans doute, mais son royaume était désorganisé, militairement occupé. C'est ce que les hommes de parti n'ont jamais voulu se rappeler : ils n'ont pas tenu compte à la restauration des circonstances désastreuses au milieu desquelles elle prenait les affaires ; ils n'ont pas compris qu'elle n'avait que la force morale d'un principe à opposer à une force militaire, représentée par huit cent mille hommes armés ; et, après avoir déclaré la restauration impuissante, ils lui ont demandé des miracles. La restauration n'avait pu conserver, en 1815, la force militaire de la France ; car la destruction de cette force avait été le but principal de l'invasion européenne, et le roi Louis XVIII n'avait aucun moyen de l'empêcher d'atteindre son but. La restauration n'agit donc et ne put agir auprès des souverains qui signèrent le traité de Paris, qu'avec la force morale que lui donnait son principe, et ce fut à l'aide de cette force qu'elle conserva à la France toute la ligne marquée par Lille, Metz et Strasbourg.

III.

Du congrès d'Aix-la-Chapelle.

A partir des traités de 1815, la restauration ne cesse pas de marcher vers le rétablissement de notre indépendance. Enfin, trois ans plus tard, dans le congrès d'Aix-la-Chapelle, ouvert en 1818, M. de Richelieu, son plénipotentiaire, obtient la réintégration de la France sur la liste des grandes puissances, en la faisant admettre à signer au protocole du 15 novembre de cette année. C'était, comme effet moral, un pas important de fait. La France, qui avait été jusque là tenue en dehors des affaires générales, y rentrait; elle recouvrait sa place dans les conseils européens, et n'était plus traitée en vaincue, mais en égale. En même temps, la restauration, en déclarant qu'il n'y avait aucun mouvement à craindre à l'intérieur, obtenait que l'occupation militaire d'une partie de notre territoire fût abrégée : l'armée de cent cinquante mille hommes, qui campait sur notre sol, se retirait au bout de trois ans, au lieu d'y rester jusqu'à l'expiration de la cinquième année, terme fixé par les traités de Paris.

Le roi témoigna une joie ineffable en lisant la déclaration quintuple qui reconnaissait enfin à la France la place qui lui appartient parmi les grandes puissances (1). Il écrivit à M. le duc de Richelieu, en recevant la nouvelle du consentement des coalisés au retrait des troupes étrangères : « J'ai assez » vécu, puisque j'ai vu la France libre et le dra- » peau français flotter sur toutes les villes françai- » ses. » Son langage officiel était en harmonie avec ses épanchemens confidentiels. « Un de mes fils, » disait-il aux Chambres, accouru pour s'unir aux » premiers transports de nos provinces affranchies, » a, de ses propres mains et aux acclamations de » mon peuple, arboré le drapeau français sur les » remparts de Thionville. Ce drapeau flotte aujour- » d'hui sur tout le sol de la France; l'Europe a ac- » cueilli avec empressement la France replacée au » rang qui lui appartient. »

Telles furent, dans les trois premières années de son existence, les œuvres diplomatiques de la restauration. Le lendemain même de la première invasion, elle refusa à l'Angleterre de consentir à l'établissement du *droit de visite*, attentatoire à la liberté des mers, que la monarchie française a toujours défendue avec une énergie que les revers n'ont pu ni décourager ni abattre; elle déclara à lord Cas-

(1) La *Biographie du comte d'Hauterive*, qui tenait alors le portefeuille des affaires étrangères par intérim, peint, dans les termes les plus vifs, la joie que le roi témoigna au ministre.

telreagh, que jamais le roi de France ne permettrait que la police des mers fût faite, sur les navires portant notre pavillon, par d'autres que par la France. En subissant, avec le pays et comme le pays, les traités de 1815, legs fatal inscrit, au détriment de la France, dans le désastreux testament que Napoléon écrivit, avec le tronçon d'une épée brisée, sur les champs néfastes de Waterloo, elle épargna à notre pays des conditions plus dures encore, des blessures plus profondes à notre territoire. En se portant, au congrès d'Aix-la-Chapelle, caution de la France, dont on redoutait l'esprit mobile et les passions ardentes, elle fit abréger de deux ans l'occupation de notre territoire, et avança ainsi l'époque où les couleurs françaises devaient seules flotter sur nos villes affranchies. Enfin, en revendiquant les souvenirs de Louis XIV et ceux de notre histoire nationale, elle fit replacer la France au rang des grandes puissances, du haut duquel le ruineux coup de dés des Cent jours l'avait précipitée.

CHAPITRE II.

DE L'INTERVENTION EN ESPAGNE.

I.

Importance de la question.

On peut dire que, jusqu'à la guerre d'Espagne, la France fut occupée à panser les blessures que les deux invasions lui avaient laissées. Le congrès d'Aix-la-Chapelle l'avait replacée au rang des grandes puissances ; mais c'était un titre purement nominal, et l'événement devait décider si la France était capable ou non de le porter. Il était resté, dans l'esprit des cabinets, depuis nos derniers malheurs, de graves préventions contre notre pays. Il était en présomption d'impuissance, et les chancelleries

étrangères aimaient à se persuader que bien du temps s'écoulerait encore avant que nous pussions exercer une action en dehors de notre territoire (1). Les troubles révolutionnaires qui s'élevèrent, en 1820, en Espagne, vinrent offrir à la restauration une de ces occasions que les gouvernemens ne laissent pas impunément passer. La France monarchique était mise en demeure, une révolution ne pouvait s'accomplir de l'autre côté des Pyrénées sans déborder bientôt sur notre territoire, ou tout au moins sans tenir la monarchie en échec. L'Europe était attentive; elle attendait que l'événement lui apprît comment nous sortirions de cette épreuve, et l'Angleterre contemplait avec une maligne joie un mouvement politique dont le résultat le moins fâcheux pour nos intérêts, devait être de détruire l'œuvre de Louis XIV, et de relever, entre l'Espagne et la France, les Pyrénées abaissées par sa royale main.

L'intervention en Espagne a été l'objet d'un grand nombre d'accusations et de calomnies, et il n'y a rien là qui puisse étonner. Il y avait, à cette époque, un parti politique en France qui, au lieu de voir cet événement du point de vue des intérêts généraux, le voyait du point de vue de ses intérêts particuliers. Il apercevait clairement que, si la révolution était vaincue en Espagne, elle ne réussirait pas à renverser la légitimité en France, et il

(1) Voir la Lettre de Cobbet, citée dans le *Congrès de Véronne*.

cherchait, par toutes les manières, à dépopulariser la politique que la restauration devait naturellement suivre dans cette occasion décisive. Le gouvernement royal rencontra les nuances les plus ardentes de ce parti, sous le drapeau tricolore, au bord de la Bidassoa. Les hommes d'une nuance moins tranchée se contentèrent d'attaquer à la tribune et dans la presse les motifs et le but de l'expédition. Ils firent tout un roman politique au sujet de l'intervention en Espagne. Selon eux, c'était un acte attentatoire à la liberté des peuples qu'il s'agissait d'accomplir, sans qu'on pût apporter aucun motif, pas même le moindre prétexte, pour colorer cette agression brutale que rien n'avait provoquée. On ne pouvait l'expliquer qu'au moyen d'un ordre intimé par les cabinets du Nord à notre cabinet, qui se faisait, pour ainsi parler, l'exécuteur des hautes œuvres de la Sainte-Alliance. Tous les reproches adressés à la restauration, au sujet de l'intervention en Espagne, rentrent dans ces deux chefs d'accusation.

Lorsqu'on examine aujourd'hui ces reproches et que l'on étudie cette question à la faveur de la vive lumière jetée sur ce sujet par l'illustre écrivain qui, comme ambassadeur et comme ministre, eut une si grande part à l'intervention, on demeure tristement convaincu de la puissance que possède l'esprit de parti pour travestir les événemens. Toutes les machines que l'opposition de cette époque mit en mouvement, apparaissent démasquées et nues; tous les ressorts secrets qu'elle fit jouer se laissent voir à dé-

couvert, et tous les incidens qu'elle suscita semblent autant de décorations de théâtre que le sifflet du machiniste évoque sur la scène au moment du drame, et qui s'évanouissent quand il est passé.

II.

L'intervention en Espagne fut-elle imposée par l'Europe?

On sait sur quel fait les adversaires de la restauration s'appuyèrent principalement pour l'accuser, de montrer, dans cette occasion, une obéissance servile à des injonctions étrangères. Selon l'opposition, M. de Villèle aurait dit à la tribune qu'il fallait choisir : que si l'on ne voulait pas faire la guerre à l'Espagne révolutionnaire, il faudrait la faire à l'Europe monarchique; que si l'on ne voulait pas combattre sur les Pyrénées, on aurait à combattre sur le Rhin. Il n'y avait donc pas moyen d'en douter : c'était sur une injonction venue du congrès de Véronne qu'on allait franchir les Pyrénées; l'Europe envahirait la France, si la France n'envahissait pas l'Espagne!

Cette accusation fit un mal incalculable à la monarchie. La terrible qualification de parti de l'étranger, qui remontait à 1789, et qui avait été ravivée

dans la haine et dans la colère, à l'époque des deux invasions de 1814 et de 1815, venait s'attacher encore une fois au front des royalistes, comme un sceau d'opprobre qui les désignait à la haine et au mépris. Eh bien! le fond même de cette accusation était erroné. Le fait, qui lui servait de point de départ, était imaginaire et supposé; la parole qu'on prêtait à M. de Villèle, il ne l'avait jamais dite. C'était donc sur un faux politique qu'on avait échafaudé cette terrible accusation qui alimenta, pendant dix années, les récriminations révolutionnaires, et qu'elles n'ont pas encore complètement abandonnée aujourd'hui : tant les mensonges souvent répétés acquièrent d'autorité, tant les routines de l'injustice et de l'esprit de parti ont de puissance!

Il importe d'expliquer l'origine d'une erreur aussi tenace, et nous en trouvons l'explication la plus satisfaisante et la plus catégorique dans l'histoire du congrès de Véronne, tracée par l'homme d'état qui représentait la France dans ce congrès. La séance dans laquelle M. de Villèle prononça, dit-on, la phrase célèbre qui a été si long-temps reprochée aux royalistes, était une séance secrète, et par-là même la diffamation avait plus de chance de travestir impunément les discours et les sentimens des orateurs, à la faveur du demi-jour du huis-clos et de l'absence de la publicité. Voici comment, en réalité, les choses s'étaient passées; nous empruntons les paroles de M. de Châteaubriand, que nous ne faisons qu'analyser.

Une discussion très vive s'était élevée dans le sein de la commission nommée par la Chambre des Députés, pour rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, dans lequel le roi avait dit : « Cent mille Français, conduits par un prince de ma » famille, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu » de saint Louis pour conserver le trône d'Espagne » à un petit-fils de Henri IV. » D'un côté, M. de Labourdonnais, exprimant sa pensée individuelle, avait attaqué la phrase du discours royal, dans laquelle le roi annonçait que cent mille Français allaient franchir les Pyrénées ; il avait émis l'opinion que le ministère aurait dû agir depuis long-temps en faisant entrer nos troupes en Espagne, comme auxiliaires de celles de la régence d'Urgel ; il ajoutait que, puisqu'on avait perdu cette occasion, il fallait maintenant agir de concert avec les puissances continentales et d'après les directions de la Sainte-Alliance. M. de Villèle contesta la justesse de l'opinion émise par M. de Labourdonnais, et repoussa son conseil, en déclarant que « la France étant particulièrement » intéressée à rétablir l'ordre dans la monarchie » espagnole, notre alliée naturelle, nous devions, » dans cette circonstance, refuser la coopération » des autres puissances, afin de conserver toute » notre liberté d'action, et de n'engager dans aucune » complication l'intérêt qui nous déterminait à in- » tervenir. » Certes il n'y avait rien, dans cette réponse, qui pût autoriser aucun des reproches qui furent adressés à la restauration ; elle annonçait, au

contraire, la haute indépendance que le gouvernement royal voulait garder vis-à-vis l'Europe, et elle aurait dû empêcher des esprits moins prévenus de tomber dans l'erreur où ils tombèrent un moment après, si ce fut réellement une erreur involontaire et non une calomnie. L'opposition de gauche remplaça l'opposition de droite à la tribune; elle prit surtout texte du principe de la liberté des peuples qu'on allait, disait-elle, violer, et développa en outre des considérations tirées des bienfaits de la paix dont on voulait priver la France. Comme cet amour subit de la paix n'était venu à l'opposition de gauche que depuis qu'elle entrevoyait une guerre dont le résultat devait être utile à la monarchie, elle ne savait pas encore son nouveau rôle. Cet instinct belliqueux, qui est le fond de notre esprit national, se remuait, surtout dans le cœur des généraux de l'empire qui, par tactique parlementaire, venaient soupirer à la tribune les douceurs de la paix; et, du sein de leurs hymnes pacifiques, s'élevaient de temps à autres, quoi qu'ils en eussent, les cris de la trompette et le bruit accoutumé du tambour. C'est ainsi que le général Foy, après avoir longuement insisté sur la nécessité de conserver la paix à la France, proposa, en finissant son discours, de former une croisade de tous les gouvernemens constitutionnels contre tous les gouvernemens absolus. M. de Villèle, prenant le général en flagrant délit de contradiction, lui répondit : « Et comment l'ho-
» norable général, qui nous a fait un tableau si rem-

» bruni des maux de la guerre, n'a-t-il pas vu que
» son système ne l'exclut pas, puisqu'en suivant ses
» conseils, au lieu d'avoir à la faire sur les Pyré-
» nées, nous aurons à la soutenir sur le Rhin? »

Rien de plus clair, de plus exact et de moins contraire à la dignité de la France, que cette phrase de M. de Villèle. Il prenait sur le fait la généreuse inconséquence d'un illustre soldat de l'empire qui, après avoir insisté sur les avantages de la paix, concluait à une guerre européenne. Il lui disait : « Vous
» n'avez pas le droit de me reprocher d'entraîner la
» France à la guerre sur les Pyrénées, vous qui vou-
» lez l'enrôler dans une croisade qui irait chercher
» son champ de bataille sur le Rhin. Qu'elle com-
» batte au Midi, comme je le propose; au Nord,
» comme vous le proposez, la paix en sera-t-elle
» moins rompue? Votre système n'est donc pas plus
» pacifique que le mien. » Il n'y a pas un mot à objecter à cette réplique. Elle est péremptoire, elle ne menace pas la France de l'Europe; elle tire les conséquences de l'hypothèse du général Foy : elle montre la pointe de l'épée du général qui passe sous la toge pacifique du tribun.

Voilà pourtant quel fut le point de départ des accusations si persévérantes qui s'attachèrent aux royalistes, à l'occasion de la guerre d'Espagne. Il fut décidé que M. de Villèle avait menacé la France d'une intervention européenne, si elle n'intervenait pas en Espagne; on le dit d'abord sans le croire, et, comme il arrive souvent, à force de le répéter on le

crut. Ce grief devint un des lieux communs de la déclamation révolutionnaire, et si M. de Châteaubriand, avec l'autorité de sa parole et la connaissance des documens authentiques, n'avait fait briller la vérité dans tout son jour, l'histoire héritait peut-être de cette calomnie.

Cependant le sens qu'on a prêté dans cette occasion aux paroles de M. de Villèle, est si contraire, non seulement à ces paroles mêmes, mais à l'ensemble des faits qui précédèrent et accompagnèrent l'intervention en Espagne, et notamment à l'esprit des négociations qui furent suivies au congrès de Véronne, et aux dispositions que les puissances manifestèrent dans ce congrès et pendant l'expédition dont il fut suivi, qu'il faut abdiquer, non seulement tout sentiment de justice, mais sa raison même, pour voir, à cette époque, dans la conduite de la restauration, l'effet de l'influence étrangère.

D'abord il serait facile de mettre la gauche en contradiction avec elle-même, et c'est ce que M. de Châteaubriand a prouvé dans son *Congrès de Véronne*. Les principaux orateurs du libéralisme et ses journaux les plus accrédités avaient bien vu que l'Europe ne nous poussait pas à la guerre. M. Daru disait à la Chambre des Pairs : « Nous voyons, dans » le petit nombre de documens qui ont été publiés » sur cet objet, que les puissances réunies à Véronne » s'en sont remises à la France pour la suite de la » conclusion des affaires d'Espagne ; qu'elles se sont » reposées de la solution d'une question qui les in-

» téressait toutes, sur la puissance qui avait, dans » cette question, l'intérêt le plus immédiat. » M. Casimir Périer disait également à la Chambre des Députés, lors de la discussion des crédits : « L'Eu- » rope semble repousser toute pensée de provocation » contre la Péninsule. » Le *Constitutionnel* écrivait dans le même sens, le 17 janvier 1823, en publiant les dépêches des cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie, à leurs ambassadeurs à Madrid : « On » doit remarquer que les trois cabinets ne parlent » en aucune manière d'employer la force pour im- » poser des lois à la nation espagnole. On n'y trouve » aucune menace d'agression imminente. » C'était la force de la vérité qui perçait ici dans les paroles des orateurs et des journaux de l'opposition, comme nous achèverons de le prouver, en marquant l'attitude que prirent les diverses puissances dans le congrès de Véronne, et la ligne politique qu'elles suivirent avant et pendant la guerre.

La politique de la France est tracée toute entière dans un petit nombre de phrases qui résument les instructions données, par M. de Villèle, à M. de Montmorency, notre plénipotentiaire au congrès de Véronne. Nous citons textuellement le passage de ce document diplomatique : « La situation de la France, » disait M. de Villèle, « ne nous met dans la néces- » sité, ni de demander, comme l'Autriche à Lay- » bach, l'appui pour envahir, puisque nous ne som- » mes pas dans la nécessité de déclarer la guerre, » ni du secours pour la faire, puisque, si l'Espagne

» nous la déclare, nous n'avons pas besoin de se-
» cours et nous ne pourrions pas même en admet-
» tre, s'il devait en résulter le passage des troupes
» étrangères sur notre territoire. L'opinion de nos
» plénipotentiaires, sur la question de savoir ce qu'il
» convient au congrès de faire relativement à l'Es-
» pagne, sera que la France étant la seule puissance
» qui doive agir par ses troupes, elle sera seule juge
» de cette nécessité. Ils ne doivent pas consentir à
» ce que le congrès prescrive la conduite de la France
» à l'égard de l'Espagne. Ils ne doivent pas admettre
» de secours achetés par des sacrifices pécuniaires
» ni par le passage de troupes étrangères sur notre
» territoire (1). »

On voit combien tout est conséquent, logique dans la conduite de la restauration. Son ambassadeur reçoit des instructions parfaitement conformes au langage que son premier ministre tient à la Chambre des Députés, en répondant à un orateur qui propose de subordonner la conduite de la France aux directions de la Sainte-Alliance. Elle décline, dans le secret des dépêches diplomatiques, comme au grand jour des séances publiques, ces directions; elle veut conserver une entière liberté d'action, une indépendance absolue. Il y a loin de là à cette guerre imposée par la Sainte-Alliance, dont les ennemis de la restauration ont si souvent parlé, et à cette invasion

(1) Instructions de M. de Villèle à M. de Montmorency, *Congrès de Véronne*, par M. de Châteaubriand, t. Ier, p. 163.

dont on assurait que M. de Villèle nous menaçait du côté du Rhin, si nous ne franchissions pas les Pyrénées.

Plus on avance dans les délibérations du congrès, plus cette vérité en ressort, en achevant de détruire le roman libéral que l'opposition avait imaginé au sujet de la guerre d'Espagne. Sur quatre puissances qui siégent au congrès, il y en a deux, la Prusse et l'Autriche, qui déclarent qu'elles s'engagent seulement à prêter un concours moral à la France, en rappelant leurs ambassadeurs le jour où elle rappellera le sien; mais elles ont soin d'ajouter, d'une manière expresse, que, si la France avait besoin d'une autre espèce de secours, alors ce serait l'objet d'une délibération nouvelle, dans laquelle les puissances consulteraient *les nécessités de leur position et les soins dus à l'intérieur de leurs États* (1). N'est-ce pas dire, avec toute la clarté que comporte la franchise diplomatique, que la France fera la guerre à ses risques et périls, et qu'elle ne doit compter, en aucun cas, sur le concours matériel de l'Autriche et de la Prusse? L'Angleterre fait plus, elle se sépare ouvertement de l'alliance. Elle déclare, par la bouche du duc de Wellington, « qu'il » est contraire aux principes de la politique anglaise » d'intervenir dans les affaires intérieures des États, » à moins que ces affaires n'affectent les intérêts

(1) Paroles textuelles de la déclaration du cabinet de Berlin. Voir le *Congrès de Véronne*.

» essentiels de Sa Majesté. » Non seulement le noble duc refuse le concours matériel, mais aussi le concours moral de l'Angleterre. Il va plus loin : il blâme la conduite des autres cabinets. Reste la Russie, qui offre avec empressement son concours moral, et déclare, seule, que si la France réclamait son concours matériel, elle serait prête à le lui offrir.

Voilà donc quelle était, en réalité, la position de l'Europe au moment où la France entreprit d'intervenir en Espagne. L'Autriche et la Prusse, loin de provoquer cette intervention, demeuraient neutres et refusaient de prendre aucun engagement. Ajoutons que, dans les conférences secrètes, leurs plénipotentiaires exhortaient le cabinet des Tuileries à tout faire pour maintenir la paix. L'Angleterre était malveillante et déjà presque hostile; elle commençait à dénier le droit d'intervention. La Russie seule était bien disposée. Il est donc notoirement inexact et faux de prétendre que l'Europe ait imposé la guerre d'Espagne à la France; car, sur quatre puissances, deux ne voulaient pas la guerre, et une troisième nous déniait presque le droit de la faire, et nous laissait entrevoir qu'elle ne souffrirait pas que nous la fissions.

L'intervention en Espagne, au lieu d'être un acte dicté par la politique étrangère, fut donc un acte volontaire et spontané. Reste à exposer les considérations qui décidèrent la restauration à tenter cette difficile entreprise.

III.

Des motifs réels de l'intervention en Espagne.

Posons d'abord quelques axiomes politiques qui, dominant tout le sujet, serviront à résoudre les problèmes à mesure qu'ils se présenteront.

Quel que soit le gouvernement qui régisse la France, l'intérêt vital de notre pays exige que l'œuvre de Henri IV, Richelieu, Mazarin et Louis XIV, soit maintenue; c'est à dire que nous ayons, de l'autre côté des Pyrénées, un peuple ami et un gouvernement allié. La raison en est simple : si notre alliance avec l'Espagne cesse d'exister, ou si elle est équivoque et précaire, nous avons cent mille hommes de moins à porter sur le Rhin en temps de guerre, et, dans les transactions diplomatiques, nous avons de moins la force morale que donnent à un peuple une frontière assurée par une alliance inébranlable, et la faculté de concentrer toute son attention sur un seul point. Nous sommes sûrs, en outre, de rencontrer l'Angleterre derrière les Pyrénées; car il n'y a que deux alliances possibles pour l'Espagne, celle de l'Angleterre ou celle de la France. C'est ce que Burke exposait dès 1792 : « L'Espagne n'est pas une

» puissance qui se soutienne par elle-même, disait-
» il, il faut qu'elle s'appuie sur la France ou sur
» l'Angleterre. Il importe autant à la Grande-Bre-
» tagne d'empêcher la prépondérance des Français
» en Espagne, que si ce royaume était une province
» d'Angleterre (1). »

A côté de ce premier principe, il importe d'en rappeler un autre dont l'évidence n'est pas moins incontestable. Le devoir d'un gouvernement est de conserver ou d'acquérir assez de force à l'intérieur pour être en état de faire les affaires extérieures du pays. Ce n'est pas seulement un acte de faiblesse, c'est un crime, pour un pouvoir, que d'accepter une situation qui l'affaiblit et le déconsidère à tel point, qu'il ne peut plus avoir la voix haute ni la main ferme au dehors.

Enfin, de même que, dans la société civile, la liberté de chaque individu est limitée par la liberté des individus qui l'entourent, et que l'intérêt de chacun ne peut s'étendre jusqu'à blesser les intérêts des autres membres de l'association, de même, dans la société politique des peuples, la liberté de chaque nation est limitée par celle des nations voisines, et, comme le disait le duc de Wellington dans sa note au congrès de Véronne, le droit d'intervention existe pour les parties lésées. Dans ce cas, en effet, ce ne sont plus les affaires d'une nation voisine dans lesquelles on intervient, ce sont ses propres affaires

(1) Burke, Mémoires sur les affaires d'État.

dont on s'occupe ; ce n'est pas l'intérêt d'autrui que l'on juge, ce sont ses propres intérêts que l'on défend. Nous ne croyons pas qu'on puisse sérieusement contester ce principe, comme dominant toutes les questions d'intervention. Hors de là, on tombe dans des déclamations puériles. Quand une puissance se sentira lésée et menacée par ce qui se passe chez une nation voisine, au point de croire qu'une guerre franche et ouverte est préférable aux périls d'une paix hypocrite, ce n'est point avec de vaines, et nous ajouterons d'injustes théories, qu'on l'arrêtera.

Ces trois axiomes éclairent, expliquent et motivent toute la conduite de la restauration dans l'affaire d'Espagne.

C'était d'abord pour elle un devoir de maintenir, entre la monarchie française et la monarchie espagnole, ces rapports d'alliance et d'amitié, disons plus, cette fusion d'intérêts que quatre des plus grands génies qui aient illustré notre histoire avaient travaillé à réaliser. Or, toute alliance devenait impossible entre les cortès révolutionnaires et la monarchie française, si la révolution parvenait à s'établir dans la Péninsule ; l'union du pacte de famille était dissoute, la fusion d'intérêts n'existait plus, l'œuvre de deux grands règnes et de deux grands ministères était anéantie.

Pour empêcher ce résultat de se produire, il fallait de deux choses l'une : ou que l'Espagne devînt analogue à la France, ou que la France devînt analogue à l'Espagne ; c'est à dire qu'il fallait que l'Es-

pagne retournât à la monarchie, ou que la France allât à la révolution. Or, si nous concevons qu'on puisse être contraire à un gouvernement et à son principe, nous ne saurions comprendre qu'on puisse demander à un gouvernement autre chose que de faire tout ce qui est compatible avec sa nature et avec son principe, pour rendre le pays dont il dirige les intérêts, tranquille au dedans, fort et influent au dehors. On a pu renverser la monarchie, puisqu'on l'a voulu, mais c'était une injustice et une puérilité que de lui reprocher, comme un crime, d'avoir servi monarchiquement la France. Qu'attendait et que voulait donc l'opposition ? Que la restauration travaillât contre elle-même, qu'elle accréditât en France les théories et les maximes qui se manifestaient de l'autre côté des Pyrénées par la captivité d'un roi, qu'elle se prêtât à tout ce qui pourrait assimiler la France monarchique à l'Espagne révolutionnaire? C'était lui demander l'impossible, auquel personne, pas même un roi légitime, n'est tenu ; c'est pousser l'esprit d'opposition trop loin que d'exiger d'un gouvernement un suicide. Fallait-il donc demeurer en France dans la situation où l'on se trouvait, et ne pas s'opposer aux événemens qui s'accomplissaient dans la Péninsule? Mais ces événemens creusaient, nous l'avons dit, des précipices entre l'Espagne et la France, anéantissaient le pacte de famille, et replaçaient la monarchie française dans la situation critique d'où elle était sortie avec tant de peine, au prix d'un siècle et demi de luttes et de sacrifices,

et par l'ascendant des plus grands génies qui aient dirigé nos affaires. Proposer une pareille ligne de conduite, c'était proposer la ruine de la France, et l'appui intéressé que le cabinet anglais prêtait à la révolution espagnole, aurait dû ouvrir, à cet égard, tous les yeux. Puisqu'il était également impossible d'exiger que la restauration introduisît la révolution en France, et qu'elle souffrît que les Pyrénées, qui s'étaient abaissées entre les deux peuples, se relevassent de toute leur hauteur entre deux principes contraires, il ne restait qu'une politique à adopter, politique inévitable, nécessaire, impérieusement tracée par l'intérêt du pays; c'était de s'opposer par tous les moyens, par les influences diplomatiques si elles suffisaient, et, dans le cas contraire, par les armes, à ce que l'Espagne entrât dans les voies et subît un principe qui la séparait de la France, détruisait le pacte de famille, livrait la Péninsule à la Grande-Bretagne, et mettait la frontière de l'Angleterre sur les Pyrénées, dans un temps où la frontière de la Prusse avait franchi le Rhin.

Quand on envisage ainsi cette grande question en dehors des préoccupations de l'intérêt de parti, on demeure surpris que l'évidence de cette conclusion n'ait pas frappé toutes les intelligences. L'opposition parlait beaucoup, dans ce temps-là, de reconquérir la frontière du Rhin; mais qui ne voit que pour que la France fût libre d'agir du côté du Rhin, il fallait qu'elle fût adossée contre des Pyrénées amies? Cette intervention en Espagne, si vive-

ment attaquée comme anti-nationale, était donc l'acte le plus national que la restauration pût accomplir. Elle allait chercher, de l'autre côté des Pyrénées, sa liberté d'action sur le Rhin, et la faculté de regarder en face l'Angleterre. Tant que cette question n'était pas tranchée, tant que le canon n'avait pas percé ce sombre nuage, gros de menaces et de périls, la France était à la merci de l'Europe, elle ne pouvait ni élever la voix dans aucune question, ni mettre la main sur la garde de son épée.

Ces considérations acquéraient une nouvelle force quand on venait à jeter les yeux sur les affaires de l'intérieur. Dans l'époque où nous vivons, on s'est fait d'étranges idées sur les intérêts des nations ; il semble qu'il leur importe de vivre sous des gouvernemens chancelans et précaires, et que tout ce qui affaiblit le pouvoir, ajoute à la force du peuple. C'est précisément dans la proposition contraire qu'il faut chercher la vérité. Comment ne voit-on pas que ces pouvoirs, si faibles au dedans, ne sauraient montrer ni force, ni fermeté au dehors, et que, toujours occupés du soin de conserver leur débile existence, ils ne peuvent rien faire d'important et de suivi dans les affaires extérieures ? La première de toutes les conditions pour qu'un gouvernement s'occupe de l'avenir d'une société, c'est qu'il puisse croire à son propre avenir. Lorsqu'il en est autrement, il vit au jour le jour, sans songer à un lendemain jusqu'auquel ne doit point se prolonger sa vie éphémère. Si

donc la restauration consultait ses intérêts légitimes en profitant de la question espagnole, pour sortir de la situation intolérable dans laquelle l'invasion de 1815 l'avait laissée, elle pourvoyait en même temps aux intérêts de la France, en donnant au gouvernement qui la représentait dans toutes les transactions européennes, plus de force, et par conséquent plus d'influence, plus de solidité, et par conséquent le droit de parler plus haut et d'agir avec plus de fermeté. Il ne faut pas oublier la position précaire et critique dans laquelle la royauté française se trouvait à cette époque. Quoiqu'on eût rétabli les cadres de l'armée, tant que les soldats n'avaient point paru sur un champ de bataille avec le drapeau blanc, la question de savoir si la monarchie française avait une armée, n'était point tranchée. En outre, la société des Carbonari, dans laquelle s'étaient fondues les sociétés de l'*Épingle noire*, *des Chevaliers du Soleil*, *des Patriotes*, qui dataient de 1815 et de 1816, et une foule d'autres associations, entouraient la restauration d'un invisible réseau qui la serrait jusqu'à l'étouffer, comme on peut le voir par le célèbre réquisitoire de M. de Marchangy. Dans le cours de 1821, trente-cinq préfets dénoncèrent des sociétés de Carbonari ; et tous les troubles qui éclatèrent, de 1819 à 1821, à Paris, à Belfort, à Saumur, à Marseille, à Toulon, à La Rochelle, révélaient une conspiration permanente. De récentes révélations nous ont appris que la vente suprême de la charbonnerie avait désigné les cinq directeurs du

gouvernement provisoire (1). Une union étroite, comme nous allons le prouver bientôt, s'était établie entre les révolutionnaires de France et la révolution espagnole, qui, en ranimant leurs espérances, les excitait à renouer leurs trames d'une manière plus serrée. Tant que la restauration demeurait dans cet état, elle était condamnée à l'impuissance au dehors. Toujours sur le point d'être renversée, vivant au jour le jour, que pouvait-elle entreprendre quand elle n'avait pas de lendemain? Comment pouvait-elle exercer une action en Europe, lorsqu'elle n'était pas sûre de vivre en France? C'était surtout dans la révolution espagnole que les sociétés secrètes avaient mis leurs principales espérances; c'était donc de l'autre côté des Pyrénées seulement que la restauration pouvait vaincre les sociétés secrètes qui la paralysaient à l'intérieur, et conquérir ce lendemain sur lequel elle ne pouvait encore compter, et sans lequel tout lui était impossible. Les procès et les réquisitoires n'y pouvaient rien; et les supplices ne faisaient qu'ajouter le venin de la vengeance au fiel de la haine. C'était pour la restauration une question de vie ou de mort que de passer les Pyrénées. Non seulement elle le devait, pour que la France ne perdît pas l'alliance de l'Espagne qui lui est nécessaire; mais, chose plus nécessaire encore, pour que la France eût un gouvernement. La nécessité

(1) C'étaient MM. de Lafayette, Corcelle père, Kœklein, d'Argenson. Voir l'*Histoire de la Révolution de juillet*, par M. Louis Blanc.

de l'intervention, sous ce point de vue, se révèle, d'une manière plus claire que le jour, par l'impression que nos succès produisirent sur l'Europe, impression dont nous trouvons la trace dans la correspondance diplomatique de M. de la Ferronnays, alors ambassadeur en Russie : « Le fait est, » écrit-il à M. de Châteaubriand, « qu'on nous aimait bien mieux » dans l'état où nous étions, lorsqu'on pouvait mettre en doute la fidélité de notre armée, et qu'il » était possible de la supposer prête à se rallier aux » factieux contre le gouvernement. Alors les inquiétudes semblaient avoir quelque chose de fondé qui » semblait donner aux autres le droit de s'entendre » pour nous surveiller. On nous tenait ainsi dans » une sorte de dépendance dont on n'aime point à » nous voir sortir. Si on ne peut nous empêcher de » devenir une nation, on veut au moins autant que » possible nous isoler du reste de l'Europe. On y » était parvenu, en effrayant tout le monde sur la » faiblesse du gouvernement et sur la force des révolutionnaires (1). »

On le voit, la guerre d'Espagne, en affermissant le gouvernement à l'intérieur, émancipait la France au dehors.

Restait le droit des gens, qui ne permet pas à un peuple d'intervenir dans les affaires d'un autre peuple, sans des raisons impérieuses : mais les raisons impérieuses ne manquaient point dans cette occa-

(1) Dépêches de M. de la Ferronnays, du 19 juin 1825.

sion. L'Espagne était devenue le camp de tous les réfugiés français qui menaçaient la restauration. Les journaux espagnols annonçaient publiquement les affiliations qui existaient entre les révolutionnaires de la Péninsule et les Carbonari de France. « L'épée » de Damoclès est sur la tête des Bourbons et va » bientôt les atteindre, » disait, dès 1822, *l'Observateur espagnol*, journal avoué du gouvernement de Madrid. « Nous avons, dans l'armée sanitaire, dix » mille chevaliers de la liberté prêts à se joindre à » leurs anciens officiers, et à tourner leurs armes » contre les oppresseurs de la France; nous avons » cent mille de ces chevaliers dans l'intérieur du » royaume, dont vingt-cinq mille au moins dans » l'armée. »

Puis venaient des proclamations datées d'Espagne, qui passaient la frontière pour inviter les Français à se rallier au drapeau tricolore que d'anciens soldats des armées impériales allaient déployer du haut des Pyrénées, et des manifestes en faveur de Napoléon II et contre Louis XVIII, adressés aux sociétés secrètes. Si vous rapprochez de tous ces faits la présence, dans l'armée espagnole, des Français qui se montrèrent auprès de la Bidassoa sous le drapeau tricolore, vous demeurerez convaincu que, si jamais une intervention fut motivée, ce fut celle de 1823. Jamais, en effet, autant de provocations, de menaces, d'injures ne furent adressées à un gouvernement; jamais intrigues plus malveillantes ne furent ourdies contre lui; jamais périls plus réels et plus grands

ne lui furent suscités par une nation voisine. Ce n'était pas la prétention de diriger les affaires de la Péninsule qui décidait le gouvernement français à envoyer une armée au delà des Pyrénées, c'était le souci de ses propres affaires. Il y avait déjà longtemps que la révolution espagnole intervenait en France contre le gouvernement royal, quand la restauration intervint en Espagne contre la révolution.

Cette intervention, qui était pour elle un devoir national, si l'on considère l'intérêt vital de la France, qui lui commandait de ne pas souffrir que l'étroite alliance des deux États fût rompue ; un devoir politique, si l'on considère l'état précaire où le gouvernement de la restauration devait languir, tant qu'il n'aurait pas rompu les mailles de ce réseau de conspirations dont l'entouraient les sociétés secrètes, et l'impuissance où il devait être de défendre les intérêts de la France au dehors tant qu'il n'aurait pas affermi sa base et assuré son lendemain, était en même temps un acte parfaitement légitime aux yeux du droit des gens, puisque l'intervention était motivée et justifiée par des provocations directes et réitérées. La guerre d'Espagne était donc à la fois politique et légitime, et, par dessus tout, nationale.

Tandis qu'on le niait en France, un homme de l'opposition radicale la plus avancée le proclamait en Angleterre. M. Cobbet écrivait à M. de Châteaubriand, dans une lettre demeurée célèbre : « Comme » une mesure de convenance, comme une mesure

» de politique, votre guerre contre l'Espagne, ou
» plutôt contre la révolution espagnole, est une me-
» sure de sage et de vraiment profonde politique.
» Rien n'est plus vrai que votre observation que,
» si vous ne changez pas le gouvernement de l'Es-
» pagne, si vous ne le liez pas à la France comme
» autrefois, vous avez perdu votre ancienne force.
» Il y a un bras de mer entre l'Angleterre et l'Ir-
» lande, mais rien ne sépare la France de l'Espagne.
» Si l'Écosse était un royaume séparé, combien il
» serait nécessaire que l'Angleterre se l'attachât!
» Un ministre français qui regarde une carte d'Es-
» pagne, qui voit les facilités infinies qu'il y a pour
» débarquer, dans ce royaume, une armée étran-
» gère coopérant avec les Espagnols, un ministre
» français serait indigne de sa place, si, voyant ce
» danger, il ne saisissait la première occasion de le
» détourner. Notre métier, à nous, Anglais, est de
» vous en empêcher. »

IV.

De la manière dont l'intervention fut conduite, et de l'importance nationale de son résultat.

M. Cobbet avait admirablement défini la question de l'intervention en Espagne : c'était un duel entre

l'Angleterre et la France, duel auquel l'Europe, à l'exception de la Russie, assistait comme témoin. Restait à savoir comment ce duel serait conduit par la restauration. On pouvait craindre que le gouvernement royal n'éprouvât quelque appréhension et ne reculât au moment décisif. Il s'agissait en effet, il faut qu'on s'en souvienne, de réussir, là où l'empire avait échoué avec la toute-puissance du génie de l'empereur et le poids de ses innombrables légions. Il fallait en outre qu'un gouvernement, rétabli de la veille et qui chancelait sur sa base, bravât en face l'Angleterre, encore couronnée du prestige que lui avait laissé la chute de Napoléon. Ce n'était point là une tâche facile, et les adversaires intérieurs du gouvernement royal annonçaient de tous côtés qu'il trouverait, de l'autre côté des Pyrénées, des fourches caudines et un tombeau, tandis que des rumeurs, qui n'étaient pas démenties par le cabinet de Saint-James, annonçaient qu'au moment critique nous trouverions l'Angleterre à côté des cortès espagnoles.

Pendant que les préparatifs s'achèvent, une grave correspondance diplomatique s'engage entre le cabinet français, représenté par M. de Châteaubriand, et le cabinet anglais, représenté par M. Canning. Le cabinet français insiste sur toutes les raisons qui l'obligent à la guerre, le cabinet anglais sur tous les motifs qui doivent nous obliger à la paix. Malgré la courtoisie des formes diplomatiques, l'injure et la menace transpirent, de temps à autre, dans le lan-

gage de l'Angleterre. M. de Châteaubriand, obligé de répondre aux inquiétudes hypocrites que le cabinet de Saint-James exprime relativement à la durée du gouvernement royal, si, entouré de tant de dangers intérieurs, il se jette dans une entreprise extérieure aussi grave, rappelle-t-il avec un noble orgueil que la France a, lorsqu'il le faut, deux millions de soldats à jeter dans la balance? M. Canning réplique aussitôt : « C'est le double de ce que Bonaparte perdit en Espagne. » Quand M. de Châteaubriand représente que la France ne saurait souffrir que l'Angleterre s'interpose entre les Bourbons de France et les Bourbons d'Espagne, M. Canning répond avec une arrogance à demi enveloppée de politesse : « Que les temps ne sont pas éloignés où l'on » vit l'Angleterre intervenir entre la France et les » Bourbons, » en jetant ainsi à la face des petits-fils de Louis XIV les douloureux souvenirs de l'invasion. M. de Châteaubriand reprend à son tour la parole et pose la question avec une netteté et une franchise remarquables : « Nous voulons la paix, dit-il, mais » nous ne la voulons pas avec la révolution. Nous ne » voulons pas que chaque jour on essaie de cor- » rompre nos soldats et de soulever nos peuples. » M. Canning emprunte alors le secours des terribles images de la Bible, et il prélude à sa menaçante harangue, en écrivant à M. de Châteaubriand : « La » clef de l'abîme est encore entre vos mains; ou- » vrez-le, et qui pourra répondre de l'étendue de la » dévastation. Le commencement des querelles est

» comme l'éruption des eaux, dit la sagesse inspi-
» rée. » M. de Châteaubriand réplique avec une fermeté pleine de calme : « Notre affaire avec l'Es-
» pagne, si on ne fait rien pour la compliquer, ne
» remuera rien en Europe. Nous aurions pu nous
» plaindre amicalement de la permission donnée par
» votre gouvernement pour l'exportation des armes.
» Mais si cela fait tuer quelques uns de nos soldats
» de plus, ils sont accoutumés à faire bon marché
» de leur vie, et nous avons un million pour les
» remplacer ; ainsi nous ne vous adressons aucune
» représentation. » M. Canning revient encore à la charge en avertissant, avec quelque naïveté, M. de Châteaubriand, que l'intervention française est excessivement impopulaire en Angleterre et qu'elle réunit contre elle tous les partis ; à quoi M. de Châteaubriand répond qu'il faut en finir et que cette guerre est indispensable à la France.

Il y a dans toutes les questions un point qui en est le nœud, et un instant critique où toute la suite de l'affaire se décide. Lorsqu'en effet deux volontés contraires se trouvent en présence, il s'agit de savoir jusqu'à quel point chacune d'elles est résolue de s'avancer. Si deux puissances ont un intérêt égal, l'une à faire une chose, l'autre à l'empêcher, et si elles sont également décidées à faire prévaloir leur intérêt, alors la guerre en décide. Si elles sont inégalement intéressées à l'issue d'une affaire, et si celle des deux qui a l'intérêt le plus grand, a en même temps la volonté la plus arrêtée et la plus

forte, elle finit par prévaloir. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Pour la France monarchique, l'intervention en Espagne était une question de vie ou de mort; pour l'Angleterre ce n'était qu'une question d'influence. La France eut le courage de sa position, elle mit l'épée à la main et elle entra résolument dans ce nuage où elle était sûre de trouver la révolution avec toutes les ressources de la propagande, et où elle pouvait trouver l'Angleterre. Quand le moment décisif fut venu, l'Angleterre hésita devant la France qui n'hésitait pas, et qui, acceptant toutes les éventualités, s'était ménagé, en cas d'une collision avec la Grande-Bretagne, l'alliance de la Russie, qui déclara que si l'Angleterre attaquait la France pendant l'expédition, elle considèrerait cette attaque comme une déclaration de guerre.

Ce moment décisif dont nous venons de parler se présenta, selon nous, avant la fin du congrès de Véronne, et à l'époque où il n'y avait, sur la frontière de l'Espagne, qu'un corps d'armée d'observation. A cette époque M. de Villèle apprit que, dans une séance secrète des cortès, le ministère espagnol avait obtenu l'autorisation de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre, et que cette mesure avait été présentée comme un sacrifice, au prix duquel on pourrait espérer des secours devenus indispensables. Aussitôt le chef des conseils de la restauration adressa à l'Angleterre une note pleine de fermeté. « Dans les circonstances actuelles, disait-il, une né-

» gociation séparée avec l'Angleterre aurait pour ré-
» sultat infaillible de donner aux principes qui di-
» rigent aujourd'hui le gouvernement espagnol, un
» appui moral dont les conséquences sont faciles à
» apprécier. Le gouvernement français se refuse à
» croire que telles puissent être les intentions de
» S. M. Britannique. Il se flatte que les explications
» loyales que le ministère anglais lui donnera, ne
» laisseront aucun doute sur l'état actuel des rela-
» tions du cabinet de Saint-James avec le cabinet
» espagnol. Le gouvernement français attend ces ex-
» plications avec confiance. Les ministres de S. M.
» Britannique reconnaîtront facilement que, dans
» la situation où se trouve la France vis-à-vis de
» l'Espagne, *une décision immédiate de la France*
» doit résulter de ces explications. »

Le jour où l'Angleterre recula devant cette démonstration si franche et si haute, le problème de la question espagnole fut résolue; car il était clair qu'il y avait moins d'énergie et de résolution dans l'attachement du cabinet de Saint-James à une paix avantageuse pour l'Angleterre, que dans la volonté du cabinet des Tuileries d'accomplir une intervention nécessaire à la France. Dès-lors les deux rôles étaient tracés : l'Angleterre devait parler contre l'intervention, la France devait agir.

C'est ainsi que les choses se passèrent en effet. L'événement démentit tant de prophéties sinistres, la restauration réussit là où Napoléon avait échoué. Elle déjoua les intrigues de l'Autriche qui, cher-

chant à s'emparer du succès de la France, voulait régner à Madrid sous la régence du roi de Naples, dont elle occupait les États. L'Angleterre, dont la malveillance nous avait suivis avant, pendant et après la campagne, joua derrière la restauration le triste rôle de ce soldat qui suivait le char des triomphateurs montant au Capitole, en mêlant l'injure et l'invective aux louanges publiques. Elle entrava tout et n'empêcha rien, et tant de mauvais vouloir inutilement dépensé, livra le secret de son impuissance. M. Canning, pour consoler son pays, inaugura en plein parlement la fameuse métaphore dans laquelle il montrait l'Angleterre appuyée, comme une autre Éole, sur l'outre des révolutions ; mais la restauration put sourire avec quelque dédain, elle venait de crever en Espagne l'outre d'Éole de la pointe de son épée. Elle avait accompli l'expédition d'Espagne malgré le mauvais vouloir secret de la plupart des cabinets, et malgré la malveillance déclarée de l'Angleterre ; elle avait réalisé l'intervention quand elle avait voulu et comme elle avait voulu; elle avait fait une chose essentiellement juste, essentiellement politique, essentiellement nationale en entrant en Espagne; elle avait fait quelque chose de plus qu'exercer un droit, elle avait rempli un devoir. Elle recueillait les fruits de son heureuse audace. La France venait de reconquérir, derrière les Pyrénées, trois choses qui lui rendaient sa place en Europe, et qui lui assuraient un beau rôle dans toutes les questions qui viendraient à s'ou-

vrir : c'étaient le pacte de famille qui assurait sa frontière pyrénéenne , une armée et un gouvernement. Le congrès d'Aix-la-Chapelle avait délivré notre territoire ; le congrès de Véronne et la campagne qui le suivit émancipaient notre politique. Nous redevenions une grande nation.

CHAPITRE III.

QUESTIONS HELLÉNIQUE ET TURCO-RUSSE (1).

I.

Explications préliminaires.

En politique, c'est surtout dans les affaires qui suivent quelque grande et difficile entreprise, qu'on peut s'assurer du résultat moral qu'elle a produit. Le crédit diplomatique a ses hausses et ses baisses qui indiquent l'état de la puissance d'un peuple, comme les variations des fonds révèlent l'état de sa

(1) Nous devons à l'obligeance d'une personne liée d'une étroite amitié politique avec M. de Martignac, et qui nous a communiqué une histoire inédite pleine d'intérêt de ce ministère, la plupart des détails et des documens dont nous avons fait usage dans ce chapitre.

fortune. Il importe d'appliquer cette règle à la restauration et de chercher dans la suite de l'histoire de nos affaires extérieures, si son influence diminua ou si elle s'accrut dans les questions qui s'ouvrirent après l'expédition d'Espagne.

La première question européenne dans laquelle la France put faire constater son influence renaissante, fut la question hellénique ; la question turco-russe vint presqu'immédiatement après. Il y a entre ces deux affaires des points de contact qui ne permettent pas de les séparer, et en même temps des différences qui empêchent qu'on puisse les confondre ; ce sont les deux faces de la même question, car toutes deux ont la même origine, et cette origine est le mouvement de décadence qui emporte la puissance ottomane vers sa ruine.

Après les croisades, le monde chrétien et le monde mahométan qui s'étaient pris au corps dans de sanglantes étreintes, sentirent que leur duel était au dessus des solutions de l'épée. Ils laissèrent au développement naturel du principe que chacun d'eux portait en lui la décision de la grande querelle qui n'avait pu être vidée par les armes. L'Occident se développa selon le christianisme ; l'Orient, selon l'islamisme, et le magnifique procès des deux civilisations s'instruisit devant l'humanité, en attendant l'avenir, ce juge qui prononce, dans l'histoire, les arrêts de Dieu.

A l'époque dont nous parlons, la sentence de l'islamisme commençait à s'inscrire dans les faits.

La civilisation mahométane succombait sous son infériorité, la civilisation chrétienne avait le dessus. A chaque crise nouvelle quelque pan de muraille se détachait de l'édifice vermoulu de l'empire ottoman, et tandis que la Grèce recouvrait son indépendance, la Russie s'apprêtait à constater sa supériorité en frappant au cœur de la puissance ottomane des coups décisifs.

II.

Question hellénique.

Il n'entre point dans notre sujet de remonter jusqu'aux causes du soulèvement de la Grèce et de retracer les différentes phases de la guerre de l'indépendance; nous devons seulement indiquer la part qu'eut la restauration à l'affranchissement des Hellènes, et apprécier la politique qu'elle suivit dans cette circonstance. Tous les événemens de cette époque furent dominés par la convention du 4 avril et le traité du 26 juillet qui changèrent les rapports de l'Europe avec la Turquie; il importe donc de rappeler la situation sous l'empire de laquelle ces deux actes diplomatiques furent accomplis.

La diplomatie avait déjà depuis long-temps les yeux fixés sur les affaires de Grèce. Le cri de pitié et d'admiration sorti du cœur de toutes les nations européennes à la vue du sang de tant de martyrs coulant pour la cause sacrée de la religion et de l'indépendance nationale, était arrivé aux oreilles de quelques princes, et en particulier à celles de Charles X, dont le cœur, digne d'un roi très chrétien, s'était ému au récit des maux des Hellènes. En outre, la question politique se mêlait à la question d'humanité; la Russie l'avait compris la première, elle avait senti que l'affranchissement de la Grèce affaiblirait l'empire ottoman, son ancien rival; en outre, en acceptant le protectorat de la Grèce affranchie, elle entrait dans la Méditerranée et prenait position en face des Sept-Iles que l'Angleterre s'était attribuées lors du dernier partage. Il ne pouvait convenir à l'Angleterre d'abandonner cette question à la Russie. Le grand lord Chatam disait : « Je ne prends pas la peine de discuter avec qui- » conque ne voit pas que l'indépendance de l'em- » pire ottoman est pour l'Angleterre une question de » vie ou de mort. » Au moment où l'indépendance de l'empire ottoman allait cesser d'exister en réalité pour ne plus être que nominale, l'Angleterre devait faire les derniers efforts pour entrer au moins dans le partage des influences que les grandes puissances européennes étaient appelées à exercer en Orient. Elle sentit si bien l'importance de la question, qu'elle envoya en même temps M. le duc de Wel-

lington à Saint-Pétersbourg et M. Canning à Paris, pour préparer l'action qu'elle voulait avoir dans la question hellénique. Ainsi l'Angleterre constatait officiellement la renaissance de la grandeur politique de la France qu'elle avait voulu nier, et M. Canning, son premier ministre, en venant lui-même à Paris pour chercher à mettre du côté de son pays la force de la France dans les complications qui se préparaient, rendait hommage aux résultats de cette intervention en Espagne qu'il avait entrepris d'empêcher. Vers ce temps, M. Strafford Canning, ambassadeur anglais à Constantinople, ayant réussi à décider l'assemblée des Hellènes à le prier de traiter de la paix avec la Porte ottomane, l'Angleterre se trouva avoir pris position dans la question grecque, et le duc de Wellington put faire au cabinet de Saint-Pétersbourg la proposition d'une intervention collective.

La Russie n'avait à alléguer aucun motif raisonnable dont elle pût colorer son refus ; elle accepta donc la proposition du cabinet de Saint-James, et l'on signa la convention du 4 avril, qui réglait les conditions auxquelles l'émancipation des Grecs serait accomplie ; c'étaient à peu près celles que l'assemblée d'Hydra avait indiquées. La Grèce, au lieu de province sujette, devenait puissance tributaire, se gouvernant et s'administrant elle-même. Les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-James s'engageaient à faire tous leurs efforts pour amener, entre les deux parties belligérantes, un accord réglé sur

les bases qui avaient été posées dans la convention du 4 avril.

C'est alors que le cabinet des Tuileries, qui sentait qu'une question aussi grave ne pouvait être tranchée sans que la France eût part à la solution, adhéra, de son côté, à la convention du 4 avril, en offrant son concours et en demandant sa part d'influence. Les trois puissances signataires de la convention agirent aussitôt collectivement auprès de la Sublime-Porte. Mais, après bien des délais, leur médiation fut ouvertement repoussée par une note du reis-effendi, qui déclarait que son gouvernement ne voulait voir, dans les Grecs, que des sujets rebelles, et qu'il ne reconnaissait à aucun cabinet le droit de s'interposer entre eux et le sultan, leur souverain légitime. En réponse à cette note, la France, la Russie et l'Angleterre signèrent le traité du 6 juillet, qui ajoutait une sanction pénale à la convention du 4 avril. Par ce traité, les trois puissances signifiaient à la Porte que si, dans le délai d'un mois, la médiation proposée par les cabinets européens n'était pas acceptée, ils ouvriraient des relations commerciales avec les Grecs; s'opposeraient, par tous les moyens et, s'il le fallait, par la force, à de nouvelles collisions entre les parties belligérantes, et autoriseraient leurs représentans à la conférence de Londres, à travailler à la pacification de l'Orient, en adoptant toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires. Il est clair que, par ces articles comminatoires, on comptait exercer sur la Turquie une

action morale qui dispenserait les puissances de recourir à une action matérielle. Selon un mot de M. de Rayneval, on n'avait oublié qu'une chose : « C'est que les Turcs étaient des Turcs. »

Avec cette opiniâtreté qui les caractérise, ils poussèrent, en effet, les choses jusqu'au bout; voulurent continuer la guerre malgré les trois puissances, et, rencontrant les trois flottes combinées de l'Angleterre, de la France et de la Russie, qui bloquaient la flotte ottomane dans la baie de Navarin, livrèrent et perdirent la bataille de ce nom, dont l'événement précipita la chute de l'empire ottoman, en détruisant sa marine.

Les Anglais qualifièrent, dans leur parlement, la bataille de Navarin de *malencontreuse* (untoward) : on conçoit jusqu'à un certain point leurs regrets. Cette journée, par la destruction de la flotte turque, avait rapproché la Russie de Constantinople. La France, qui n'avait rien à redouter des progrès de la Russie, et qui, depuis le pacte de famille qui l'assurait du côté de l'Espagne, n'avait plus autant de besoin de l'alliance de la Turquie contre l'Autriche, alliance d'ailleurs remplacée par celle de la Russie, n'eut pas à porter le deuil de la victoire de Navarin. Elle put s'en réjouir, au point de vue politique comme au point de vue de la gloire nationale. La flotte française avait reparu sur les mers à l'occasion de la question grecque, comme l'armée française avait reparu sur les champs de bataille, à l'occasion de la question d'Espagne, et une double

victoire avait annoncé la résurrection de notre puissance militaire. Plus on allait, plus on apprenait qu'il faudrait désormais compter avec la France. Notre pays se trouvait, depuis la chute de l'empire, dans une position particulière, qui devait faire tourner à son avantage toutes les guerres où il pouvait placer un boulet et planter son drapeau sur un champ de bataille. Le mouvement des affaires européennes le faisait naturellement remonter à son rang, il n'y avait que le *statu quo* qui lui fût contraire. La restauration suivait donc une politique utile et nationale en réclamant sa part dans toutes les questions qui s'ouvraient en Europe.

Quelque temps après la bataille de Navarin, M. de Villèle se retira des affaires, et le ministère Martignac vint prendre la direction des intérêts de la restauration. Ce fut donc sous ce nouveau cabinet que s'accomplirent les événemens qui suivirent la victoire navale remportée par les trois puissances signataires du traité du 6 juillet. Elles n'avaient point réussi à terminer l'affaire de l'affranchissement de la Grèce par la destruction de la flotte ottomane. Un conflit entre les Turcs et les Grecs était devenu impossible sur la mer; mais Ibrahim était encore en Morée à la tête d'une armée; et pour que les clauses du traité du 6 juillet reçussent leur exécution, il fallait le contraindre à évacuer le territoire grec.

Mais ici une question difficile à résoudre se présentait : parmi les puissances signataires du traité du 6 juillet, quelle serait celle qui enverrait, en

Morée, une armée destinée à déterminer, par la force, le départ d'Ibrahim? L'Angleterre excluait la Russie, la Russie excluait l'Angleterre : la France s'offrit. Depuis l'expédition d'Espagne, elle avait le poids d'une armée à jeter dans la balance. La Russie appuya avec chaleur la candidature de la France. Une fois encore nous trouvâmes le cabinet de Saint-Pétersbourg favorable à nos intérêts, et le cabinet de Saint-James contraire à tout ce qui pouvait nous être avantageux. La France et la Russie se réunirent pour faire remarquer à l'Angleterre que, désintéressés dans la question et nous trouvant plus éloignés que les deux autres puissances du territoire grec, nous avions des titres incontestables à être les exécuteurs du traité du 6 juillet.

L'Angleterre opposa une longue résistance et combattit la proposition de la France par des prétextes à défaut de raisons; elle ne donna même qu'un demi-consentement subordonné à des éventualités qu'elle espérait ne pas voir se réaliser. Cependant le cabinet des Tuileries avait commencé ses préparatifs, et il les poussait avec une activité qui provoqua les observations du cabinet de Saint-James et rendit son attitude plus malveillante encore. Un jour que le ministre de la marine avait travaillé avec Charles X, et qu'il avait été question de l'expédition qu'on préparait pour la Grèce, le ministre ne dissimula pas au roi les défiances que lui inspirait l'Angleterre, en ajoutant en même temps qu'elles ne devaient pas faire hésiter, encore moins reculer la France. « Vous

» avez raison, » dit Charles X, « la France, quand » il s'agit d'un noble dessein, d'un grand service à » rendre à un peuple lâchement, cruellement op- » primé, ne prend conseil que d'elle-même. Ainsi, » que l'Angleterre veuille ou ne veuille pas, nous » délivrerons la Grèce. Allez, continuez avec la » même activité les armemens ; je ne m'arrêterai pas » dans une voie d'humanité et d'honneur; oui, je » délivrerai la Grèce (1). »

Quand le cabinet de Londres vit les préparatifs de la France s'avancer avec tant de célérité et qu'il comprit, en lisant les réponses provoquées par ses communications diplomatiques, qu'il y avait, dans les conseils de la restauration, un dessein arrêté de délivrer les Hellènes, il montra, en tentant un dernier effort, quel prix il attachait à prévenir l'intervention française en Grèce. L'amiral Codrington reçut l'ordre de se porter immédiatement sur Alexandrie avec une escadre, pour contraindre le vice-roi Méhémet, au moyen d'un blocus qui ruinait son commerce, à rappeler son fils Ibrahim de Morée. Le pacha se soumit et signa la convention d'Alexandrie. Mais la promptitude avec laquelle la restauration avait fait ses préparatifs déjoua les calculs de l'Angleterre. Au moment où la convention d'Alexandrie se signait, une escadre fran-

(1) Ces paroles nous ont été communiquées par M. le baron Hyde de Neuville à qui le roi les adressa, et qui en prit note en sortant du conseil; ainsi elles sont textuellement exactes.

çaise, portant neuf régimens, qui formaient ensemble un effectif de douze mille hommes, appareillait pour la Grèce; nous allions montrer, dans les lieux consacrés par la gloire antique, nos drapeaux qui venaient de se déployer de l'autre côté des Pyrénées. L'escadre, qui portait notre armée de débarquement en Grèce, n'apprit la convention d'Alexandrie qu'à la hauteur de Navarin; elle continua à cingler et débarqua à Pétalidi dans le golfe de Coron. On vit bientôt que, malgré les promesses de Méhémet, l'action militaire était indispensable pour déterminer l'embarquement des troupes d'Ibrahim. Ce ne fut qu'en présence des démonstrations militaires de l'armée française, que l'armée égyptienne, qui avait opposé mille difficultés à l'intervention diplomatique, se décida enfin à s'embarquer sur les vaisseaux que l'on mit à sa disposition. Restaient les garnisons turques qui occupaient un assez grand nombre de forteresses; les Français les en chassèrent l'épée à la main, et l'amiral de Rigny, les recevant sur ses vaisseaux, les transporta à Smyrne.

L'expédition de Grèce avait ainsi atteint son but. La restauration avait rencontré à chaque pas des obstacles qui lui avaient été suscités par les jalousies et les défiances de l'Angleterre; mais elle avait surmonté ces obstacles. Elle s'était fait accepter comme exécutrice du traité du 6 juillet malgré la vive opposition du cabinet de Saint-James. Ce cabinet avait mis à Navarin, entre notre escadre et les côtes de la Grèce, la convention d'Alexandrie; notre

escadre avait passé outre et avait débarqué. Il s'était opposé le plus qu'il avait pu à notre démonstration contre Ibrahim et à notre rapide campagne contre les Turcs, cette campagne s'était accomplie. Enfin, aussitôt après cette campagne, il insinua que le moment était venu pour nous d'évacuer la Morée : la restauration répondit avec fermeté et dignité que l'état de la Grèce ne permettait point de rappeler toute l'armée française; qu'une seule des trois brigades serait donc embarquée pour la France, et que les deux autres resteraient au service de la Grèce, jusqu'à ce qu'elle eût organisé son armée nationale.

Ainsi la restauration avait fait prévaloir dans cette circonstance les intérêts français, en obtenant pour la France le rôle actif dans l'exécution du traité du 6 juillet; en conservant à ce rôle toute son importance, malgré les démarches de l'Angleterre; en le remplissant, malgré les intrigues de l'Angleterre, avec un succès qui avait fait honneur à notre pays et lui avait en même temps assuré de vives sympathies parmi les populations chrétiennes de l'Orient, et un crédit toujours croissant auprès des cabinets européens; en prolongeant enfin ce rôle par la prolongation du séjour de notre armée dans la Morée, en dépit des réclamations jalouses et malveillantes du cabinet de Saint-James.

III.

Question turco-russe.

Nous avons envisagé jusqu'ici la première face de la question orientale, celle qui regardait la Grèce; la seconde, d'une importance bien plus grande encore, attira de bonne heure l'attention de l'Europe entière, car ce n'était plus seulement un pan de muraille se détachant d'un édifice qui pouvait être long à tomber, c'était un coup décisif au moment d'être porté par la Russie, au cœur même de l'Empire ottoman dont la ruine pouvait être achevée en une seule campagne. La Russie alléguait l'inexécution de plusieurs clauses du traité de Bucharest et des conventions d'Akermann pour motiver le rappel de son ambassadeur, et l'ordre donné à ses armées de se mettre en marche vers le Pruth; mais il y avait des causes plus anciennes et plus générales qui dominaient cette guerre.

Si nous regardons de front la Russie, nous la voyons placée entre deux Méditerranées, la Baltique à sa droite, et à sa gauche la mer Noire. C'est dans

cette position géographique que se trouvera en grande partie la loi d'un double mouvement qui explique la marche de la politique russe. Les puissances continentales tendent à la mer, parce que la mer est la grande voie des échanges et des communications. Depuis donc que la Russie existe, elle aspire aux rivages de la Baltique et de la mer Noire.

De la première de ces tendances résulte toute la longue lutte qu'elle eut à soutenir pendant le XVIIe siècle contre la Suède, qui fit des efforts désespérés pour la rejeter au delà de l'Ingrie et de la Carélie, qui, par le golfe de Finlande dont elles sont la clé, commandent la Baltique, tandis que la Pologne, alors dans toute sa gloire, versait à flots le sang de ses enfans, pour interdire à la puissance russe la Courlande, la Livonie, l'Estonie, qui longent la même mer. C'était là une guerre qui devait être éternelle, jusqu'à ce que les Russes fussent rejetés dans les steppes qui forment l'arrière-plan de leur empire, ou que, vainqueurs de la Suède et de la Pologne, ils se fussent ouvert par le fer une voie qui les mît en contact avec la Baltique, et par la Baltique, en passant le détroit du Sund, avec la mer du Nord, nouvelle et rapide communication qui centuplait la puissance de la Russie, en la rapprochant de l'Europe, avec laquelle elle ne communiquait au XVe siècle que par l'Océan glacial et la mer Blanche, baignant les rivages d'Arkangel.

En même temps un mouvement géographiquement opposé, mais identique si l'on considère la

cause qui le dominait, emportait la Russie du côté de la mer Noire. La puissance moscovite, semblable à ces fleuves qui, par une pente invincible, coulent éternellement vers l'Océan, ne cessait point de s'avancer vers l'une et l'autre de ces deux mers. Atteindre la mer Noire, puis tourner autour de cette mer en se dirigeant vers Constantinople, ce n'est pas l'histoire des dernières années de la politique russe, c'est l'histoire de tout un siècle de luttes, de trèves, et de nouveaux combats suivis de nouveaux traités. On dirait que la Russie, étendant un de ses deux grands bras pour entourer la mer Noire, tandis que l'autre enserre la Baltique, ne doit cesser de les allonger que lorsque l'un des deux cercles se fermera à Constantinople, en enveloppant la Méditerranée orientale, devenue un lac russe; tandis que l'autre, étendu le long du golfe de Botnie et de la mer Baltique, traversera ses eaux pour aller chercher, au détroit du Sund, les clefs de cette autre Méditerranée moscovite.

L'armée qui se dirigeait vers les bords du Pruth suivait la loi de l'un des deux grands courans de la politique russe. On peut ajouter que l'importance que mit le cabinet de Saint-Pétersbourg à interrompre la réforme militaire commencée par le sultan Mahmoud, et à frapper la puissance ottomane dans cette heure de crise où elle n'avait plus ses janissaires et où elle n'avait pas encore sa nouvelle armée, ne fut pas étrangère à l'empressement du cabinet moscovite à commencer la guerre contre la

Turquie. Les précautions qu'avait prises la diplomatie européenne se trouvaient ainsi déconcertées, et la question orientale, qu'on venait de fermer en Grèce, se r'ouvrait sur les bords du Pruth. Toutes les puissances européennes s'émurent à cette nouvelle. La chute de l'empire ottoman paraissait imminente, et les questions de territoire et d'influence les plus graves se rattachaient à cette catastrophe. Dans l'attente des événemens, le cabinet de Vienne fit avancer des troupes vers la frontière austro-turque. Tous les yeux étaient tournés du côté du théâtre où allait s'engager la lutte, et les grandes puissances d'Europe se mettaient par leurs armemens en état d'exercer, dans la question prête à s'ouvrir, l'influence qu'elles jugeraient la plus utile à leurs intérêts.

La restauration ne fut pas la dernière à prendre ses dispositions, et le ministère vint demander aux Chambres la faculté d'ouvrir un emprunt de 80 millions. Cet emprunt fut voté presqu'à l'unanimité, et M. Laffitte, un de ceux qui soutinrent dans cette occasion la restauration de leur vote, motiva par ces paroles son adhésion à la mesure proposée : « Je vote le crédit de 80 millions, parce que l'état » de l'Europe doit éveiller la sollicitude de toutes les » puissances ; parce que si la France n'a rien à crain- » dre matériellement des événemens qui se passent » à des centaines de lieues de ses frontières, elle ne » doit pas laisser partager des empires sans son as- » sentiment. »

Restait à savoir de quel côté la restauration porterait son influence, car quoique la diplomatie semblât seule agir, déjà l'Europe était partagée en deux camps. L'Angleterre et l'Autriche, qu'un intérêt commun rapprochait, cherchaient partout des ennemis à la Russie; et lorsque la première campagne, trompant l'attente générale, se termina, pour le cabinet de Saint-Pétersbourg, par un demi-succès qui pouvait passer pour un revers, l'activité de la diplomatie autrichienne et de la diplomatie anglaise redoubla pour former une ligue devant laquelle la Russie aurait été obligée de reculer. Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne voulait point demeurer sous le poids de l'échec qu'il venait d'éprouver ; il comprenait qu'il avait besoin d'une nouvelle campagne, d'abord pour garder sa position en Europe, ensuite pour être en droit d'imposer à la Turquie des conditions qui paraîtraient à tout le monde généreuses et modérées après une victoire, mais que tous les cabinets regarderaient comme exorbitantes, si on les présentait après une campagne fermée par la levée du siége de Silistrie et l'évacuation complète de la Bulgarie, à l'exception de quelques points fortifiés. La question était de savoir si la situation de la diplomatie européenne permettrait à la Russie d'accomplir cette campagne si nécessaire, non seulement à ses intérêts orientaux, mais à ce prestige moral qui est en politique, à la puissance réelle, ce qu'en finance le crédit est à l'impôt.

Deux cabinets essentiellement contraires à la Russie, étaient disposés à user de toute leur influence pour obliger le cabinet de Saint-Pétersbourg à demeurer sous le poids de sa campagne inachevée et malheureuse: c'étaient l'Autriche et l'Angleterre. L'Autriche qui, dès l'origine, avait cherché à prêter une couleur révolutionnaire au réveil de la nationalité grecque, et qui avait dénoncé les martyrs de la liberté et de la religion comme des rebelles en état d'insurrection contre la légitimité du Grand-Seigneur, agissait auprès de toutes les chancelleries contre le cabinet de Saint-Pétersbourg, dont elle voyait avec terreur la puissance toujours croissante. L'Angleterre, qui craignait le renversement de l'empire turc à cause du Bosphore et des Dardanelles qu'elle ne pouvait consentir à laisser passer sous la domination ou l'influence de la Russie, surtout lorsqu'elle songeait que les flottes sortant de la mer Noire pourraient dans l'avenir voguer de concert avec les flottes françaises, secondait les efforts de l'Autriche. Le parti anti-russe, prenant son point d'appui sur ces deux puissances, s'agitait dans toute l'Europe et agissait sur toutes les chancelleries. Le plan qu'il proposait dans les pourparlers diplomatiques était simple et décisif. Une triple alliance aurait réuni l'Angleterre, la France et l'Autriche. L'Autriche aurait porté ses forces du côté du Danube. La France aurait fait tête à la Prusse, en cas que la Prusse armât pour la Russie; le cabinet de Berlin restait-il neutre, ou adhérait-il à l'alliance,

comme on l'espérait, un corps d'armée français serait venu renforcer les troupes autrichiennes. L'Angleterre aurait dirigé ses flottes vers les points vulnérables des côtes de la Russie. On ne doutait point qu'une pareille démonstration dût suffire pour obliger le cabinet de Saint-Pétersbourg à renoncer à la la seconde campagne qu'il préparait, et à traiter avec le divan en acceptant les bases qu'il proposait, c'est à dire l'état des choses avant la guerre.

Ce projet d'une triple alliance échoua par le peu de disposition que montra la France à en faire partie. Alors le cabinet autrichien songea à faire demander par la Turquie un congrès européen, par l'arbitrage duquel les questions en litige entre le divan et le cabinet de Saint-Pétersbourg auraient été tranchées. C'était une manière habile de contraindre la Russie à renoncer à la seconde campagne que réclamaient l'honneur de ses armes et l'intérêt de sa politique, ou à se mettre en conflit avec l'Europe entière dont elle se trouverait avoir refusé l'arbitrage. Dans ce projet, comme dans le premier, rien ne pouvait se faire sans l'assentiment de la France.

Ainsi l'ascendant de la France, sous l'empire du principe monarchique, avait grandi d'une manière si rapide au dehors, qu'elle se trouvait en réalité l'arbitre de la question la plus importante qui pût s'ouvrir. Cinq ans plus tôt, il eût été difficile à la restauration de faire la campagne d'Espagne sans le concours moral de l'empereur Alexandre, et la

certitude qu'elle avait de trouver le cabinet de Saint-Pétersbourg pour second, si une lutte venait à s'engager entre elle et l'Angleterre. En 1828, les rôles étaient changés : c'était la Russie qui ne pouvait plus faire la campagne des Balkans, sans le concours moral de la France et la certitude de l'avoir pour second contre l'agression de l'Angleterre et de l'Autriche, qu'il lui fallait compter parmi les éventualités de la situation. La France était donc admirablement posée. Tout le monde avait besoin d'elle, et elle n'avait besoin de personne; la puissance sans laquelle et contre laquelle on avait réglé les destinées de l'Europe, en était devenue la régulatrice; elle allait prendre la revanche du rôle que ses adversités lui avaient donné dans les traités de 1815.

La restauration eut alors à choisir entre les deux systèmes d'alliances qui s'offraient à elle. L'Autriche ne négligeait aucun des mobiles qu'elle croyait de nature à agir sur le cabinet des Tuileries. D'une part, elle fit officieusement et indirectement insinuer, par les partisans de l'alliance autrichienne, qu'elle tenait l'héritier de Napoléon dans ses mains, et qu'il ne serait pas politique de la mécontenter d'une manière trop sérieuse; d'un autre côté, elle cherchait à changer l'ordre de succession dans le Piémont, pour enlever cet État à l'alliance française. Le ministre des affaires étrangères de la restauration, pour mettre un terme à ces insinuations et à ces menées, dit au comte de Lebzeltern, qui, lors de son passage à Paris, lui demandait s'il avait quel-

que chose de nouveau à faire dire au prince de Metternich : « Dites-lui que le gouvernement français ne » fait aucun cas de l'importance qu'on paraît vou- » loir donner depuis quelque temps à un jeune » prince. La maison de Bourbon aurait pu redouter » quelque chose du fils de Napoléon, elle n'a rien » à craindre du duc de Reichtadt. Vous lui direz » aussi, que nous n'accordons aucune créance au » bruit qui se répand, que l'Autriche cherche à dis- » poser le roi de Sardaigne à faire quelqu'acte secret » tendant à écarter le prince de Carignan de sa suc- » cession; car, dans ce cas, une armée française » paraîtrait sur les Alpes, et ce n'est pas à l'Autri- » che à le désirer. »

L'influence anglaise cherchait aussi à agir sur l'esprit du roi de France, et elle s'adressait surtout à l'intérêt dynastique. Le duc de Wellington, qui s'était chargé de cette négociation, signalait les nouvelles commotions que l'effervescence des partis à l'intérieur annonçait, et représentait que l'alliance vers laquelle la restauration inclinait, était trop lointaine pour lui promettre aucun secours. L'Autriche et l'Angleterre, au contraire, n'étaient-elles pas aux portes, et n'était-il pas prudent de se donner des droits à leur amitié? En outre, la France se trouvait-elle dans un état assez tranquille pour qu'on pût, sans danger, éloigner l'armée du territoire? Les sacrifices qu'entraînerait une guerre ne donneraient-ils pas, par dessus tout cela, de nouveaux griefs aux ennemis de la dynastie, qui ne manque-

raient pas de les faire valoir? En se rangeant du côté de l'Autriche et de l'Angleterre, on évitait tous ces inconvéniens en évitant la guerre; car le seul poids de l'alliance faisait fléchir la Russie, sans compter encore qu'en cas d'une commotion intérieure, on pouvait être aussitôt secouru.

Ces observations ne manquaient pas de justesse. A n'envisager que la question de la sécurité dynastique, il est possible que l'alliance austro-britannique offrît plus d'avantages à la restauration que l'alliance russe; mais la restauration avait envisagé cette affaire d'un point de vue plus élevé et plus national.

D'une part, l'alliance des cabinets de Vienne et de Londres n'offrait aucun avantage à la France. Cette alliance la plaçait en troisième ligne, derrière deux puissances, ses rivales d'intérêt et de position, appelées à devenir les bénéficiaires de cette confédération dont le but était d'affaiblir la Russie, et dont le résultat le plus probable devait être de maintenir, en Europe, le *statu quo* des traités de 1815, si défavorables à la France. Parmi tous les cabinets de l'Europe, en effet, c'étaient l'Angleterre et l'Autriche qui étaient les plus attachées au maintien de ces traités, en raison des avantages qu'elles en avaient tirés, avantages si grands, que tout changement européen semblait devoir faire décroître leur fortune; comme en raison de leur politique naturelle, qui les portait à redouter tous les agrandissemens de notre pays.

Rien de pareil, si l'on envisageait l'alliance russe. Par sa situation géographique, cette puissance n'a point, comme l'Autriche, à s'inquiéter de l'agrandissement de notre territoire; et elle n'a point, comme l'Angleterre, à appréhender le développement de notre marine. En outre, tandis que les autres États de l'Europe, arrivés, par les traités de 1815, à l'apogée de leur fortune, craignent tout mouvement comme un premier pas vers la décadence, la Russie seule pouvait désirer le mouvement, parce qu'elle sentait que le mouvement était dans le sens de ses intérêts; elle voulait marcher, parce qu'elle comprenait qu'elle avait une carrière devant elle.

Cette puissance tard venue, qui a, sur les autres puissances, l'avantage d'être nouvelle dans le monde, et d'avoir trop peu de passé pour ne pas avoir d'avenir, se trouvait donc naturellement portée vers notre alliance. Elle n'était point attachée aux traités de 1815, parce qu'elle ne les regardait pas comme le dernier mot de sa fortune, et parce qu'elle n'avait aucun intérêt à ce que la France, seule capable de contrebalancer le poids des résistances des cabinets de Londres et de Vienne, fût amoindrie et humiliée. La France et la Russie aspiraient donc, par les tendances naturelles de leurs intérêts, à s'unir. L'une et l'autre avaient besoin de mouvement : celle-ci, pour recouvrer; celle-là, pour acquérir; la France, contre le *statu quo* européen; la Russie, contre le *statu quo* oriental. La Russie avait besoin de la France en Orient contre l'Autriche et l'Angle-

terre; la France avait besoin de la Russie en Europe contre les deux mêmes puissances. La France ne craignait point les agrandissemens de la Russie en Orient. Or, la direction des idées russes aspirait à porter le développement de la grandeur de l'empire de ce côté, et l'on savait que le nouvel empereur, en acceptant cette direction, et en portant ses vues sur la frontière turco-moscowite, avait reconquis la popularité perdue par son frère en suivant une autre politique. La Russie, de son côté, loin de craindre le développement de la puissance française en Europe, devait désirer que nos forces continentales fussent assez grandes pour tenir en échec l'Autriche, et que notre marine grandît, afin que le pavillon français et le pavillon russe réunis assurassent, contre le pavillon anglais, la liberté des mers.

L'utilité et la convenance de l'alliance franco-russe, motivées par tant de raisons tirées de la politique naturelle des deux pays, n'avaient pu échapper au cabinet de Saint-Pétersbourg. Il agit de bonne heure auprès du cabinet des Tuileries pour disputer l'appui de la France à l'Autriche et à l'Angleterre. Cette diplomatie, pour laquelle rien ne se perd, ne faisait que reprendre une pensée de Pierre-le-Grand, qui, lors de son voyage à Paris, avait voulu rapprocher, par un traité, les cabinets de Versailles et de Saint-Pétersbourg : pensée féconde, mais avortée par l'incurie du régent d'Orléans, plus soigneux des intérêts de sa famille que de ceux de l'État, et plus occupé de trouver des mariages pour ses enfans

que de fonder le système de nos alliances diplomatiques sur ses véritables bases. L'empereur de Russie, allant au fond des choses, fit assurer le roi Charles X que, pour prix de sa coopération en cas que la guerre éclatât, il l'aiderait à recouvrer, en Europe, notre frontière du Rhin, et il alla même jusqu'à préparer le cabinet de Berlin (dédommagé par d'autres acquisitions territoriales) à voir sans surprise les justes prétentions que pourrait former la France.

La question se trouvait ainsi nettement posée entre l'Autriche et l'Angleterre, qui faisaient valoir, auprès du cabinet des Tuileries, des considérations tirées de l'ordre des intérêts de sécurité dynastique, et la Russie qui faisait valoir des considérations tirées de l'ordre des intérêts nationaux. La restauration n'hésita pas. L'alliance russe étant l'alliance nationale, elle fut préférée. On avait demandé à M. de Châteaubriand, alors ambassadeur à Rome, un mémoire sur les affaires d'Orient, qui fut lu au conseil devant le roi, et dont les conclusions furent sanctionnées par une approbation unanime. Voici quelles étaient ces conclusions qui exposent, de la manière la plus claire, les motifs de la conduite de la restauration dans cette grave occurrence : « L'alliance de la France avec l'An-
» gleterre et l'Autriche contre la Russie, est une al-
» liance de dupe, où nous ne trouverons que la perte
» de notre sang et de nos trésors. L'alliance de la
» Russie, au contraire, nous mettrait à même d'ob-
» tenir des établissemens dans l'archipel et de re-

» culer nos frontières jusqu'au Rhin. Nous pouvons
» tenir ce langage à Nicolas : Vos ennemis nous sol-
» licitent : nous préférons la paix à la guerre ; nous
» désirons garder la neutralité ; mais enfin si vous
» ne pouvez vider vos différens avec la Porte que
» par les armes ; si vous voulez aller à Constantino-
» ple, entrez avec les puissances chrétiennes dans
» un partage équitable de la Turquie européenne.
» Celles de ces puissances qui ne sont pas placées de
» manière à s'agrandir du côté de l'Orient, rece-
» vront ailleurs des dédommagemens. Nous voulons
» avoir la ligne du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à
» Cologne. Telles sont nos justes prétentions. La
» Russie a un intérêt (votre frère Alexandre l'a dit)
» à ce que la France soit forte. Si vous consentez à
» cet arrangement, et que les autres puissances s'y
» refusent, nous ne souffrirons pas qu'elles inter-
» viennent dans votre démêlé avec la Turquie. Si
» elles vous attaquent malgré nos remontrances,
» nous les combattrons avec vous, toujours aux mê-
» mes conditions que nous venons d'exprimer.

» Voilà ce qu'on peut dire à Nicolas. Jamais l'Au-
» triche, jamais l'Angleterre ne nous donneront la
» limite du Rhin pour prix de notre alliance avec
» elles : or, c'est pourtant là que, tôt ou tard, la
» France doit placer sa frontière, tant pour son hon-
» neur que pour sa sûreté. »

Telles furent les raisons qui prévalurent sur l'esprit de la restauration. Placée entre un intérêt de sécurité dynastique et un intérêt national, ce fut

pour l'intérêt national qu'elle opta. Elle crut que la maison de Bourbon ne pouvait et ne devait travailler à assurer son avenir qu'en travaillant à assurer la grandeur de la France. Le roi Charles X dit hautement : « Si l'empereur Nicolas attaque l'Autriche, » je me tiendrai en mesure et je me règlerai selon » les circonstances. Mais si l'Autriche l'attaque, je » ferai immédiatement marcher contre elle. Peut-» être qu'une guerre contre la cour de Vienne me » sera utile, parce qu'elle fera cesser les dissen-» sions intérieures et occupera la nation en grand » comme elle le désire. »

Dès lors la question fut résolue ; la Russie put accomplir cette seconde campagne, si nécessaire à ses intérêts positifs en Orient et à ses intérêts d'influence en Europe. Il avait suffi à la restauration de mettre la main sur la garde de son épée pour arrêter l'Autriche et l'Angleterre.

Le cabinet de M. de Martignac avait été renversé avant qu'on connût le résultat définitif de cette seconde campagne, que le concert de la France et de la Russie avait rendu possible. Le triomphe des armes russes n'était plus douteux, il n'y avait d'incertitude que sur son étendue. La puissance ottomane serait-elle seulement affaiblie et réduite, ou cesserait-elle d'exister ? Telle fut la question en présence de laquelle se trouvèrent les nouveaux conseillers de la restauration.

Cette question était excessivement grave, à cause de la seconde des deux éventualités, car la chute de

l'empire ottoman donnait naissance à la possibilité d'un partage sur lequel la France devait avoir une opinion arrêtée. Les succès des armées russes qui semblaient avoir fermé, pour le moment, le problème européen dans lequel la France devait retrouver ses frontières, pouvaient, au contraire, l'ouvrir de nouveau, et les ouvertures officieuses faites par la Russie au moment où elle allait commencer la seconde campagne, autorisaient le cabinet des Tuileries à compter sur l'accueil empressé que ses propositions trouveraient à Saint-Pétersbourg. C'est ce que la restauration comprit, comme on peut s'en convaincre en lisant un mémoire soumis au conseil du roi en septembre 1829, et qui obtint sa complète approbation. Nous citerons les principaux passages de ce mémoire qui établit, d'une manière officielle, la situation politique de la restauration dans la seconde moitié de l'année 1829 et sous son dernier cabinet. Ce qui était alors de la diplomatie est actuellement de l'histoire; il y a donc un avantage sans inconvénient à publier cet important document. On verra que la politique nationale du cabinet précédent se continuait sous le nouveau cabinet, malgré les différences profondes qui séparaient leur système à l'intérieur : tant il est vrai que cette politique toute française découlait naturellement du principe monarchique.

IV.

Mémoire lu et approuvé au conseil du roi (septembre 1829).

« Les armées russes avancent sur Constantinople et sont étonnées elles-mêmes de leurs triomphes ; elles traversent sans obstacle une population qui n'a eu le temps de faire aucun préparatif de défense. L'Europe regarde les Russes avec inquiétude, mais ne peut arrêter leur marche. Cependant chaque jour on pourrait apprendre que Constantinople est pris, ou qu'une de ces révolutions si fréquentes en Asie a précipité Mahmoud : cela amènerait la dissolution de l'empire ottoman en Europe.

» Toutes les puissances étant surprises se trouveraient également embarrassées de la conduite qu'elles auraient à tenir. La France, si elle peut avoir la première des idées arrêtées sur le parti qu'elle pourrait tirer des circonstances qui se développeraient, aurait un grand avantage pour faire prévaloir les combinaisons que son intérêt lui conseille d'adopter. Si elle reste sans plan et sans volonté, et laisse les autres puissances se concerter et s'entendre, elle s'expose à être elle-même sacrifiée à des arrange-

mens qui se feront sans elle, et témoin impassible d'un partage, que l'accord de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie lui enlèverait les moyens d'empêcher.

» Une fois l'empire turc renversé, sa reconstitution devient impossible. — Aucune puissance ne pourrait consentir à voir la Russie s'établir à Constantinople. — Reste l'établissement d'un royaume chrétien; on en détacherait ce qui est nécessaire pour la Russie, afin de l'indemniser des frais de guerre, et, pour conserver l'équilibre, les autres États devraient recevoir un accroissement.

» Deux moyens d'exécution : 1° un congrès; 2° une entente séparée et secrète avec la Russie.

» L'intimité de relation et l'habitude d'agir de concert établie entre l'Angleterre et l'Autriche, et la profonde conviction que ces deux puissances ont de la solidarité de leurs intérêts, leur donneraient, dans un congrès, une supériorité décisive sur la France et sur la Russie. Les difficultés imprévues et les questions nouvelles, l'impossibilité de s'entendre à l'amiable dans ces partages nécessairement inégaux, la perte de temps, l'inconvénient de tenir toute l'Europe dans l'attente et dans l'inquiétude, de laisser aux Anglais et aux Autrichiens le temps de préparer les moyens d'attaquer l'armée russe sur les succès de laquelle repose tout ce plan, toutes ces raisons font rejeter l'idée d'un congrès.

» Une entente secrète offre plus de chance; on prendrait les devans sur les puissances opposantes.

Une fois d'accord, il serait facile ensuite d'entraîner la Prusse et la Bavière par les avantages qu'on leur offrirait. Maître alors de l'Allemagne par ces deux puissances, on ferait connaître le plan à l'Autriche d'abord, puis à l'Angleterre. L'Autriche, pressée entre la Russie, la Prusse, l'Allemagne et la France, se trouverait heureuse de sortir d'une telle situation en recevant le lot qui lui serait réservé. L'Angleterre, alors abandonnée de tout le continent, ne pourrait que bien difficilement entreprendre seule et sans alliés une guerre pour empêcher la réalisation d'un plan qui aurait été accepté par toutes les autres puissances; elle suivrait l'exemple de l'Autriche.

» La Valachie et la Moldavie sont sans défense contre la Russie qui, de vieille date, en convoite la possession ; elle y a déjà un droit d'intervention qui la rend presque maîtresse absolue. Comment en exiger l'abandon?

» La part faite à la Russie dans les provinces asiatiques (l'Anatolie) est tout-à-fait avantageuse; elle peut lui frayer un jour le chemin des Indes, et ainsi l'on fortifie dans cette partie du monde une rivale de l'Angleterre. Il est, de plus, utile de rapprocher la Russie de la Méditerranée où nous avons un grand besoin d'appui contre l'Angleterre. — On pourra consentir donc à ce que la Russie s'étende davantage en Asie. Faire remarquer aux Russes que le grand agrandissement de la France concourt avec le reste à augmenter sa *puissance fédérative*.

» C'est cette combinaison, fondée sur l'accord et la solidarité des intérêts des deux cours, qui permet de présenter avec chances suffisantes de succès ce plan de réorganisation. (Cette puissance fédérative se compose de la cession de la Hollande à la Prusse, de l'établissement d'un État chrétien à Constantinople, de la réunion de la Belgique à la France.)

» *Autriche.* Elle a toujours eu des intelligences en Servie et Bosnie. Sans lui procurer une plus grande étendue de côtes, ses acquisitions (la Bosnie propre, la Croatie, la Dalmatie turque, l'Herzegowine, la Servie) la renforcent cependant sur l'Adriatique, en donnant à ses provinces maritimes plus de profondeur. C'est un avantage pour la France de fortifier les intérêts maritimes de l'Autriche et de développer ainsi, chez elle, celui des élémens de sa puissance qui pourra lui faire sentir un jour à elle-même tout ce qu'il y a de pesant pour l'Europe dans la prépondérance de l'Angleterre.

» La Bosnie et la Servie, mieux défendues par la nature et par l'art que la Moldavie et la Valachie, serviront de contre-poids à l'extension que la Russie recevrait sur le Danube.

» *Prusse.* En l'autorisant à échanger contre la Saxe royale les provinces qu'elle possède entre Rhin et Meuse, on remplit un des vœux de prédilection du cabinet de Berlin; on renforce le centre de sa puissance, on fortifie l'Allemagne du côté que le congrès de Vienne a laissé sans défense, et on affermit la ligne de séparation qui existe entre la France

et la Russie. — En y joignant la Hollande jusqu'au Rhin et à la Meuse, on fait ainsi de la Prusse une puissance maritime, et on se prépare ainsi un nouvel auxiliaire pour combattre la domination anglaise sur les mers. La Prusse est le nœud de ce plan, il faut la contenter; elle a trois cent mille soldats qui peuvent entrer en campagne dans un mois; si elle se joignait à l'Autriche, la force relative des puissances changerait entièrement.

» *La Bavière.* Elle désire avec passion l'acquisition d'un territoire qui rétablisse la contiguité interrompue entre ses provinces du Rhin et le corps de la monarchie. — La France ne peut que gagner à agrandir dans le Palatinat et sur le Mein une puissance intermédiaire entre l'Autriche et la Prusse, et il est d'une bonne politique de l'augmenter aussi quand ces deux Etats s'accroissent. Elle a d'autres prétentions bien connues; il ne convient pas à la France de traiter cette question comme *droit*, mais comme *fait*. On pourrait soulever cette question dans un arrangement qui donnerait à la cour de Munich beaucoup plus qu'elle ne prétend.

» Les provinces prussiennes situées entre le Rhin et la Meuse sont peuplées d'un million six cents mille âmes, et si le montant exact de leur population n'atteignait pas ce nombre, on en pourrait prendre le complément sur les provinces situées sur la rive opposée du Rhin; et le nouveau roi qu'on y établirait ne pourrait prétendre qu'à un million quatre cent mille âmes; on aurait donc à disposer encore

de deux cent mille âmes ; de ce nombre, vingt mille environ rentreraient avec Sarrebruck et Sarrelouis dans les anciennes frontières de la France ; le reste serait donné à la cour de Munich, moyennant qu'elle restituerait Landau et son territoire, cédé en 1815. Il lui resterait encore une augmentation de population de plus de cent mille âmes, ce qui lui permettrait, au moyen d'échange avec Darmstadt et Bade, d'arriver à la contiguité de territoire qu'elle désire.

» Si le plan de partage amenait une guerre avec l'Autriche, la Bavière, devant alors faire de grands sacrifices et s'exposer à de grands dangers, on l'indemniserait ; Salzbourg est la barrière naturelle que la cour de Vienne l'a contrainte de lui céder en 1816. Elle peut fournir soixante mille hommes. L'accession de la Bavière amène forcément celle du Wurtemberg et de Bade. Entre elle, au midi, et la Prusse, au nord, il est impossible à l'Allemagne de former aucune opposition.

» *Le roi de Saxe.* Plusieurs motifs engagent à ne pas disposer de la Saxe, sans donner à son souverain un autre royaume à gouverner.

» C'est d'abord un triste et funeste spectacle à donner aux peuples, que l'exil d'une dynastie dépossédée par la prépotence des grandes puissances et par l'abus de la force. Il est ensuite toujours entré dans la politique des rois de France de conserver en Europe l'existence des États secondaires : ce sont d'utiles intermédiaires à placer entre les gran-

des puissances, dont ils empêchent le contact et le froissement. Il importe aussi beaucoup à la France de prévenir la réunion de l'Allemagne en un ou deux grands États. Si jamais cette circonstance se réalisait, cette contrée, qui est aujourd'hui partagée entre des provinces qui ont besoin de notre protection, ne nous offrirait plus alors que des forces rivales, jalouses, et bientôt ennemies. Notre puissance relative serait sensiblement affectée.

» Enfin, les provinces prussiennes, voisines de la Champagne, touchent au point le plus vulnérable de nos frontières; nous avons donc intérêt à les enlever à une puissance aussi formidable que la Prusse, pour les mettre entre les mains d'un prince qui ne pourra jamais nous donner aucune inquiétude.

» On propose donc d'établir, à Aix-la-Chapelle, la famille régnante à Dresde; on lui donnerait pour royaume les provinces prussiennes situées entre la Meuse et le Rhin; ce qui, en retranchant au midi deux cent mille âmes, nécessaires pour les arrangemens relatifs à la Bavière et au rétablissement de l'ancienne frontière de la France, lui laisserait une population égale à celle de la Saxe, et un territoire un peu plus étendu. La maison de Saxe ne perdrait ainsi rien de sa puissance, et elle acquerrait l'avantage de régner sur des sujets de la religion qu'elle professe; ce qui établirait, entre le trône et les sujets, un lien qui manque aujourd'hui également au royaume gouverné par la dynastie saxonne et les provinces rhénanes soumises au roi de Prusse.

» *La France.* Elle entrerait enfin en possession des provinces belges, jusqu'au Rhin et à la Meuse, avec les forteresses qui défendent cette rivière ; et elle recouvrerait, en Lorraine et en Alsace, sa frontière de 1789. Il n'est pas besoin de relever l'importance d'une pareille acquisition.

» On n'a pas cru pouvoir se dispenser également de faire ressortir les avantages que nous trouverions nous-mêmes dans la part que le plan proposé adjuge à chacune des puissances, et l'on doit remarquer ici, en général, que cette organisation nouvelle de l'Europe serait dominée par l'idée de l'intérêt de la France, comme celle qui a été faite au congrès de Vienne, l'a été par le désir de nous abaisser et de fortifier les autres puissances contre la France. Que si l'on trouve que ces acquisitions sont comparativement trop considérables, nous répondrons que nous ne faisons que satisfaire d'une manière plus équitable et plus complète au principe d'équilibre politique que le congrès de Vienne a proclamé, mais qu'il n'a réalisé qu'en ce qu'il avait d'avantageux aux autres États, et de défavorable à la France. En effet, que l'on compare la situation de l'Europe en 1792, à ce qu'elle est actuellement, et l'on reconnaîtra que, tandis que la France a perdu ses colonies et vu resserrer ses frontières, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et jusqu'à la Hollande, au Piémont et à la Bavière, ont étendu leurs limites, accru et concentré leurs forces, augmenté le nombre de leurs possessions. »

V.

Note à consulter sur la Belgique et les provinces rhénanes.

Après cet exposé, venait une note à consulter, approuvée aussi par le conseil du roi, et dans laquelle on développait les raisons qui devaient faire préférer, par la France, la Belgique aux provinces rhénanes.

« Les provinces belges, jusqu'à la Meuse, ont une étendue de sept cent soixante-un milles carrés allemands; une population de trois millions sept cent mille âmes; chaque habitant y rapporte à l'État 26 francs. C'est un des pays de l'Europe les plus riches et les plus peuplés. Les mœurs et le langage y sont français. Les provinces entre la frontière belge et le Rhin ont une étendue de cinq cents milles carrés, une population de deux millions d'âmes; chaque habitant y rapporte à l'État 20 francs. Elles sont riches et florissantes, mais moins que la Belgique; les mœurs, les souvenirs, le langage, tout y est allemand.

» Si les provinces belges étaient réunies à la France, elles augmenteraient notre force défensive,

elles mettraient à couvert notre capitale ; en rendant la monarchie plus compacte, elles en fortifieraient à la fois toutes les parties; elles ajouteraient aussi beaucoup à notre force maritime, en nous donnant un port sur la mer du Nord. Ce port rendrait la sûreté à nos côtes, qui, actuellement, sont très exposées depuis Cherbourg jusqu'à la Hollande, faute d'ouvrir un abri à nos vaisseaux.

» Les provinces du Rhin augmenteraient plutôt notre force agressive; elles porteraient nos armées au cœur de l'Allemagne; Mayence serait entre nos mains un vaste camp retranché, d'où nous pourrions envahir à notre gré telle partie de l'Allemagne où nous voudrions porter nos armes. Mais pendant ce temps notre capitale resterait à découvert, et l'on prendrait Paris pendant que nous marcherions sur Berlin.

» Les provinces belges, en nous donnant une frontière plus forte, nous permettraient de diminuer le nombre de nos troupes, ce qui nous procurerait une grande économie.

» Les provinces rhénanes, isolées du reste de la monarchie, se trouveraient pressées entre les armées prussiennes et les armées belges; nous devrions donc y entretenir un nombre de troupes considérable, et cependant nous ne pourrions pas diminuer la force de celles que nous tenons en Flandre.

» Il en est de même pour l'administration. L'acquisition des provinces belges n'étendrait que peu la ligne de nos frontières ; celle des provinces rhé-

nanes les prolongerait comparativement beaucoup plus envers l'Allemagne, d'un côté, et la Belgique, de l'autre : aussi seraient-elles plus difficiles à garder, et plus dispendieuses à administrer.

» L'acquisition de la Belgique, en tournant nos forces vers la mer et contre l'Angleterre, rassurerait l'Europe contre elle plutôt qu'elle ne l'effrayerait. Quand nous nous montrons à l'Europe comme puissance continentale et envahissante, les souvenirs encore si récens de nos dernières guerres se réveillent; tout le monde s'inquiète, et on est encore prêt à se réunir contre nous. Quand, au contraire, nous nous présentons comme puissance maritime, comme la seule puissance qui puisse un jour se mettre à la tête d'une grande ligue européenne pour affranchir les mers, alors toutes les puissances voyent en nous une force amie et conservatrice. — Elles se sont toutes liguées avec l'Angleterre pour briser le joug que nous faisions peser sur le continent; elles se ligueront un jour toutes avec nous, pour briser le joug que les Anglais font peser sur les mers. — C'est une perspective que nous devons de temps en temps leur laisser entrevoir, et qui, si nous savons la ménager, nous reportera invinciblement, sans qu'on le remarque, sans qu'on nous jalouse, à la tête de l'Europe.

» L'acquisition des provinces rhénanes produirait un tout autre effet : elle nous donnerait une position toute menaçante et agressive envers l'Allemagne. L'Allemagne sentirait sa liberté et son indépendance

menacées, et nous réunirions de nouveau contre nous, et la Prusse, et l'Autriche, et toutes les puissances secondaires qui, pendant près de deux siècles, avant les jours sanglans de la révolution, étaient accoutumées à voir, dans la France, une puissance protectrice, gardienne de leur indépendance et de leur liberté; ce sentiment commence à renaître chez la plupart d'entre elles, et nous ne saurions trop le ménager. Si donc nous demandons la Belgique, nous pouvons avoir, favorables à nos vœux, la Russie, la Prusse et toute l'Allemagne. Si nous demandons les provinces rhénanes, nous rencontrons une opposition invincible dans la Prusse, dans l'Allemagne entière, dans l'Autriche et dans la Russie elle-même, qui ne se trouve plus intéressée à soutenir nos prétentions; car ce n'est que contre l'Angleterre que la Russie désire nous renforcer. On ne parle pas de l'idée d'appuyer l'acquisition des provinces rhénanes sur la voix de l'Angleterre. Si elle nous l'accordait jamais, c'est qu'elle aurait acquis une conviction bien profonde que cette acquisition n'aurait d'effet que de nous mettre en hostilité permanente avec le reste de l'Europe.

» Enfin, si nous demandons la Belgique, la Russie et la Prusse y voyent l'indice d'une résolution ferme et arrêtée de faire la guerre à l'Angleterre, dans le cas où cette demande entraînerait la guerre; ces puissances nous accordent alors la confiance qui a toujours été accordée à ceux en qui l'on croit reconnaître de la volonté et de l'énergie, et elles ne crai-

gnent pas de se compromettre en se liant avec nous.

» Si nous demandons les provinces rhénanes, comme chacun en Europe a la conviction que c'est la Belgique que nous désirons et qui nous convient véritablement, on ne verra, dans cette demande, que la preuve d'une timidité extrême envers l'Angleterre, et de notre crainte de nous engager avec elle dans une guerre. Une fois que l'on nous croira dominés par ce sentiment, qui oserait contracter avec nous une alliance dont on nous considèrerait comme toujours au moment de nous retirer, après avoir compromis ceux qui y seraient entrés.

» Il est donc plus avantageux d'avoir la Belgique; il y a plus de chances pour l'obtenir. C'est une de ces circonstances où il est à la fois plus honorable et plus sûr de demander beaucoup que de demander peu. »

VI.

Conclusion.

Voilà quel était, quant aux puissances continentales, le plan de la restauration pour ce vaste remaniement européen. Il est inutile de marquer ici

la part qui était destinée à l'Angleterre. Qu'il suffise de dire qu'aucun droit n'avait été oublié. La maison royale de Hollande, attachée par tant de liens à la maison impériale de Russie, allait régner à Constantinople. Le roi de Saxe, on l'a vu, recevait les provinces rhénanes, qui n'étaient pas, il est vrai, annexées à notre territoire, mais qui cessaient d'être attachées au territoire prussien. La restauration avait cherché, dans tous les détails de ce vaste plan, à concilier les principes de la justice et les droits de chaque peuple avec les intérêts de la France, pour laquelle elle réclamait une grande mais légitime satisfaction.

L'étendue et l'importance de cette satisfaction, exposées dans le *Mémoire lu et approuvé au conseil, en septembre* 1829, et dans la *Note à consulter* annexée à ce Mémoire, font apprécier, mieux que tous les raisonnemens, l'espace parcouru de 1815 à 1829; de même que la lecture de ce Mémoire révèle, mieux que tous les récits, la manière dont les affaires de la France étaient faites sous l'empire du principe monarchique.

Ainsi, quatorze années après le jour où s'était accompli le partage de l'Europe, sans la France et contre la France, la restauration se trouvait avoir mis nos affaires dans un tel état, qu'elle n'attendait plus que l'à propos d'un événement, pour prendre l'initiative d'un remaniement de l'Europe, dans lequel la France et la Russie auraient tenu le compas, et où l'intérêt français aurait exercé toutes ses re-

prises. L'année 1829 trouvait la restauration accoudée devant la carte du monde, et y traçant de nouvelles et puissantes frontières à notre pays, avec d'autant plus de chance de les faire accepter, qu'elles étaient fortes sans être agressives, et qu'elles présentaient l'intérêt français comme le défenseur de la liberté des mers contre la suprématie oppressive de l'Angleterre, et non comme aspirant à une suprématie continentale.

La Russie s'étant arrêtée à Andrinople, et ayant signé le traité daté de cette ville, l'éventualité à laquelle on s'était préparé ne se présenta pas. Mais tout annonçait que le traité d'Andrinople ne serait qu'une trève, et la France avait pris, sur l'échiquier européen, une place qui indiquait assez l'influence qu'elle exercerait sur les complications qui devaient nécessairement résulter de la question d'Orient, dont la première phase seulement s'achevait. Chaque question qui s'était ouverte dans le monde avait été, pour la restauration, une occasion de faire faire un pas de plus à la fortune de la France vers le rétablissement de notre grandeur et de notre puissance nationales : cette fois elle touchait un but.

CHAPITRE IV.

EXPÉDITION D'ALGER.

I.

Motifs et difficultés de l'entreprise.

Nous arrivons au terme de l'histoire des affaires extérieures de la France sous la restauration; quand nous l'aurons suivie à travers les difficultés qu'elle eut à vaincre pour aller planter le drapeau français sur les murailles d'Alger, tout sera dit, car les causes intérieures de mort qu'elle portait en elle la renversèrent au milieu de son triomphe, et l'intervalle d'un mois à peine sépara le jour où le drapeau blanc, arboré sur le faîte du Château de l'Empereur, livra pour la première fois aux vents d'Afrique ses

plis victorieux, du jour où il disparut du faîte du château des Tuileries. Il semblait que la restauration, sentant que sa fin était proche, se hâtait pour léguer à la France une dernière conquête.

La grande affaire extérieure du ministère de M. de Polignac fut l'expédition d'Alger, déjà préparée par le ministère précédent. Les griefs qui motivèrent cette expédition sont énumérés dans une dépêche diplomatique communiquée à toutes les cours. Il s'agissait d'abord d'obtenir satisfaction d'une insulte faite par le dey à notre consul, une réparation légitime des préjudices éprouvés par la France, et l'accomplissement des engagemens que le dey se refusait à remplir. Puis les événemens, selon la teneur de la dépêche diplomatique que nous citons, donnèrent plus de développement aux projets du gouvernement du roi. « Le roi, » écrivait M. de Polignac à M. de Laval, ambassadeur à Londres, « a » été forcé de reconnaître qu'aucun arrangement n'é» tait praticable avec le dey, et que, quand même » on parviendrait à l'amener à conclure un traité » quelconque, la conduite précédente de la régence, » rapprochée des événemens plus récens, ne lais» sait aucune garantie que cet arrangement fût » mieux observé que ne l'avaient été les conven» tions tant de fois renouvelées et violées par le » gouvernement algérien. Ces considérations nous » ont convaincus de la nécessité de donner à la » guerre un plus grand développement. Dès lors » nous avons dû aussi penser à assigner à cette guerre

» un but dont l'importance répondît à l'étendue des
» sacrifices qu'elle allait nous imposer; et le roi, ne
» bornant plus ses desseins à obtenir la réparation
» des griefs particuliers de la France, a résolu de
» faire tourner au profit de la chrétienté toute en-
» tière l'expédition dont il ordonnait les préparatifs;
» et il a adopté, pour but et pour prix de ses efforts,
» la destruction définitive de la piraterie, l'abolition
» absolue de l'esclavage des chrétiens, la suppression
» du tribut que les puissances chrétiennes paient à
» la régence (1). »

Nous devons le dire ici, non sans quelque tristesse, la restauration rencontra au sujet de l'expédition d'Alger deux genres d'oppositions : l'une, au dehors, n'avait rien qui pût la surprendre, car elle était accoutumée à trouver l'Angleterre en travers de son chemin quand elle voulait accomplir quelqu'entreprise utile à la France; mais l'autre provenait de l'intérieur, et l'esprit de parti, qui avait voulu empêcher l'expédition d'Espagne, oubliait encore une fois les intérêts nationaux jusqu'à vouloir mettre obstacle à l'expédition d'Alger. La restauration avait donc à vaincre, outre les difficultés naturelles de l'entreprise qui étaient assez graves pour paraître invincibles à un grand nombre de personnes, les difficultés politiques qui naissaient de l'intérieur, et les difficultés diplomatiques résultant de la vive opposition de l'Angleterre à l'expédition d'Al-

(1) Dépêches de M. de Polignac à M. de Laval (12 mars 1830).

ger. Reste à expliquer comment, au milieu de ces obstacles de tous genres, elle sut réussir dans une entreprise qui était devenue l'écueil de la fortune de Charles-Quint; pour rendre cette explication complète, il est nécessaire d'introduire le public, comme nous l'avons fait pour les autres affaires, dans les conseils de la restauration.

II.

La question d'Alger à l'intérieur.

Au commencement de 1830, le conseil des ministres se décida à consulter une espèce de commission formée des officiers généraux de la marine, de l'artillerie et du génie, sur la possibilité d'un débarquement sur la côte d'Alger. La réponse de ces officiers fut loin d'être favorable. Ils objectèrent que le débarquement d'une armée aussi nombreuse et d'un matériel aussi considérable que le réclamait une expédition de cette importance, était impraticable à cause du mauvais temps et des incertitudes de la mer qui est fort mauvaise dans ces parages. Lorsque, plus tard, M. Duperré arriva, il confirma cette réponse en remettant à M. le dauphin un mémoire dans lequel il établissait, par des calculs faits heure

par heure, que le débarquement exigerait vingt-sept jours. On ajouta que l'intérieur de terres offrirait des obstacles encore plus insurmontables, des sables brûlans, un pays sans route tracée, point de moyens de subsistances, des nuées de Bédouins, infatigable cavalerie du désert, assiégeant une armée déjà décimée par la faim et la soif, ces deux fidèles alliées des barbares de l'Afrique.

Il arrivait ici ce qui arrive presque toujours : on combattait l'expédition d'Alger avec des idées surannées. Ce ban et cet arrière-ban d'officiers déjà dans la vieillesse donnait, au lieu d'une pensée neuve qu'on leur demandait, les redites de la tradition et les lieux communs de la routine; en outre, cette commission militaire délibérait elle-même dans l'atmosphère d'opposition que la presse périodique échauffait chaque jour.

Heureusement il se trouva là deux jeunes officiers à l'abri, par leur âge, de cette superstition des opinions anciennes passées en article de foi. M. Dupetit-Thouars, nom douloureusement illustre dans la marine française, et M. Gay-Taradel, jeune capitaine de frégate, combattirent vivement les objections qu'on avait mises en avant. Ces objections, disaient-ils, n'étaient fondées que sur de vieilles traditions; la côte d'Afrique est peu connue; on n'y a guère navigué, et les dangers ont été exagérés par les navigateurs du commerce. A la vérité, la mer est inconstante dans ces parages, et les mouillages près de terre ne sont pas très sûrs; mais, avec un peu de

prévoyance et d'habileté, on parviendrait à opérer un débarquement aux environs de la presqu'île de Sidi-Ferruch, en moins de temps qu'on ne pensait. En deux ou trois jours on débarquerait assez de monde pour se maintenir contre les hordes du dey. D'ailleurs, que parlait-on du manque de ports? Il y avait, comme le disait André Doria à Charles-Quint, deux ports excellens en Afrique : c'était août et septembre.

Ce que ces deux jeunes officiers de marine firent pour établir la possibilité d'un débarquement, M. le général Valazé et deux jeunes employés du consulat, dans les États barbaresques, le firent avec le même avantage, pour démontrer que l'intérieur des terres n'offrait pas des obstacles plus invincibles ; que l'eau ne manquerait point, comme on l'avait dit ; que la marche de l'armée ne serait point arrêtée par le défaut de routes tracées, et que le transport d'un matériel de siége était praticable.

Après une discussion fort animée, qui dura plus de quatre heures, et pendant laquelle la vieille marine soutint son opinion avec une persistance qu'elle qualifiait de fermeté, la séance fut levée. Alors le conseil arrêta à l'unanimité la résolution suivante et la présenta au roi :

1° Le débarquement dans la presqu'île de Sidi-Ferruch est praticable ;

2° Le trajet, entre Sidi-Ferruch et Alger, avec un équipage de siége, n'offre pas des obstacles invincibles ;

3° Les fortifications d'Alger, du côté de la terre, ne tiendront pas plus de trois semaines contre une attaque bien dirigée et le feu d'une artillerie aussi nombreuse que celle dont pourra disposer le chef de l'expédition ;

4° Les préparatifs de l'expédition peuvent être achevés dans l'espace de six mois. Le jour où la flotte mettra à la voile, il ne faut pas plus de deux mois pour opérer la réduction de la ville d'Alger ; tout peut donc être terminé dans le mois d'août ou de septembre, en se conformant au conseil donné par André Doria à Charles-Quint.

Le roi admit les conclusions de son conseil, qui furent de nouveau discutées devant lui ; et c'est ainsi que l'expédition d'Alger fut résolue au commencement de l'année 1830.

Mais cette décision, une fois prise, ne fit pas cesser l'opposition de ceux dont l'idée fixe était d'empêcher l'expédition. Les opinions politiques étaient dans un tel état d'effervescence, que la voix même du devoir était méconnue. C'est sans doute à ce motif qu'il faut attribuer la conduite de M. l'amiral Duperré qui, désigné pour commander en chef la flotte, ne négligeait aucune occasion de répandre l'inquiétude, et appuyait, de l'autorité de son expérience militaire, les objections accréditées par l'esprit de parti. M. d'Haussez se plaignit en plein conseil de la conduite de M. Duperré. Il représenta que cet officier, mandé à Paris par dépêche télégraphique dès le 10 ou 11 février, avait différé plusieurs

jours d'obéir, et n'était arrivé que le 22; que, depuis ce moment, il n'avait cessé de déclamer, dans les bureaux de la marine et dans les réunions particulières, contre l'expédition, qu'il qualifiait partout d'absurde et d'impraticable. M. le dauphin, qui assistait au conseil, répondit que le rapport de M. d'Haussez, sur l'amiral Duperré, n'avait rien qui pût l'étonner; qu'à son arrivée à Paris, cet officier avait commencé par lui dire que « l'expédition » serait une échauffourée, sans autre résultat que » la perte de quelques vaisseaux et d'un grand nom- » bre d'hommes. »

Lorsque, malgré les résistances qu'on avait rencontrées dans l'ordre officiel, l'expédition d'Alger eut été résolue, on rechercha s'il n'y aurait aucun moyen de parer aux obstacles que l'esprit de parti suscitait de tous côtés. Les opinions hostiles, n'ayant pu empêcher l'entreprise, paraissaient déterminées à la faire échouer. Elles voyaient bien que le cabinet, semblable à un homme qui se noie, allait à la dérive; que l'haleine commençait à lui manquer; que le courant devenait plus fort; et que, dans quelques momens, il engloutirait le frêle esquif qui portait le dernier ministère de la monarchie. La restauration, qui voyait la gloire lui tendre la main sur la côte africaine, avait espéré peut-être que cette main la tirerait des eaux furieuses qui grondaient autour d'elle; et ses adversaires, qui le craignaient, traitaient la gloire, qui pouvait être utile à la restauration, en ennemie, et proscrivaient la victoire

qui pouvait la servir. L'esprit de parti n'a, dans des circonstances pareilles, ni cœur ni entrailles ; il sacrifie la dignité, la grandeur nationale à ses passions haineuses et à ses tristes calculs. Le dey d'Alger se trouvait tout à coup des alliés sur lesquels il n'avait pas compté : ce furent la plupart des journaux de Paris et plusieurs députés de la Chambre. L'un d'eux (1) attendrit son éloquence en faveur de ce chef de forbans, prit sous sa protection la piraterie et le mahométisme, attaqués par la civilisation et la chrétienté, et invoqua le droit des gens en faveur d'une de ces puissances barbaresques qui reconnaissent, pour droit public, le pillage, le rapt et le vol ; puis, il qualifia l'entreprise d'absurde et d'impraticable, et calcula qu'il faudrait vingt-sept jours pour opérer le débarquement qui n'en coûta pas quatre, on le sait. La presse, d'accord avec la tribune, cherchait à décourager l'armée en exagérant les périls de l'expédition. En outre, les journaux, dominés par cette pensée fixe de haine qui les animait contre le ministère, ne cherchaient point de quelle manière la France pouvait exécuter son entreprise, mais de quelle manière le dey pouvait la faire échouer ; de sorte qu'ils indiquaient à ce barbare les précautions à prendre et les préparatifs à faire exécuter ; sollicitude pour les intérêts algériens qui ne fut pas tout à fait sans résultats, car le dey, suivant une partie des plans développés dans

(1) M. Delaborde.

les feuilles de l'opposition, avait fait pratiquer de nombreux travaux dans la presqu'île d'Afrique, et le maréchal de Bourmont, en y débarquant, faillit être tué par un boulet qui vint frapper à ses pieds.

Les choses allèrent si loin qu'on examina au conseil si la législation ne renfermait aucun moyen de répression contre une tactique qui apparaissait aux yeux des ministres avec les caractères du crime de haute trahison. Le résultat de cet examen fut négatif. La restauration dut se résoudre à accepter, comme inévitables, les difficultés que l'esprit de parti ajoutait aux difficultés naturelles et aux difficultés diplomatiques de l'entreprise, et à marcher, malgré ce nouveau péril, au but que lui marquaient la dignité de la France offensée et l'intérêt de sa puissance maritime renaissante, qu'elle allait faire constater de nouveau sur les mers, malgré la vive opposition de l'Angleterre.

III.

Question diplomatique. — La restauration n'a pas promis d'abandonner Alger.

Nous arrivons naturellement à toucher la question des négociations diplomatiques que provoqua l'expédition d'Alger; à indiquer les dispositions que

manifestèrent, à l'égard du cabinet des Tuileries, les divers cabinets européens dans cette grave circonstance (1), et à caractériser l'attitude que prit la restauration vis-à-vis le seul cabinet qui manifesta une opposition sérieuse à notre entreprise.

La France avait compris de bonne heure que, dans cette question, elle avait pour elle toutes les puissances maritimes de l'Europe qui désiraient l'anéantissement de la piraterie, et les puissances continentales qui voyaient avec plaisir l'activité de notre politique entrer dans les voies maritimes et coloniales. Elle provoqua donc, dès le début, une manifestation de l'opinion européenne pour l'opposer au mauvais vouloir de l'Angleterre qui, après avoir mis obstacle à ce que Méhémet-Ali, dont elle appréhendait dès

(1) La plupart des détails qui suivent sont empruntés, soit au remarquable travail de M. le duc de Valmy, soit aux dépêches de M. de Bourmont, soit enfin aux documens authentiques fournis à l'histoire par deux ministres de cette époque, MM. de Guernon-Ranville et d'Haussez. Voici comment ces deux membres du ministère du 8 août constatent, dans le journal *la France*, numéro du 20 mai 1841, l'exactitude des renseignemens qu'ils ont donnés : «Qu'il soit permis » à deux membres du ministère qui eut l'insigne honneur de s'asso- » cier à la haute pensée de Charles X, dans cette brillante affaire » d'Alger, de rapporter quelques faits qui ne seront pas sans intérêt » pour l'histoire. Tous les deux s'étaient, à l'insu l'un de l'autre, » imposé la tâche de noter, jour par jour, et les délibérations du » conseil, et les événemens de quelque gravité. Les pages où les faits » se trouvent consignés avec plus ou moins de détails, selon leur » degré d'importance, mais toujours avec la plus scrupuleuse exac- » titude, pourraient être communiquées ; et leur ensemble, leurs for- » mes extérieures ne laisseraient aucun doute sur leur sincérité. »

lors la puissance, réduisît Alger pour le compte de la France, témoignait des craintes plus vives encore en voyant la restauration résolue à venger elle-même son injure. C'est pour cela que le cabinet des Tuileries, dès le 4 février 1830, envoya à toutes les puissances sans distinction une note où la politique de la France se trouve ainsi résumée : « Le » but de l'entreprise est la destruction de l'esclavage, » de la piraterie et des tributs, sur toute la côte » d'Afrique, la sécurité de la navigation de la Mé- » diterranée à rétablir, le besoin de rendre le ri- » vage méridional de cette mer à la production, à » la civilisation, au commerce, à la libre fréquen- » tation de toutes les nations. Heureuse et fière d'a- » voir à accomplir cette noble tâche, et de pouvoir » contribuer ainsi au progrès de la civilisation et au » bien-être de tous les peuples, la France recevra » avec plaisir l'expression des sentimens que son en- » treprise fera éprouver aux autres nations. »

Les puissances méditerranéennes, comprenant que leur intérêt leur faisait une loi de seconder notre politique, s'expliquèrent de manière à permettre à la restauration de compter sur leur concours dans les conférences qui pourraient s'ouvrir pour la solution des affaires d'Afrique. Il y avait là le germe précieux d'une alliance méditerranéenne aussi désirable pour la France que redoutable pour l'Angleterre. Ces considérations expliquent la note du 12 mars; c'était l'application de la pensée de la France, un moyen de neutraliser le mauvais vouloir

de l'Angleterre par la création d'une politique européenne favorable à nos desseins.

A la date du 10 mars 1830, M. de Guernon-Ranville écrivait, dans son journal, les détails suivans : « Dans le conseil de ce jour, le prince de Polignac » a rendu compte au roi d'une communication que » lui a faite l'ambassadeur d'Angleterre au nom de » son gouvernement. Il paraît que nos préparatifs » pour l'expédition d'Alger intriguent fort le minis- » tère anglais ; ces préparatifs lui semblent trop con- » sidérables pour ne tendre qu'au simple châtiment » du dey ; il soupçonne des intentions conquérantes » et demande des explications précises à cet égard.

» Le roi a ordonné de répondre :

» Qu'il n'est guidé par aucune vue d'ambition » personnelle; que le pavillon a été insulté, et qu'il » saura le venger comme il convient à l'honneur de » son peuple ; que si, dans la lutte, le gouverne- » ment actuel de la régence venait à être renversé, il » s'entendrait volontiers avec ses alliés sur les moyens » de substituer à ce gouvernement barbare un nou- » vel ordre de choses plus approprié aux progrès de » la civilisation et aux véritables intérêts de la chré- » tienté ; mais qu'à cet égard il n'entend prendre » aucun engagement contraire à la dignité de la » France. »

Une note fut rédigée dans ce sens, et pour demeurer fidèle à la pensée que la restauration avait adoptée de prime abord de s'assurer le concours moral de toutes les puissances de l'Europe, et, en

même temps, pour éviter jusqu'à l'apparence d'une concession aux exigences du gouvernement anglais, il fut arrêté que les explications relatives à cette affaire seraient adressées, sous la forme d'une circulaire diplomatique, à tous les gouvernemens. La même dépêche, arrivant en même temps, non seulement à Vienne, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, mais à Stockolm, Naples, Munich, dans toutes les capitales enfin, ne paraissait plus entraîner aucun engagement spécial et particulier envers le cabinet de Londres. Ce n'était que la reconnaissance publique et formellement énoncée du droit naturel qu'ont tous les cabinets de présenter des observations, lorsqu'un gouvernement voisin commence une entreprise de nature à augmenter sa puissance ou à agrandir son territoire.

Cette note, expédiée à tous les cabinets, annonçait qu'outre le but national qu'avait cette guerre, le roi voulait lui donner un but européen qui serait : « la destruction définitive de la piraterie, l'a-
» bolition absolue de l'esclavage des chrétiens, la
» suppression du tribut que les puissances chré-
» tiennes paient à la régence. » La note se terminait par ces mots : « Si, dans la lutte qui va s'enga-
» ger, il arrivait que le gouvernement existant à
» Alger vînt à se dissoudre, alors le roi, dont les
» vues sont toutes désintéressées, se concerterait
» avec ses alliés pour arrêter quel devrait être le
» nouvel ordre de choses qui, pour le plus grand
» avantage de la chrétienté, devrait remplacer le

» régime détruit et qui serait le plus propre à assu-
» rer les trois buts qu'il s'agit d'atteindre (1). »

Telle fut la teneur de la seconde dépêche concernant l'expédition d'Alger. Il faudrait ne pas connaître le style diplomatique, pour voir, dans les paroles qui la terminent, autre chose qu'une manière polie de refuser de prendre l'engagement déjà réclamé à cette époque par l'Angleterre, et une formule courtoise de nature, sans lier l'avenir, à calmer les susceptibilités inquiètes d'une puissance rivale, et à écarter les obstacles immédiats qu'on aurait pu susciter à une expédition résolue, mais dont les préparatifs n'étaient pas achevés. C'est toujours ainsi qu'on procède en politique; l'habileté diplomatique ne consiste pas tant à toujours cacher sa pensée qu'à ne la laisser voir que peu à peu. En outre, la restauration, quand elle adressait sa note à toute l'Europe, et lorsqu'elle parlait de se concerter avec ses alliés, savait bien qu'elle avait tout à gagner et que l'Angleterre avait tout à perdre, si les choses entraient dans cette voie. Dans un congrès européen, en effet, réuni relativement à la conquête d'Alger, l'Autriche, la Prusse, la Russie, qui n'avaient aucune raison de craindre les accroissemens de la France dans la Méditerranée, et les petites puissances italiennes qui doivent le désirer, eussent voté en sa faveur. La voix de l'Angleterre, qui seule pouvait craindre de laisser entre nos mains

(1) Dépêche du 12 mars 1830.

ce point important qui, commandant la route la plus courte des Indes, sépare Malte de Gibraltar, se serait donc trouvée neutralisée par quatre voix, la nôtre, celle de l'Autriche et de la Prusse, heureuses de voir nos agrandissemens suivre une tendance trans-méditerranéenne, et celle de la Russie, notre alliée naturelle, qui ne pouvait qu'applaudir à une conquête qui, nous procurant un port sur la côte occidentale de l'Afrique, devait rapprocher nos flottes de l'archipel, de l'Adriatique et des Dardanelles, et nous placer plus à portée de donner la main à la Russie dans l'éventualité d'une guerre maritime contre l'Angleterre. Encore ne parlons-nous pas des autres puissances qui avaient promis leur concours au cabinet des Tuileries.

Cette situation, qui indiquait assez, pour des esprits attentifs, le résultat probable de la manifestation d'opinions que la restauration venait de provoquer, n'avait pas échappé au cabinet de Londres. Dans la note du 12 mars, il ne vit ni une garantie ni un engagement qui pût rassurer sa politique. Le duc de Wellington répondit au duc de Laval notre ambassadeur (les paroles du ministre anglais sont consignées dans une dépêche de cabinet à la date du 16 mars 1830) : « La promesse de se concerter » avec toutes les puissances ne nous a semblé nul- » lement rassurante ; il serait possible que quelques » uns des alliés, et notamment la Russie et la » Prusse, fussent d'opinion d'établir à Alger une » colonie française. » A quelque temps de là, le duc

de Wellington disait à notre ambassadeur : « Il se » pourrait que la France pensât à faire tourner la » conquête d'Alger au profit de la Sardaigne ou de » tout autre État : nous ne voulons pas avoir à dé- » battre ces questions dans des réunions ou dans un » congrès. Nous sommes les plus intéressés et les » seuls intéressés à conserver dans la Méditerranée » l'équilibre des forces et des influences, tel qu'il » existe et sans altération (1). » La crainte que ces conférences européennes, provoquées par la restauration, inspiraient à l'Angleterre, montre assez qu'elles devaient être utiles à la France. C'était évidemment le germe d'une alliance méditerranéenne qui devait se développer sous notre protection. Les réponses des puissances à la circulaire diplomatique envoyée par le cabinet des Tuileries, vinrent justifier les espérances de la France et les craintes de l'Angleterre. M. de Guernon-Ranville expose ainsi, dans son journal, la teneur et la portée de ces réponses dont M. de Polignac rendit compte dans le conseil du 21 mars 1830 :

« Les puissances continentales du Nord approu- » vent sans réserve aucune, et nous félicitent d'a- » vance du service que nos succès rendront à l'hu- » manité entière ; elles seconderont loyalement » toutes les mesures que nous voudrons prendre.

» Le roi de Sardaigne voudrait bien être affranchi » du tribut qu'il paie aux pirates, et des avanies

(1) Dépêche de M. de Laval, 21 avril.

» continuelles qu'ils font éprouver au commerce de
» ses sujets ; mais il voit avec inquiétude l'accrois-
» sement probable de la puissance française dans la
» Méditerranée ; il voudrait du moins avoir part au
» profit, en concourant, d'une manière quelconque,
» à l'entreprise.

» Les petites puissances d'Italie sont à merveille.

» L'Espagne est embarrassée ; elle craindrait no-
» tre voisinage en Afrique presqu'autant que celui
» des Barbaresques ; elle ne peut cependant nous
» refuser l'abri de ses ports dans une entreprise
» aussi éminemment utile à toute la chrétienté ; elle
» serait aussi fort tentée d'y prendre part d'une ma-
» nière active ; mais la dépense serait au dessus de
» ses moyens, et force lui sera de se borner à nous
» fournir un lieu de dépôt pour nos malades, et un
» port de ralliement au besoin.

» Sur le reste, elle voudra ce que nous vou-
» drons.

» Quant à l'Angleterre, sa jalousie naturelle ne
» lui permet pas de voir sans inquiétude notre ma-
» rine s'engager dans une entreprise dont le succès
» sera si glorieux, si profitable ; elle nous suscite
» des obstacles ; elle prétend avoir le droit d'exiger
» des explications sur le but de l'entreprise, et les
» résultats que nous espérons en obtenir.

» A toutes ces demandes, les réponses de notre
» président ont été nobles et fermes ; le roi les a
» complètement approuvées. Sa Majesté a trouvé les
» prétentions de la Sardaigne et de l'Espagne inad-

» missibles, et a terminé par ces paroles : « La France, » insultée, n'a besoin de l'aide de personne pour se » venger... Quant aux Anglais, nous ne nous mêlons » pas de leurs affaires, qu'ils ne se mêlent pas des » nôtres... »

On voit, par ces documens, que l'Angleterre ne s'était point méprise sur le sens de la circulaire diplomatique envoyée par le cabinet des Tuileries, et qu'elle réclamait de nouveau des explications catégoriques sur le but de l'expédition d'Alger ; et l'on aperçoit, en même temps, que la restauration ne s'était pas fait illusion sur les dispositions des grandes puissances continentales, et des petites puissances maritimes, riveraines de la Méditerranée.

Ces détails constatent, d'une manière officielle, quelle était la situation diplomatique de la France au moment de la révolution de 1830, et quelle était la nature de ses relations avec les États dont elle était entourée : dispositions franchement amicales et décidément favorables des grandes puissances continentales ; prétentions peu fondées en raison et peu sérieuses de la Sardaigne, d'ailleurs sans objection contre l'expédition d'Alger ; regrets stériles de l'Espagne, de ne point être en position de suivre nos traces ; reconnaissance empressée de tous les petits États d'Italie. Au milieu de tant de sympathies acquises à la France, un seul mauvais vouloir, celui de l'Angleterre. Ainsi, des alliances sur le continent, une chance d'hostilité de l'autre côté du détroit : telle était la situation de la France lors de

l'expédition d'Alger; telle est, dans tous les temps, sa situation normale et régulière.

Il importe de suivre, jour par jour, cette mauvaise pensée de l'Angleterre pendant les préparatifs, durant l'expédition et après le succès.

Les conversations semi-officielles viennent ici servir de commentaires aux documens diplomatiques. L'Angleterre, peu satisfaite de ne pouvoir amener le cabinet des Tuileries à prendre aucun engagement formel, faisait agir son ambassadeur auprès de tous les membres du ministère; et M. d'Haussez, alors ministre de la marine, rapporte ainsi, dans ses Mémoires, publiés en 1832, une conversation qu'il eut avec lord Stuart, vers la fin d'avril ou le commencement de mai 1830 :

« L'Angleterre, dit-il, voyait avec inquiétude et » jalousie les dispositions que la France faisait pour » s'emparer d'Alger. Lord Stuart, son ambassadeur, » avait eu, à diverses reprises, des conférences à » ce sujet avec le prince de Polignac, de qui il n'a- » vait obtenu que des réponses évasives, et un en- » gagement vague de traiter de l'avenir de la con- » quête, lorsque cette conquête serait faite. Il » espérait, sans doute, tirer de moi un meilleur » parti, et plusieurs fois il chercha à entamer la » question, quoique je lui disse que, le côté diplo- » matique de cette affaire n'étant pas dans mes at- » tributions, je ne pouvais ni ne voulais m'en occu- » per.

» Un jour qu'il m'avait pressé fortement, et sans

» plus de succès que de coutume, il ajouta que ces
» questions n'avaient pour objet que la confirmation
» de ce qu'il savait; qu'il avait découvert que nous
» ne songions pas sérieusement à l'expédition, et
» que nos préparatifs ne tendaient qu'à effrayer le
» dey et à l'amener à composition. — Ce serait peine
» perdue, lui répondis-je : dans son insouciance
» turque, le dey ignore peut-être que nous nous
» proposons de l'attaquer, et, s'il le sait, il s'en re-
» met à Dieu du soin de le défendre; au reste, je
» puis vous déclarer, parce que nous n'en faisons pas
» mystère, que c'est très sérieusement que nous
» faisons des préparatifs; le roi veut que l'expédi-
» tion se fasse, et elle se fera. — Vous croyez donc
» qu'on ne s'y opposera pas?

» — Sans doute, qui l'oserait? — Qui?... nous les
» premiers...

» Milord, » lui dis-je avec une émotion qui ap-
prochait fort de la colère, « je n'ai jamais souffert
» que, vis-à-vis de moi, simple individu, on prît
» un ton de menace; je ne souffrirai pas davantage
» qu'on se le permette à l'égard du gouvernement
» dont j'ai l'honneur de faire partie. Je vous ai déjà
» dit que je ne voulais pas traiter la question diplo-
» matiquement; vous en trouverez la preuve dans
» les termes que je vais employer : la France ne
» redoute pas l'Angleterre; elle fera, dans la circon-
» stance dont il s'agit, ce qu'elle voudra, sans souf-
» frir de contrôle ni d'opposition. Vous ne compro-
» mettrez pas ce qui vous reste d'influence en Eu-

» rope, en allant au delà de la menace. Si vous voulez
» le faire, je vais vous en donner les moyens : notre
» flotte, déjà réunie à Toulon, sera prête à mettre à
» la voile dans les derniers jours de mai ; elle s'ar-
» rêtera, pour se rallier, aux îles Baléares; elle opè-
» rera le débarquement à l'ouest d'Alger.... Vous
» voilà informé de sa marche, vous saurez où la ren-
» contrer; mais vous ne tenterez pas, et vous n'ac-
» cepterez pas le défi que je vous porte. Ce langage,
» je n'ai pas besoin de vous le répéter, n'a rien de
» diplomatique, c'est une conversation entre lord
» Stuart et le baron d'Haussez, et non une confé-
» rence entre l'ambassadeur d'Angleterre et le mi-
» nistre de la marine de France. Je vous prie cepen-
» dant de réfléchir sur le fond de cette conversation,
» que le ministre des affaires étrangères pourra vous
» traduire en d'autres termes ; mais, j'en suis cer-
» tain, sans rien changer au fond.

» Lord Stuart ne me parla plus de cette affaire. »

C'est ainsi que les ministres de la restauration accueillaient les injonctions et les prohibitions de l'Angleterre, et l'on va voir les paroles de M. d'Haussez, confirmées, comme il l'avait annoncé, par un acte diplomatique. Plus on avançait, plus l'irritation du cabinet de Saint-James devenait vive. Enfin la restauration eut à répondre à la menace que fit le duc de Wellington, de porter la question d'Alger devant le parlement et de jeter l'alarme, dans toute l'Europe, sur les vues de la France. Voici la réponse du cabinet des Tuileries, empruntée textuellement à une

dépêche ministérielle datée du 5 mai 1830 : « Il est » évident qu'après la publicité et l'effet qu'aurait » une manifestation de cette nature, la France, loin » de céder à des exigences qu'elle n'aurait pas cru » fondées dès le principe, serait forcée au contraire » de revendiquer le libre exercice de tous les droits » qui découlent de l'état de guerre, et de se ren- » fermer, quant aux chances de l'avenir, dans une » réserve qu'elle n'a quittée que par un sentiment » de bienveillance pour ses alliés (1). » Il y a donc ici une preuve et une contre-preuve qui s'accordent pour montrer que la France n'a pris aucun engagement. La preuve s'en trouve dans les paroles de la diplomatie française, où l'on ne rencontre pas la trace d'une promesse ; la contre-preuve dans la diplomatie anglaise qui se plaint de ne pouvoir obtenir aucune des promesses qu'elle réclame. Cela est si vrai que lord Aberdeen, au commencement du mois de mai, ordonnait à lord Stuart, ambassadeur à Paris, de lire à M. de Polignac une dépêche dans laquelle se trouvait la phrase suivante : « La persistance de » la France à refuser les explications qu'on lui de- » mande, fera retomber sur elle toutes les consé- » quences de ce refus. » Le ministre de la restauration répondit froidement : « Toutes les cours de » l'Europe ont été satisfaites de nos communications; » si notre refus d'en donner d'autres devait entraî- » ner des conséquences, la responsabilité appartien-

(1) Dépêche ministérielle du 5 mai.

» drait toute entière à ceux qui les auraient provo-
» quées par leurs exigences. » (*Dépêche ministérielle du 8 mai 1830.*)

Ces paroles, prononcées le 7 mai, dominent naturellement la circulaire du 12 mai, et rendent impossible toute interprétation qui consisterait à faire voir, dans cette pièce, une explication, une promesse qui viennent d'être formellement refusées. Nous citerons les termes de cette circulaire que la restauration, fidèle à son système, expédia à tous les cabinets européens, et dont l'envoi coïncida avec le départ de la flotte française prête à cingler dans ce moment pour l'Afrique. Elle ne contient rien, on peut s'en assurer, au delà de l'offre faite par la restauration, dès le début, de délibérer, de concert avec ses alliés, en cas que le gouvernement existant à Alger vînt à se dissoudre. On remarquera que, bien loin de reculer, la restauration parle d'une manière plus nette et plus ferme que jamais de sa résolution de ne poser ses armes que lorsqu'elle aura atteint son but, et qu'elle commence à établir une différence entre la question européenne sur laquelle l'Europe sera appelée à délibérer, et la question nationale qui ne regarde que la France. Voici quelle était la teneur de cette pièce :

« Au moment où la flotte, qui porte en Afrique
» notre armée, s'éloigne de France, le roi éprouve
» le besoin de faire savoir à ses alliés combien il a
» été sensible au témoignage d'intérêt et d'amitié
» qu'il en a reçu dans les graves circonstances qui

» ont précédé le départ de l'expédition qui se dirige
» contre Alger. Sa Majesté a invoqué leur concours
» avec un entier abandon; elle a traité, pour ainsi
» dire, publiquement une question qu'elle s'est plu
» à rendre commune à toute l'Europe. Ses alliés ont
» répondu à sa confiance, et ils lui ont donné une
» approbation et des encouragemens dont le souve-
» nir ne s'effacera jamais de son esprit.

» Pour répondre à leur conduite loyale et bien-
» veillante, Sa Majesté désire aujourd'hui leur pré-
» senter de nouveau, au moment du départ de la
» flotte française, l'objet et le but de l'expédition
» qu'elle envoie contre la régence d'Alger.

» Deux intérêts, qui sont distincts par leur na-
» ture, mais qui se concilient dans l'esprit du roi,
» ont motivé les armemens qui se sont faits dans
» nos ports. L'un, concerne plus particulièrement la
» France : c'est de venger l'honneur de notre pavil-
» lon, d'obtenir le redressement des griefs qui ont
» été la cause immédiate des hostilités, d'assurer
» nos possessions contre les agressions et les vio-
» lences dont elles ont été si souvent l'objet, et de
» nous faire donner une indemnité pécuniaire qui
» puisse, autant que l'État d'Alger le permettra,
» diminuer pour nous les dépenses d'une guerre que
» nous n'avons pas provoquée; l'autre, qui touche
» la chrétienté toute entière, embrasse l'abolition
» de l'esclavage, celle de la piraterie, et celle des
» tributs que l'Europe paie encore à la régence
» d'Alger.

» Le roi est fermement résolu à ne *pas rappeler* » *ses troupes d'Alger*, que ce double but n'ait été » atteint et suffisamment assuré ; et c'est pour s'en- » tendre sur les moyens d'y parvenir, en ce qui » concerne les intérêts généraux de l'Europe, que » S. M. a fait annoncer à ses alliés, le 12 mars der- » nier, son désir de se concerter avec eux, dans le » cas où le gouvernement actuellement existant à » Alger viendrait à se dissoudre au milieu de la lutte » qui va s'engager. On rechercherait alors en com- » mun l'ordre de choses nouveau qu'il serait con- » venable d'établir dans cette contrée, pour le plus » grand avantage de la chretienté.

» S. M. doit, dès ce moment, donner l'assurance » à ses alliés qu'elle se présenterait, à ses délibé- » rations, prête à fournir toutes les explications » qu'ils pourraient encore désirer, disposée à pren- » dre en considération tous les droits et tous les » intérêts, exempte elle-même de tout engagement » antérieur, libre d'accepter toute proposition qui » serait jugée propre à assurer le résultat indiqué, » et dégagée de tout sentiment d'intérêt personnel. » Et le cas prévu par S. M. pouvant se réaliser très » prochainement, si la Providence daigne protéger » nos armes, le roi invite, de cet instant, ses alliés » à donner, à ce sujet, des instructions éventuelles » à leurs ambassadeurs à Paris.

» Vous voudrez bien, Monsieur le duc, en adresser » particulièrement l'invitation à lord Aberdeen ; et, » si ce ministre le désire, vous pourrez lui lais-

» ser copie conforme de la présente dépêche. »

La restauration, on le voit, continuait à ne vouloir prendre aucun engagement particulier avec l'Angleterre. Elle ne répondait pas d'une manière spéciale à ses notes, c'était à l'Europe entière qu'elle parlait; elle avertissait ainsi le cabinet de Londres qu'elle ne lui reconnaissait pas le droit de s'immiscer dans ses entreprises. L'Angleterre exigeait qu'on souscrivît, envers l'intérêt britannique, la promesse formelle d'évacuer Alger aussitôt après la victoire. La restauration ne voulait pas même prendre en considération cette exigence; elle n'y répondait ni par un refus, ni par une adhésion, elle n'y répondait pas; elle continuait à s'adresser à l'Europe, et l'avertissait que son intention était de consulter ses alliés sur les mesures les plus propres à assurer l'abolition de l'esclavage, de la piraterie et des tributs que les nations chrétiennes avaient payés jusques là à la régence d'Alger. Par cette conduite, à la fois ferme, digne et prudente, la restauration conciliait les exigences de la réserve diplomatique avec celles de l'intérêt national. Elle ne prenait aucun engagement avec le cabinet de Londres, et elle évitait de précipiter une rupture qu'il était habile de reculer, si elle était inévitable, jusqu'au moment où les préparatifs seraient achevés. Tout ce qu'elle accordait à l'Angleterre, c'était de déclarer, non pas sur la sommation du cabinet de Londres, mais volontairement, qu'elle avait l'intention de se concerter avec ses alliés, dans des conférences où l'An-

gleterre devait naturellement avoir contre elle quatre voix sur cinq, et même neuf sur dix, si les puissances de second ordre y étaient admises. Encore, la pensée de la restauration, devenant plus claire à mesure que les événemens approchaient, elle déclarait positivement, dans sa note du 12 mai, qu'elle ne rappellerait pas ses troupes d'Alger avant d'avoir atteint le but national et le but européen qui l'avaient déterminée à tenter son entreprise, ce qui équivalait à dire qu'elle prétendait demeurer maîtresse de rester à Alger tant qu'elle le croirait convenable.

C'était si bien là le sens de la circulaire diplomatique du 12 mai, qu'on a voulu plus tard transformer en promesse d'évacuation, que le cabinet anglais l'envisagea précisément sous le point de vue qui vient d'être indiqué; et que, loin d'y voir une concession aux exigences de l'Angleterre, il se plaignit au contraire d'y trouver une porte ouverte à l'ambition de la France. C'est ce qui résulte évidemment de la réponse de lord Aberdeen à la note du 12 mai 1830, réponse mentionnée dans une dépêche de notre ambassadeur, à la date du 17 mai de la même année. « Toutes les protestations de désintéressement, avait » dit lord Aberdeen, disparaissent devant un sys- » tème qui, sous prétexte d'indemnités, admet toutes » les chances d'envahissement et de conquête, et » arrive à une occupation indéfinie des pays envahis, » en leur imposant le paiement de charges supérieu- » res à leurs ressources. C'est une imitation de la » politique russe : nous n'ignorons pas que l'esprit

» d'ambition et de conquête est, en France, un » sentiment naturel réveillé avec une nouvelle ar- » deur. »

Cette note est claire et explicite; on n'y remercie point la restauration d'avoir consenti à souscrire, envers l'Angleterre, cet engagement relatif à l'abandon d'Alger, dont on a tant parlé depuis; on lui reproche, au contraire, et dans les termes les plus vifs, de n'avoir voulu souscrire aucun engagement. Ce n'est point son désintéressement et sa modération que le cabinet de Saint-James loue, c'est son esprit d'ambition et d'envahissement qu'il accuse. Étrange reproche, inexplicable accusation, on l'avouera, si la restauration avait souscrit cette promesse complaisante dont on ne trouve la trace nulle part, et qui est démentie par les paroles, les textes diplomatiques et les faits!

Quelle sera la conduite de la restauration en présence de cette nouvelle sommation britannique? A cette époque, l'heure des ménagemens diplomatiques était passée, on entrait dans l'action, car la flotte française appareillait pour l'Afrique. La restauration qui se contenait, depuis le commencement de cette affaire, se sentit prise d'une colère généreuse, et jeta à l'insolence britannique cette fière réponse dans une dépêche datée du 18 mai 1830 :

« Depuis 1815, l'Angleterre a conquis la moitié » de la presqu'île orientale des Indes, a conquis » trente millions de sujets nouveaux, étendu au loin

» ses établissemens sur la côte méridionale de l'A-
» frique, sans que l'Europe ait pu avoir le droit
» d'examiner la cause et l'effet de ces conquêtes;
» par quel rare privilége la Grande-Bretagne pouvait-
» elle ainsi, sans autre règle que sa convenance,
» s'étendre et conquérir en Asie et sur la côte mé-
» ridionale de l'Afrique, et aurait-elle encore le
» droit d'interposer son contrôle quand la France
» aurait à soutenir une guerre sur la côte septen-
» trionale du même continent? L'idée d'un agran-
» dissement de la France, en Afrique, déplaît à la
» cour de Londres. Mais s'est-elle informée si celle
» de cette extension, dans les Indes, a été agréable
» à l'Europe? »

C'est là une de ces répliques qu'on ne fait à une puissance rivale que la main sur la garde de son épée. La restauration, se sentant prête, ne ménageait plus rien. Sa pensée, sortant du demi-jour diplomatique à mesure qu'on arrivait à l'instant où les actions devaient succéder aux paroles, se manifestait cette fois dans toute son étendue. Jusque là, presque toutes ses réponses avaient été adressées à l'Europe; elle se tournait de son côté pour ne point répondre à l'Angleterre. Cette fois, comprenant que le moment d'agir est venu, c'est vers l'Angleterre qu'elle se tourne, et sa réponse ne laisse rien à désirer. Elle interroge qui ose l'interroger; demande raison des conquêtes de l'Angleterre au cabinet de Saint-James, qui lui demande compte de la conquête que va faire la France, et refuse de prendre conseil

d'une puissance dont l'ambition n'a jamais consulté personne.

L'Angleterre tente un nouvel effort. Le 4 juin 1830, lord Stuart remet à M. de Polignac une note, dans laquelle il établit, d'une manière formelle, le droit de souveraineté de la Porte ottomane sur la régence d'Alger, et appelle, de la part du cabinet français, « sa plus sérieuse attention sur la néces- » sité de respecter ce droit. » La restauration se trouve ainsi positivement mise en demeure : que va-t-elle répondre? Déclarera-t-elle qu'elle admet la nécessité de respecter ce droit sur lequel on appelle sa plus sérieuse attention? M. de Polignac répond, par un billet ainsi conçu, et dont le texte se trouve dans la dépêche ministérielle du 11 juin 1830 :

« Le soussigné a l'honneur d'accuser réception à » Son Excellence, de la note qu'elle a bien voulu » lui faire passer, en réponse aux communications » que la France avait faites à l'Angleterre, ainsi » qu'aux autres puissances alliées, relativement aux » affaires d'Alger. Ces communications ne deman- » dent aucun développement; le soussigné ne peut » que s'y référer. »

Ici s'arrêtent les communications écrites, et il est facile de comprendre qu'elles ne pouvaient aller plus loin. L'Angleterre avait sommé, à plusieurs reprises, la restauration de prendre l'engagement formel de ne point établir la domination française à Alger ; la restauration avait toujours refusé de souscrire cet

engagement. A chaque refus, la sommation était devenue plus directe, plus pressante, plus impérative; et, à chaque sommation, les refus avaient été plus positifs, plus fermes et plus fiers. Cette fois, la restauration allait jusqu'à ne plus vouloir donner qu'un simple récépissé des notes de l'Angleterre, sans consentir à lui accorder une réponse.

Il ne restait, après cela, à l'Angleterre, qu'à appuyer ses récriminations d'une flotte qui vînt disputer le passage à la nôtre dans les eaux de la Méditerranée. On put croire un moment qu'elle le tenterait. Le bruit même en courut, et cet événement parut assez probable pour que la restauration demandât à son tour des explications à l'Angleterre. La réponse de lord Aberdeen à notre ambassadeur n'eut rien de rassurant : « Nous avons eu jusqu'à » présent, lui dit-il, la modération de ne pas adres- » ser des ordres à notre escadre, que nous aurions » pu envoyer croiser sur les côtes qui sont menacées » et prendre station à Gibraltar; mais nous serons » prêts au besoin. »

Il existe, aux archives des différens ministères des documens qui établissent que la restauration, ne voulant pas être prise au dépourvu, donna des ordres dans tous les ports de la Méditerranée, afin d'être en mesure de faire face aux éventualités de guerre que la réponse du cabinet anglais faisait présager. Notre flotte et notre armée étaient prêtes. Mais les flottes anglaises s'écartèrent pour ne pas se trouver sur le passage de la flotte française, qui

portait une armée de trente mille hommes en Afrique, et le succès rapide et complet de notre expédition ôta à l'Angleterre la pensée de s'y opposer, si elle l'avait eue. Ainsi, l'ascendant de notre politique prévalait, et, pour la troisième fois depuis 1815, la fortune de l'Angleterre reculait devant la fortune de la France.

IV.

Conduite de la restauration après la prise d'Alger.

Le 5 juillet le drapeau blanc flotta sur les remparts d'Alger. Quand la nouvelle de cette belle conquête, conçue, préparée et exécutée en cent cinquante-six jours, arriva à Paris, le conseil ayant à examiner la question de savoir si le roi avait pris des engagemens, déclara à l'unanimité : « Qu'aucun » engagement n'avait été pris, et que, tout en di- » sant qu'il ne faisait pas la guerre par ambition, » le roi ne s'était nullement obligé à renoncer à une » conquête incidente, puisque, tout au contraire, » il avait réservé les droits de la France, en décla- » rant qu'il suivrait la politique indiquée par la di- » gnité et les intérêts du pays. »

Ces détails, empruntés au journal secret dans lequel deux ministres de la restauration enregistraient chaque jour le résumé des délibérations du conseil, vont trouver une haute confirmation dans les actes politiques et diplomatiques du gouvernement royal; et il résultera, de cette dernière démonstration, qu'après la conquête d'Alger, la restauration se montra moins disposée que jamais à souscrire la promesse qu'elle avait refusée à l'Angleterre avant et pendant l'expédition.

Dès qu'Alger est pris, la restauration, se souvenant de l'observation présentée par l'Angleterre relativement à la souveraineté de la Porte ottomane sur la Régence, se met d'avance en mesure d'ôter toute force à cet argument. Elle constate que la pensée pour la réalisation de laquelle la France a pris les armes, c'est à dire la sécurité de nos intérêts nationaux et l'abolition éternelle de la piraterie et de l'esclavage sur la côte d'Afrique, ne trouverait aucune garantie dans le retour d'Alger sous la domination turque; ce qui écarte définitivement cette combinaison. Notre ambassadeur à Constantinople reçoit donc l'ordre de faire au divan une communication dans laquelle, « après avoir établi, de la manière la plus » formelle, que le droit de guerre entraînait celui de » conquête, et que la France n'avait besoin du con- » sentement de personne pour garder le prix de sa » victoire, il demandera au reis-effendi si, dans le » cas où il nous conviendrait de remettre la ville » d'Alger à la Porte, elle pourrait faire les dépenses

» et envoyer les forces nécessaires pour assurer à » l'Europe la sécurité du pays. » La réponse évasive du reis-effendi, en donnant un témoignage officiel de l'impuissance de la Turquie, fournit des armes à la restauration pour mettre à néant l'objection de l'Angleterre, si elle était présentée de nouveau.

Mais la restauration n'avait pas même attendu le résultat de cette communication, pour signifier ses intentions à l'Angleterre. Le 19 juillet 1830, le duc de Laval lut, à lord Aberdeen, une dépêche dans laquelle le cabinet des Tuileries annonçait au cabinet de Londres : « Que M. de Bourmont, en pre- » nant possession d'Alger, avait rétabli les consuls » européens dans leurs attributions, et rouvert les » relations commerciales interrompues depuis plu- » sieurs mois entre cette ville et les pays étrangers. »

Cet acte de souveraineté annonçait, d'une manière qui n'avait rien d'équivoque, que la restauration n'était pas disposée à renoncer à son droit de conquête, et cette signification adressée par le cabinet de Paris au cabinet de Londres, équivalait à une prise de possession. La conduite de M. de Bourmont, en Afrique, va ajouter le sceau de l'évidence à tant de preuves accumulées. Citons d'abord quelques paroles du maréchal commandant en chef, qui sont en harmonie parfaites avec celles de ses collègues, et qui ont, en outre, l'avantage de préciser les questions sur lesquelles la France entendait se concerter avec les puissances ses alliées, selon la teneur des circulaires diplomatiques du 12 mars et

du 12 mai 1830. « Il ne fut point question, » dit le maréchal de Bourmont dans une lettre écrite de Viterbe, à la date du 26 juillet 1838, « de rendre Al-
» ger à la Porte, car personne n'aurait douté que
» l'esclavage des chrétiens n'y eût été à l'instant ré-
» tabli; on traita de la colonisation, mais les bases
» n'en furent pas arrêtées. Devait-on admettre seu-
» lement des colons français, tous les peuples rive-
» rains de la Méditerranée, ou tous les étrangers
» sans distinction, mais toujours sous l'autorité du
» gouvernement français? »

Tous les actes du maréchal de Bourmont sont d'accord avec cette assertion. Il écrivait à la date du 8 juillet 1830, dans un rapport inséré au *Moniteur* du 25 du même mois : « J'ai laissé le bey de Titery à
» la tête de sa province, sous la condition qu'il se
» reconnaîtrait sujet du roi de France. » Pour avoir des sujets en Afrique, il faut bien que le roi de France y soit souverain. Quelques jours plus tard, discutant l'opinion de quelques personnes qui étaient d'avis qu'on rasât Alger, de peur que ce vieux repaire de la piraterie ne tombât dans les mains d'une puissance maritime, il répondait : « L'Angleterre
» peut seule nous inspirer quelques alarmes; comme
» puissance maritime elle est formidable. Une place
» inattaquable par mer, serait donc pour nous d'une
» haute importance. Alger remplit cette condition. »
A la date du 22 juillet 1830, il annonce un nouvel acte de souveraineté. « Le bey d'Oran, » dit-il, « de-
» mande à conserver l'autorité qu'il exerçait, sous la

» condition de se reconnaître sujet de S. M. le roi » de France. Cet événement doit amener la prompte » et entière soumission de la régence. »

Certes, il n'y avait rien dans tous ces actes qui pût indiquer que la restauration accueillît la pensée d'abandonner Alger. Tout au contraire, le maréchal commandant en chef de l'expédition, constatait et exerçait à chaque pas la souveraineté de la France. Il ne pouvait y avoir, et il n'y avait aucun doute, dans l'esprit du cabinet de Londres, sur la portée d'une pareille conduite. Voici les dernières paroles qu'échangèrent, le 25 juillet 1830, dernier jour de la restauration, lord Aberdeen et le duc de Laval, qui se disposait à faire un voyage en France : « Le » ministre anglais déclara que jamais la France, ni » sous la république, ni sous l'empire, n'avait donné » à l'Angleterre des sujets de plainte aussi graves » que ceux qu'elle avait reçus de nous depuis un » an. » Puis, au moment de lui dire adieu : « Je » me sépare de vous avec plus de peine que jamais, » dit-il, « car peut-être ne sommes-nous plus desti- » nés à nous revoir. » Le duc de Laval saisit sa pensée et lui dit : « J'ignore, Milord, ce que vous » pouvez espérer de la générosité de la France; mais, » ce que je sais, c'est que vous n'obtiendrez jamais » rien par des menaces. »

C'était la veille de la chute de la restauration, il faut s'en souvenir, que l'Angleterre se plaignait ainsi des sujets de plaintes si graves que la restauration lui avait donnés, et que la déclarant plus

coupable, envers le cabinet de Londres, que la république et l'empire, qui cependant lui avaient fait une bonne et rude guerre, elle laissait entrevoir, à l'ambassadeur de France, la probabilité d'une rupture. Si l'Angleterre se plaignait le 25 juillet 1830, c'est donc que la restauration ne l'avait pas encore satisfaite. Si le dernier jour de la restauration voyait lord Aberdeen se séparant de notre ambassadeur par un menaçant adieu, c'est donc que le dernier jour de la restauration arrivait sans qu'elle eût souscrit cet engagement que le cabinet de Londres n'avait cessé de réclamer. C'est là un fait historique auquel ne manque aucun caractère de l'évidence, et la vérité devient ici aussi éclatante que le jour.

V.

Importance de la conquête d'Alger.

Tous les ordres de preuves ont concouru à établir que la conduite de la restauration avait été ferme, habile et nationale dans toute l'affaire d'Alger, et que, ni pendant les préparatifs de l'expédition, ni pendant le temps qu'elle dura, ni après le succès qu'elle obtint, la restauration ne voulut souscrire la

promesse d'abandonner cette conquête faite ou à faire. Les délibérations du conseil des ministres ont d'abord constaté la ferme résolution du gouvernement royal de ne point obtempérer aux injonctions de l'Angleterre, et de se régler sur les intérêts et la dignité du pays. Le dépouillement des dépêches qui ont montré les exigences de l'Angleterre se reproduisant sans cesse, pour être sans cesse repoussées par des fins de non recevoir de plus en plus hautaines, a prouvé que la restauration avait suivi, dans sa diplomatie, la ligne qu'elle avait adoptée dans son conseil. Les plaintes continuelles et de plus en plus aigres de l'Angleterre, après chaque note de la France, ont démontré que le sens de ces notes n'était pas équivoque, et que l'Angleterre y avait trouvé ce que la restauration avait voulu y mettre, un refus absolu de prendre aucun engagement, et la résolution de réserver toutes ses chances d'agrandissement à la fortune de la France. Enfin, les actes de souveraineté accomplis par le général en chef au nom de la France, après la victoire, ont ajouté une dernière évidence à cette démonstration politique, dans le cours de laquelle, en suivant l'expédition jour par jour, depuis le mois de janvier 1830, où elle fut résolue, jusqu'au 25 juillet, veille de la chute de la restauration, nous n'avons pas trouvé un document diplomatique qui ne contînt ou un refus du gouvernement royal de prendre en considération les intérêts et les exigences de l'Angleterre, ou une plainte de l'Angleterre sur ce que la restauration ne vou-

lait tenir compte que des intérêts de la France.

Ainsi se terminait cette mémorable entreprise dans laquelle la restauration, ayant à vaincre tant d'obstacles matériels, politiques et diplomatiques, les avait tous vaincus. Il suffit de jeter un regard sur la carte pour apprécier l'importance de la conquête qu'elle venait d'accomplir. Placée sur la côte septentrionale de l'Afrique, entre Maroc et Tunis qu'elle disjoint et qu'elle domine, entre Gibraltar et Malte qu'elle sépare, à une demi-journée de la première de ces deux sentinelles britanniques, à peu de distance de la seconde que l'Angleterre regarde de si loin, auprès du Portugal par les Colonnes d'Hercule, l'Algérie, qui occupe une côte de deux cent quarante lieues, à cent trente heures de Paris, à trois jours de Toulon et de Marseille, forme la base d'un triangle dont le sommet est Toulon, et dont l'Espagne, depuis les Pyrénées jusqu'à Gibraltar, et le royaume de Naples prolongé par les États de l'Église, la Toscane, les États Sardes, sont les deux côtés. Au milieu du bassin encadré par cette espèce de triangle, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares apparaissent, comme autant de stations intermédiaires qui rapprochent les côtes déjà si voisines, et contribuent à rendre la Méditerranée inabordable, en temps de guerre, à toutes les puissances qui seraient en dehors du système des alliances des Etats riverains de ce grand lac, c'est à dire du système d'alliance français, car l'Espagne, le Piémont, Naples et Rome se rattachent naturellement à cette

grande fédération. Comme position commerciale, l'Algérie n'est pas moins digne de remarque. Derrière elle l'Afrique, avec ses profondeurs si riches et si mystérieuses; devant elle, la Méditerranée qui la met en rapport avec la France, l'Italie, l'Espagne, sans parler des îles situées dans cette mer; à droite, elle communique, par la Méditerranée, à la mer Ionienne, à l'Archipel et au Bosphore, et trouve des voies ouvertes vers la Turquie d'Asie; à gauche, elle regarde, par Oran, du côté de l'Océan-Atlantique; ainsi elle se trouve sur le chemin de l'Angleterre vers Constantinople, l'Egypte et la Syrie, et par conséquent les Indes.

Ce fut au milieu d'embarras de toute espèce, au sein d'une crise intérieure dont chaque jour augmentait la gravité, pendant des luttes électorales où se décidaient les destinées de la monarchie, que la restauration accomplit la conquête de cette terre qui, sous le point de vue commercial aussi bien que sous le point de vue politique, devait apporter de si grands avantages à la France, en lui ouvrant en outre une voie pour travailler à la civilisation du monde. Comme le vainqueur de Fontenoy, la restauration, atteinte jusque dans les sources de la vie par un mal intérieur, gagna sa dernière bataille en litière. On la vit descendre de son lit de douleur pour ajouter à nos trophées, malgré les menaces de l'Angleterre, cette palme nouvelle; puis, couronnée de lauriers, comme autrefois la victime des sacrifices, elle revint se livrer aux partis qui la mirent à mort.

Quand elle fut tombée, ses adversaires, il faut le dire à leur honneur, lui rendirent plus de justice qu'au temps de sa puissance. M. Mauguin, qui avait étudié, dans les archives, tous les documens relatifs à l'expédition d'Alger, disait à M. de Polignac, prisonnier, lors de son premier interrogatoire : « Nous » avons vu avec plaisir que vous avez dirigé nos af- » faires extérieures avec fermeté, loyauté et d'une » manière toute française. » Dans la séance du 15 janvier 1831, le général Lamarque, rendant un hommage non moins éclatant à la politique extérieure de la restauration, s'écriait du haut de la tribune : « Les liens du vasselage étaient déjà rompus, car » il eut quelque patriotisme le ministre qui, sans » le consentement de l'Angleterre et en bravant avec » fierté les menaces du cabinet de Saint-James, fit » la conquête d'Alger et conserva sa conquête. » Enfin, plus tard encore, le 15 mai 1841, M. de Tracy disait dans une discussion sur l'Algérie : « La » restauration a fait une œuvre magnifique, et il » n'est pas vrai qu'elle se soit humiliée devant l'An- » gleterre. »

CHAPITRE V.

RÉSUMÉ DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET POLITIQUES.

I.

Finances.

Quand on songe à la situation financière de la France au moment où le principe monarchique reparut avec la maison de Bourbon, et que l'on considère les ressources qu'il fallut trouver pour faire face aux besoins du présent et pourvoir aux dépenses nécessitées par les grandes entreprises dont on vient de lire l'exposé sommaire et incomplet, on demeure effrayé de l'étendue des difficultés et étonné du bonheur avec lequel la restauration les vainquit.

La plaie financière que les deux invasions nous avaient laissée était profonde. On éprouve une sorte de vertige, quand on plonge du regard dans cet

abîme de chiffres, qui exprimaient les réclamations des cabinets, et les arriérés de toute nature qu'il fallait combler. Le 1er janvier 1816, le passif se composait de sept cents millions de contributions de guerre; des frais d'occupation d'une armée de cent cinquante mille hommes pendant cinq ans; des réclamations particulières des sujets des diverses puissances s'élevant à une somme de 1,600,000,000; d'un arriéré antérieur à 1809, allant à 50,000,000; de la seconde partie de l'arriéré jusqu'au 1er janvier 1816, s'élevant à 350,000,000; d'autres arriérés enfin, montant à 200,000,000. Voilà un aperçu des dépenses extraordinaires auxquelles la restauration devait subvenir, et qui s'ajoutaient aux dépenses ordinaires; et c'est dans cette situation qu'elle prit la direction des finances de la France. Pour mettre le comble aux immenses difficultés qu'elle avait à vaincre, le pays auquel il fallait qu'elle demandât les ressources nécessaires pour suffire à tant de charges, venait d'être épuisé et désorganisé par deux invasions, et une année de disette (1816) vint presqu'aussitôt ajouter ses désastres à tant de désastres réunis.

La restauration ne désespéra cependant point de la fortune de la France, et conçut la pensée, qui paraissait alors téméraire, d'accepter purement et simplement la succession de l'empire, sans faire usage de la banqueroute : triste et fatal expédient qui, pour être légalement impuni chez les gouvernemens, ne les déshonore pas moins que les indi-

vidus, sans parler de l'anéantissement du crédit, qui devient le châtiment politique des États infidèles à leurs engagemens financiers. Elle résolut donc de faire face à tous les engagemens, en diminuant, autant que possible, les exigences étrangères. D'abord elle fit réduire, de cinq ans à trois, l'occupation de l'armée de cent cinquante mille hommes; les frais de l'occupation se trouvèrent donc diminués en proportion. Puis ses représentations, à la fois pressantes et énergiques, obligèrent les cabinets à mettre des bornes aux prétentions exorbitantes de leurs sujets; les 1,600,000,000 réclamés à titre d'indemnités par tous les intérêts particuliers que l'empire avait lésés, furent réduits à 12,400,000 livres de rentes sur le grand-livre, représentant nominalement un capital de 250,000,000. Mais, malgré ces réductions, le passif était immense. Il s'élevait à plusieurs milliards de contributions de guerre (1), en calculant en bloc les frais d'occupation et le tribut exigé par les puissances; il fallait ajouter à cette somme 650,000,000 d'arriéré (2). La monarchie mesura d'un œil ferme la profondeur du précipice, et entreprit de le combler.

Elle imagina pour cela un système qu'il n'appartenait qu'à elle de fonder. La révolution avait marché par les banqueroutes, l'empire par les tributs, la monarchie résolut de marcher par les seules for-

(1) Voir le *Budget*, par M. le marquis d'Audiffret, page 2.
(2) Compte des finances de l'année 1824, page 92.

ces de l'impôt, aidé de la puissance d'un crédit fondé sur la fidélité aux engagemens.

La restauration des finances, en France, sous l'empire de la légitimité, n'est pas un fait qu'on puisse séparer de la restauration du principe monarchique. Ce principe, par son retour, entraînait deux conséquences qui rendaient possible le rétablissement de nos finances. Il donnait une garantie aux sociétés européennes contre une nouvelle agression révolutionnaire, et une garantie à la France contre une invasion européenne ; et, en cautionnant la paix, il autorisait le désarmement, mesure qui diminuait les charges d'une manière notable et permanente. En même temps, en assurant un lendemain à tout le monde, il rétablissait la sécurité au dedans; en assurant la paix au dehors, il ouvrait au commerce français tous les marchés du monde, et donnait le signal aux transactions commerciales et industrielles. Enfin, en proclamant la fidélité aux engagemens, il ajoutait aux richesses réelles les richesses du crédit, qui sont sans bornes.

C'est avec ce double levier du crédit et de l'impôt, que la restauration tenta de soulever le fardeau énorme de créances sous lequel nous étions comme accablés, et de fonder le système des finances en France. Elle réussit complètement à atteindre ces deux buts. De ce gouffre où notre fortune paraissait pour jamais ensevelie, elle sortit, au bout de quelques années, plus brillante que jamais. La paix, la sécurité intérieure, la fidélité aux engagemens,

source du crédit, et un système de comptabilité publique, d'une clarté et d'une netteté dont on n'avait pas encore approché; l'économie dans les dépenses, seul moyen de rendre l'impôt moins odieux; de généreux et volontaires sacrifices dont l'initiative était partie du trône, car la royauté avait voulu rendre de la main droite la moitié de ce que sa main gauche avait reçu: voilà les moyens à la fois simples et féconds à l'aide desquels la restauration avait accompli une œuvre qui paraissait impossible. Il faut citer aussi, parmi ses bienfaits financiers, la création de la caisse d'amortissement, ingénieuse machine qui soutient le crédit en fournissant un acheteur éternel aux valeurs sur le taux desquelles il se règle, et en montrant, dans l'avenir, un terme à la dette rachetée peu à peu par l'État, devenu son propre créancier. L'intérêt des contribuables est d'anéantir, le plus tôt possible, au meilleur marché possible, la plus grande quantité de rentes possible; voilà tout à la fois le point de départ et le but, la cause et l'effet de la caisse d'amortissement expliqués.

Une fois que le formidable arriéré que nous avait laissé l'empire est soldé, la restauration songe à trois mesures financières, toutes trois diversement, mais également importantes, nous voulons parler du dégrèvement de l'impôt foncier, de la réduction de l'intérêt de la rente ou de la conversion, et de l'indemnité.

Le dégrèvement de l'impôt foncier laissait respi-

rer pendant la paix, l'impôt direct, qu'on doit ménager afin de lui demander des ressources pendant la guerre, car le commerce et l'industrie voyant diminuer, dans les époques de collisions armées, leurs facultés qui tendent à s'accroître pendant la paix, l'impôt direct décroît en même temps. La restauration eut donc une idée juste et féconde lorsqu'elle réduisit, en temps de paix, l'impôt direct en proportion de l'accroissement du produit des taxes indirectes. C'était justice, si l'on regardait le passé dans lequel les guerres avaient pesé si lourdement sur l'impôt foncier; c'était prévoyance, si l'on regardait l'avenir. Depuis le budget de 1817 jusqu'à celui de 1827 inclusivement, les dégrèvemens successifs de l'impôt foncier ne s'élevèrent pas à moins de 92,000,000.

La loi de la conversion des rentes, dont le principe et les avantages ne sont plus contestés, et qui fut mutilée par des motifs moins financiers que politiques, devait introduire dans nos finances une économie annuelle de 30,000,000, qui, multipliés par le nombre des années écoulées, auraient produit en 1841 une économie de 400,000,000. En outre, le grand consommateur de capitaux, l'État, ne voulant plus payer l'argent à cinq pour cent, la tonique de l'intérêt descendait, et le prix de l'argent baissait partout, avantage qui se faisait sentir dans toutes les sphères, et surtout dans celle de l'industrie et de l'agriculture, car l'argent est l'instrument de toutes choses; c'est l'outil de la paix et

l'arme de la guerre. Quand le prix de l'argent baisse, le bon marché devient possible partout. Le bas prix de l'argent est une des conditions de la puissance extérieure d'un peuple ; c'est surtout une des conditions de la puissance extérieure de la France, appelée à lutter avec l'Angleterre, qui l'a si souvent emporté sur elle dans les luttes industrielles, et peut-être même dans les luttes armées, parce qu'elle se procure à meilleur compte l'argent, avec lequel on se procure tout le reste.

Nous savons quelle vive opposition rencontra la loi de l'indemnité. Cependant, même en laissant de côté les motifs tirés de l'ordre moral et la considération de justice et d'équité qu'on pourrait faire valoir en faveur de cette mesure, on demeure surpris que tout le monde n'ait pas été frappé de l'intérêt national et public qui dominait toute cette question. S'il existe une cause permanente de trouble, on pourrait dire même de ruine pour un État, c'est l'existence dans cet État de deux propriétés dont le titre est différent, c'est en un mot la trace d'une vaste confiscation territoriale écrite en caractères indélébiles sur le sol. Un grand orateur du parlement anglais disait dans le siècle dernier avec une énergie pleine de sens : « qu'au bout de vingt-cinq années la plupart des hommes passaient indifféremment sur la tombe de leur père assassiné ; mais qu'après un siècle les générations dépossédées éprouvaient encore des sentimens de haine et de rage, en passant auprès du champ dont leur famille

avait été dépouillée. » Cette observation est profonde, et le fait qu'elle constate n'est pas aussi étrange qu'il paraît l'être au premier abord. La tombe rappelle une vie qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, devait finir; ce champ confisqué, un droit qui devait être éternel.

Outre la justice et l'équité, qui ne doivent jamais être mis en oubli, c'est donc une calamité publique pour un pays qu'une confiscation territoriale qui donne un corps, pour ainsi dire, aux ressentimens et aux haines. Alors la guerre civile n'est pas seulement dans les passions, elle subsiste dans le sol. C'était précisément l'état de choses que la confiscation et la vente des biens dits nationaux avaient créé en France. Les haines civiles s'étaient enracinées dans la terre. Il y avait, pour ainsi dire, la propriété du drapeau blanc et la propriété du drapeau tricolore, et le champ se levait contre le champ. Sans doute cet état de choses n'entraînait pas de périls immédiats, mais dans une heure de crise, et, en supposant l'éventualité d'une situation difficile, ces périls devaient se manifester. Par la loi d'indemnité, qui ôtait toute arrière-pensée aux anciens propriétaires et surtout toute arrière crainte aux nouveaux, la restauration refit l'unité matérielle de la France contre le dehors. Elle rattacha les familles, autrefois émigrées, au sol, car presque toutes vendirent la rente pour acquérir de la terre, et elle détruisit l'obstacle qui existait entre les acquéreurs de biens confisqués et la monarchie, ce qui était à la fois un résultat politique

et national. Cette loi eut pour effet de rendre une longue guerre civile impossible, et si la restauration n'avait pu donner la paix aux passions, par la loi de l'indemnité, elle la donnait au sol. En même temps, elle lui assurait cette homogénéité si précieuse contre les tentatives du dehors, sans ajouter encore qu'elle accroissait la richesse de la France, en rendant à un grand nombre de propriétés leur valeur réelle qui se trouvait amoindrie par la tache originelle qui, aux yeux d'un grand nombre de personnes, s'attachait à leur titre primitif.

Voilà quelles avaient été, au point de vue financier, les œuvres de la restauration. Par la sécurité qu'elle avait donnée aux intérêts, elle avait augmenté les ressources du pays et les recettes de l'État; par sa fidélité aux engagemens, elle avait fondé le crédit. A l'aide de l'impôt et du crédit, elle avait payé 700,000,000 de contributions de guerre, les frais d'une occupation d'une armée de cent cinquante mille hommes pendant trois ans, 250,000,000 de réclamations particulières, 650,000,000 d'arriéré, sommes énormes qui composaient le bilan financier de l'empire. Malgré ces charges immenses du passé, elle avait trouvé les ressources nécessaires pour soutenir les intérêts de la grandeur et de la puissance de la France dans quatre questions capitales : l'intervention en Espagne, l'intervention en Grèce, les éventualités de la question turco-russe, l'expédition d'Alger.

Elle avait fixé le budget ordinaire des dépenses de la France, en prenant la moyenne des cinq

exercices de 1821 à 1827, dont le total s'élève à 41,663,833,144 francs, à une somme annuelle de 932,766,288 francs. Les dettes de toute nature, l'amortissement, les pensions, les dotations, les non-valeurs des quatre contributions, les remboursemens et les restitutions, les primes, la liste civile, absorbaient une somme de 371,264,116 francs. Tous les services publics se trouvaient donc dotés sur la somme de 661,502,172 francs. La dette flottante ne s'élevait pas au delà de 133,000,000, desquels il fallait déduire la créance de 58,000,000 que nous avions sur l'Espagne.

« Les dettes antérieures à 1815, » dit M. d'Audiffret dans son beau livre sur le Budget de la France, « avaient été intégralement soldées. Le budget an- » nuel offrait un excédant de ressources de 80,000,000 » consacrés à l'amortissement des effets publics ou » à des améliorations progressives. Tous les capi- » taux inscrits par la restauration, soit pour le » maintien de la maison de Bourbon sur le trône » d'Espagne, soit pour la réparation de la plus rui- » neuse des spoliations révolutionnaires, soit pour le » salut des chrétiens de la Morée, avaient été ra- » chetés en totalité par l'action journalière de l'a- » mortissement. Cette réserve précieuse avait éga- » lement acquis au Trésor, et par conséquent rayé » de son passif, 31,000,000 de rentes ou près de » 700,000,000 de capital, appartenant aux événe- » mens qui avaient précédé le rétablissement de » l'ordre et de la paix générale. C'est ainsi qu'au

» mois de juillet 1830, l'État ne se trouvait plus
» débiteur que de 162,000,000 de rentes sur les
» 192,000,000 qui avaient si lourdement grevé le
» début de l'administration des finances à la suite
» des désastres de 1815. La France était parvenue,
» en quelques années, de la profonde détresse où
» l'avaient plongée les malheurs de la guerre, au plus
» haut degré de la prospérité publique. »

Dans ses dernières années, la restauration se trouvait donc avoir préparé le pays aux éventualités de l'avenir; en mettant, à la disposition de sa puissance politique, des finances bien réglées, un crédit établi par une longue fidélité aux engagemens, et soutenu par l'action d'un amortissement dont la dotation, primitivement fixée à 40,000,000, avait acquis, par l'adjonction des rentes rachetées au capital primitif, une puissance de 80,000,000 de rentes : ressource précieuse qui permettait, en cas de besoin, de disposer d'une somme de 40,000,000 de rentes, soit en capital au pair, 800,000,000, sans charger les contribuables et sans manquer aux engagemens pris avec les créanciers de l'État. En même temps la restauration avait émis un principe fécond, celui de l'abaissement de l'intérêt de la rente, qui ne pouvait manquer de prévaloir et d'alléger le budget ordinaire d'une somme annuelle de 30 à 40,000,000, sans ajouter encore que, par là, elle avait mis la France dans la seule voie où elle pût trouver les moyens de lutter avec avantage, soit au point de vue industriel et commercial, soit même au point de vue po-

litique avec l'Angleterre ; car si l'argent est, comme on l'a dit, le nerf de la guerre, celui qui se procure l'argent à meilleur compte, fera la guerre plus puissamment et la soutiendra plus long-temps. Pour ne rien omettre, outre les ressources nouvelles que la restauration avait procurées au pays par l'accroissement annuel des produits des taxes indirectes, accroissement qui s'élevait à 212,000,000 (1), et par l'étendue et la solidité du crédit, elle lui avait ménagé, en cas de besoin, les ressources d'un impôt direct soulagé par un dégrèvement de 92,000,000, dégrèvement qui, dans un temps de crises, aurait permis de demander de nouveaux sacrifices à la propriété foncière, dotée par surcroît d'une valeur réelle et replacée dans des conditions d'unité, de consistance et de force, par la loi d'indemnité.

Cet exposé n'est pas une utopie rétrospective, c'est l'histoire écrite avec la rigoureuse exactitude des chiffres. Voilà comment le ministre des finances du dernier cabinet de la restauration, dans un rapport présenté au roi le 15 mars 1830, rendait compte de cette situation :

« Toutes les dettes sur les anciens exercices, di-
» sait-il, sont soldées ou couvertes par des moyens
» suffisans, et les budgets courans ou futurs offrent
» dès à présent des fonds libres et de grandes espé-
» rances d'amélioration.

» Le régime d'ordre et d'économie qui s'est établi

(1) *Le Budget*, par M. d'Audiffret.

» dans les diverses parties du service, a déjà pro-
» duit de nombreuses épargnes qui ont allégé le
» poids de nos sacrifices ; j'ai la satisfaction d'avoir
» pu montrer à Votre Majesté que l'administration
» des finances était entrée franchement dans cette
» carrière, et qu'elle y avait déjà recueilli plus de
» 30,000,000, par des perfectionnemens successifs
» dans les différentes branches de son travail ; j'es-
» père aussi avoir démontré, par les développemens
» que je viens de présenter sur le système de nos
» contributions publiques, qu'il sera possible inces-
» samment d'en améliorer les tarifs, et d'en obtenir
» des tributs non moins abondans et plus faciles à
» supporter.

» L'espérance d'un nouvel accroissement de nos
» revenus ne se change-t-elle pas en certitude,
» lorsque l'on suit les progrès de cette augmentation
» rapide et soutenue qui a élevé nos impôts indirects
» de 212,000,000, pendant les quinze années de
» prospérité qui sont dues au retour de la paix et à
» la paternelle sollicitude de nos rois ; et que ne
» devons-nous pas attendre de l'activité industrieuse
» d'une population dont les efforts sont tous dirigés
» vers l'intérêt général ? Nous pouvons retrancher
» aussi de nos dépenses les utiles économies que
» l'ordre et la simplification du système administra-
» tif nous permettraient de réaliser avec une sage
» lenteur, et sans nuire à la bonne exécution des
» services. Nous verrons s'affaiblir, chaque année,
» les charges temporaires que nous imposent encore

» la dette viagère, les pensions, les secours, les
» demi-soldes des militaires. Une épargne de plus
» de 40,000,000 nous est assurée par l'extinction
» graduelle de ces divers articles. Nous n'obtiendrons
» pas moins de la conversion de nos rentes 5 p. 0/0,
» et des fonds que l'élévation des cours rendrait
» disponibles sur l'amortissement de notre dette
» fondée. Nous avons enfin surmonté les circonstan-
» ces les plus difficiles, nous sommes entièrement
» quittes de toutes les obligations qu'elles avaient
» fait contracter à la France, et nous sommes ap-
» pelés à recevoir aujourd'hui le prix de tant d'ef-
» forts et de tant de persévérance.

» Pour seconder les heureuses conséquences des
» principes de justice et des règles d'administration
» que nous avons suivis jusqu'à ce jour, Votre
» Majesté a reconnu qu'il restait encore à entre-
» prendre des travaux importans et propres à donner
» un nouvel essor aux forces productives de l'agri-
» culture, du commerce et de l'industrie. La pros-
» périté d'un grand peuple dépend presque toujours
» des moyens qui lui sont offerts pour agrandir le
» cercle de ses relations, pour multiplier les pro-
» duits de son travail, et pour exciter à des con-
» sommations plus abondantes. Déjà cet esprit actif,
» qui anime en France toutes les classes de la so-
» ciété, est parvenu à créer de nouvelles sources à
» la richesse publique, et commence à répandre les
» bienfaits d'une aisance générale dans toutes les
» familles.

» Cette précieuse tendance doit être constamment
» soutenue et encouragée par la prévoyance du gou-
» vernement, et il est de son devoir d'ouvrir et
» d'aplanir les voies aux continuelles entreprises
» qui contribuent à l'amélioration de toutes les con-
» ditions sociales. Il est prudent, sans doute, d'é-
» viter les dépenses abusives ; mais il n'est pas moins
» sage de remplacer de stériles épargnes par des
» emplois qui doivent augmenter les ressources du
» Trésor et celles des particuliers.

» Je ne crois donc pas que l'intérêt bien entendu
» des contribuables conseille de réserver exclusive-
» ment à des dégrèvemens d'impôts les importans
» résultats de la réduction et de l'extinction de nos
» dettes anciennes, surtout après l'allégement de
» 92,000,000, qui a déjà été accordé à la propriété ;
» et je pense qu'il sera plus utile de les consacrer
» à la dotation, jusqu'à présent trop insuffisante,
» de plusieurs services qui ont pour but d'enrichir
» et d'honorer la France. C'est ainsi qu'on satisfe-
» rait au besoin, chaque jour plus pressant, de
» compléter les établissemens civils et hydrauliques
» de la marine ; de fournir, à la défense de nos fron-
» tières, tous les fonds nécessaires pour garantir la
» sécurité et l'indépendance du pays ; c'est ainsi
» qu'on pourrait appliquer, à l'achèvement de nos
» routes et de nos canaux, les subsides indispensa-
» bles pour établir, entre toutes les parties de la
» France, des communications faciles qui favorise-
» raient le travail, ouvriraient de nouveaux débou-

» chés à ses produits, et réaliseraient pour l'avenir
» toutes les espérances de la restauration. Ces fer-
» tiles emplois des épargnes, dus au crédit de l'État,
» élèveraient nos revenus dans une proportion in-
» calculable, et nous procureraient un ample dé-
» dommagement des sacrifices temporaires qu'ils
» nous auraient demandés. »

Telle était la situation financière de la France, officiellement constatée le 15 mars 1830.

II.

Politique.

Le travail politique de la restauration n'avait pas été moins remarquable que son action sur les finances du pays. Nous laissons de côté les hommes dont nous n'avons pas entrepris l'histoire. Sans doute des fautes purent être commises, furent commises de 1815 à 1830. Il y en eut de personnelles aux hommes, d'autres qui résultaient des conditions funestes dans lesquelles la restauration avait été placée. Si nous les avons passées sous silence, ce n'est ni pour les nier, ni pour les cacher; mais seulement parce que nous écrivons l'histoire de l'influence du prin-

cipe monarchique sur les affaires extérieures de la France, et non l'histoire des affaires intérieures et celle des personnes. Plus on voudra restreindre la part de louange que peuvent mériter les ministres de la restauration, plus il faudra agrandir celle du principe monarchique.

Quelque jugement qu'on veuille, en effet, porter sur les hommes, la marche générale des affaires extérieures, dominée par l'influence du principe monarchique, avait été incontestablement bonne. Le ministère Talleyrand avait refusé le droit de visite à l'Angleterre le lendemain de l'invasion, et le duc de Wellington étant revenu à la charge, au congrès de Véronne, en exprimant le regret que « la France fût la seule des grandes puissances ma- » ritimes de l'Europe qui n'eût pas pris part au » traité conclu, afin de conférer à certains bâtimens » de chacune des parties contractantes, un droit » limité de visite et de confiscation sur les vaisseaux » engagés dans la traite des nègres, » le gouvernement royal avait reproduit la réponse de M. de Talleyrand, par la bouche de M. de Châteaubriand, d'une manière encore plus ferme et plus tranchée. « La charte de S. M. T. C., avait dit notre plénipo- » tentiaire, abolit la confiscation. Quant au droit » de visite, si le gouvernement français pouvait ja- » mais y consentir, il aurait les suites les plus fu- » nestes; le caractère national des peuples, Anglais » et Français, s'y oppose; et, s'il était besoin de » preuves à l'appui de cette opinion, il suffirait de

» rappeler que, cette année même, en pleine paix,
» le sang français a coulé sur les rivages d'Afrique.
» La France reconnaît la liberté des mers pour tous
» les pavillons étrangers, à quelque puissance légi-
» time qu'ils appartiennent. Elle ne réclame pour
» elle que l'indépendance qu'elle respecte dans les
» autres, et qui convient à sa dignité. » Le ministère Richelieu avait délivré notre territoire et fait déclarer la réintégration de la France parmi les grandes puissances. Le ministère Villèle avait traduit cette reconnaissance purement théorique en fait, par l'intervention en Espagne qui, en nous assurant sur les Pyrénées, nous permettait d'avoir les bras libres du côté du Rhin. Cette mesure capitale et décisive, sans laquelle rien n'était possible, avait rendu possible tout ce qui suivit. En effet, la restauration, avec une Espagne anglo-révolutionnaire derrière elle, eût été hors d'état de remplir, dans la question hellénique, le rôle qu'elle remplit par son intervention en Grèce, accomplie malgré les répugnances de l'Angleterre; d'exercer, dans la question turco-russe, l'action qu'elle exerça, en prenant une attitude menaçante à l'égard de l'Autriche et de l'Angleterre; enfin, d'entreprendre et d'achever l'expédition d'Alger, en bravant les éventualités d'une rupture avec l'Angleterre. L'œuvre de Louis XIV rétablie, et le pacte de famille renouvelé, la restauration, invulnérable sur sa frontière des Pyrénées, put tout ce qu'elle voulut. Le ministère Martignac, dans la question d'Orient, montra

la France devenue l'arbitre de la paix de l'Europe, et pouvant envisager sans effroi, et même avec de justes espérances, une guerre continentale dont toutes les chances étaient à son avantage. Le ministère Polignac suivit les mêmes erremens, et, en outre, dans l'affaire d'Alger, montra la France ouvrant à la civilisation la porte d'un monde s'agrandissant par l'adjonction d'une France africaine, qui étendait ses deux cent quarante lieues de côtes sur cette Méditerranée dont nous étions déjà les plus puissans riverains, et envisageant sans crainte l'éventualité d'une guerre maritime. Dans trois questions principales, la restauration avait rencontré l'Angleterre; elle l'avait fait reculer trois fois. En Espagne, dans l'Orient, sur la Méditerranée, le cabinet de Saint-James et le cabinet des Tuileries s'étaient heurtés, et nous étions sortis de cette épreuve par un triple succès.

Forte de l'ascendant moral que ce triple avantage lui avait donné, placée dans toutes les conditions de sa puissance, par la pacification de l'Espagne, dans ces conditions d'actions et d'influence où Louis XIV l'avait mise, et où Napoléon avait en vain tenté de la rétablir par l'essai malheureux de l'importation d'une branche de sa dynastie à l'Escurial; appuyée sur une nombreuse jeunesse, élite militaire d'une population réparée par la paix; disposant de finances dans un admirable état d'ordre et de prospérité; pouvant choisir à son gré entre deux systèmes d'alliance, la France avait déjà vu l'avènement de sa si-

tuation nouvelle diplomatiquement acceptée. Elle avait été l'arbitre de la paix et de la guerre. Des offres lui avaient été faites, qui constataient les graves changemens survenus en Europe depuis 1815. Ce droit politique, malveillant, soupçonneux, fondé par la coalition de toutes les puissances de l'Europe contre la France épuisée, chancelait lui-même sur sa base, par suite de l'éparpillement de toutes les volontés qui avaient concouru à former le nœud qui liait les mains à notre fortune, par suite aussi de la nouvelle position de notre pays, dans les veines duquel le sang était revenu, de la force et de la richesse qu'il avait acquises, et de son influence qui, de succès en succès, allait toujours croissant. Le partage de l'Europe, fait sans nous et contre nous, devait subir une révision. Nous étions assez forts pour l'exiger de chaque intérêt national en particulier, et l'intérêt européen, qui nous avait fait la loi, n'existait plus. Déjà la restauration avait pris position pour arriver à ce but, et peut-être, au lieu de contribuer à arrêter la campagne de l'armée russe à Andrinople, l'eût-elle laissé suivre son cours, pour hâter, par un remaniement européen, le moment où la France devait reprendre ses limites naturelles, si l'agitation, qui augmentait de jour en jour à l'intérieur, ne lui eût pas fait désirer momentanément la paix. Mais ce n'était là qu'une partie remise. Le champ de bataille, où l'intérêt russe devait rencontrer l'intérêt anglais et l'intérêt autrichien, était ouvert; le rôle de la restauration était marqué, le

prix de notre alliance indiqué. Notre politique naturelle nous portait à pencher du côté de la Russie; mais, en nous plaçant dans cette politique, nous pouvions éviter de nous y précipiter. Il nous était à la fois facile de favoriser le mouvement de la Russie pour nous délivrer des traités de 1815, et de diriger les agrandissemens de cette puissance vers l'Orient, afin de mettre l'Europe à l'abri de son ambition; le cabinet de Saint-Pétersbourg avait trop besoin de notre concours pour avoir rien à nous refuser.

En disant que la restauration avait conduit les affaires du pays de manière à se trouver, la veille de sa chute, en position de réclamer, avec succès pour la France, un agrandissement territorial qui lui était dû, nous avançons une chose parfaitement conforme, non seulement à la vraisemblance historique, mais à la vérité diplomatique, comme nous sommes en mesure de le prouver. En finance, l'histoire doit produire des chiffres; en politique, des documens officiels qui permettent de sortir du vague des allégations contradictoires. C'est ce que nous allons faire. La dépêche à laquelle nous empruntons les extraits qui vont suivre, fut adressée à M. le duc de Mortemart, sous le dernier ministère de la restauration, dans la seconde moitié de l'année 1829. L'authenticité et l'exactitude littérale du texte ne seront pas contestées, et l'on pourrait, au besoin, en appeler au témoignage de l'ancien ambassadeur de Charles X à Saint-Pétersbourg. On verra, dans cette

dépêche, de quelles pensées furent occupées les dernières journées de la restauration, et à quel point étaient arrivées les affaires du pays :

« Monsieur le duc, » lit-on dans cette dépêche, « le roi ne s'est pas dissimulé que des circonstances indépendantes de la volonté de l'empereur, peuvent mettre obstacle à l'accomplissement des vues modérées de ce prince. Telles seraient : l'obstination aveugle du sultan à se refuser à tout arrangement raisonnable, une insurrection à Constantinople, la prise de cette capitale par les Russes. C'est dans la prévision de semblables événemens, que S. M. a désiré que vous fussiez instruit de ses intentions.

» L'empire turc, une fois détruit en Europe, il ne peut entrer dans la pensée d'aucun cabinet de le rétablir; un état de choses tel que celui qui existe en Turquie, a bien pu se conserver jusqu'à présent par la force des traditions et des habitudes; mais s'il venait à être brisé violemment par la conquête, il ne serait plus possible d'en réunir les élémens dispersés. On sait quelles sont les dispositions de la population de la Turquie d'Europe, sa résistance aux innovations introduites par le sultan, les passions qui l'agitent, la différence de langue, de religion, d'intérêts qui la divisent : on en voit déjà une partie combattre les armes à la main contre la Porte; d'autres n'obéissent plus qu'à prix d'argent; d'autres sont assurés d'une indépendance presque complète : comment une telle population, laissée à elle-même, se formerait-elle en un État régulier? Comment, une fois ce joug brisé,

des sujets, quatre fois plus nombreux que leurs maîtres, se mettraient-ils sous une domination dont une guerre malheureuse aurait détruit le prestige? Comment, avec de tels élémens, l'empire turc reprendrait-il, en Europe, la consistance qu'il doit y avoir pour que l'équilibre entre les différens États ne se trouve pas entièrement rompu?

» La dissolution de l'empire ottoman amènerait la nécessité d'un autre ordre de choses; il faudrait, ou que la Russie en gardât les débris comme sa conquête, ou que toutes les puissances s'accordassent pour y former un nouvel État chrétien. Le premier de ces partis est évidemment inadmissible : la Russie ne peut songer à s'approprier Constantinople, sans s'attirer une guerre avec presque toutes les puissances européennes, et elle considèrera d'ailleurs que cette acquisition, si éloignée du centre de sa puissance, aurait l'inconvénient d'inquiéter les autres Etats sans avoir l'avantage d'ajouter véritablement à sa force.

» Ce fait étant écarté, il ne reste plus que la position d'un Etat chrétien concerté entre les puissances et avec des dispositions propres à calmer les inquiétudes et à satisfaire aux intérêts et aux prétentions des diverses cours. Dans cette entente, la Russie doit avoir évidemment l'initiative, et la France est, de tous les alliés de cette puissance, celui auquel elle peut s'adresser avec le plus de confiance pour lui faire part de ses vues. Les intérêts des cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg étant, pour

ainsi dire, identiques dans la question actuelle.

» Dans une réorganisation combinée par suite du démembrement de l'empire ottoman, la France désire avoir, pour sa part, les provinces belges, telles que la Hollande les possède, jusqu'à la ligne de la Meuse et du Rhin, et recouvrer en Alsace la ligne de frontières qu'on lui a ôtée en 1815. La Russie ne peut qu'être intéressée à ce que nous fassions une acquisition qui nous donnera de nouveaux moyens de résister à l'ascendant d'une prépondérance voisine, qui ne lui est pas moins à charge qu'à nous-mêmes.

» Je dois ajouter un mot sur la part qui est attribuée à la France, dans la supposition d'un partage; il se pourrait qu'elle paraisse considérable au cabinet de Saint-Pétersbourg; si vous observiez, Monsieur le duc, qu'elle produisit cette impression, vous pourriez faire valoir les titres que nous avons à être traités avec quelque faveur.

» Vous rappelleriez les sacrifices que nous avons faits dans l'affaire de Grèce, notre expédition de Morée, les subsides et les secours de tous genres que nous avons donnés aux Grecs. Lorsqu'un arrangement définitif termine les affaires d'Orient, il est juste que les deux puissances qui ont fait les plus grands sacrifices pour l'obtenir, s'y trouvent plus avantageusement traitées que les autres. Vous ferez aussi observer, qu'étant les seuls qui n'ayons reçu aucune augmentation de territoire, en 1815, nous nous trouvons dans une situation comparativement

très inférieure à ce que nous étions avant la révolution : vous ajouterez enfin que la France et la Russie sont placées de manière que tous les avantages politiques que nous pouvons recevoir se trouvent devenir utiles à la Russie, et ont pour effet d'augmenter sa force fédérative en Europe. Dans aucun cas la France ne pourrait souffrir que l'Angleterre, la Prusse ou l'Autriche s'agrandissent, si elle-même n'augmentait sa puissance territoriale; sans cela, elle regarderait comme entièrement rompu l'équilibre politique, déjà tellement affaibli à son désavantage au congrès de Vienne. Ce serait la faire descendre du rang que non seulement la dignité du trône et l'honneur national, mais l'intérêt même de sa conservation, lui commandent de maintenir.

» S. M. ne veut d'aucune augmentation de territoire du côté de l'Italie; ce ne pourrait être qu'aux dépens du roi de Sardaigne son beau-frère, et ce serait seulement nous faire acheter une guerre contre l'Autriche. Ce ne sont pas, Monsieur, des vues d'ambition qui dirigent la politique du roi; S. M. ne recherche, dans les acquisitions sur lesquelles elle a jeté les yeux, qu'un simple intérêt de préservation; elle ne fait que satisfaire à la nécessité et au devoir qui lui est imposé de pourvoir, autant que les circonstances le lui permettent, à la sûreté de son peuple, de sa capitale, de son trône. Lorsque la guerre se faisait par de lentes combinaisons, et que la rigueur des saisons en suspendait chaque année la poursuite, le roi pouvait voir sans inquié-

tude, entre les mains d'une puissance étrangère, une province telle que la Belgique, aussi rapprochée de sa capitale; mais qui était alors ouverte, sans défense, séparée, par de longs intervalles, du centre de l'Empire dont elle dépendait. Aujourd'hui, tout est changé; la guerre se fait par des invasions subites et impétueuses dirigées contre les capitales; à la place d'une province détachée de l'Autriche, se trouve un royaume compact, guerrier, défendu par tous les travaux de l'art militaire. La Belgique, l'Allemagne, le Piémont se sont couverts de forteresses qui augmentent la confiance d'une armée envahissante, en lui offrant des refuges en cas de revers; une armée prussienne campée à soixante-dix lieues de Paris; une armée belge, qui peut, en quelques instans, devenir une armée anglaise et être soutenue de toutes les forces de la Grande-Bretagne, n'en est qu'à soixante lieues.

» Dans cet état de choses, le roi ne saurait penser à des conquêtes éloignées : S. M. ne peut vouloir et ne veut que sortir de la situation très défavorable où le congrès de Vienne nous a placés.

» Ce sont des considérations que vous aurez à faire valoir auprès de l'empereur; vous pourrez d'ailleurs faire connaître à ce prince que le désavantage même de notre position nous a fait plus vivement sentir la nécessité de nous ménager des moyens de défense : le roi aura, avant trois mois, s'il est nécessaire, une armée de plus de deux cent mille hommes, disponible pour faire valoir ses droits ou garantir

l'exécution des arrangemens garantis par lui. »

Telles étaient, dans la seconde moitié de l'année 1829, les préoccupations diplomatiques de la restauration. Une de ses frontières, menacée par une armée prussienne campée à soixante-dix lieues de son territoire; une autre de ses frontières, menacée par une armée belge qui, en peu de jours, pouvait devenir une armée anglaise; sa capitale, ouverte, exposée à une pointe qui pouvait amener, après une seule bataille perdue, l'ennemi dans Paris, lui étaient apparues, et elle avait songé à fortifier le pays contre l'éventualité d'une invasion. Or, quel avait été le plan de ces fortifications qui devaient assurer Paris et la France contre le dehors? C'était la Belgique, ajoutée à notre territoire jusqu'à la Meuse et au Rhin; c'était, en Alsace, notre frontière rétablie telle qu'elle était avant 1815; c'étaient les provinces rhénanes, comme on l'a vu dans le *Rapport au roi*, détachées de la Prusse, satisfaite par une large et belle compensation, pour former un État séparé, qui devait être bienveillant pour la France, au lieu d'appartenir à une puissance rivale. La France se fortifiait naturellement ainsi en s'élargissant. Paris, couvert sans être menacé, avait pour remparts toutes les forteresses de la Belgique; en Alsace, Vanloo; et pour fossés, la Meuse et le Rhin.

Mesurons d'un dernier coup d'œil l'espace parcouru en quinze ans. La restauration, qui avait reçu les finances de la France anéanties et dans les voies de la banqueroute, les avait portées, en 1830, à

un degré de prospérité qui nous mettait en mesure de tout entreprendre ; la restauration, qui avait reçu, des mains de l'empire, la France envahie par l'Europe armée, et n'obtenant qu'avec peine les traités de 1815, quelque durs qu'ils fussent, avait porté la puissance politique de notre pays à un tel point, qu'il était, en 1830, l'arbitre de la paix et de la guerre en Europe ; que son drapeau brillait sur les remparts d'Alger, après une victoire remportée contre l'Angleterre, avant de l'avoir été contre la barbarie musulmane ; et qu'enfin les traités de 1815 étaient moralement déchirés, et qu'il ne s'agissait plus que de savoir si la plume de nos diplomates en bifferait les dernières clauses, ou si l'épée de nos soldats en jetterait les morceaux aux quatre points du ciel.

LIVRE QUATRIÈME.

HISTOIRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

De la France

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

CHAPITRE Ier.

DE LA POSITION EXTÉRIEURE QUE LA RÉVOLUTION DE JUILLET FIT A LA FRANCE.

I.

Considérations préliminaires.

Au moment où la France allait recueillir les fruits de la politique extérieure que la restauration suivait depuis quinze ans, la monarchie fut emportée par l'insurrection de juillet. Nous n'avons pas à développer ici les causes de cet événement; il suffira de dire qu'il faut moins les chercher dans la volonté des hommes, que dans la fâcheuse influence des conditions mauvaises dans lesquelles la restauration avait été placée. Des esprits qui, sans admettre le fatalisme historique, connaissaient la puissance d'un prin-

cipe posé, et avaient plus de foi dans les idées que dans les faits, avaient prédit, dès l'origine, la chute du gouvernement royal. Au milieu de tant de causes de prospérités, ils avaient vu se former le nuage qui contenait les tonnerres qui éclatèrent pendant les trois jours. La constitution avait été ouverte à deux principes de gouvernement : ces deux principes devaient vivre dans un haineux voisinage, jusqu'à l'heure où ils s'armeraient l'un contre l'autre; la guerre était dans les prémisses, la bataille devait se trouver dans la conclusion. Or, pour soutenir cette guerre, la royauté n'avait que la lettre stérile d'un article 14, vaine formule écrite sur un morceau de papier; la chambre avait, dans le refus de l'impôt, un article 14 pratique. La chambre devait donc vaincre ; elle vainquit dans l'ordre moral par le refus de concours, derrière lequel apparaissait le refus d'impôt. Dès lors on arrivait à la lutte armée, qui devait se terminer par l'arbitraire ministériel, ou le triomphe complet du gouvernement parlementaire. Ce fut ce dernier dénoûment qui intervint. Sans doute les passions et les fautes des hommes, dans les deux camps, eurent plus ou moins de part aux dernières phases de la lutte et à son dénoûment ; mais, à moins de changer les conditions dans lesquelles la restauration était placée, il n'était guère possible d'éviter la lutte suprême qui amena sa chute. Les hommes choisissent les positions dans lesquelles ils se placent, ils peuvent en changer, et c'est par là que la liberté humaine exerce une action dans les affaires

du monde; mais ils ne sauraient détruire les relations logiques et naturelles des causes et de leurs effets; sans cela la volonté humaine prévaudrait contre la volonté de Dieu, qui est la logique même.

Ces considérations atténuent la part que prirent les hommes de l'opposition de gauche, au renversement de la monarchie. Les causes logiques, posées à l'origine, y travaillèrent plus puissamment que les volontés humaines. L'équité, dont l'historien doit se faire une loi, nous obligeait à présenter cette observation.

Dans le livre qui précède, nous avons recherché quelle influence produisit la présence du principe monarchique sur la situation des affaires extérieures de la France. Reste à examiner quelle action exerça son absence; c'est ce qu'on appelle, dans la langue mathématique, faire la preuve. S'il résulte de cet examen que notre pays a tenu au dehors un rang aussi élevé, que son crédit a été le même; s'il n'a rien perdu, depuis 1830, en prospérité financière, en considération morale et en puissance réelle, alors on sera autorisé à penser que le principe monarchique n'a eu qu'une influence secondaire sur les destinées de la France pendant la restauration. Mais si, au contraire, cette étude rend évident que, depuis 1830, la France a fait des pertes considérables en puissance morale, en prospérité financière et en force réelle; si l'on voit son crédit remplacé par le discrédit, son action sur les affaires européennes réduite à néant, et une inaction forcée, une im-

mobilité impuissante devenue son partage; si elle cède à l'Angleterre, depuis la révolution, autant de fois qu'elle lui résista sous la restauration; si elle est réduite à craindre le mouvement qu'elle désirait, et à désirer le *statu quo* qu'elle craignait, alors la cause sera jugée en faveur du principe monarchique.

Pour que ce travail soit complet, nous avons donc à esquisser l'histoire des affaires extérieures de la France depuis la révolution de juillet, et à donner une appréciation sommaire de l'action qu'elle exerça sur l'état de nos finances. Faisons, sur les hommes de cette révolution, la même remarque que nous avons faite sur les hommes de la restauration : nous nous tiendrons aussi éloignés de la satire à l'égard de nos adversaires, que du panégyrique à l'égard de nos amis. Ce n'est pas l'histoire des personnes, c'est l'histoire des choses que nous écrivons, et, afin de donner, à l'appréciation que nous avons à présenter, un caractère plus certain de vérité et d'impartialité, et de nous tenir en garde contre les préventions involontaires, nous aurons plus d'une fois recours aux appréciations politiques de ceux qui ont conduit les affaires, depuis 1830, et nous ne ferons que tirer les conséquences de leurs paroles et de leurs aveux.

Avant d'entrer en matière, il importe de bien définir les termes dont nous allons nous servir, car le malheur des temps où nous vivons veut que l'on abuse souvent des mots pour détruire le droit de

discussion sur les choses et la liberté de l'histoire, en attribuant, à ceux qui cherchent la vérité avec le calme et la loyauté commandés par des intérêts si grands, je ne sais quelle intention mesquine d'une opposition personnelle contre des pouvoirs déclarés inviolables. Les explications qu'il faut ici présenter, témoigneront contre les circonstances mauvaises au milieu desquelles l'historien, pour ne pas voir travestir sa pensée, est obligé de la commenter lui même. Lorsque nous parlerons de l'établissement de 1830, de la direction politique qui lui est imprimée, de la ligne qu'il a adoptée, des alliances qu'il a contractées, de ses actes, des conséquences qu'ils ont entraînées, nous en attribuerons la responsabilité aux hommes politiques qui en sont légalement responsables. Ainsi, M. de Talleyrand, le promoteur de l'alliance anglaise et l'inaugurateur du système diplomatique qui a été suivi pendant la première période de l'ordre de choses actuel, aura à répondre des résultats de cette alliance et de ce système; et tous les ministres qui ont dirigé les affaires seront responsables à nos yeux des actes intervenus pendant leur administration. Lorsque nous aurons à traiter des nombreux sacrifices faits à l'intérêt politique dominant depuis 1830, nous voudrons indiquer que ces sacrifices ont été souscrits par les intérêts de domination, d'influence et de lucre qui, dans la société telle qu'elle est constituée, ont exploité l'ordre de choses actuel à leur profit, et ce seront encore M. de Talleyrand et les ministres qui

ont représenté ces intérêts égoïstes et exclusifs, qui demeureront responsables de ce qui a été fait dans ce sens. Ce sont là les termes de la loi, nous les acceptons. Notre but n'est pas de faire de l'opposition contre les personnes ; mais d'arriver, par une étude sérieuse et approfondie, à présenter une histoire loyale et complète des affaires extérieures de la France depuis 1830.

II.

Nouvelle situation de la France.

La veille de la révolution qui fut opérée dans les trois journées, nous dations de notre succès en Espagne, de notre intervention en Grèce, de l'avantage que nous avions obtenu dans les négociations diplomatiques relatives aux affaires d'Orient, de notre victoire d'Alger; le lendemain nous datâmes de Waterloo. Le 29 juillet 1830, la France avait reculé de quinze ans en trois jours.

En nous exprimant ainsi, nous ne cédons ni à une rancune passionnée contre ceux qui renversèrent la maison de Bourbon, ni à notre attachement raisonné pour le principe qui venait d'être détrôné ; nous ex-

primons un fait. Ce fait avait été prévu et annoncé avant la révolution de 1830, par un journal de l'opposition, et il s'en était servi pour empêcher ceux qui marchaient avec lui, de croire à une révolution. Il la disait impossible, parce que, répétait-il, « une révolution replacerait la France vis-à-vis » l'Europe dans la situation où elle se trouva pen- » dant les Cent jours (1). » Cette révolution, qu'on disait impossible, fut cependant opérée les 27, 28 et 29 juillet, et elle prit le caractère d'un fait accompli, le 9 août 1830.

En exposant l'influence fâcheuse qu'elle exerça immédiatement sur nos affaires extérieures, nous n'avons pas la pensée de prétendre que les cabinets européens prirent à cœur la cause de la monarchie qui tombait, et qu'ils se séparèrent du nouvel ordre de choses par attachement pour la branche aînée de la maison de Bourbon, ou par respect pour ses droits. La politique de principes obtient peu de faveur dans notre siècle, et la diplomatie européenne est une arithmétique d'où l'affection est soigneusement bannie comme une erreur de calcul. On n'a pas oublié les preuves que nous avons eu occasion de donner, dans le cours de cette exposition, afin d'établir que les cabinets européens, depuis 1789, n'avaient jamais sincèrement travaillé au rétablissement de la monarchie en France. Leurs dispositions n'étaient pas changées au moment de la chute

(1) *Journal des Débats*, du 21 février 1830.

de Charles X, et les intérêts de la maison de Bourbon, et le renversement de l'ancien droit de la France, ne furent pas au nombre des motifs qui déterminèrent leur conduite à l'égard de la révolution de 1830. Nous ne croyons pas calomnier la diplomatie européenne, en disant qu'elle puisa la raison de sa politique dans deux ordres de considérations qui lui étaient entièrement personnels. Elle envisagea les événemens de juillet sous le point de vue de l'influence qu'ils pouvaient exercer sur la situation de l'Europe et sur celle de la France. Il résulta, de cet examen, deux convictions qui dominèrent la conduite de tous les cabinets : c'est que les événemens de 1830 étaient une menace et pouvaient devenir un danger pour l'Europe; mais qu'ils étaient, dès à présent, une cause d'affaiblissement pour la France. Cette seconde considération les fit immédiatement accepter par la plupart des chancelleries européennes; la première considération détermina les cabinets à les surveiller et à les renfermer étroitement dans le cercle où ils dominaient. La politique européenne eut donc dès lors deux buts à atteindre : d'abord empêcher la révolution de 1830 de passer, de l'état moral d'une menace, à l'état effectif d'un danger réel et immédiat pour l'Europe; ensuite, s'en servir contre la France.

Les Cent jours recommençaient, comme les publicistes du *Journal des Débats* l'avaient prévu; seulement c'étaient les Cent jours avec Napoléon de moins. L'Europe, qui n'avait pas à craindre les

coups de génie de ce grand gagneur de batailles, trouvait donc, sauf le danger moral, son profit dans cette reprise des Cent jours. Sa politique avait vue sur deux systèmes entre lesquels elle devait choisir selon l'événement. La révolution de 1830 voudrait-elle se faire sa place en Europe? On marcherait contre elle, et l'on profiterait du péril commun dont le principe révolutionnaire menaçait toutes les monarchies, pour reformer une coalition contre la France, avec l'espoir de retrouver cette carte fatale dont l'empereur Alexandre avait donné la copie à M. le duc de Richelieu. La révolution de 1830 se résignerait-elle à la position de surveillance et d'isolement qu'on lui réservait? On mettrait son existence à profit dans toutes les questions qui viendraient à s'ouvrir, afin d'exclure et d'accabler l'intérêt français, en affectant de le confondre avec l'intérêt révolutionnaire. Tout dépendait du parti que la révolution de 1830 choisirait; mais, dans tous les cas, l'Europe était décidée à se servir de la révolution de 1830 contre la France.

En étudiant les choses sous ce point de vue, la conduite des cabinets s'explique d'une manière parfaitement logique, et on voit clair dans les mobiles qui déterminèrent la reconnaissance accordée, par les États voisins, à l'état de choses qui se fondait chez nous. Les faits sont ici d'accord avec les raisonnemens. Quelle fut la première nation qui reconnut l'ordre de choses nouvellement établi à Paris? Ce fut l'ennemie naturelle de la France,

celle dont nous venions d'avoir à combattre la malveillance derrière les Pyrénées, en Grèce, en Orient, sur la Méditerranée; celle qui, partout, s'était opposée à la gloire et à la grandeur de notre pays : ce fut l'Angleterre. Quel fut le dernier gouvernement qui reconnut le nouvel ordre de choses? Ce fut celui qui, dans toutes les questions, s'était montré favorable aux intérêts français, parce qu'ils étaient en harmonie avec les siens ; qui était prêt, pour prix de notre alliance, à contribuer à nous faire restituer notre frontière d'Alsace, et à nous faire assigner, dans un nouveau partage de l'Europe, la Belgique: c'était la Russie. L'ennemie naturelle de la France voyait donc les événemens de 1830 avec joie; l'alliée naturelle de la France les voyait à regret, non sans doute par pure générosité, en ne considérant que l'intérêt français, mais parce qu'on voit diminuer avec peine la puissance d'un peuple qu'on regarde comme un allié naturel, par suite du détriment qu'on en éprouve dans sa propre puissance.

III.

Des deux lignes qu'on pouvait suivre, et du résultat de celle qu'on suivit.

La double face de la politique européenne et la position d'expectative qu'elle avait adoptée en pré-

sence des événemens qui venaient de s'accomplir en France, laissaient l'initiative aux politiques qui dirigeaient les conseils de la révolution de juillet. C'était elle qui allait décider de sa situation en Europe.

Une première considération devait naturellement se présenter à l'esprit des politiques du nouvel ordre de choses.

Dans la société civile, les existences depuis long-temps établies n'ont pas besoin de se faire accepter; elles conservent leur place naturellement, et personne ne songe à la leur disputer, parce qu'il y a long-temps qu'elle est marquée; elles ont des influences acquises, des liens formés, des intelligences partout. Mais quand des existences nouvelles viennent à se produire, quand elles se frayent violemment la route, et qu'elles brisent en quelque sorte le cadre pour y entrer, il faut qu'elles conservent, pendant long-temps, quelque chose de l'audace qui a marqué leur début; qu'elles soient toujours prêtes à montrer que l'énergie, avec laquelle elles se sont produites, n'a pas dégénéré; qu'elles soient, en un mot, toujours sur le qui vive. Il en est de même en politique. Les établissemens anciens se défendent par leur antiquité même, par le poids de leurs alliances, par les habitudes et les traditions de leur politique; les établissemens nouveaux, n'ayant aucun de ces avantages, se défendent par le caractère: ce qui serait souvent témérité chez d'autres, n'est qu'une résolution nécessaire chez eux; et il y a des hardiesses calculées qui ne sont que de la prudence

dans des hommes ou des gouvernemens sur les mouvemens desquels tout le monde a les yeux, pour les accabler, s'ils montrent un moment d'hésitation et de faiblesse. C'est ce que comprit parfaitement Cromwell, lorsqu'après avoir fondé un nouveau gouvernement en Angleterre, il le prit de si haut avec toutes les puissances de l'Europe, exigea que la Hollande abaissât son pavillon devant le sien, se fit le protecteur des réformés de toutes les nations, contraignit le duc de Savoie à révoquer les mesures qu'il avait prises contre les religionnaires de ses États, et ordonna à son ambassadeur de quitter la France dans les vingt-quatre heures, si le cardinal Mazarin n'accordait pas une amnistie aux protestans de Nîmes. Il sentait bien qu'il ne se ferait respecter au dehors qu'à condition de se faire craindre, et que, plus son pouvoir était nouveau et pouvait être désagréable, plus il fallait qu'il fût fier et résolu.

Cette première considération, toute générale, conduisait à une considération qui s'appliquait plus particulièrement à la révolution de 1830. Quand elle recherchait par quels moyens elle imprimerait à sa politique ce caractère de résolution et de fermeté dont il vient d'être parlé, voici ce qu'elle trouvait. Elle arrivait avec une politique naturelle qu'on pouvait blâmer ou approuver, mais qui enfin lui appartenait. Si elle n'avait pas été connue d'avance par les discours de ses orateurs et de ses hommes d'État, les insurrections de la Pologne, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Italie, en auraient indiqué le sens.

Quand on change la situation d'un peuple, il faut en même temps changer sa politique ; car des effets identiques ne peuvent sortir de causes diamétralement opposées. On aurait certainement pu blâmer, mais on aurait compris des hommes qui, en arrivant en juillet, auraient fait un appel à toutes les idées révolutionnaires de l'Europe, et auraient remplacé, par des insurrections excitées dans toutes les monarchies, les alliances naturelles de la France, qu'ils brisaient par leur avènement. Cette réalisation de la terrible métaphore de M. Canning, empruntée à Éole, déchaînant à son gré les tempêtes, et donnant, pour alliés, à un peuple, les grands vents qui bouleversent le monde, était la seule politique étrangère qui parût en harmonie avec les faits nouveaux. Cette politique exposait la France à des désastres, cela est indubitable ; et l'on conçoit que des cœurs honnêtes aient reculé devant l'idée de l'appliquer. Mais enfin cette politique devenait naturelle et logique après 1830 ; car les alliances naturelles qu'on ôtait à la France, ne pouvaient être remplacées que par des alliances révolutionnaires. De deux choses l'une : ou il fallait renoncer à accomplir cette révolution ; ou, en l'accomplissant, il fallait prévoir la situation fâcheuse où l'on placerait la France, en n'acceptant pas les conséquences de la révolution jusqu'au bout.

La première de toutes les conséquences à tirer des trois journées, c'était l'urgence de rompre révolutionnairement les traités de 1815, et de déter-

miner, l'épée à la main, le remaniement de l'Europe. Sans doute, même sous le principe monarchique, la France, dépouillée de ses frontières de l'est et du nord, était à l'étroit et se sentait mal à l'aise dans les limites que les appréhensions des cabinets avaient resserrées, par le traité de Vienne, autour de cette grande agitatrice du monde; cela est si vrai que l'on a vu la politique monarchique tendre perpétuellement à sortir de ce cercle fatal, et toucher en 1829 au but de ses efforts. Mais, à cette époque cependant, la France puisait, dans le système de ses alliances, une force qui atténuait singulièrement le vice de sa position. Il était impossible que la Prusse ou l'Autriche, les deux puissances qui pouvaient la menacer du côté où le congrès de Vienne avait laissé sa porte ouverte, fissent un mouvement contre elle sans être retenues ou inquiétées par la Russie, intéressée à ce que la France soit forte, à cause de ses rivalités orientales avec l'Angleterre et de ses rivalités continentales avec l'Autriche, qui se trouvait en outre menacée par le Piémont et le royaume de Naples, ces alliés naturels de la France. L'avènement de la révolution de juillet changeait complètement cet état de choses. Les mêmes dangers continuaient à exister pour notre pays, en raison des motifs de divisions que la politique des intérêts fait naître entre la France d'une part, et la Prusse et l'Autriche de l'autre; mais, en outre, elle était menacée de nouveaux dangers par suite des motifs de divisions résultant de l'avène-

ment d'un principe qui rendait ses relations bien plus difficiles avec deux États dominés par la crainte de voir la révolution passer les Alpes et le Rhin. Enfin, pour tout couronner, elle perdait l'alliance de la Russie, celle de tous les États d'Italie et celle de l'Espagne, dont la tranquillité intérieure se trouvait menacée par ses principes, c'est à dire qu'elle perdait les seuls moyens qu'elle eût de neutraliser les périls de la situation territoriale que les traités de 1815 lui avaient créée.

Il importe de prouver que cette appréciation n'a rien d'exagéré ni de partial, en montrant qu'elle est pleinement justifiée par les paroles d'un homme qui a souvent conduit les affaires extérieures de la révolution de 1830, et qui doit connaître dans quels termes elle se trouve avec l'Europe. Nous avons envisagé les choses au point de vue logique; voilà comment M. Thiers, qui, par suite de sa haute position dans les affaires, a pu les envisager au point de vue diplomatique, exposait le résultat de ses observations dans la séance du 22 janvier 1842 : « Sous la » restauration, » disait-il, « la Russie était l'alliée de » la France. Il y avait entre les deux souverains des » rapports d'intérêt : sous la restauration elle était » notre alliée forcément; depuis 1830 elle a cessé » de l'être. La commotion électrique que la France » a communiquée à toute l'Europe s'est fait ressen- » tir surtout en Pologne. La Russie a senti tout à » coup qu'il y avait entre ses intérêts actuels et les » nôtres, je ne dirai pas antipathie, mais une dif-

» férence profonde. Pour les gouvernemens alle-
» mands il n'y en a pas un qui ne regarde la France
» comme une ennemie très redoutable. Il y a à cela
» deux motifs : un intérêt territorial, et un intérêt
» de principe. M. Pitt avait dit en 1805 : *Il faut*
» *brouiller irrévocablement la France avec l'Alle-*
» *magne en donnant à celle-ci des possessions sur le*
» *Rhin*. Cela fut réalisé en 1815 : les principaux
» princes d'Allemagne ont des possessions sur le
» Rhin ; c'est pour cela qu'au moindre trouble nous
» les aurions contre nous. En outre, vient la ques-
» tion de principe. La grande difficulté des gouver-
» nemens allemands, c'est la demande des constitu-
» tions. Quand la France s'agite, les têtes fermentent
» en Allemagne et en Italie, et les idées se réveil-
» lent avec d'autant plus d'ardeur que les peuples,
» qui seraient tentés de se soustraire au joug qui
» pèse sur eux, attendent plus de la France. Qu'en
» résulte-t-il ? c'est que toutes les puissances du
» continent sont en réalité contre nous. On ne veut
» pas faire la guerre, non ; mais, autant qu'on le
» peut et sans trop de danger, on veut annuler notre
» influence dans toutes les grandes questions. On ne
» veut qu'une chose, vous amoindrir, vous annihi-
» ler, vous faire jouer un rôle inférieur à celui que
» vous avez joué autrefois. »

Les paroles de M. Thiers viennent, on le voit, confirmer tout ce qui précède ; l'appréciation qu'il présente de la situation diplomatique de la France et des dispositions des cabinets à son égard, depuis la

révolution de 1830, est exactement conforme à celle qui vient d'être présentée. Le jugement de l'homme qui a été deux fois ministre des affaires extérieures du cabinet du Palais-Royal, se rencontre avec le jugement exprimé dans cette histoire. « Depuis 1830, » toutes les puissances du continent sont en réalité » contre nous. »

Si donc la position faite à la France par les traités de Vienne était difficile sous la monarchie, elle devenait intolérable depuis la révolution de juillet. Ces traités reprenaient toutes leurs forces, toutes leurs menaces, toute leur hostilité. La Prusse et l'Autriche, ces deux sentinelles posées par l'Europe, sentaient se reformer derrière elles la coalition qui s'était dissoute pendant la restauration. Au lieu d'être contenues par la Russie, elles étaient appuyées par elle. Ce pacte malveillant n'était plus, depuis long-temps, qu'une lettre morte; l'esprit y rentrait du moment que la révolution mettait le pied en France. L'état de choses que la royauté nous avait épargné en 1815 en donnant à l'Europe la garantie d'un principe, se réalisait. Notre pays se trouvait placé sous la haute surveillance de la police européenne, il continuait à dormir, la porte ouverte, et sur le seuil de cette porte se tenait l'Europe ennemie, coalisée contre nous en cas d'une lutte militaire, associée contre nous en cas d'une lutte diplomatique, de manière à avoir trois armées contre une sur le champ de bataille, trois voix contre une dans les congrès.

Si donc la révolution invoquait comme un abri ces traités qui allaient tomber au souffle de la fortune de la restauration, et dont le sens politique était de tenir des issues ouvertes aux coalitions européennes sur notre territoire, dans la prévision d'une révolution violente et belliqueuse, elle consentait à vivre dans des limites où elle était, pour ainsi parler, privée d'air. Elle se résignait à se placer dans une position où elle sentait de tous côtés l'étreinte de l'Europe, qui, allongeant ses bras autour d'elle, prévenait toutes ses démarches et paralysait tous ses mouvemens. Les avant-postes de l'Europe, placés sur le Rhin et la Meuse, s'avançaient si loin, que la révolution se trouvait, pour ainsi dire, gardée à vue. Comment bougerait-elle, quand elle se verrait dans la situation d'un homme portant, il est vrai, à son côté une longue épée, mais trop étroitement étreint par ses adversaires pour réussir à mettre la main sur la poignée? En outre, l'acte de défaillance que la révolution commettrait en acceptant les traités de 1815, tout inévitable qu'il pût être, ne devait pas pour cela demeurer stérile. Dans les affaires humaines, le *statu quo* est une utopie: lorsqu'on ne monte pas, on descend. Un pas rétrograde doit avoir pour effet nécessaire d'amener un autre pas en arrière, et toute concession mène à une concession nouvelle, parce qu'elle fait croître, en proportion inverse, la force de celui qui a obtenu la première, et la faiblesse de celui qui a été contraint d'y consentir.

En acceptant les traités de 1815, voilà la situation et l'avenir que les politiques de l'établissement de juillet acceptaient; ils les acceptèrent cependant. Ils crurent que, tout mauvais et tout pesans qu'ils fussent, ils étaient préférables encore à une conflagration universelle. Ils désespérèrent de la puissance de leur principe. Qu'ils aient eu raison d'agir ainsi, ce n'est pas à nous de le contester; mais s'ils eurent raison de ne pas suivre la politique révolutionnaire, c'était un tort que d'avoir fait une révolution. On avait rendu en effet la position de la France plus mauvaise au dehors, sans avoir aucun moyen de l'améliorer; on avait agi de manière à lui faire sentir plus cruellement le poids des traités de 1815, sans avoir l'intention ni la faculté de les secouer; on avait reformé la coalition européenne à peu près dissoute, sans avoir aucune chance de lutter contre elle. La révolution, faisant les affaires de la France sur le terrain des traités de 1815, devait les faire inévitablement beaucoup plus mal que la monarchie; outre les intérêts politiques, elle rencontrait les intérêts de principes pour lesquels ces traités avaient été signés. Il était dès lors indiqué que les politiques du nouveau régime, n'osant pas jouer la partie de la révolution en Europe, et ne pouvant pas, à cause des conséquences attachées à leur origine, jouer celle de la monarchie, seraient exclus et nous feraient exclure, avec eux, de toutes les grandes affaires.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE L'ALLIANCE ANGLAISE.

I.

Nécessité politique et danger national de cette alliance.

L'étrange anomalie d'une révolution cherchant un abri sous la protection menaçante des traités de 1815, produisit bientôt une autre et plus étrange anomalie, qui a dominé toute la première période diplomatique du système actuel. On ne saurait changer l'essence des principes et la logique des choses humaines : les ministres du nouveau gouvernement sentirent, de prime abord, que, malgré la paix menteuse qui régnait, une sourde guerre couvait dans les entrailles de la situation. Malgré les con-

cessions, les promesses, les abdications de principes, les causes inhérentes à la révolution de 1830 agissaient en elle, elles produisaient leurs conséquences, et quelques unes de ces conséquences agitaient l'Europe, troublaient l'économie de ces traités de 1815, que les directeurs de la politique de juillet avaient acceptés, et se trouvaient cependant si inséparablement liées à l'existence du nouvel ordre de choses, qu'on ne pouvait les abandonner. Cela fit que, dès les premiers momens de la révolution de 1830, les hommes d'État qui dirigeaient ses conseils, et en particulier M. de Talleyrand, qui en était l'âme, cherchèrent par quels moyens on pourrait prévenir le passage de la coalition diplomatique à la coalition armée, en tenant en échec les trois grandes monarchies du Nord.

L'intérêt russe, l'intérêt autrichien et l'intérêt prussien marchaient ensemble, parce que les deux derniers comprenaient qu'ils auraient besoin du premier si la révolution française sortait encore une fois, comme en 1793, de son lit pour inonder leurs États, qui sont en contact immédiat avec elle. Les politiques de 1830 considérèrent alors que l'Angleterre avait été l'âme de toutes les coalitions, et que ses guinées en avaient été le nerf; or, un homme aussi habile que M. de Talleyrand, aussi nourri des traditions diplomatiques et aussi versé dans les affaires contemporaines, ne pouvait craindre que le cabinet de Londres fût arrêté par des considérations de principes qui n'entraînaient pas pour lui des

dangers matériels, à cause de sa position insulaire. La diplomatie de l'Angleterre est athée, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne se sert pas des principes politiques qui ont de la puissance dans les autres États, mais qu'elle les admet ou les rejette avec indifférence, selon ses intérêts du moment. La liberté, la légitimité, la religion, l'humanité, ne sont pas, nous ne disons point pour la nation, mais pour la politique anglaise, des maximes de gouvernemens; ce sont des enseignes qu'elle adopte au besoin pour soutenir ou achalander, qu'on nous passe ce terme, une branche de son commerce. En France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Grèce, dans l'Inde, sur toutes les mers et sur tous les continens, elle a défendu tour à tour les principes les plus opposés, suivant les convenances de ses intérêts particuliers. Après avoir fait la traite des noirs avec plus d'inhumanité que toutes les autres nations européennes, n'a-t-elle pas été tout à coup saisie d'une sympathie touchante pour les noirs, et d'un zèle ardent pour l'abolition de la traite, dès qu'elle a eu conquis, dans l'Inde, un territoire peuplé de quatre-vingt-dix millions d'habitans, et situé dans les conditions de la température la plus convenable pour la culture des produits que les nations, qui ont des possessions tropicales, ne peuvent faire cultiver qu'à l'aide des noirs? tant il est vrai que l'Angleterre adopte tous les principes, même ceux de l'humanité et de la philanthropie, quand il s'agit de s'assurer un monopole! Des faits récens, au nombre

desquels il faut compter les intelligences de l'Angleterre avec les cortès espagnoles, en 1823, et le fameux discours de M. Canning, indiquaient suffisamment que le cabinet de Saint-James n'avait pas plus d'éloignement pour le principe révolutionnaire que pour tout autre principe. Dès lors le système de l'alliance anglaise était trouvé. Reste à dire à quel prix.

Après la première révolution, et au moment où Napoléon, qui portait en lui la force militaire et la discipline des camps, appelée pour un temps à remplacer l'ordre social détruit, s'empara du pouvoir, l'Angleterre, qui devait lui livrer une si longue guerre, lui offrit de le reconnaître, mais à des conditions si dures et si avilissantes qu'il ne les accepta pas (1). Ce souvenir historique était utile à rappeler parce qu'il peut servir à éclairer les mobiles de la politique anglaise. L'intérêt anglais n'a donc ni éloignement ni sympathies pour les hommes quels qu'ils soient, pour les formes de gouvernement quelles qu'elles puissent être; le cabinet de Saint-James aurait reconnu Bonaparte, qu'il combattit à toute outrance sur toute la surface du globe, si Bonaparte avait voulu humilier sa gloire et sacrifier nos intérêts nationaux. Il y a pour le gouvernement anglais des questions d'utilité; il n'y a point pour lui de questions de principe. L'intérêt britanique peut s'al-

(1) C'était sous le ministère de Fox. Le fait est rapporté par un diplomate distingué, M. Artaud.

lier à des gouvernemens anciens comme à des révolutions, il n'y a qu'un intérêt avec lequel il ne puisse pas s'allier, c'est l'intérêt national du peuple avec lequel il traite, surtout quand ce peuple s'appelle la France. Tout au contraire, le prix que le gouvernement anglais met alors à son alliance, c'est le sacrifice de l'intérêt français.

Cette leçon, que nous donne l'histoire contemporaine, trouve son explication dans la nature même des choses, et c'est la vérité la plus ancienne et la plus constante de notre histoire. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavanes, écrivait dès 1546 : « Les Anglais » se sont conservés en troublant leurs voisins. Il y » a trente ans qu'ils entretiennent la guerre civile » en France et en Flandre, désirant épuiser l'ar- » gent de l'une et les hommes de l'autre, et meuvent » les guerres entre les Espagnols et les Français, » sèment, dilatent, embrasent le feu et le sang en » la maison d'autrui pour faire prospérer la leur. » Trois siècles ont passé sur cette définition de la politique anglaise sans la vieillir; voilà ce qu'elle était hier, ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle sera demain. Si, parmi ses voisins, l'Angleterre a voué une haine toute particulière à la France, haine intéressée sur laquelle le temps ne peut rien, et qui ne saurait disparaître qu'avec les motifs qui l'ont fait naître et l'entretiennent, c'est que la France est en Europe l'obstacle principal à la politique anglaise.

La politique anglaise se compose de trois intérêts : une industrie illimitée, un commerce illimité, une

puissance maritime illimitée, qui est la suite et la condition des deux premiers intérêts qui dominent la politique anglaise, politique qu'elle ne peut changer sans bouleverser sa constitution sociale, financière et politique. Les industriels et les négocians de l'Angleterre ressemblent un peu à ces terribles plébéiens de Rome auxquels il fallut donner le monde à conquérir, pour qu'ils ne renversassent pas l'État; il faut leur donner le monde à exploiter. L'activité de cette population industrielle et commerçante s'est tournée vers la mer; l'esprit du lucre a remplacé l'esprit de la gloire, et les patriciens de l'aristocratie anglaise, qui ont plus d'un rapport avec les patriciens du sénat romain, paient, depuis un siècle, la rançon du pouvoir avec les richesses de l'univers. Au rebours de la Rome antique, devenue riche parce qu'elle voulait être puissante, l'Angleterre est donc devenue puissante parce qu'elle voulait être riche, et qu'en politique, à côté d'une bourse pleine d'or, il faut toujours mettre une épée nue. Rome conquérait des sujets, l'Angleterre conquiert des consommateurs, et son industrie, son commerce, sa puissance maritime, croissant d'années en années, sont arrivés à ce point, que l'industrie anglaise, dont la puissance est centuplée par ses machines, a besoin, pour vivre, d'avoir la plus grande partie de l'univers pour consommateur; que le commerce anglais, qui a grandi en proportion directe des accroissemens que prenait l'industrie, a besoin, pour vivre, d'être le pourvoyeur du monde; que la marine anglaise,

pour protéger ces deux intérêts fondamentaux de l'Angleterre, a besoin d'exercer la dictature sur les mers. Ces trois nécessités viennent se rattacher à une nécessité financière, impérieuse et terrible, à laquelle il faut que l'Angleterre satisfasse, sous peine de mort, celle de trouver chaque année le budget colossal réclamé par l'intérêt de la dette prodigieuse que lui a léguée le passé, et les frais d'un empire immense qui tend fatalement à s'accroître d'année en année; car l'épée seule peut protéger le monopole commercial et le monopole industriel qui sont, qu'on nous passe ce terme, autrement employé par Sully, les deux mamelles qui nourrissent l'Angleterre. C'est là ce que les diplomates ont appelé, avec raison, la politique illimitée de la Grande-Bretagne.

Tout peuple qui peut aspirer à produire à aussi bon compte que l'Angleterre; à paraître auprès d'elle sans désavantage sur les grands marchés du monde; à défendre, contre la dictature du pavillon anglais, la liberté des mers, est l'ennemi né de l'Angleterre. Or, de tous les peuples, celui qui, par sa position géographique, l'étendue de ses côtes, les productions de son sol, le génie de sa population, est le plus manifestement appelé à remplir cette mission en Europe, c'est la France. Il y a donc, entre l'Angleterre et la France, non pas une de ces rivalités passionnées qui peuvent céder au temps, mais une de ces antipathies profondes comme les intérêts, qui ont leur source dans la raison même des choses. On a dit « que la maxime fondamentale

» de la politique anglaise était de chercher d'abord » le mal de la France, ensuite le bien de l'Angle- » terre ; » on aurait dû dire plutôt que ce n'était là que le dédoublement de la même pensée, deux mots pour une même idée. De là vient que, si nos longues guerres avec l'Angleterre nous ont fait bien du mal, les courtes alliances que nous eûmes l'occasion de nouer avec elle, nous en firent encore plus. Sans remonter jusqu'au temps de Charles VI, où une reine coupable et des grands vassaux ambitieux livrèrent la France à la politique anglaise, la triple alliance que Dubois signa d'une main vénale, nous coûta la guerre avec l'Espagne, et, par suite de l'affaiblissement de cette puissance, notre alliée naturelle sur les mers, la ruine de notre marine, la perte de la Louisiane et du Canada. Pour que l'industrie, le commerce, la marine anglaise puissent suivre leurs tendances illimitées, il faut que l'industrie, le commerce, la marine française ne puissent pas prendre leur essor ; et, pour qu'il en soit ainsi, il importe que la France soit troublée au dedans et menacée sur ses deux frontières principales du Rhin et des Pyrénées. La tendance perpétuelle et invariable de la politique anglaise a donc été et sera toujours, dans les guerres comme dans les traités, de maintenir la France dans cette situation de trouble au dedans et de faiblesse au dehors, qui laisse le champ libre à l'industrie, au commerce et à la puissance maritime de l'Angleterre ; et, pour atteindre ce double but, elle aspirera en toute oc-

casion, soit à titre d'alliée, soit comme ennemie, à nous créer des inquiétudes et des dangers du côté des Pyrénées et du côté du Rhin. C'est cet ordre de faits que l'illustre duc de Fitz-James a développé avec une hauteur d'aperçus vraiment admirable, dans le discours qui se résume tout entier dans ce cri d'éloquence et de vérité : « L'alliance anglaise est un mensonge ! »

Le premier malheur politique de la révolution de 1830 avait été de maintenir les traités de 1815, qui tombaient; son second malheur, fut de jeter la France dans les bras de l'Angleterre, son éternelle ennemie, en rendant celle de toutes les alliances qui est la plus redoutable pour nos intérêts nationaux, nécessaire aux intérêts politiques du nouvel établissement.

II.

De l'influence de l'alliance anglaise sur les affaires extérieures de la France.

Ces principes une fois posés, pour bien comprendre l'alliance qui se forma entre l'établissement de juillet et l'Angleterre, il faut soigneusement distin-

guer les intérêts qui étaient en jeu des deux côtés.

En France, il y avait trois intérêts qui pouvaient être pris en considération : l'intérêt de ceux qui exploitaient le nouvel établissement, c'est à dire l'intérêt de ceux à qui il donnait l'influence, l'action, la direction, nous l'appellerons l'intérêt politique; l'intérêt révolutionnaire, c'est à dire celui de certains principes proclamés en juillet; et enfin l'intérêt français. Du côté de l'Angleterre, il n'y avait qu'un seul intérêt en cause, celui de l'Angleterre.

Ce simple exposé des situations respectives, indique que tous les sacrifices devaient venir des politiques de juillet. Quand on n'a qu'un intérêt à faire valoir dans une alliance, on ne le sacrifie point, parce qu'il est le motif même de l'alliance : un sacrifice suppose une préférence, et il n'y a pas de choix en présence de l'unité. Quand on a, au contraire, plusieurs intérêts de diverses natures, il est possible qu'on en préfère un aux autres, et que, par conséquent, on consente à sacrifier ceux auxquels on tient le moins, pourvu qu'on obtienne satisfaction pour ceux auxquels on attache le plus de prix. Il était donc à l'avance logiquement établi que, tant que l'alliance durerait, jamais l'intérêt anglais ne serait sacrifié; car l'alliance serait devenue pour l'Angleterre un effet sans cause, du moment qu'elle aurait été obligée de lui sacrifier l'intérêt britannique. Il en résultait nécessairement que l'intérêt français serait toujours sacrifié, puisque la satisfac-

tion donnée aux intérêts de l'Angleterre, suppose l'immolation de ceux de notre pays.

L'intérêt français ainsi éliminé de l'alliance par la force des choses, il ne restait plus que l'intérêt politique et l'intérêt révolutionnaire. Ces deux intérêts n'étant pas naturellement incompatibles avec l'intérêt britannique, on pouvait s'attendre à ce que l'alliance anglaise leur donnât satisfaction dans toutes les questions où ils ne se confondraient pas avec notre intérêt national, et où ils ne compromettraient pas les intérêts de l'Angleterre. Enfin, comme l'intérêt politique, étant plus restreint, était plus facile à satisfaire, et que c'était le seul sur lequel les directeurs de la diplomatie du Palais-Royal ne voulussent pas transiger, il était encore indiqué que ce serait l'intérêt dominant pour la partie contractante de ce côté-ci du détroit, de même que l'intérêt anglais prédominerait pour l'autre partie.

L'intérêt français, complètement sacrifié et mis hors de cause, l'intérêt révolutionnaire subordonné à l'intérêt politique des directeurs du nouveau gouvernement et à l'intérêt anglais, voilà quelles étaient, nous ne dirons pas les bases écrites, mais les bases nécessaires et inévitables du système de l'alliance anglaise. Il ne s'agit pas ici de la volonté des hommes, mais de la force des choses. On a beau presser une alliance, elle ne saurait rendre que ce qu'elle contient, et l'alliance anglaise ne contenait que les résultats que nous venons d'exposer. Nous ne prétendons pas que M. de Talleyrand, le créateur de

l'alliance, et tous les ministres qui ont adopté son système, avaient pris l'engagement écrit et formel d'immoler les intérêts nationaux partout où ils se trouveraient en conflit avec l'intérêt anglais; mais nous disons que cette immolation était le résultat logique et naturel de l'alliance anglaise. Il se présenta, dès le commencement de cette alliance, un fait bien remarquable et qui en indiqua sur-le-champ la portée. En 1815, le lendemain de l'invasion, M. de Talleyrand avait, on l'a dit, refusé à l'Angleterre, au nom de la restauration, d'acquiescer à un traité sur le droit de visite, désastreux pour notre pavillon; en 1831, le lendemain d'une insurrection qui émancipait, disait-on, notre politique, il acquiesça, au nom de la révolution de 1830, à ce traité qui était depuis si long-temps la pensée fixe de l'Angleterre. Qu'y avait-il donc de changé? Ce n'était pas le traité, ce n'était pas l'ambassadeur, ce n'était pas l'intérêt anglais, ce n'était pas l'intérêt français. C'était donc la situation qui ne permettait plus de protéger l'intérêt de la France et de résister à l'intérêt de l'Angleterre.

Si l'on veut jeter les yeux sur les diverses questions qui se sont succédées depuis 1830, on verra que les faits sont complètement d'accord avec ces principes. Rien pour l'intérêt national, peu de chose pour l'intérêt révolutionnaire, beaucoup pour l'intérêt politique dominant, tout pour l'intérêt anglais : voilà à peu près le résumé des résultats de cette alliance qui s'ouvre avec l'ambassade de M. de Talley-

rand à Londres, et ne se ferme qu'avec le traité du 15 juillet 1840.

Pendant cette période voici comment les pièces se placent sur l'échiquier européen : d'un côté la Russie, la Prusse et l'Autriche ; de l'autre le cabinet du Palais-Royal ; entre les deux camps, mais plus près du Palais-Royal, sans être cependant séparée de l'Europe, l'Angleterre.

III.

Question belge.

La première question qui s'ouvre c'est la question belge. Une révolution intervient à Bruxelles, que fera-t-on de cette révolution ? L'intérêt français demanderait qu'on réunît la Belgique à la France ; l'intérêt révolutionnaire exigerait que l'on constituât du moins la révolution en Belgique, afin qu'elle servît d'avant-garde à la révolution de juillet ; tous deux exigeraient que le nouvel état comprît le Limbourg et le Luxembourg, sans lesquels il ne saurait être homogène, compact et viable. L'intérêt des trois grandes monarchies du Nord ne saurait souffrir qu'on constitue la Belgique de manière à leur enlever la

porte qu'elles ont laissée ouverte sur notre territoire. L'intérêt politique dominant chez nous demande trois choses : qu'une restauration ne soit pas accomplie à Bruxelles à cause du danger d'un pareil précédent; qu'on n'institue pas un gouvernement républicain dans une contrée aussi voisine de la nouvelle monarchie; que le prince qui montera sur le trône belge ne soit ni un ennemi, ni un compétiteur. Quant à l'intérêt anglais, il lui importe peu que la Hollande perde cette belle province continentale, reçue en échange de ses colonies retenues par l'Angleterre à l'époque du traité de Vienne. Peut-être même le cabinet anglais ne voit-il pas avec déplaisir la Hollande, cette nation à la marine économe, qui frète à meilleur marché que la Grande-Bretagne, se dédoubler ainsi et Anvers écheoir à un peuple sans marine. Ce qui lui importe au plus haut point, c'est que la Belgique ne devienne pas française, car, en acquérant la Belgique, la France acquerrait avec Anvers ce port si redouté de l'Angleterre quand il est dans nos mains, et cette frontière qui, en rassurant notre pays du côté du continent, lui permet de tourner son activité vers les mers. Ce qui lui importe en second lieu, c'est que la Belgique soit anglaise : d'abord, au point de vue commercial, à cause de la facilité que doit trouver l'Angleterre à inonder par cette porte l'Allemagne et la France de ses produits; ensuite, et plus encore au point de vue politique, afin de retrouver, en cas d'une rupture, le champ de bataille de Waterloo pour une coalition nouvelle.

Regardez sous le mouvement des armées et sous la poussière et le bruit des événemens, vous verrez la solution qui intervient se dessiner dans le sens que nous avons indiqué. La Belgique manifeste l'intention de se donner à la France. Que va-t-il advenir? L'intérêt français n'est pas douteux, et l'on a pu voir dans la note approuvée par le conseil du roi Charles X en 1829, quels avantages l'acquisition de la Belgique apportait à la France. Mais l'intérêt anglais n'a pas oublié sa politique constante, qui lui faisait dire dans le traité de 1715 : « Jamais aucune » place des provinces belges ne pourra être possé- » dée par la France; » qui, en 1814, avant la réunion du congrès de Vienne, lui faisait poser en principe que « jamais la Belgique ne pourrait être » réunie à la France. » L'Angleterre, avant même que la Belgique délibérât dans son congrès national, a fait signer aux diplomates du Palais-Royal, comme condition *sine quâ non* de son alliance, un traité dans lequel il est expressément stipulé « qu'au- » cune des puissances signataires ne pourra recevoir, » ni pour elle ni pour un prince de la famille » régnante, la couronne de Belgique, si elle lui » était offerte. » L'intérêt anglais avait pris ses mesures. Ce traité rendait la réunion de la Belgique à la France diplomatiquement impossible. Le cabinet du Palais-Royal refuse d'accepter la Belgique, soit comme royaume pour le duc de Nemours, soit comme province pour la France. C'est l'exclusion de l'intérêt français que nous annoncions.

Alors la Belgique veut se donner au prince de Leuchtemberg ; mais le cabinet du Palais-Royal s'y oppose au nom de l'intérêt politique dominant ; le prince allié de Napoléon ne règnera pas. La Hollande veut la reconquérir ; l'intérêt politique dominant s'y oppose, et la campagne d'Anvers est résolument tentée ; la restauration ne s'effectuera pas en Belgique. Lord Posomby intime aux Belges l'ordre d'élire un roi ; c'est l'exclusion de l'intérêt révolutionnaire, qui aurait demandé un gouvernement démocratique, exclusion qui s'explique naturellement par l'intérêt politique dominant en France, qui exige un gouvernement qui lui soit analogue ; par l'intérêt européen, qui ne veut pas de république, et par l'intérêt anglais, qui n'entend pas courir les risques d'une guerre générale avec l'Europe pour servir l'intérêt révolutionnaire.

Après bien des conférences, des protocoles, deux campagnes aux frais de la France, quel est le dénoûment, et dans ce dénoûment quelle est la part de chacun ? L'intérêt français n'obtient rien. L'intérêt révolutionnaire n'obtient que la satisfaction stérile d'avoir vu la restauration hollandaise écartée. L'intérêt politique dominant en France obtient l'avantage d'avoir évité le voisinage d'une dynastie napoléonienne et d'une république ; le second avantage, d'avoir évité le précédent fâcheux d'une restauration ; enfin, le placement d'une princesse d'Orléans sur le trône de Belgique. La part de l'intérêt anglais est la plus belle. Ce sera une royauté

de fabrique anglaise qui gouvernera la Belgique. On choisit un prince pensionné de l'Angleterre, soumis nécessairement à ses volontés parce qu'il sait que, le jour où son trône précaire serait renversé, il ne trouverait les invalides de la royauté qu'à Claremont. Anvers appartiendra en outre à la marine anglaise puisque la Belgique n'a pas de marine, et les deux rives de l'Escaut demeurées à la Hollande annulent Anvers, perpétuellement bloqué. Enfin l'intérêt européen obtient, contre la révolution, la séparation du Limbourg et du Luxembourg d'avec la Belgique, afin que les têtes de pont de la confédération germanique, derrière laquelle se meuvent l'Autriche, la Prusse et la Russie, demeurent placées au-delà du Rhin, de la Meuse et de la Moselle. L'intérêt européen a donc eu, territorialement parlant, gain de cause contre l'intérêt révolutionnaire, l'intérêt anglais contre l'intérêt français. De notre côté, l'intérêt politique a seul obtenu une satisfaction.

On peut dire que la solution de la question belge était toute entière dans la solution de la question du Limbourg et du Luxembourg, qui ne fut fermée qu'en 1839. Dans la première phase, les politiques du nouveau gouvernement n'avaient pas manqué de cette hardiesse et de cette résolution si nécessaires aux pouvoirs qui se fondent. L'entrée de deux armées françaises en Belgique en présence des grandes puissances continentales, était un fait remarquable. L'intérêt politique l'exigeait, l'intérêt anglais y ac-

quiesçait, on ne recula pas; mais il fallait attendre la fin, car tout dépendait de la manière dont le territoire de la Belgique serait définitivement constitué. Le serait-il dans l'intérêt de l'Europe? le serait-il dans l'intérêt de la France? Puisqu'en effet on n'avait pu satisfaire pleinement l'intérêt français en acceptant la réunion de la Belgique à la France, il fallait au moins obtenir que la Belgique fût assez fortement constituée pour servir de barrière à l'Europe, et nous donner le temps d'arriver au secours des Belges, si l'on voulait violer leur neutralité. Pour cela il fallait qu'elle eût la rive gauche de l'Escaut, la forteresse de Maëstricht en deçà de la Moselle avec la citadelle du Luxembourg. « Si la délimitation réglée » par le traité des vingt-quatre articles de 1831, est » consacrée, » disait un homme dévoué au nouvel ordre de choses, à la Chambre des Pairs dans la discussion de 1839, « la Hollande est à quatre lieues » de Bruges, à quatre lieues d'Anvers, à six lieues » de Liége par les canons de Maëstricht. Aussi elle » est aux portes de tous les centres de la vie natio- » nale. En outre, ces traités relèvent le drapeau » orange aux portes d'Arlon. La Belgique est prise » par devant, par derrière, et entourée pour ainsi » dire d'une ceinture orange. » Il faut ajouter à cela que le drapeau orange, considération grave pour notre pays, se trouvait relevé aux portes de Metz.

Cette situation de la Belgique était extrêmement menaçante pour la France; les traités de 1815 conservaient ainsi tous leurs effets contre nous, et les

têtes de pont de la confédération germanique, se trouvaient toujours, comme nous l'avons dit, à quelques marches de Lille et de Valenciennes ; enfin le grand duché du Luxembourg, position politique de la plus haute importance, qui donne aux armées allemandes le moyen d'être d'un seul pas sur notre territoire, restait en dehors de la Belgique, et pouvait être étroitement rattaché à la Prusse par son accession à l'union des douanes allemandes, ce qui est arrivé depuis. On peut donc dire que, par cette délimitation, l'Europe se donnait barre sur la Belgique pour avoir barre sur nous.

Cette délimitation définitive fut cependant acceptée, en 1839, sous le ministère dont M. Molé était le chef. Les vingt-quatre articles triomphèrent. Le président du conseil dit à ce sujet des choses fort justes sur le respect dû aux traités; mais, s'il n'expliqua pas pourquoi tous les traités se trouvaient toujours défavorables aux intérêts français, il laissa échapper deux paroles qui révélèrent la vérité qu'il retenait captive. « Dans l'origine, dit-il, nous avons » reconnu que le traité des vingt-quatre articles » était obligatoire, mais qu'il pouvait être réformé » du consentement de toutes les parties. Est-ce la » France, à elle seule, vous entendez, Messieurs, à » elle seule qui, maintenant que le roi de Hollande » veut signer, refusera sa signature? » Voilà l'intérêt européen se dressant contre l'intérêt français. La seconde parole fut prononcée par le ministre dirigeant à la Chambre des Pairs. Il s'agissait d'expli-

quer la conduite de l'Angleterre qui, dans cette occurrence, n'ayant aucun intérêt à ce que la Belgique fût homogène et forte, et servît de barrière entre la France et l'Europe, avait voté pour la Hollande. « En Angleterre, » dit, à cette occasion, M. Molé à la Chambre des Pairs, « tout le monde » est Anglais; quand vous voudrez chercher l'ex- » plication de la conduite de l'Angleterre, cherchez- » la dans ses intérêts nationaux. » Voilà pourquoi l'intérêt anglais abandonnait l'intérêt français, et pourquoi la question belge, où nous semblions avoir l'avantage sur l'Europe, en 1831, était définitivement tranchée contre nous en 1839.

IV.

Question italienne.

La question italienne, moins compliquée que la question belge, parce qu'un moins grand nombre d'intérêts y sont en jeu, présente les mêmes résultats. L'intérêt français demandait que notre influence traversât les monts, et que la France devînt la protectrice de tous les États qui forment la grande famille italique, contre la puissance autrichienne, qui

s'accroît de jour en jour dans la Péninsule. L'intérêt révolutionnaire exigeait qu'on soutînt toutes les tentatives d'insurrection qui, de l'autre côté des Alpes, pouvaient, comme celle qui eut lieu dans les légations, créer des États analogues, par leurs principes, à la révolution de juillet ; ce fut, on le sait, le système de la révolution de 93. L'intérêt de l'alliance continentale s'y opposait formellement, d'accord en cela avec l'intérêt autrichien. L'intérêt politique des hommes qui exploitaient le nouvel établissement, n'était engagé dans cette question que par la double crainte qu'ils éprouvaient, de provoquer des troubles révolutionnaires et de voir même la majorité parlementaire leur échapper au dedans, en n'exerçant aucune action en faveur des insurrections italiennes, et d'allumer une conflagration universelle en intervenant. L'intérêt anglais n'était pas directement engagé dans cette question ; mais il inclinait plutôt vers la combinaison favorable à l'Autriche que vers celle qui, en faisant franchir les Alpes à l'influence française, lui donnait les moyens de réaliser cette fédération des intérêts méditerranéens, qui est une des terreurs de l'Angleterre.

Pour découvrir quels furent, parmi ces intérêts, ceux qui obtinrent satisfaction, il faut esquisser rapidement l'historique de l'occupation et de l'évacuation d'Ancône.

La première insurrection de la Romagne s'était déclarée le 4 février 1831 ; la première occupation des provinces, par l'armée autrichienne, corres-

pondit au mois de mars suivant; la première évacuation eut lieu au mois de juillet de la même année. « Cette évacuation, » disait M. de Broglie, dans la discussion de l'Adresse de 1839, « eut lieu sur la » demande expresse du gouvernement français; de- » mande appuyée de démonstrations qui ne laissaient » aucun doute sur la ferme résolution d'exiger, au » besoin, ce qu'il demandait. Le gouvernement » français dut songer à ce qu'il aurait à faire, si de » nouveaux troubles venaient à appeler, dans la Ro- » magne, l'intervention de l'Autriche. Des négocia- » tions s'ouvrirent de nouveau avec le Saint-Siége; » l'embarras était véritablement grand. D'une part, » la tranquillité rétablie dans les légations ne tenait » qu'à un fil; tout était à la merci de quelques agi- » tateurs, et, au premier signal, les troupes autri- » chiennes se mettaient en marche. Il fallait surtout » éviter l'occupation indéfinie de la Romagne. M. Pé- » rier prévit les éventualités et se tint prêt à agir. » Il déclara au Saint-Siége que la France ne pour- » rait souffrir, dans les États de l'Église, l'établis- » sement d'une république éphémère, incapable » d'exister par elle-même, et qui ne donnerait que » des embarras à l'Europe. Il représenta au Saint- » Siége la nécessité de prévenir le retour de sem- » blables troubles par le redressement des griefs » dont les populations pouvaient avoir à se plaindre, » par des réformes sociales et politiques, et par un » système d'institutions conformes aux désirs de ces » populations. »

On aperçoit sans peine ici le vice de la position du gouvernement de 1830, et les causes qui amenèrent l'expédition d'Ancône. M. le duc de Broglie parle, dans son discours, des efforts que firent toutes les grandes puissances pour obliger la cour de Rome à donner des institutions à la Romagne. Le bon sens indique que ces efforts n'avaient rien de sérieux. Les institutions dont on parle, auraient eu pour effet de rapprocher le cabinet du Vatican du cabinet des Tuileries. Il était donc plus que vraisemblable que les puissances qui travaillaient à exclure, de toutes les grandes affaires européennes, l'influence française soumise au principe révolutionnaire, ne lui ouvriraient pas l'Italie. L'Autriche surtout avait un double intérêt à ce qu'on n'accordât pas d'institutions aux légations. D'abord ce précédent l'aurait gênée dans ses possessions italiennes; ensuite personne n'ignore que la politique de l'Autriche, en Italie, est de nourrir le mécontentement des légations, en leur faisant entrevoir que leur position serait plus douce sous la domination autrichienne. Ainsi, nul doute que le gouvernement pontifical sût très bien qu'il était approuvé dans ses résistances. L'intérêt autrichien, l'intérêt russe, l'intérêt prussien étaient dans cette question contre l'intérêt français.

Cet espoir de faire donner à la Romagne une constitution, venant à se dissiper, le gouvernement de 1830 pouvait-il se reposer sur la force des traités pour empêcher l'influence autrichienne de s'accroî-

tre démesurément en Italie par une nouvelle intervention? Evidemment non, parce que les traités ne changent rien à la nature des choses. L'Autriche est, relativement à l'Italie, dans la même position que le cabinet russe relativement à la Turquie. Elle a barre sur la Romagne par sa position territoriale, et les traités ne peuvent pas faire que l'Autriche ne soit pas aux portes des légations et que la France n'en soit pas éloignée. Une seule chance restait ouverte, celle d'être appelé, concurremment avec l'Autriche, à intervenir; ce qui eût été une étrange anomalie pour un gouvernement qui avait posé le principe de la non intervention. Mais cette chance même se fermait, lorsqu'on venait à considérer que l'intérêt des gouvernemens italiens avait tout à craindre du principe politique du gouvernement de juillet; de sorte que ce gouvernement avait, à la fois contre lui, en Italie, l'intérêt autrichien et l'intérêt de tous les gouvernemens de la Péninsule.

Tel était l'état des choses, lorsque la seconde insurrection, en Romagne, amena la seconde intervention autrichienne. A cette nouvelle, M. Périer proposa, à la conférence des grandes puissances, l'occupation d'Ancône par une garnison française, comme contrepoids de l'intervention autrichienne dans les légations. L'Autriche, comme M. Molé l'a révélé dans son exposé diplomatique, répondit qu'il fallait s'adresser à Rome, et que, pour elle, elle ne croyait pas que le Saint-Siége réclamât cette occupation. Le Saint-Siége commença par refuser. On

insista tellement, que le mot de résignation fut enfin prononcé. Il signifiait : nous sommes les plus faibles, vous êtes les plus forts ; nous subirons ce que nous ne pourrons empêcher. Il n'y avait pas de réponse positive quand l'expédition mit éventuellement à la voile. Ancône fut forcée. « Cette occupa-
» tion violente, » continue M. Molé, « excita de
» vives réclamations de la part de tous les cabinets,
» de plus vives de la part du gouvernement papal.
» Enfin, notre ambassadeur fit signer une conven-
» tion pour régulariser ce qui avait été fait. »

Il importe de reproduire ici le texte de cette convention :

1° Les troupes débarquées le 23 février restent, pendant la durée de leur séjour, soumises à l'ambassadeur français, qui doit être autorisé par son gouvernement à donner immédiatement des ordres aux commandans de ces troupes ;

2° Ni ces troupes ni l'escadre ne pourront, sous aucun prétexte, recevoir des renforts. Elles n'entreprendront aucuns travaux de fortifications ; ceux auxquels elles s'occupent, cesseront et ne seront pas repris ;

3° Aussitôt que le Saint-Siége n'aura plus besoin des secours qu'il a demandés aux troupes impériales, le Saint-Père priera Sa Majesté Impériale de les retirer ; en même temps les troupes françaises évacueront Ancône par eau ;

» 4° Le pavillon papal flottera sur la citadelle d'Ancône ;

» 5° Les troupes françaises ne pourront sortir des murs d'Ancône ;

» 6° Les commandans des troupes françaises à Ancône n'empêcheront ni n'arrêteront, à Ancône, l'action du gouvernement papal, surtout celle de la police ;

» 7° Il y aura, auprès des commandans des troupes françaises à Ancône, un agent politique, pourvu de pouvoirs suffisans par M. l'ambassadeur de France, pour veiller à la stricte exécution des articles précédens. »

Évidemment on avait eu tort d'appeler ce traité une convention, c'était une capitulation qu'il fallait dire. Il y avait, il faut le reconnaître, dans le fait de l'occupation d'Ancône, quelque chose de cette politique aventureuse qui ne messied pas aux nouveaux gouvernemens. Mais on ne soutenait en aucune façon la hardiesse de ce début : on obtenait, par des concessions, ce qu'on avait pris d'abord par un coup d'autorité. Il ne restait plus que le fait de la présence matérielle d'une garnison française à Ancône ; pour faire excuser ce fait, on avait souscrit à toutes les conditions qu'il avait plu aux puissances d'exiger. Le drapeau français disparaissait des murs de la ville ; la garnison ne pouvait recevoir de renforts, se fortifier ; elle ne pouvait sortir des murailles ; elle devait assister à toutes les mesures de gouvernement, de police ; dès qu'il plairait aux Autrichiens de lui donner le signal du départ, elle devait partir. Le fait primitif de l'occupation se trouvait

donc complètement changé. Les Français n'étaient plus maîtres d'Ancône, ils y étaient prisonniers.

Il y avait, dans la situation du gouvernement français en Italie, un vice profond qui, tenant à sa situation générale, devenait la source de tous les autres inconvéniens de sa politique : c'est qu'ayant pris position, comme on l'a vu, entre la politique révolutionnaire et la politique monarchique, il était allé à Ancône sans dessein arrêté et seulement pour y aller. En effet, s'il n'était pas pour le gouvernement pontifical contre les insurgés, il n'était pas pour les insurgés contre le gouvernement pontifical. Il faisait acte de présence, rien de plus. La position de l'Autriche était bien plus nette et bien meilleure. Cette puissance savait et elle faisait ce qu'elle voulait; elle entrait dans les légations contre les insurgés, et elle réprimait l'insurrection. Le résultat était donc en sa faveur. Elle avait pour elle les gouvernemens italiens dont elle servait les intérêts, et qui voyaient que tout tournait selon sa volonté; tandis que le cabinet du Palais-Royal n'avait pour lui ni les gouvernemens pour lesquels il n'avait rien fait, et dont la vue du drapeau tricolore avait, au contraire, troublé la tranquillité; ni les insurgés, dont il avait excité les espérances pour ne point les remplir, et qui s'accoutumaient à ne pas croire à sa puissance en voyant les volontés du cabinet de Vienne prévaloir.

Cependant, comme le disait, à la Chambre des Pairs, M. Villemain, dans la discussion de l'adresse de 1839, en caractérisant la convention comme nous

venons de la caractériser, le fait de la présence d'une garnison française à Ancône pouvait, dans une circonstance donnée, devenir encore considérable, « malgré les termes humilians du traité. » En 1839 ce fait cessa, le gouvernement de juillet fit évacuer Ancône. Il s'y était formellement engagé, on doit le reconnaître, et les documens diplomatiques, que M. Molé vint lire à la tribune, ne laissent aucun doute à ce sujet. M. Sébastiani écrivait, à la date du 1er octobre 1832, à notre ambassadeur à Rome : « L'intention formelle du roi est que, du moment » que les Autrichiens effectueront leur retraite, vous » donniez immédiatement, au général Cubières, » sans attendre de nouvelles instructions de nous, » l'ordre d'évacuer Ancône. Vous ne devez pas hé- » siter un moment à cet égard. » Cette dépêche était conforme à la teneur des explications données, lors de l'occupation d'Ancône, aux cabinets de Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin, explications présentées dans une note dont voici les termes : « Nous ne cherchons, dans l'occupation d'Ancône, » qu'une garantie dont l'objet est facile à compren- » dre. Nous n'avons nullement l'intention de nous » en faire un moyen d'intervenir dans les affaires » intérieures de l'Italie, et, dès que les troupes qui » occupent la Romagne auront repassé la frontière, » nos soldats s'embarqueront pour retourner en » France. » Le 23 avril 1833 le cabinet du Palais-Royal écrivait encore à son ambassadeur à Rome, M. de Latour-Maubourg : « Notre engagement de

» quitter Ancône, lorsque les troupes autrichiennes » évacueront les légations, subsiste, et notre intention est de l'exécuter fidèlement. »

Ainsi, nul doute sur l'obligation que le gouvernement de juillet s'était imposée de quitter Ancône; mais aussi nul doute sur les conséquences fâcheuses qui devaient résulter, pour le pays, de l'accomplissement de cette obligation. La retraite des Autrichiens était un simple mouvement de troupes; l'Autriche, établie sur les rives du Pô, n'a qu'un pas à faire pour occuper la Romagne; postée à Ferrare et à Comacchio, qu'elle a le droit d'occuper d'après les traités de 1815, elle peut rentrer, quand elle voudra, dans les légations. « Il faut bien le dire, » s'écriait M. le duc de Broglie à la Chambre des Pairs, « le départ des troupes françaises, c'est un adieu » que la France fait aux populations; c'est un adieu » qui veut dire qu'elles n'auront plus un défenseur » dans le gouvernement français. Penser que le gouvernement autrichien laissera rétablir en Romagne » le plus petit foyer d'insurrection sans y mettre la » main sur-le-champ, ce serait une grande erreur. » Les habitans de la Romagne ont à choisir entre » le gouvernement des cardinaux légats et des commandans autrichiens; ils ont toujours préféré » celui des commandans autrichiens. Vous comprenez où cela nous conduit. »

Les paroles de M. Guizot étaient plus positives encore : « Si nous n'avons pas le droit d'examiner » l'opportunité de l'évacuation, nous aurions été, à

» Ancône, une force purement matérielle à la com-
» plète disposition du Saint-Siége et du cabinet au-
» trichien, contraints de nous retirer sans nous
» permettre une seule observation, comme une sen-
» tinelle qu'on relève. »

Telle était, en effet, la position que le cabinet du Palais-Royal avait acceptée à Ancône, comme on a pu s'en convaincre par la teneur de la convention et par les termes des explications présentées aux grandes puissances lors de l'occupation. L'Autriche retirait ses troupes; la sentinelle française, postée à Ancône, était relevée, comme parlait M. Guizot, il fallait qu'elle se retirât; elle se retira en effet. Quand on pressa le ministère de questions, il finit par laisser échapper la vérité, et il demanda si l'on croyait que « les grandes puissances auraient souffert une occupation prolongée en dehors des termes du traité? » C'était, comme dans l'affaire de Belgique, l'intérêt européen qui se levait contre l'intérêt français, compromis par l'intérêt révolutionnaire. Puis, comme on demandait quel appui nous avait prêté l'Angleterre dans cette question, M. Molé vint lire une lettre confidentielle écrite par M. Seymour, envoyé d'Angleterre à Rome, au cardinal secrétaire d'État Bernetti, à la date du 16 avril 1832. Voici cette lettre : « Le gouvernement de Sa Majesté, dans
» l'intérêt de la tranquillité générale, m'autorise à
» informer Votre Eminence qu'il emploiera, en cas
» de besoin, ses bons offices auprès du cabinet fran-
» çais afin d'obtenir l'évacuation d'Ancône. L'uni-

» formité de vues existant entre le cabinet de S. M. » et celui de Paris ne laisse aucun doute sur l'effi- » cacité de ses représentations. » Ainsi, la question italienne se fermait contre nous comme la question belge; parce que l'intérêt français avait contre lui l'intérêt européen et était abandonné par l'intérêt anglais.

Le dénoûment de la question italienne est donc identique avec le dénoûment de la question belge: rien pour l'intérêt français; une satisfaction illusoire et temporaire pour l'intérêt révolutionnaire qui arbore un moment le drapeau tricolore sur les murs d'Ancône, mais pour l'en retirer bientôt; un expédient pour l'intérêt politique dominant en France, car l'expédition d'Ancône permit à ceux qui dirigeaient les affaires du nouvel ordre de choses, de se faire une majorité; pour l'intérêt anglais, la déchéance de l'influence française en Italie; enfin, unesatisfaction définitive et un triomphe complet pour l'Autriche et l'alliance continentale.

V.

Question polonaise.

La question polonaise suivit la même loi. On sait qu'on considérait l'armée polonaise comme l'avant-garde de l'armée russe destinée à agir en Europe. La révolution de Paris salua la révolution de Varsovie, comme un contre-coup des trois journées, et comme un utile auxiliaire que lui envoyait sa fortune. L'intérêt politique de ceux qui exploitaient l'établissement de juillet, trop près alors de son origine pour qu'on pût l'en séparer extérieurement, leur fit voir aussi avec joie cet événement, qui obligeait la Russie à concentrer toute son activité dans les efforts qu'elle faisait pour éteindre une insurrection formidable, et qui contraignait la Prusse et l'Autriche à tourner leur attention vers leurs provinces polonaises. Mais il y avait cette différence entre l'intérêt révolutionnaire et l'intérêt politique, que le premier aspirait à servir la révolution polonaise, et que le second aspirait seulement à s'en servir. Il lui convenait que les Polonais combattissent et mourussent en opérant une diversion qui lui

était utile ; il ne pouvait lui convenir d'engager en leur faveur une lutte à laquelle il avait renoncé dès les premiers instans, en acceptant les traités de 1815.

Quant à l'intérêt français, il n'était pas lié sans doute aux tendances révolutionnaires de l'insurrection de Varsovie ; mais il était attaché au maintien de la Pologne comme royaume séparé de la Russie. Il devait protéger la nationalité polonaise dans le présent, comme une barrière entre l'Europe et la puissance russe qui, en n'incorporant pas la Pologne à l'empire moscovite, avait marqué elle-même sa limite. Il devait la protéger, pour l'avenir, comme la pierre d'attente d'un royaume indépendant que la Russie, en cédant aux tendances qui l'entraînaient vers l'Orient, pouvait être amenée à constituer elle-même, comme une compensation européenne à ses acquisitions orientales, et comme un gage de sûreté donné à toute l'Europe civilisée et à la France qui, en sa qualité de gardienne de civilisation, peut et doit voir avec satisfaction la Russie s'avancer vers l'Orient où ses armées sont civilisatrices en même temps que conquérantes, tandis qu'elle ne doit pas favoriser le mouvement qui la porterait à envahir des contrées qui lui sont supérieures en lumière.

Ainsi, l'intérêt français demandait le maintien de la nationalité polonaise, et s'accordait avec tous les événemens de nature à préparer, par de grands remaniemens européens, l'indépendance de la Pologne, consentie par la Russie. L'intérêt révolution-

naire demandait le triomphe de la révolution polonaise, et, par conséquent, comportait toutes les mesures qui pouvaient la faire prévaloir. L'intérêt politique excluait toutes les mesures efficaces qui auraient eu pour effet d'entraîner une rupture avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, et demandait seulement que la Pologne mît assez de temps à mourir, pour occuper chez elle la Russie; c'était ce que demandait aussi l'Angleterre. Quant à l'intérêt des monarchies du Nord, il est trop évident qu'il exigeait la ruine de la révolution polonaise, pour qu'il soit nécessaire d'exprimer cette vérité.

Ici encore l'intérêt français n'obtint rien de ce qu'il réclamait. Tout au contraire, il perdit la garantie que la constitution de la Pologne en royaume séparé, lui avait donnée. L'intérêt révolutionnaire n'eut que la stérile consolation d'écrire, dans l'*Adresse* de chaque année, que la nationalité polonaise, toute morte qu'elle était, ne périrait pas : triste et impuissante promesse d'immortalité inscrite, comme une épitaphe, sur le tombeau d'un peuple! L'intérêt contre-révolutionnaire des monarchies du Nord obtint une satisfation complète, absolue. Quant à l'intérêt anglais, il trouva un avantage sans inconvénient dans les embarras de la Russie; ce fut aussi le fruit que l'intérêt dominant en France tira de cette affaire. Tant que les Polonais eurent du sang à verser, on les encouragea à la bataille, on leur fit entrevoir des secours, on les excita à mourir, comme ces spectateurs du cirque romain qui, tranquille-

ment assis sur leurs bancs, engageaient les gladiateurs à bien faire. Lorsqu'ils furent à bout de voies, et que, couverts de sueur et de sang, ils furent contraints de se rendre à merci au vainqueur, l'intérêt politique dominant en France détourna la tête du champ de bataille, et un des ministres vint dire que « l'ordre régnait à Varsovie. »

Ainsi, dans la question polonaise, comme dans la question italienne, comme dans la question belge, l'intérêt français fut laissé de côté. Trois occasions différentes vinrent mettre à l'épreuve l'alliance anglaise; dans ces trois occasions cette alliance souscrivit à l'immolation de notre intérêt national. Elle ne put rien pour le préserver de cette situation menaçante que la recrudescence des traités de 1815, qu'on nous passe ce terme, nous avait créée. La France dut s'accoutumer à voir, dans toutes les questions, les convenances de tous les États consultées, tandis qu'on ne tint nul compte des siennes. Quand un événement fut opposé à ses intérêts, elle eut seulement, selon la distinction établie par M. de Sébastiani : « le droit de ne pas y consentir, à con-» dition de ne pas l'empêcher. » Toutes les questions continentales qui s'étaient ouvertes furent résolues ainsi, et plus on avança plus on dut se convaincre que la place de notre pays était comme vide en Europe, depuis que les hommes de la révolution de 1830 l'avaient jeté dans les bras de l'Angleterre.

CHAPITRE III.

SUITE DE L'HISTOIRE DE L'ALLIANCE ANGLAISE.

I.

La quadruple alliance.

Afin de déguiser ce que l'issue de tous les événemens intervenus de l'autre côté des Alpes et du Rhin, avait de fâcheux pour la France, les diplomates du cabinet du Palais-Royal inventèrent une fiction. Ils montrèrent le monde divisé en deux politiques, la politique du Nord et la politique du Midi; celle des gouvernemens absolus et celle des gouvernemens constitutionnels; et ils prétendirent que ces deux politiques agissaient souverainement dans un cercle particulier que, par une sorte de

consentement tacite, elles s'étaient mutuellement abandonné. Ce fut alors qu'on mit en avant la quadruple alliance.

A en croire les programmes diplomatiques, la quadruple alliance et l'alliance continentale se partageaient les influences, et la première était le développement de la politique du Midi contre celle du Nord. En réalité, la quadruple alliance était l'alliance anglo-politique dont on élargissait l'enseigne. Elle devait donc être soumise à l'action des causes que nous avons indiquées, et qui excluaient naturellement l'intérêt français, pour accorder quelque satisfaction à l'intérêt politique du nouvel établissement, et même à l'intérêt révolutionnaire, quand l'intérêt anglais, qui voulait être satisfait sur tout et avant tout, n'y mettait pas d'obstacle.

La composition de la quadruple alliance suffisait pour indiquer ce résultat. A propos des conférences de Londres où s'étaient traitées les affaires de la Belgique, un diplomate, que son attachement pour le nouvel ordre de choses rendait peu suspect de partialité contre lui, M. Bignon put dire que, « dans » ces conférences, l'intérêt français était toujours » sûr d'avoir quatre voix sur cinq contre la sienne, » celles de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et » de l'Angleterre, quand il n'en avait pas cinq, » c'est à dire la sienne même, » vive et douloureuse allusion à la nécessité où l'on s'était mis de faire voter la France contre elle-même, pour conserver l'alliance de l'Angleterre. Ce qui était vrai dans les

conférences européennes, était encore plus vrai dans la quadruple alliance. L'Angleterre s'y était d'avance assurée une majorité, en introduisant deux voix qui votaient nécessairement avec la sienne, celles du Portugal et de l'Espagne : le Portugal, réduit à l'état de colonie continentale de la Grande-Bretagne ; l'Espagne, qui était sous la puissance de son or et de ses intrigues, et qu'elle conduisait depuis la mort de Ferdinand VII, par le moyen du parti révolutionnaire qu'elle avait de longue main excité et soutenu dans ce pays, et avec lequel elle avait noué, en 1823, des rapports si intimes, que la restauration crut un moment rencontrer des baïonnettes anglaises derrière les Pyrénées. Restait la France, avec sa voix seulement contre les trois voix acquises à l'Angleterre, et encore, quand l'intérêt français venait à se présenter, la France devait voter contre elle-même ; c'était, on l'a vu, la condition de l'alliance anglaise : l'intérêt français avait donc quatre voix contre la sienne, dans la quadruple alliance, comme il en avait cinq contre lui dans la conférence de Londres, où cinq cabinets étaient représentés. C'est cet état de choses qu'on appela le chef-d'œuvre diplomatique de l'habileté de M. de Talleyrand.

Il faut donc dire, pour définir exactement l'état de l'Europe profondément modifié au bout de quelques années par la révolution de 1830, qu'il y eut deux grands centres d'affaires : l'un, des affaires générales, où l'intérêt européen, qui se trouvait tou-

jours opposé au nôtre, par des raisons de principes quand il ne l'était pas par des raisons d'intérêts matériels, avait toujours quatre, quelquefois cinq voix sur cinq contre l'intérêt français; l'autre, des affaires particulières à quatre États, dont trois étaient sous l'influence d'une révolution, et où l'intérêt anglais, toujours opposé au nôtre, parce que le monopole maritime, commercial, industriel de la Grande-Bretagne, trouve sa condition d'existence dans l'état d'affaiblissement extérieur et de perturbation intérieure de la France, avait quatre voix sur quatre contre l'intérêt français. Voilà la situation diplomatique qui avait succédé à celle qui, sous la restauration, avait permis à la France d'entreprendre la campagne d'Espagne, d'exercer une si grande influence dans les affaires orientales, d'aspirer à remanier l'Europe, et d'accomplir la conquête d'Alger.

II.

Questions d'Espagne et de Portugal.

Cette situation diplomatique vint bientôt s'écrire dans les faits au Midi comme au Nord. En Portugal, l'intérêt français, quoique moins déterminé qu'ailleurs à cause de l'éloignement, n'était cependant

pas équivoque. Il y avait deux partis en Portugal, l'un anglo-révolutionnaire, l'autre national, miguelliste et anti-anglais. Il était donc utile à la France, abstraction faite de tout principe, de soutenir le parti dont le triomphe aurait fermé une porte ouverte depuis si long-temps à la Grande-Bretagne sur la péninsule hispanique. Loin de là, on profita de ce que les passions révolutionnaires qui triomphaient en France, sympathisaient avec les passions révolutionnaires qui combattaient en Portugal, et l'on sacrifia l'intérêt français, qui demandait le triomphe du parti anti-anglais en Portugal, à l'intérêt anglais qui exigeait sa ruine. La fille de don Pédro fut établie sur le trône, à l'aide de secours en hommes et en argent fournis par les cabinets de Londres et de Paris. Au moyen d'une satisfaction stérile donnée aux passions révolutionnaires, on immola l'intérêt français, et l'on assura le triomphe complet de l'intérêt britannique qui, enveloppé à demi dans une charte anglo-brésilienne, s'empara d'Oporto, de Lisbonne et de tout le pays.

La question espagnole était bien autrement sérieuse pour la France; et les considérations que nous avons développées à l'appui de l'intervention de 1823 en Espagne, reviennent ici avec toute leur autorité. La politique éternelle de la France est d'obtenir ou de conquérir une sécurité pleine et entière sur les Pyrénées. L'histoire des guerres de la France le démontre, comme l'histoire de sa diplomatie. Sous François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV

et Louis XIII, la France fut mise sans cesse à deux doigts de sa perte parce qu'elle eut l'Espagne pour ennemie. Depuis Blanche de Castille, mère de saint Louis, jusqu'au pacte de famille signé en 1768, et qui déclarait que : « Les États respectifs devaient agir » comme s'ils ne faisaient qu'une seule et même » puissance, » notre histoire diplomatique est remplie de traités qui attestent combien cette nécessité de l'alliance, ou plutôt de l'union étroite de l'Espagne et de la France, fut profondément sentie par tous les hommes d'Etat qui dirigèrent nos affaires. Quand on jette les yeux sur la situation géographique des deux peuples, on ne s'étonne plus de ces deux ordres de faits qui se servent réciproquement de confirmation, et l'on en trouve la raison dans la force des choses. Au point de vue politique, l'alliance de l'Espagne assure notre frontière des Pyrénées; une rupture avec cet Etat la menace ; des relations équivoques et peu sûres la compromettent. Au point de vue commercial, une alliance intime avec l'Espagne est le gage de la prospérité de nos provinces méridionales ; une rupture avec cet Etat les ruine; des relations équivoques et peu sûres les gênent, les appauvrissent. Au point de vue maritime, une alliance intime avec l'Espagne ajoute la force d'une flotte alliée à nos flottes, nous ouvre des ports où nos vaisseaux trouvent un asile contre les flottes de l'Angleterre, et nous permet de lutter contre la suprématie maritime de la Grande-Bretagne, comme on put s'en convaincre dans la guerre

de 1756, et même d'obtenir l'avantage, comme dans la guerre de 1778, pendant laquelle la jonction des forces navales de l'Espagne et de la France obligea la flotte anglaise à se réfugier dans le canal de Saint-Georges; une rupture avec l'Espagne donne l'avantage aux Anglais et tourne toutes les chances contre nous; des relations équivoques et peu sûres nous réduisent à l'infériorité. L'Angleterre avait si bien compris l'importance de toutes ces questions, que, dans les traités de 1815, un article prescrivait la destruction du pacte de famille.

La nécessité de pourvoir à ces trois grands intérêts nationaux, qui coûtèrent de si longues guerres et qui occupèrent les plus glorieux règnes et absorbèrent l'attention des plus grands hommes de notre histoire, reparaissait, en 1830, avec tout son empire. La restauration y avait en vain pourvu; le problème qu'elle avait résolu était de nouveau posé, et la révolution de juillet, qui avait relevé contre nous les traités de 1815 au nord, détruisait au midi l'alliance qui continuait, en notre faveur, le pacte de famille. Il s'agissait de savoir comment les politiques du nouvel établissement, fondé sur le principe révolutionnaire, répareraient le tort inappréciable que leur avènement causait à la France, en remettant en question sa sécurité sur sa frontière méridionale, et en livrant au hasard des circonstances l'union intime de la France et de l'Espagne, que la restauration avait assurée.

Trois combinaisons se présentaient de l'autre côté

des Pyrénées. La première, c'était le parti de la loi salique et d'un droit politique qui se personnifiait dans le roi Charles V. La seconde, c'était la royauté de la reine Isabelle, dominant la révolution par un système politique développé sous la régence de sa mère, qui avait son point d'appui dans les hommes du milieu, et reconnaissait pour chefs MM. Martinez de la Rosa et Toreno. La troisième, c'était la révolution dominant la royauté de la reine Isabelle, et développant la constitution dans un sens antimonarchique, en excluant les hommes du milieu du gouvernement et les idées du milieu des institutions.

Entre ces trois combinaisons, le choix de l'intérêt français n'était pas douteux. La loi salique ôtait toute possibilité d'un mariage qui, dans l'état d'affaiblissement ou était l'Espagne, pouvait la livrer ou à l'Autriche qui, en 1823, en retirant son ambassadeur, lui rappelait encore avec affectation, dans une dépêche diplomatique, « l'état de grandeur auquel l'Espagne était parvenue sous les princes de la maison autrichienne, » ou à l'Angleterre qui, selon la réflexion de Burke, « doit empêcher la pré-» pondérance de la France en Espagne, et y main-» tenir celle de l'Angleterre, avec autant de sollici-» tude que si l'Espagne était une de ses provinces.» La loi salique, en maintenant la couronne dans la même famille de mâle en mâle, prévenait ce danger immense d'un mariage plaçant un prince anglais ou autrichien sur le trône espagnol. Cette famille, d'origine française, ne pouvait avoir ni une politique

autrichienne, ni une politique anglaise, et, en supposant même qu'elle dût oublier son origine, elle devait avoir une politique espagnole, ce qui revenait au même, car l'intérêt espagnol s'accorde très bien avec l'intérêt français, quand l'ambition de la maison d'Autriche ou les haines de l'Angleterre ne sont pas là pour faire naître les querelles et les guerres.

Il faut reconnaître cependant que, bien que l'intérêt français réclamât le maintien de la loi salique en Espagne et se rangeât par conséquent de lui-même du côté de Charles V, il était à peu près aussi impossible au nouveau gouvernement dominé par le principe révolutionnaire, d'aider ou de tolérer l'établissement du principe monarchique en Espagne, qu'il l'avait été à la restauration de souffrir le voisinage d'une révolution de l'autre côté des Pyrénées. En reconnaissant ce fait, il importe de faire remarquer que ce n'est pas un faible titre pour le principe monarchique que de s'être accordé, en cette occasion, comme toujours, d'une manière si complète avec un des intérêts fondamentaux de la France; de même qu'il y a contre le principe révolutionnaire un sujet de récrimination légitime, dans ce tort d'avoir exigé, en cette occasion, l'immolation d'un intérêt vital pour notre pays. Le principe monarchique avait demandé, en 1823, avec l'intérêt national, le maintien de la loi salique en Espagne; le principe révolutionnaire demandait, en 1830, contre l'intérêt national, l'abolition de la loi salique de l'autre côté des Pyrénées.

La combinaison la plus favorable à la France se trouvant écartée par l'avènement du principe révolutionnaire, quelle politique restait-il à suivre? Il fallait évidemment s'efforcer de remplacer la garantie nationale à laquelle les directeurs de la politique du nouvel établissement étaient obligés de renoncer, à cause de la fatalité de leur origine, par des influences efficaces, par une action continuelle et puissante dans les affaires d'Espagne, et par l'autorité et l'ascendant qui devaient en résulter pour notre cabinet. Mais ici, plus que partout ailleurs, on allait être arrêté par la seconde des fatalités qui pesaient sur les politiques de l'ordre de choses actuel, par la fatalité de l'alliance anglaise. Si l'intérêt anglais est partout opposé à l'intérêt français, il l'est encore plus dans la question espagnole que dans toute autre question; nous en avons dit le motif. Toutes les combinaisons qui, directement ou indirectement, pouvaient donner une action par delà les Pyrénées au gouvernement établi en France, devaient donc être formellement repoussées par l'Angleterre. Il s'en suivait que la quadruple alliance, par rapport à l'Espagne, était le signal d'une guerre diplomatique entre le cabinet anglais et le cabinet du Palais-Royal; guerre qui, selon toutes les indications logiques, ne devait pas se terminer à la gloire de celui-ci. Le cabinet de Saint-James devait naturellement favoriser, en Espagne, tout ce que combattrait le cabinet du Palais-Royal; il devait travailler en faveur de la solution contraire aux vœux que formait le

nouvel ordre de choses fondé à Paris. Quel que fût cet ordre de choses, par cela seul qu'il était établi en France, la politique anglaise ne pouvait pas même l'admettre à un partage d'influence de l'autre côté des Pyrénées. Or, pour qu'elle conservât l'influence toute entière, il fallait que l'événement montrât la combinaison portée par le gouvernement établi en France, succombant d'une manière complète; son impuissance devenant ainsi manifeste, il perdait toute action dans la péninsule hispanique.

Au premier abord, les probabilités politiques semblaient indiquer que les politiques de juillet montreraient, dans la question espagnole, autant d'abnégation que dans les autres questions, et qu'en se mettant à la suite de la politique anglaise, ils éviteraient d'entrer en lutte avec elle. Mais deux raisons qu'il importe d'indiquer, les empêchèrent d'adopter complètement et de prime abord cette ligne de conduite. Jusque là les politiques du cabinet du Palais-Royal n'avaient eu à sacrifier à l'Angleterre que des intérêts nationaux, et, comme c'était la condition nécessaire de l'alliance anglaise, ils n'avaient point murmuré contre ces sacrifices inévitables; ou des intérêts révolutionnaires, et, comme il y avait un troisième intérêt qu'ils avaient encore plus à cœur, ils n'avaient pas hésité. Mais, dans la question espagnole, les choses se présentaient autrement. L'intérêt politique dominant en France était personnellement menacé, si la révolution se développait d'une manière trop violente de l'autre côté

des Pyrénées ; il craignait le contre-coup de l'anarchie comme il craignait le contre-coup d'une restauration. Cette considération le rangeait naturellement du parti des hommes du milieu, développant, sous les auspices de la régente, les institutions nouvelles dans le sens le plus rapproché de l'établissement de juillet. La seconde considération, s'il faut en croire les rumeurs diplomatiques, n'était pas moins puissante sur l'esprit des membres du cabinet de Paris. On avait trouvé, en Belgique, le placement d'une des filles de la branche d'Orléans ; on convoitait la main de la reine Isabelle pour un de ses princes, qui arriverait au trône d'Espagne en devenant l'époux de la fille de Ferdinand. Mais, pour obtenir un pareil résultat, il fallait acquérir de l'influence en Espagne ; pour y acquérir de l'influence, il fallait y exercer une action. Or, dès qu'on prétendait à être influent en Espagne, on rencontrait le *veto* de l'Angleterre, qui ne pouvait supporter cette idée, et qui, à plus forte raison, devait s'opposer formellement à un mariage que, dans ses jalouses défiances, elle avait l'injustice de regarder comme le germe d'un nouveau pacte de famille.

C'est ainsi que, pour la première fois, depuis la formation de l'alliance anglaise, les deux véritables intérêts qui avaient signé cette alliance, se trouvèrent en conflit ; nous voulons parler de l'intérêt politique du nouvel établissement et de l'intérêt anglais. On ne pouvait pas, à Madrid, comme à Bruxelles, sortir de la difficulté par une transaction, en mariant

un prince anglais à une princesse de la famille d'Orléans. Il n'y avait plus qu'une place à prendre sur le trône espagnol, et si un prince de la famille de Louis-Philippe s'y asseyait, c'était sans compensation pour l'Angleterre. En outre, il ne s'agissait pas, en Espagne, comme en Belgique, d'un État sans homogénéité, dont les portes continentales étaient ouvertes par le Limbourg et le Luxembourg, sans parler de l'Escaut, qui permet aux flottes anglaises d'arriver jusqu'à Anvers. Il s'agissait d'un royaume compact, sur lequel l'Angleterre a, il est vrai, deux fenêtres ouvertes, le Portugal et Gibraltar; mais deux points qui, excellens pour surveiller, ne sont pas suffisans pour dominer et régir. L'Angleterre résolut donc d'empêcher à tout prix l'influence du Palais-Royal de s'établir en Espagne par l'action diplomatique et de réaliser ses avantages par un mariage. Pour arriver à son but, elle se mit à la tête des passions révolutionnaires contre les idées du milieu; des hommes du mouvement, contre MM. Martinez de la Rosa et Torreno; du parti de la constitution démagogique, contre la régence de la reine Christine. Sur cette question, elle s'entendit avec l'intérêt révolutionnaire, parce qu'il donnait l'exclusion à l'intérêt français, qu'elle craignait, comme à l'intérêt politique, qui se trouvait cette fois en conflit avec l'intérêt anglais.

Il est inutile de retracer toutes les phases de cette lutte, puisqu'on en connaît aujourd'hui le dénoûment. L'intérêt permanent de la France demandait

le triomphe de la loi salique en Espagne, et par conséquent celui de son représentant, le roi Charles V; il a été écarté le premier par la coalition de l'intérêt anglais, de l'intérêt politique des hommes qui dirigeaient les conseils du nouvel établissement, et des passions révolutionnaires qui, aidés de la trahison, ont réussi, à Bergara, à exiler du sol d'Espagne le roi qui s'y était maintenu, pendant plusieurs années, contre les forces réunies de la révolution d'Espagne et des cabinets du Palais-Royal et de Saint-James, en s'appuyant sur la victorieuse épée ramassée par Cabrera près du tombeau de Zumala-Carreguy. L'intérêt politique du nouvel établissement demandait le triomphe du parti modéré et le développement des institutions nouvelles en Espagne, sous l'autorité de la régente Christine, dans le sens le moins démocratique et le plus propre à établir des rapports entre la monarchie d'Isabelle et l'ordre de choses fondé de l'autre côté des monts; cet intérêt a été écarté le second par la coalition de l'intérêt anglais et des passions révolutionnaires, qui sont parvenus, à l'aide des émeutes, à mettre Christine en demeure de se démettre de la régence, puis l'ont chassée du territoire espagnol devant la dictature d'Espartero, à côté duquel se tient Linage, l'homme de l'Angleterre. En 1840, le parti du milieu et la reine Christine, son chef, qui représentaient les intérêts du cabinet du Palais-Royal, n'ont plus eu d'autre ressource que l'émigration, et Espartero, l'adversaire le plus prononcé des intérêts fran-

çais, et l'ennemi personnel des intérêts politiques de l'établissement de juillet, est demeuré maître du champ de bataille. Le dernier coup de main, tenté par le général O'Donnell avec l'aveu de la reine Christine et la tolérance approbatrice du Palais-Royal, pour changer la face des choses, ayant échoué, la politique anglaise obtient un triomphe complet et définitif; car non seulement l'ordre de choses fondé en France perd toute influence de l'autre côté des Pyrénées, mais des divisions, de plus en plus profondes, séparent le gouvernement de Madrid et celui de Paris.

Ici s'offre un parallèle que développera l'histoire. Quand la restauration ne crut plus la situation de l'Espagne compatible avec la sécurité et avec la dignité du gouvernement français, on la vit lever sa bannière, envoyer cent mille soldats pour rétablir Ferdinand sur son trône, et réussir dans cette grande entreprise malgré l'Angleterre, à l'alliance de laquelle elle enleva l'Espagne. Certes, après l'arrivée de la reine Christine en France, et l'élection d'Espartero comme régent, la situation de l'Espagne n'était guère compatible avec les intérêts politiques du nouvel établissement. Cependant on n'est pas intervenu, à moins qu'on ne veuille avouer une intervention rapetissée jusqu'aux proportions d'une intrigue, et que l'on consente à se vanter d'une audace qui ne s'est pas aventurée au delà d'un guet-apens nocturne tenté contre le palais de la reine Isabelle, et que vingt hallebardiers ont suffi pour faire échouer.

Quoi qu'il en soit, les derniers liens des deux États sont rompus, et l'échec des politiques de juillet a été aussi complet que l'avait été le succès de la restauration. La question espagnole a été résolue, comme toutes les questions extérieures depuis 1830, au détriment de la France, à l'avantage de la Grande-Bretagne. Les Pyrénées se sont relevées de toute leur hauteur entre notre territoire et le territoire espagnol, et au mot de Louis XIV, renouvelé par la restauration, il a fallu substituer cette parole de l'Angleterre : « Il n'y a plus de mer entre Londres et Cadix. »

La malveillance de la politique anglaise à l'égard des intérêts français, et même à l'égard des intérêts du gouvernement établi en France, n'avait pas été équivoque pendant toutes les phases des affaires d'Espagne; mais elle avait pris un caractère bien prononcé vers l'année 1840, pendant laquelle se passèrent les événemens qui obligèrent la reine Christine à abdiquer la régence et à quitter le sol espagnol. Cela tenait à d'autres complications d'intérêts qui allaient amener la rupture de cette alliance anglaise, qui nous avait coûté si cher pour nous rapporter si peu. L'Angleterre ne pouvait souffrir que la question d'influence dans la péninsule hispanique ne fût pas tranchée d'une manière définitive, au moment où les affaires d'Orient pouvaient entraîner une collision entre les deux anciens alliés. Les politiques du cabinet du Palais-Royal l'avaient aidée en 1839 à chasser d'Espagne l'intérêt permanent de la France, avec la loi salique et Charles V

son représentant; en 1840, l'Angleterre excita et aida les passions révolutionnaires à chasser d'Espagne, avec Christine, l'intérêt de circonstance du principe politique établi en France par les événemens de juillet, et jusqu'à l'intérêt personnel de la dynastie d'Orléans. Il ne restait plus que deux puissances derrière les Pyrénées : l'Angleterre et la révolution.

Cette situation, produite par l'appui que les politiques de la révolution de 1830 avaient donné au parti qui voulait renverser la loi salique en Espagne, était d'une haute gravité et créait les dangers les plus sérieux à notre pays. Un des hommes les plus habiles de la révolution de 1830 avait réprouvé, comme écrivain, dans les termes les plus sévères, cette politique qu'il devait suivre lui-même comme ministre; voici comment M. Thiers appréciait tout système qui, par l'abolition du pacte de famille et de la loi salique, devait avoir pour résultat d'introduire l'influence de l'Autriche ou celle de l'Angleterre en Espagne: « Le pacte de famille, » écrivait-il le 14 avril 1830, « avait été, sous un nom domesti-
» que, la consécration de la politique naturelle aux
» deux pays, et il avait sagement et fortement pourvu
» à ce que leur accord fût durable. L'alliance de la
» France, depuis près d'un siècle et demi, repose
» sur la loi salique. L'introduction de la loi et de la
» maison de France en Espagne, compléta la grande
» révolution qui unissait, par la politique, deux
» pays unis par la nature; elle mit l'Espagne à l'abri

» de toute guerre continentale, et elle plaça, sous
» la protection d'une amitié inviolable, la frontière
» méridionale de la France. Il est de la plus haute
» importance qu'il ne s'exécute rien en Espagne qui
» puisse y introduire plus tard l'Angleterre, déjà
» portée en Portugal, et qui puisse ouvrir à l'Au-
» triche, exclue par le pacte de famille, une voie
» pour y rentrer ; car s'il y a une maison dont la
» politique soit contraire à la nôtre, c'est l'Au-
» triche ; un pays rival du nôtre, c'est l'Angle-
» terre. »

Les politiques de 1830, réalisant l'éventualité la plus redoutable pour les intérêts français, selon leurs propres paroles, avaient rouvert la porte de l'Espagne au pays rival et à la maison ennemie.

CHAPITRE IV.

RUPTURE DE L'ALLIANCE ANGLAISE.

I.

Question d'Orient.

Quand deux peuples sont divisés par les intérêts, leurs alliances sont courtes et précaires; quelqu'étroites qu'elle paraissent être par l'effet des passions qui les rapprochent pour un temps, l'antipathie permanente des intérêts subsiste sous ces dehors et se manifeste au premier accident, semblable à ces bancs de roches qui ouvrent les flancs des navires, s'avançant, sur la foi d'un calme trompeur, dans des eaux perfides où un écueil caché les attend. Tel devait être et tel fut le dénoûment de l'alliance anglaise.

M. le duc de Fitz-James avait dit, le 31 mai 1836, à la tribune de la Chambre des Députés, au nom de l'opinion royaliste qui s'efforçait d'éclairer la fortune de la France, depuis qu'elle ne la conduisait plus par la main : « Mes amis politiques et moi nous » cherchons à démontrer où peut conduire la pente » fatale où l'on nous a si légèrement placés : il faut » savoir si la France est condamnée à subir long- » temps encore l'alliance anglaise; alliance où ses » intérêts sont évidemment foulés aux pieds, alliance » toute de déception, de ruse et d'astuce d'une part, » de dommage et de mystification pour la France. » Vendre et empêcher les autres peuples de vendre » concurremment avec les Anglais, voilà quel a été » et quel sera toujours l'axe autour duquel tournera » la politique anglaise. Or, comme les besoins de » leur commerce et les besoins du nôtre, comme » les intérêts de leur industrie et les intérêts de la » nôtre, se heurtent et se croisent par mille points » divers, là se creuse, entre les deux peuples, un » abîme aussi vaste et aussi profond que la mer qui » les sépare. En deux mots, l'alliance anglaise est » un mensonge. »

A ces paroles de M. le duc de Fitz-James, M. Thiers, chef des conseils de la révolution de 1830 et ministre des affaires étrangères, avait répondu, le 1er juin 1836 : « L'alliance de l'Angleterre est une al- » liance sans dépendance, et nous pouvons porter » ensemble fièrement nos deux drapeaux. Aujour- » d'hui l'Angleterre a les mêmes intérêts que nous,

» et nous avons les mêmes intérêts qu'elle. En An-
» gleterre on dit : *vous êtes dupes de la France.* Ici
» on nous dit : *vous êtes dupes de l'Angleterre.* Ces
» propos n'ont, pour les hommes sensés, aucune
» signification véritable. Quant à moi, je suis par-
» tisan de l'alliance anglaise, belle et noble alliance
» qui est fondée non seulement sur la puissance ma-
» térielle, mais sur la force morale des principes.
» Depuis le jour où j'ai eu l'honneur d'être appelé
» aux affaires, je l'ai professée devant tout le
» monde. »

Les événemens qui se succédaient en Orient allaient montrer qui avaient été les meilleurs gardiens des intérêts nationaux, les royalistes qui, pendant toute la restauration, avaient dirigé leur politique contre l'Angleterre, ou les hommes de la révolution de 1830 qui avaient pris, pour pivot de leur politique, l'alliance anglaise; qui avait le mieux lu dans l'avenir, M. le duc de Fitz-James, le député royaliste, qui voyait notre ruine sortir de cette alliance, ou M. Thiers qui prétendait en tirer pour notre pays des conditions de prospérité et de grandeur.

Depuis 1829, la question d'Orient se présentait à des intervalles rapprochés; c'était le problème diplomatique du siècle; les cabinets en retardaient, d'un commun accord, la solution qui, sans être mûre encore, s'approchait de jour en jour. Le fond de cette question, qui renaissait sous des faces diverses, c'était toujours la chute de l'empire ottoman, et la difficulté, et en même temps l'imminence

du partage des influences, qui devait frayer la voie au partage des territoires. Sous la restauration, la question avait eu deux faces, on l'a vu, l'émancipation de la Grèce et le différend du cabinet de Saint-Pétersbourg avec le divan. Le traité d'Andrinople, signé en 1829, avait complètement changé la position respective de la Turquie et de la Russie. M. de Boutenief, ambassadeur de cette dernière puissance à Constantinople, avait dit, avec beaucoup de sens : « La Russie n'a pas de milieu à prendre entre ces » deux rôles, être le premier ami ou le premier en- » nemi de la Porte. » Depuis le traité d'Andrinople, la Russie avait conquis ce rang de premier ami de la Porte, par cela même que la Porte n'était plus assez forte pour être son ennemie. L'influence russe s'imposait donc pendant la paix, le protectorat russe pendant la guerre. Ce fut dans cette situation que la première guerre malheureuse que le sultan eut à soutenir contre son vassal, Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, qui démolissait, par un autre coin, l'empire ottoman, surprit la Turquie. Il fallut accepter, implorer même l'assistance russe contre ce vassal plus fort que son suzerain. Méhémet vainqueur emporta le traité de Kutahia qui détruisait l'intégrité de l'empire turc ; la Russie, protectrice intéressée, emporta le traité d'Unkiar-Skelessi qui anéantissait l'indépendance de la Turquie, sous prétexte de sauver l'intégrité de son territoire. Depuis ce traité, il n'y eut plus à Constantinople, selon le mot de M. le duc de Raguse, qu'un pouvoir municipal.

Mais cette victoire du pacha et les grandeurs naissantes d'Alexandrie, qui montait autant de degrés vers la fortune, qu'elle en faisait descendre à Constantinople, compliquaient la question d'Orient, et devaient nécessairement amener des reviremens dans la politique des divers cabinets. La question, au lieu d'être simple, devenait double; au lieu d'être posée seulement à Constantinople, elle l'était aussi à Alexandrie; au lieu d'être resserrée dans le Bosphore, elle regardait, par une autre de ses faces, la Méditerranée, la mer Rouge et le golfe Persique.

II.

Position prise par les divers cabinets.

En face de cette situation nouvelle et compliquée de deux intérêts, voici comment les divers cabinets se trouvaient engagés.

Le cabinet russe continuait à diriger ses vues du côté du Bosphore, et voulait, avant tout, conserver le protectorat qui lui assurait les clés de la mer Noire, qu'il appelait les clés de sa maison. La question égyptienne n'était placée pour lui que sur le second

plan du tableau. Tant que Méhémet-Ali n'avait que les proportions d'un pacha rebelle, inquiétant pour son maître, la Russie le voyait sans déplaisir, parce qu'il mettait le cabinet de Saint-Pétersbourg à même de renouveler, par un fréquent exercice, son droit de protection. Mais il lui importait également que Méhémet-Ali ne prît point les proportions d'un fondateur d'État, capable de rallier un jour les forces éparses de l'islamisme contre la Russie, et de créer un royaume vivant au lieu d'un empire mort. Or, ce danger n'était pas seulement une lointaine éventualité de l'avenir ; il avait existé un moment, car Méhémet avait fait présenter à Londres le plan d'une vaste coalition mi-européenne, mi-asiatique qui, faisant marcher sous un même drapeau toutes les populations musulmanes contre la Russie, comme à une croisade, et les armées des puissances européennes comme à une lutte décisive contre la suprématie du cabinet de Saint-Pétersbourg, aurait pu arracher à la puissance russe, en une année, ce qu'elle avait mis des siècles à acquérir (1).

L'intérêt anglais voyait avec jalousie l'accroissement de l'influence russe du côté de Constantinople, mais il s'occupait plus actuellement et plus spécialement encore d'une question capitale pour le négoce anglais, celle d'une route commerciale abou-

(1) Voir les documens parlementaires sur les affaires d'Orient, publiés à Londres, où il est fait mention de cette proposition de Méhémet.

tissant aux Indes, en traversant l'Egypte par Suez ou la Syrie, et en s'appuyant sur Malte, devenue le lieu d'entrepôt au retour, de sorte que tout fût anglais, le but, la route, le port où elle se terminerait, en amenant les richesses orientales dans la Méditerranée. Depuis que l'expédition du colonel Chesney avait démontré la possibilité de rendre l'Euphrate navigable, de lier cette navigation avec celle de l'Oronte, et de mettre ainsi le golfe Persique en communication avec la Méditerranée, Malte avec Bombay, l'Angleterre ne pouvait pas consentir à laisser dans les mêmes mains la Syrie et l'Égypte, les deux routes du commerce européen avec les Indes. En résumé, d'un côté les Anglais, qui ont un bon sens aussi remarquable en politique qu'en affaires commerciales, comprenaient que la Russie, qui a une escadre de quinze à vingt vaisseaux à Sébastopol, et qui peut embarquer et transporter en cinq jours vingt mille hommes à Constantinople, avant même que les ambassadeurs des autres puissances aient le temps d'en instruire leurs cours, a, par le fait de cette proximité et de la décadence de l'empire turc, ses frontières aux Dardanelles, et que la diplomatie essaierait en vain de lui disputer ce que la force des choses lui assure (1). D'un autre côté, il importait à l'Angleterre qu'il n'y eût pas, en Egypte, de puissance maritime, sa marine serait l'alliée naturelle de la nôtre ; de puissance produc-

(1) Voir le discours de M. le duc de Noailles, 7 janvier 1840.

trice et industrielle, les Anglais ne veulent pas de peuples producteurs; de puissance gardienne indépendante du chemin des Indes, les Anglais veulent s'en assurer le monopole, et, depuis 1807, ils préparent ce que nous les avons vu accomplir de nos jours. L'Angleterre pouvait en outre attacher à la possession du chemin qui, par l'Égypte ou la Syrie, conduit aux Indes, une importance d'autant plus grande, que ce chemin pouvait la servir contre la Russie même. C'est surtout aux Indes qu'elle craint cette puissance, et les diverses expéditions tentées par le cabinet de Saint-Pétersbourg pour sonder le terrain, prouvent que ses craintes sont loin d'être mal fondées. Il était donc d'un intérêt immense pour l'Angleterre d'avoir une route qui, abrégeant de deux mille lieues la distance de l'Inde, lui permît de gouverner et de défendre de plus près le monde asiatique qui lui appartient.

L'intérêt autrichien voyait avec jalousie, comme en 1829, les agrandissemens de la Russie, mais la révolution de juillet, en l'obligeant à craindre pour la tranquillité intérieure de ses États d'Italie et d'Allemagne, avait subordonné la crainte politique que lui inspirait la Russie qui menaçait sa puissance, à la terreur que lui inspirait la contagion révolutionnaire qui menaçait son existence même, et contre laquelle l'Autriche savait trouver, en cas de besoin, un appui à Saint-Pétersbourg. L'Autriche était donc emportée, comme la Prusse, dans le mouvement de la politique moscovite, et elle devait se borner à ré-

clamer, en cas de partage, des compensations dans les provinces de la Turquie d'Europe qui sont à sa convenance.

L'intérêt français, à le considérer en lui-même, n'était pas moins clairement indiqué. Le dénoûment de la question orientale était, on l'a vu, une occasion toute spéciale et toute favorable qu'il ne pouvait laisser échapper et qui devenait le signal des reprises qu'il avait à exercer contre les traités de 1815. Si, en vertu du principe des compensations, il ne devait pas souffrir que la Russie s'étendît vers l'Orient, sans obtenir lui-même des équivalens en Europe, il ne devait pas tolérer que l'Egypte passât dans les mains de l'Angleterre, car c'était souscrire à la ruine du commerce et de la marine de France dans la Méditerranée, et enlever à notre pays le transit de toutes les provenances indiennes.

Il résultait de cette situation, que les trois peuples qui se trouvaient sur le premier plan dans les affaires orientales étaient la Russie, la France et l'Angleterre; que la question principale pour la Russie était le protectorat du Bosphore, tandis que la question d'Egypte était, à ses yeux, la question secondaire; que la question principale pour l'Angleterre était la question d'Egypte, malgré le vif intérêt qui s'attachait pour elle à la question du protectorat du Bosphore; que pour la France le Bosphore venait en seconde ligne, et l'indépendance d'Egypte passait avant tout.

III.

Des causes réelles du traité du 15 juillet 1840.

Pour les esprits attentifs, un pareil état de choses annonçait la dissolution de l'alliance anglaise, ce talisman tout à la fois précaire et ruineux du gouvernement établi en juillet, si les politiques de ce gouvernement demandaient satisfaction pour l'intérêt français. Il y avait eu des deux parts, on l'a dit, un engagement tacite de s'aider dans une certaine mesure, sur de certaines questions où l'on pouvait se trouver d'accord. L'Angleterre avait promis de venir en aide aux intérêts révolutionnaires quelquefois, plus souvent aux intérêts politiques du nouveau gouvernement, jamais aux intérêts français; le cabinet du Palais-Royal, en revanche, devait faire ou laisser prévaloir les intérêts britanniques. Ce contrat tacite avait partout été exécuté, on l'a vu, dans la question belge, dans la question portugaise, dans la question espagnole. Dans les questions où l'intérêt anglais n'était pas engagé, comme dans les questions polonaise, italienne, allemande, il demeura convenu qu'il n'agirait pas, puisque, d'après son système ha-

bituel, il n'y avait pas, pour lui, raison d'agir. Mais s'il se rencontrait une question où l'intérêt révolutionnaire ne fût pas posé, où l'intérêt politique ne fût pas en jeu, et où l'intérêt français voulût exercer une action, il devait naturellement arriver que l'intérêt français et l'intérêt anglais se trouveraient tellement inconciliables, qu'on en viendrait à une rupture qui détruirait, en un jour, le fruit des sacrifices consentis, pendant dix ans, pour conserver l'alliance anglaise.

Cette question fut la question égyptienne. Comme elle s'ouvrait à distance et qu'on était séparé de l'Égypte par les mers, comme, en outre, ni la question politique, ni la question révolutionnaire n'étaient en jeu, les directeurs des conseils du Palais-Royal, mis en demeure par l'opinion publique et les votes des Chambres de soutenir l'indépendance de Méhémet-Ali, crurent pouvoir s'écarter, sans un danger imminent, de leur politique ordinaire. Dominé peut-être aussi par les besoins de la politique intérieure à laquelle le ressort détendu de la peur ne suffisait plus, il vint un ministère qui relâcha les liens de l'obéissance habituelle et sembla oublier les devoirs que lui imposait l'alliance anglaise.

L'Angleterre s'indigna qu'on pût hésiter à lui obéir, et il faut avouer que lorsqu'on considère l'étendue des sacrifices faits à l'alliance anglaise, il est assez difficile d'expliquer que les politiques du cabinet du Palais-Royal aient pu hésiter à lui faire ce sacrifice de plus. Dans les termes où l'on s'était

placé, en 1830, l'Angleterre avait raison. L'alliance telle que M. de Talleyrand l'avait conclue, n'existant qu'entre l'intérêt révolutionnaire et surtout un intérêt politique, d'une part, et l'intérêt anglais, de l'autre, il était clair que si les intérêts nationaux levaient la tête, en France, à l'occasion de l'Egypte, tout était dit et l'alliance était virtuellement rompue. Mais il y eut deux circonstances qui contribuèrent à tromper la diplomatie du Palais-Royal.

D'abord on s'était habitué, sous la restauration, à envisager les affaires d'Orient comme l'occasion de la révision des traités de 1815, et du rétablissement complet de la fortune de la France. Depuis même la révolution de 1830, les hommes d'état du nouveau gouvernement, regardant la crise orientale comme moins prochaine, avaient placé l'espoir de toutes leurs revanches diplomatiques dans cette question, et quand on rappelait avec quelque amertume tant et de si favorables occasions manquées ou tournées contre la France, les augures de la politique, un doigt sur les lèvres, prononçaient mystérieusement ce mot qui, dans leur pensée, semblait réveiller tout un avenir de gloire : « l'Orient ! »

Il est vrai, et nous avons eu occasion de le prouver, qu'en 1829 l'affaire d'Orient se présentait sous les auspices les plus favorables à la France. Mais l'avènement de la révolution avait changé toutes les conditions. Une union entre la France et la Russie, si naturelle et si indiquée sous le gouvernement royal, était devenue impossible ; rapprochées par les

intérêts, les deux puissances étaient séparées par toute la largeur d'une révolution et par le souvenir de l'insurrection polonaise. La Prusse avec son roi nouveau, l'Autriche sous le coup des mêmes appréhensions et des mêmes antipathies, et qui a en outre toujours besoin d'être, avec la puissance de l'or ou avec la puissance du fer, avec l'Angleterre ou avec la Russie, ne pouvaient pas non plus se rapprocher de la France en état de révolution. Ainsi aucune alliance ne devait remplacer l'alliance anglaise, si elle venait une fois à se rompre. Or, cette alliance, déjà ébranlée dans la question d'Espagne par la différence de l'intérêt anglais et de l'intérêt politique du cabinet du Palais-Royal, avait encore été compromise par le peu de secours que l'Angleterre y avait trouvé, quand elle avait sondé le ministère du 12 mai au sujet d'une expédition navale des flottes française et anglaise combinées pour forcer les Dardanelles, dans le cas où la Russie débarquerait de nouveau des troupes à Scutari.

L'Angleterre aurait volontiers jeté la France, à cette époque, sous les roues du char de la fortune moscovite, pour ralentir son mouvement rapide. De là les ovations de l'ambassade du maréchal Soult, la gloire du vieux général de l'empire et celle du duc de Wellington fraternisant dans les salons et dans les rues. Mais la politique des ministres de l'ordre de choses établi, la politique de la paix et du *statu quo*, s'était opposée à cette combinaison. Tant qu'il ne s'était agi, pour conserver l'alliance anglaise,

que de reculer et de faire reculer les intérêts nationaux devant l'Angleterre, les diplomates du cabinet du Palais-Royal s'étaient trouvés à l'aise. Il aurait fallu, cette fois, quelque chose de plus : il aurait fallu passer d'une alliance passive, vassale et résignée, à toutes les concessions, soit du côté de la Belgique, soit du côté du Portugal, soit du côté de l'Epagne, à une alliance active, disposée à sortir du *statu quo*, pour coopérer efficacement à la politique anglaise dans la question du Bosphore. On demandait aux politiques du cabinet du Palais-Royal contre la Russie, ce qu'on avait demandé au régent d'Orléans contre l'Espagne; mais la Russie était plus formidable que l'Espagne, et, au lieu d'une régence, il y avait une révolution, ce qui changeait tout-à-fait l'état des choses. L'alliance anglaise ne put résister à cette épreuve. L'immobilité ne marche pour personne; l'alliance anglaise chancela sur sa base, dès que, pour la maintenir, il fallut marcher.

Le cabinet de Londres n'oublia pas cette défaillance du cabinet du Palais-Royal, quand l'occasion se présenta de s'en souvenir avec fruit. Lorsqu'à ce premier grief vint s'ajouter l'irrémissible offense que commit le gouvernement établi en juillet, en traversant, en 1839, les desseins de l'Angleterre sur l'Egypte, desseins qu'elle poursuivait, depuis 1807, avec une infatigable persévérance, l'alliance anglaise fut définitivement rompue. L'Angleterre ne voulait tolérer Méhémet que comme un commis anglais préposé à la surveillance de la route des In-

des ; le cabinet de Paris sembla ne vouloir souscrire qu'à des mesures qui lui auraient laissé le rang et la puissance d'un souverain indépendant ; dès lors on ne pouvait s'entendre. Il arriva, en 1840, ce qui arrive toujours en politique. Sur trois puissances également intéressées à avoir une part dans le déplacement d'influence et dans le remaniement de territoires dont la question d'Orient devait être le signal, il y en avait une qui n'était ni avec la Russie sur le Bosphore, ni avec l'Angleterre sur la mer Rouge, et qui paraissait disposée à n'agir dans aucun cas ; quelque chose de plus, qui avait laissé voir qu'il lui était impossible d'agir. Dès lors les deux autres la sacrifièrent. Comme l'Angleterre ne pouvait pas s'accorder avec la France en Orient à cause de l'antipathie des deux intérêts nationaux ; comme, d'autre part, la France ne pouvait s'allier à la Russie à cause de l'antipathie des deux principes politiques, et comme il fallait cependant être deux dans la question d'Orient, la Russie eut l'audacieuse habileté de songer à s'accorder avec la Grande-Bretagne. La mission de M. Brunow à Londres, après quelques alternatives, réussit complètement, et le fond de la situation, remontant à la surface, dès que le mensonge de l'alliance anglaise vint à cesser, la France parut seule, dans le monde, entourée par une coalition formée des intérêts anti-français de l'Angleterre et des intérêts contre-révolutionnaires de l'Europe; résultat déplorable, mais en même temps logique, de sa nouvelle situation depuis 1830,

car la France, qui a contre elle l'Angleterre parce qu'elle est la France, ne peut guère manquer de trouver les États monarchiques, dont elle menace la sécurité, prêts à profiter de ses embarras, comme M. Thiers l'a lui même reconnu, quand elle se fait révolutionnaire.

On a présenté de nombreux commentaires sur le traité qui fut signé entre les quatre puissances, le 15 juillet 1840, pour trancher la question turco-égyptienne, par des mesures coercitives contre le pacha d'Égypte, sans la France et malgré la France. Dans ces commentaires diplomatiques, les apologistes du ministère de M. Thiers paraissent singulièrement éloignés de l'opinion que ce ministre avait professée à la tribune sur la loyauté et la franchise de l'Angleterre, et moins disposés à reléguer, parmi les lieux communs de la haine, les opinions de M. le duc de Fitz-James et de tous les royalistes, sur la perfidie et l'astuce du cabinet de Saint-James. Les critiques les plus amères ont succédé aux louanges les plus exagérées, et les hommes politiques de la révolution n'écrivent plus qu'avec indignation et colère, l'histoire des ruses et des intrigues de la *perfide Albion*, dans les affaires d'Orient, au fond desquelles il y eut, à les entendre, tout un mystère d'iniquité dont le cabinet de Saint-James aura à répondre devant la postérité la plus reculée. C'est voir les choses bien en noir, après les avoir vues sous un aspect trop riant. Tout le mal venait de ceux qui avaient rendu nécessaire, aux intérêts politiques

et révolutionnaires, une alliance impossible, à envisager la question sous le point de vue français. Comme on a pu s'en convaincre, par la suite de raisonnemens et de faits que nous avons exposés, tout le reste découlait de cette source. L'alliance anglaise portait ses fruits naturels, et si ces fruits furent amers, il n'y a rien là qui puisse surprendre, et on ne saurait accuser ici que ceux qui ne l'avaient pas prévu. Ce qui arriva dans la question d'Orient ne fut pas uniquement l'effet d'une intrigue, ce fut le résultat du cours naturel des choses. On ne pouvait pas s'attendre à voir l'Angleterre préférer nos intérêts aux siens, et sacrifier à notre alliance, d'où elle avait tiré tout ce qu'il était possible d'en tirer dans les affaires portugaise, belge et espagnole, et qui, désormais, devait être stérile pour elle, l'alliance russe, qui, dans la question d'Orient, devenait féconde pour l'Angleterre, puisque le cabinet de St-Pétersbourg lui abandonnait l'Égypte, que nous lui disputions. Ce n'était donc point seulement les intrigues de lord Palmerston, c'était la logique même des choses qui tirait les conséquences inévitables de l'alliance anglaise. Elle s'était nouée sur le terrain des intérêts britanniques, que les politiques du cabinet du Palais-Royal avaient acceptés et servis plus efficacement que les autres puissances ; elle se brisait à l'occasion d'un intérêt anglais, auquel l'Europe donnait une satisfaction qui lui avait été refusée par le cabinet du Palais-Royal. La Russie se montrait prête à compter avec le cabinet de Saint-

James, dans cette question d'Orient où la France, dont l'amitié avait cessé d'être utile depuis la révolution de 1830, comme son inimitié avait cessé d'être redoutable, n'était plus en position de demander sa part; elle disait : « A moi la mer Noire, » à vous la mer Rouge. » Quant à la Prusse et à l'Autriche, il avait suffi de leur promettre des compensations de territoire quand viendrait le partage. On avait pu, en outre, faire valoir l'avantage inappréciable à leurs yeux de trancher la question d'Orient, sans la France et contre la France, et de fermer les issues à ce remaniement des traités de 1815, dont l'éventualité, se montrant dans les dernières années de la restauration, avait alarmé les cabinets de Vienne et de Berlin. Ajoutons que cette considération puissante, en Autriche et en Prusse, ne pouvait pas l'être moins aux yeux de l'Angleterre, qui préférait encore voir les Russes sur le Bosphore que les Français sur l'Escaut. De sorte que notre alliance naturelle dans cette question, celle de la Russie, nous manquant, et l'alliance anglaise se trouvant brisée, il devait arriver que toutes les puissances s'accorderaient à nos dépens, et que, des craintes de la Prusse, des jalousies de l'Autriche, de l'inimitié naturelle de l'Angleterre, de l'antipathie de principe de la Russie, on verrait sortir une coalition, ou plutôt on verrait renaître la coalition de 1815, pour exploiter, dans l'intérêt des autres États, les défaillances obligées du système de la paix à tout prix et l'impuissance de l'isolement,

comme elle avait pris naissance, vingt-sept ans plus tôt, pour abattre l'esprit de conquête et le système de la guerre à tout propos.

Ainsi les faiblesses des différens cabinets qui s'étaient succédé depuis 1830, tant de concessions ruineuses, tant de sacrifices, n'avaient pu donner la vie à l'alliance anglaise, avorton informe qu'on avait nourri de la substance même de la France; et les humiliations de la paix à tout prix n'échappaient pas plus que les gloires de l'empire, aux périls d'une coalition européenne. Seulement, comme tout s'était passé diplomatiquement depuis dix ans, ce fut un Waterloo diplomatique qui ferma cette période si désastreuse pour les affaires extérieures de la France.

IV.

De la ligne suivie par les politi ues de 1830 après le traité du 15 juillet.

On a vu comment s'était formée l'alliance européenne qui excluait l'intérêt français des affaires d'Orient; reste à exposer la conduite tenue par les politiques du cabinet du Palais-Royal dans cette circonstance. Il importe d'abord de le rappeler, le fait de

l'entente générale de l'Europe contre l'intérêt français dans les conseils de la diplomatie, n'était pas un fait nouveau; c'était, depuis 1830, l'état habituel et permanent du monde diplomatique, état signalé par M. Bignon, dès 1831 et 1832, au sujet de la question belge et de la question polonaise, lorqu'il disait qu'à la conférence de Londres, formée de cinq puissances, en y comprenant la France, nous avions toujours quatre voix et quelquefois cinq voix contre nous; signalé également par M. Molé, lorsque, dans la discussion de l'Adresse de 1839, il demandait à ses adversaires s'ils pensaient que « les grandes puis-» sances fussent disposées à souffrir soit la prolon-» gation de l'occupation d'Ancône, soit la révision » des vingt-quatre articles motivés par l'intérêt fran-» çais ; » signalé enfin plus récemment par M. Thiers, dans la discussion de l'Adresse de 1842, lorsqu'il disait que depuis 1830 nous avions l'Europe entière contre nous, par des motifs tirés des intérêts territoriaux et des intérêts de principes. Quel était donc le fait nouveau? C'était la retraite, la scission de cette unité française qui, jusque là, avait voté contre elle-même dans les conseils généraux de l'Europe, ou du moins avait acquiescé aux votes qui lui étaient contraires; c'était la résistance, nous ne dirons pas probable, mais possible des politiques du cabinet du Palais-Royal, à la majorité de la conférence qui avait fait loi jusqu'ici.

Quelle conduite allaient-ils suivre? Subiraient-ils, en dehors de la conférence, pour les affaires d'Orient,

l'exclusion qu'ils avaient subie dans l'intérieur de la conférence pour les autres affaires? ou bien, abandonnant le système qu'ils avaient adopté, en 1830, comme le palladium de leur sûreté, accepteraient-ils, pour l'Egypte, pour le chemin des Indes et la question d'Orient, l'éventualité de guerre qu'ils n'avaient pas acceptée pour défendre la Pologne, pour émanciper l'Italie, pour dominer en Espagne, pour réunir la Belgique à la France?

Poser ainsi la question, c'était la résoudre à moitié aux yeux de la raison politique. L'autre moitié de la solution pouvait être facilement trouvée dans l'étude des motifs qui avaient engagé les politiques du Palais-Royal dans la voie où ils marchaient relativement aux affaires d'Orient. Lorsqu'on cherche à analyser ces motifs, voici ce que l'on trouve : d'abord, ainsi qu'on l'a dit, la question d'Orient avait apparu, de bonne heure, comme une solennelle occasion de prendre une éclatante revanche diplomatique, parce que l'intérêt révolutionnaire n'y étant pas engagé, on espérait y retrouver les alliances naturelles de la France. Du moment que cet espoir était déçu, et qu'on avait l'Europe entière contre soi, comme dans les autres questions, le premier de tous les motifs qui avaient déterminé les politiques du Palais-Royal à prendre, dans les affaires d'Orient, l'attitude qu'ils avaient prise, disparaissait, et les considérations qui les avaient dominés dans les affaires de Belgique, d'Italie, de Pologne, devaient les dominer encore. Le second motif qui avait déterminé les politiques

du Palais-Royal à entrer dans cette voie, c'était la difficulté de gouverner avec des mobiles tirés de la situation intérieure, depuis que le ressort de la peur de la république était usé, et que la majorité, qu'on avait ralliée à ce drapeau, était entrée en dissolution. Il était dès lors naturel qu'on songeât à demander à un système de politique extérieure plus ferme et plus avantageux, la majorité parlementaire dont on avait besoin pour gouverner. La Chambre elle-même avait engagé le ministère dans cette voie en manifestant, par trois fois, l'intention de protéger la puissance égyptienne comme une alliée naturelle de la France et de lui faire attribuer la Syrie. Nous n'avançons rien ici qui ne soit confirmé par des documens irrécusables, et, en outre, conforme à la raison même des choses. En septembre 1839, M. Sébastiani disait à lord Palmerston, comme les documens diplomatiques, publiés par l'Angleterre, en font foi : « Que les objections avancées par le » gouvernement français contre la proposition des » mesures coercitives contre le pacha d'Egypte, » étaient fondées sur des considérations de régime » intérieur. » Il était indiqué que ces considérations de régime intérieur, qui obligeaient le ministère de M. Molé à s'opposer à une intervention contre l'Egypte, deviendraient plus pressantes sous le ministère de la coalition, qui avait surtout attaqué M. Molé sur l'insuffisance de sa politique étrangère. Ainsi, les deux motifs qui avaient engagé les politiques du cabinet du Palais-Royal si avant dans la

question d'Orient, c'était l'espoir d'y trouver des alliances, et le besoin de se créer une majorité parlementaire. Or, comme l'espoir qui l'avait déterminé à agir, en Orient, autrement que partout ailleurs, ne se réalisait pas, et comme l'avantage qu'on aurait trouvé à se faire une majorité parlementaire sur une question extérieure, était hors de toute proportion avec les conséquences désastreuses que pouvait avoir, pour l'intérêt politique dominant, une guerre générale qu'on aurait été obligé de faire par des moyens révolutionnaires, il était indiqué, par la nature des choses, qu'on ne ferait pas la guerre, et qu'on chercherait seulement à satisfaire « aux exi- » gences du régime intérieur, » en couvrant habilement la retraite qu'on allait être obligé d'effectuer. C'était évidemment ce que conseillait l'intérêt politique qui avait prévalu dans toutes les questions; ce fut aussi le parti que l'on adopta; il suffit, pour s'en convaincre, de suivre les deux phases de la question d'Orient dans les documens diplomatiques que l'Angleterre a publiés.

Que, pendant la première phase qui commença au moment de la signature du traité, c'est à dire le 15 juillet 1840, pour durer jusqu'au 29 octobre de la même année, on ait eu l'arrière-pensée qu'on pourrait peut-être réussir à faire reculer l'Europe par des démonstrations qu'on était cependant résolu à ne pas pousser jusqu'au bout, cette hypothèse ne manque pas de vraisemblance. C'est là, à proprement parler, le caractère particulier de la politique de

l'homme d'État qui dirigeait alors les affaires de la révolution de juillet, politique aventureuse qui ne craint pas de parier sur de mauvaises cartes, mais qui ne soutient pas jusqu'au bout ses gageures, et qui commence sans cesse des témérités pour ne jamais les finir. Mais pendant la première phase, comme pendant la seconde, il y avait dessein bien arrêté de retirer l'enjeu plutôt que d'engager sérieusement la partie, c'est à dire de ne rien faire qui pût amener une rupture, en n'omettant rien de ce qui pouvait causer des appréhensions à l'Europe sans compromettre expressément la paix, rien surtout de ce qui pouvait satisfaire, au dedans, les passions politiques et les sentimens du pays, et empêcher par conséquent une crise intérieure. Les documens diplomatiques vont en fournir la preuve.

Avant même le traité du 15 juillet, dans une dépêche datée du 13 mars 1840, lord Granville rendait compte d'une conversation qu'il avait eue avec M. Thiers et dans laquelle ce dernier lui avait dit : « Que ce n'était point par partialité pour Méhémet-» Ali que le gouvernement français refusait de par-» ticiper aux mesures coercitives contre le pacha, » ayant pour but de l'obliger à abandonner la pos-» session de la Syrie ; qu'il était indifférent au gou-» vernement français que le pacha retînt ou ne retînt » pas la Syrie ; mais qu'il était persuadé que les » mesures qu'on proposait d'adopter manqueraient » de succès, et que cet événement produirait des » maux beaucoup plus grands. »

Ainsi, le cabinet du Palais-Royal évitait dès lors de s'engager, d'une manière ferme et nette, dans la question; il ne prenait pas position pour ou contre, il s'abstenait. Il ne s'écarta pas de cette réserve. Le traité de Londres fut signé le 15 juillet, et, dès le 16, lord Palmerston écrivait au colonel Hodges, son consul général à Alexandrie, en lui donnant des instructions sur la conduite à suivre envers Méhémet-Ali et les représentans des diverses puissances :

« Vous traiterez le consul de France comme l'a-
» gent d'un pouvoir qui, pour des causes dépen-
» dantes de sa politique intérieure, n'a pu se joindre
» aux quatre puissances dans les arrangemens pris
» avec le sultan; mais qui, néanmoins, entre dans
» leurs vues et a formellement déclaré qu'il ne s'op-
» poserait nullement à aucune des mesures qu'elles
» croiraient devoir adopter. » Le 18, après une conférence avec l'ambassadeur de France, lord Palmerston écrivait au même consul : « Il est certain que la
» France ne prendra pas une part active en faveur
» de Méhémet-Ali, et le gouvernement français nous
» en a dernièrement assurés. »

Cette certitude qu'on avait donnée à l'Angleterre prenait chaque jour un caractère plus prononcé. C'est ainsi que lord Palmerston écrivait à lord Ponsomby, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople :

« Je préviens Votre Excellence qu'il paraît, d'après le *memorandum* qui m'a été communiqué hier par l'ambassadeur français, et dont je vous envoie copie, que, bien que le gouvernement français se

DISE profondément blessé du traité signé le 15 courant entre les quatre puissances et la Porte, sans que la France ait été préalablement invitée à y participer, *le cabinet français ne manifeste pas l'intention de s'opposer à main armée aux mesures que les alliés ont résolu d'employer* pour accomplir le traité. *Il n'y a donc pas de vraisemblance que la bonne intelligence* qui règne à présent entre les quatre puissances et la France *soit rompue par les opérations* que sir Robert Stopford a reçu l'ordre de commencer. »

Quel était donc le rôle qu'on faisait jouer à la France? Un rôle de récrimination sans dignité, de plaintes dépourvues de sanctions, de menaces non suivies d'effet. On peut se faire une idée de ce rôle par le fragment suivant d'une conférence diplomatique, qui eut lieu entre le ministre des affaires étrangères de France et le chargé d'affaires d'Angleterre. Nous empruntons ce fragment, comme tout ce qui précède et tout ce qui suit, aux débats parlementaires et à la correspondance publiée par le gouvernement anglais, sur les négociations relatives au Levant. Le chargé d'affaires anglais avait dit au ministre français, qu'il mettait trop d'importance à un acte partiel.

« Comment, répondit celui-ci, j'attache trop d'importance à ce qui s'est passé, quand l'Angleterre nous abandonne et s'allie à la Russie par un traité dont nous sommes exclus! Lorsqu'on n'a pas seulement jugé à propos de nous demander, oui ou

non, si nous voulions accéder à ce traité ! Ne connaissez-vous donc pas la fierté de la France? ou bien ignorez vous ce qui en est et quelle est ma position? Moi qui ai été le plus chaud partisan de l'alliance anglaise; moi qui, pendant les cinq mois qui viennent de s'écouler, ai fait tout mon possible en agissant cordialement et ouvertement pour la maintenir? »

Quelle sera la conclusion de ces plaintes? Ce sera une de ces phrases mélodramatiques qui, à force d'être sombres et noires, cachent ce qu'elles devraient exprimer.

« L'alliance avec l'Angleterre est rompue, dit le ministre français. Il est impossible de prévoir quelles en seront les conséquences; mais certainement nous les verrons, quelles qu'elles soient. Nous appareillons avec un temps bien couvert, et personne ne peut dire où et quand l'ouragan éclatera. »

On arme cependant; mais la diplomatie anglaise, à qui le cabinet du Palais-Royal a donné parole de ne pas agir pendant l'exécution du traité, et qui en conclut, avec beaucoup de sens, qu'il agira encore moins contre des faits accomplis, ne se trompe pas sur la portée de ces armemens; et, à la date du 27 juillet 1840, M. Bulwer adresse à lord Palmerston la dépêche suivante, qui peut passer pour une prophétie, tant elle a été justifiée de point en point par les événemens :

« L'esprit public est d'autant plus agité dans la capitale, que les faits sont mal connus. Il paraît que

l'on croit généralement que les quatre puissances ont signé contre la France un traité qui ferait revivre les cruels souvenirs de 1814 et 1815.

» Le gouvernement a formé mille projets pour prendre une attitude imposante; on a même eu un instant l'idée (j'ai appris depuis qu'elle avait été abandonnée) de dresser et de promulguer une sorte de programme déclarant dans quelles circonstances la France aurait recours aux armes. Du reste, M. Thiers a parlé avec fermeté, comme son devoir l'exigeait; il a même dit plusieurs fois qu'il se retirerait, à moins qu'on ne fît ce qu'il désirait. Ses journaux ministériels ont pris également un ton décidé; ils demandent l'augmentation des armées de terre et de mer; ils veulent qu'on rappelle l'amiral Lalande ou qu'il agisse. Le *Constitutionnel* d'aujourd'hui dit : « L'assistance de la France, dans aucun cas, ne peut manquer au vice-roi. »

» Il est possible que l'irritation qui existe soit due à la circonstance, et principalement à des suppositions erronées sur les faits accomplis. Peut-être va-t-on tenter d'effrayer l'Autriche et l'Angleterre. En tout cas, on fait des armemens considérables; le cabinet y a consenti comme à un moyen dangereux mais nécessaire de conserver la paix et de satisfaire le peuple en le rassurant sur la dignité du pays et la sécurité de la France; une chose certaine, c'est que le gouvernement, qui s'est fourvoyé dans son précédent système de politique, cherchera, en flattant la vanité de la nation, à regagner le crédit qu'il

a perdû. Et comme le cabinet français pense que les quatre puissances n'ont été amenées à prendre des mesures décisives que sur l'assurance fréquemment donnée que la France ne s'en mêlerait pas, on tiendra probablement un autre langage, et l'on fera quelques menaces générales selon que le cours des événemens le permettra.

» Mon opinion sur l'état réel des choses est que, les armemens une fois faits, le gouvernement français demeurera tranquille spectateur des événemens. »

Tout se passa comme la diplomatie anglaise l'avait prévu ; et quand le moment d'empêcher ou de laisser faire fut venu, la flotte française se retira des eaux de la Méditerranée, où elle était en forces ; on l'envoya dans la baie de Navarin, puis on la fit rentrer à Toulon. Les quatre puissances coalisées purent ainsi, sans aucune opposition, occuper toutes les côtes de la Syrie, contraindre Ibrahim à abandonner les débouchés de l'Asie-Mineure, bombarder et prendre Saint-Jean-d'Acre, et obliger les troupes égyptiennes à évacuer la Syrie et à se replier sur l'Égypte. Tous ces faits furent accomplis, selon la remarque de M. Guizot à la Chambre, pendant la première phase de la question d'Orient, sous le ministère belliqueux qui, pendant l'accomplissement de ces événemens, « satisfaisait le peuple, » selon l'expression de M. Bulwer, et subvenait « aux nécessités du régime intérieur » dont avait parlé M. Sébastiani, en multipliant les armemens et en

commençant les fortifications de Paris. C'était la répétition exacte de ce qui avait été fait, en 1831, à l'époque où les questions italienne et polonaise occupaient et enflammaient tous les esprits.

Ici s'arrête la première phase de la question d'Orient et commence la seconde. M. Bulwer, ambassadeur d'Angleterre en France, avait annoncé d'avance quelle serait la conduite du cabinet du Palais-Royal pendant l'événement, et l'on a vu qu'il ne s'était pas trompé. Lord Palmerston se chargea d'annoncer d'avance quelle serait sa conduite après l'événement; reste à chercher si les faits répondirent à ses paroles. Le 23 juillet 1840, M. Guizot, alors ambassadeur, écrivait à M. Thiers : « Lord Palmerston me disait tout à l'heure : la France pourra se séparer un moment de la conférence; mais, au moment décisif, quand cela deviendra sérieux, la France cèdera. Les quatre puissances poursuivront l'exécution de leurs projets. La France montrera de bonnes dispositions pour l'Angleterre; l'isolement de la France ne sera pas de longue durée; l'affaire faite, malgré et après l'humeur, la France rentrera dans ses bonnes relations avec l'Angleterre. »

Lord Palmerston adressait ces paroles à l'homme qui était appelé à les réaliser. Le ministère précédent, en effet, avait terminé sa tâche dans les affaires d'Orient. Il avait recherché s'il ne serait pas possible de trouver, dans un intérêt national, un auxiliaire pour un intérêt de gouvernement, en

créant, par la satisfaction donnée à cet intérêt national, une majorité parlementaire. L'épreuve ayant été malheureuse, et une coalition d'intérêts de principes et d'intérêts territoriaux l'ayant obligé à reculer, il avait protégé la retraite de la diplomatie du Palais-Royal, par des manifestations belliqueuses dirigées dans la double fin d'effrayer, s'il était possible, l'Europe, sans cependant aller jusqu'à une rupture, et, en tout état de causes, de prévenir les périls qui, pendant la crise, pouvaient naître à l'intérieur, en donnant une satisfaction illusoire aux sentimens nationaux et aux passions politiques. Cette tâche accomplie, il y avait un second rôle à remplir qui demandait des acteurs nouveaux. Il s'agissait de rendre à l'intérêt politique dominant le service de faire cesser un isolement « qui ne pouvait être » que temporaire, et de le faire rentrer dans de bon- » nes relations avec le cabinet de Londres, en mon- » trant de bonnes dispositions pour l'Angleterre ; » nous citons les paroles de lord Palmerston.

Le ministère, qui se retirait, avait facilité cette tâche. Les images de révolution et de guerre extérieure qu'il avait évoquées, avaient renouvelé les craintes publiques, et avaient, par conséquent, fourni de nouveau le moyen de trouver cette majorité parlementaire qui avait suivi les politiques de l'ordre de choses fondé en juillet, dans les questions européennes précédemment ouvertes. Cette majorité les aida à fermer la question d'Orient par la convention du 13 juillet 1841, et comme on avait fermé toutes les

autres questions, en Belgique, en Pologne, en Italie. L'intérêt français n'obtint rien, ni satisfaction morale, ni satisfaction matérielle. Le cabinet du Palais-Royal avait demandé, pour rentrer dans le concert européen, quelques garanties en faveur des chrétiens de Syrie, afin de consacrer le protectorat moral de la France; elles furent refusées. Il avait demandé qu'on insérât, dans la convention du 13 juillet, une clause assurant le libre passage de l'isthme de Suez ou de l'Euphrate au commerce européen; il rencontra encore un refus.

Quant au pacha d'Égypte, le protégé de la diplomatie française, il dut subir le hatti-shérif du 29 mai, qui ne lui permettait pas de construire un seul navire de guerre sans l'autorisation du sultan; or, lord Beauvale, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, avait révélé l'intention de cette clause dans sa dépêche du 17 juillet 1839, où il disait à lord Palmerston : « Il est probable que la Porte insistera sur » une diminution de la flotte de Méhémet, et cette » diminution est précisément ce qu'il y aura de plus » désagréable pour la France, qui a toujours consi- » déré le pouvoir naval de l'Egypte comme un ren- » fort pour le sien, et comme un contre-poids » à notre supériorité maritime dans la Méditerranée. » D'après le même hatti-shériff, le pacha dut se soumettre à ne pas entretenir une armée de plus de dix-huit mille hommes : or, le vicomte de Palmerston disait à ce sujet dans une note, à la date du 4 avril de la même année : « Il est probable que Méhémet n'obser-

» vera pas la restriction, mais s'il la viole, il dégagera » le sultan de toute obligation envers lui. » Une autre clause, insérée à la demande expresse de l'Autriche, déclara qu'à chaque vacance : « La Porte » pourrait, sans être tenue de donner aucune raison, » retenir l'investiture afin que si le successeur n'é- » tait pas convenable, on pût le priver de la suc- » cession. » Il résultait de ces conditions que le sort de l'Egypte était absolument à la merci de la Turquie, qui était elle-même à la merci de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche. Voilà, quant à la question égyptienne, la solution anglaise qui parut assez satisfaisante aux politiques du cabinet du Palais-Royal pour les faire rentrer dans le concert européen.

Quant à la question de Turquie, proprement dite, la convention du 13 juillet 1841 proclama, comme le traité du 15 juillet 1840, la fermeture des détroits. Or, la clôture des détroits est dirigée contre ceux qui viennent de la Méditerranée dans la mer Noire; c'est à dire contre les puissances européennes, en faveur de la Russie. Pour celles-là, en effet, le Bosphore et les Dardanelles sont des défilés de plusieurs lieues, défendus par l'art et la nature, et protégés, contre ceux qui voudraient y pénétrer, par des vents et des courans contraires; tandis que ceux qui viennent de la mer Noire sont favorisés par les vents et les courans qui leur permettent, toute l'année, de défier les fortifications devant lesquelles ils passent (1).

(1) Voir le discours de M. le duc de Valmy, sur l'Adresse de 1842.

Fermer les détroits, c'était donc enfermer la Russie avec la Turquie dans la mer Noire, c'est à dire enfermer le loup dans la bergerie, qu'on passe cette expression. Cette clause russe parut, au cabinet du Palais-Royal, de nature à satisfaire assez complètement l'intérêt français pour qu'il déclarât que la convention du 13 juillet était bonne, et pour qu'il se hâtât de rentrer dans le concert européen.

Les puissances coalisées ne firent pas plus de concessions sur la forme que sur le fond. Peu de temps avant la ratification du cabinet du Palais-Royal, le 11 juin 1841, le vicomte de Palmerston écrivait à M. Bulwer : « Le baron de Bourqueney, étant venu » me voir sur un billet de moi, je lui ai dit que mes » collègues de la conférence devenaient impatiens » de signer la convention entre les cinq puissances, » relativement aux Dardanelles et au Bosphore, dont » le projet a été paraphé le 5 mars. Il m'a répondu » qu'il n'était pas encore autorisé à signer la con- » vention, mais qu'il ne doutait pas qu'il l'obtînt, » si je voulais lui confier, pour être transmise à son » gouvernement, une copie du *memorandum* du » gouvernement turc, dans lequel la Porte annonce » l'intention de modifier le hatti-shériff envoyé par » le sultan, le 13 février, à Méhémet-Ali. J'ai ré- » pondu que je ne devais pas lui envoyer copie de » ce *memorandum*, parce que cela aurait l'air d'in- » diquer que la France eût demandé aux quatre puis- » sances de forcer le sultan à modifier son hatti- » shériff, et qu'après l'avoir fait, elles rendissent

» compte à la France de la manière dont elles au-
» raient accompli ses désirs. »

Tout se passa encore comme les quatre puissances l'avaient voulu, et M. de Metternich, qui avait écrit pendant la négociation : « Le cabinet actuel est sage, » parce qu'il lui serait impossible de ne pas l'être », écrivit au prince d'Esterhazy, lorsque la signature de la France eut été donnée : « Le concours de la » France, dans l'affaire des détroits, n'a guère d'au- » tre valeur que celle du complément de la grande » œuvre de juillet. » M. Guizot vint officiellement déclarer à la tribune que la France ne pouvait pas aspirer à un autre dénoûment, et devait se trouver satisfaite de ce qu'on lui reconnaissait purement et simplement le droit d'adhérer à ce qui avait été fait sans elle et contre elle, pour terminer la question du Bosphore par une solution russe, et la question d'Egypte par une solution anglaise. Le chef des conseils du cabinet du Palais-Royal, réalisant donc la prophétie de lord Palmerston qui avait dit : « L'affaire » faite, après et malgré sa mauvaise humeur, la » France adhèrera aux faits accomplis et rentrera » dans ses bonnes relations avec l'Angleterre », annonça à la tribune de la Chambre des Députés la rentrée de la France dans le concert européen. C'était la même tribune du haut de laquelle le même M. Guizot s'écriait le 31 mars 1831 : « Un ministère de » la révolution de juillet peut être pacifique et hau- » tain. Il peut être fort et régulier. Il a la double » faculté de maintenir la paix ou de faire la guerre

» comme il l'entendra, comme le voudra l'intérêt » du pays. La France n'est pas désormais dans la » situation de recevoir la paix de l'Europe. C'est » aujourd'hui la France qui donne la paix. C'est la » France qui peut dire : je porte dans le pan de ma » robe ou la paix ou la guerre. C'est à l'Europe à » mériter la paix de la France. »

Ainsi se termina la malheureuse tentative faite par les politiques de 1830, pour sortir du cercle fatal de l'alliance anglaise. Les causes qui avaient agi en 1830, agirent de nouveau, dix ans après cette époque. L'intérêt national dut plier devant la crainte d'avoir une guerre à soutenir contre l'Angleterre et l'Europe coalisée, comme il avait été ailleurs sacrifié au désir d'obtenir l'alliance anglaise pour éviter une guerre continentale dont l'intérêt politique dominant, dans la situation où l'on était placé, ne pouvait encourir l'éventualité. Cet intérêt politique fut le seul à tirer quelques fruits de la question d'Orient ; il en fit sortir la possibilité de revenir à une combinaison ministérielle conforme au système suivi depuis 1830, et les fortifications de Paris, qui avaient été précédemment refusées par les Chambres. Quant au pays, il put voir qu'on n'était plus au temps de la restauration et que les rôles étaient changés. Cette langue si fière, que parlait la diplomatie royale dans les affaires d'Espagne, de Grèce, d'Orient et d'Alger, avait passé dans la bouche de l'Angleterre ; cette langue obscure, indécise, sans précision, pleine de réticences, que parlait le cabinet anglais,

était devenue la langue de notre cabinet. L'action fut le partage de l'Angleterre, qui alla bombarder Saint-Jean-d'Acre et Beyrouth, comme elle avait été notre partage quand nous allions conquérir Alger et rétablir la monarchie en Espagne; et le mauvais vouloir impuissant qu'avait montré le cabinet de Saint-James dans ces deux circonstances, ce fut le cabinet du Palais-Royal qui le montra. La flotte anglaise s'était détournée du chemin de la nôtre, naviguant, les voiles déployées, vers Alger. Ce fut à la flotte française, quoique plus forte et sûre de vaincre, comme le brave Napier l'a reconnu en plein Parlement, de quitter les eaux de la Méditerranée devant la flotte anglaise qui allait bombarder Saint-Jean-d'Acre. Les quatre puissances firent tout ce qu'elles voulurent. Elles exécutèrent Méhémet-Ali, l'allié de la France. Quant à celle-ci, elle eut l'air de n'échapper au danger que par la fuite, et si elle n'éprouva pas d'échec matériel, l'amoindrissement moral qu'elle eut à subir fut incalculable. Si le sang français n'avait pas coulé, l'honneur français avait coulé par tous les pores; et, tandis qu'on frappait matériellement la puissance de Méhémet, la puissance française, exécutée par effigie, tombait dans les mers de la Syrie au bruit des canons anglais bombardant Saint-Jean-d'Acre. Puis, quand tout fut consommé, les politiques du nouveau régime acceptèrent tout ce qu'ils avaient voulu empêcher, et inscrivirent leur signature au bas des résultats accomplis, après avoir protesté contre leur accom-

plissement; de sorte qu'il demeura démontré en Asie, en Europe, en Afrique, comme il l'avait été en Amérique, à l'époque de l'affaire des 25,000,000, que, sous la direction des politiques de 1830, et surtout dans la situation nouvelle qu'ils avaient acceptée, la France était atteinte de la double impuissance qui amène la décadence des empires, qu'elle ne pouvait rien pour ses alliés, rien contre ses ennemis.

CHAPITRE V.

RETOUR VERS L'ALLIANCE ANGLAISE.

I.

Le traité du droit de visite de 1841.

Dans le cours des négociations relatives aux affaires d'Orient, le vicomte de Palmerston avait prononcé une parole remarquable qui révélait la conviction profonde où il était que le cabinet du Palais-Royal ne pouvait renoncer sérieusement à l'alliance anglaise, et qui semble être la préface prophétique du traité du droit de visite : « La France, » avait dit le noble lord au moment même où la rupture paraissait irrévocable et où les hostilités semblaient imminentes, « prouvera ses bonnes intentions envers » l'Angleterre, et des relations amicales se rétabli- » ront entre les deux pays. » M. Guizot se chargea

de montrer les bonnes intentions de la France dans le traité du mois de décembre 1841. L'adhésion donnée à ce traité après les procédés que l'Angleterre avait eus à l'égard de notre pays, dans la question d'Orient, serait un effet sans cause, s'il ne se rattachait pas au rétablissement des relations amicales entre l'Angleterre et la France, au moment de la rentrée du cabinet du Palais-Royal dans le concert européen.

Quoique la manifestation des sentimens de la Chambre ait différé, nous voudrions pouvoir dire avec assurance, ait prévenu la ratification de ce traité, il doit naturellement fermer l'histoire des affaires extérieures de la France depuis la révolution de 1830. D'abord les politiques du nouvel établissement l'ont, autant qu'il était en eux, conclu, ses diplomates l'ont accepté, ses ministres sont venus le défendre à la tribune; ensuite, il faut bien le dire, ce n'est que par une généreuse et patriotique inconséquence que la Chambre l'a repoussé. Le traité du droit de visite est une conséquence logique de la conduite qu'on a suivie dans les affaires d'Orient; puisqu'il est demeuré prouvé que les politiques de 1830 ne pouvaient rien sans l'alliance anglaise, et que, lorsqu'elle leur manquait, ils se trouvaient en face d'une coalition européenne qu'ils ne pouvaient ni dissoudre par la diplomatie ni briser par la guerre, il faut bien revenir à l'alliance anglaise et payer le rétablissement des bonnes relations entre les deux cabinets au prix fixé par l'An-

gleterre. Le différend qui s'est élevé entre la Chambre et le ministère vient de ce que le ministère, étant au cœur même des affaires, est plus préoccupé des nécessités politiques du gouvernement que des impossibilités nationales; tandis que la Chambre, quelle qu'elle soit, étant plus près des sentimens, des idées et des intérêts du pays que du maniement des affaires, est plus préoccupée des impossibilités nationales que des nécessités politiques du gouvernement. C'est une démonstration de plus à ajouter à toutes les preuves qui ont été données, dans cette histoire, de la nécessité politique, eu égard à des intérêts de circonstances, et de l'impossibilité nationale de l'alliance anglaise.

Avant d'apprécier le traité du droit de visite, il convient de rappeler quelle est, relativement à cette question, la politique traditionnelle de l'Angleterre et quelle est celle de la France, afin qu'on puisse décider, avec connaissance de cause, sous l'empire de quel intérêt le traité a été conclu.

La politique traditionnelle de la France, c'est la liberté des mers; la mer libre, le droit des neutres, le pavillon couvrant la marchandise, voilà les maximes qu'elle a toujours portées. Déjà sous le règne de Henri IV, elle résistait à une demande de l'Angleterre contraire à ces maximes. « Après la paix » de Vervins, » dit Vatel, « la reine Élisabeth, » continuant la guerre avec l'Espagne, pria le roi » de France de permettre qu'elle fît visiter les vais- » seaux français allant en Espagne, pour voir s'ils

» ne portaient pas d'armes cachées; mais on refusa, » par la raison que ce serait une occasion de favo- » riser le pillage et d'entraver le commerce. » Louis XIV attachait tant de prix à ce principe de la liberté des mers que, malgré les stipulations contraires du traité de Bréda entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, il ne voulut jamais souffrir qu'on donnât à la Manche le nom de Canal-d'Angleterre ou de Canal-Britannique (1). Cette politique de la liberté des mers, que la France avait soutenue pendant la monarchie, elle la soutint aussi pendant la révolution, sous le directoire et l'empire; enfin on a vu que, sous la restauration, elle refusa, au congrès de Vienne, par la voix de M. de Talleyrand, au congrès de Vérone, par la voix de M. de Châteaubriand, son acquiescement au droit de visite, précisément par les mêmes motifs qu'avait mis en avant Henri IV. Cette politique de la France la rapproche des États-Unis et la place naturellement à la tête de toutes les marines secondaires qui ne peuvent exister que par la liberté.

La politique traditionnelle de l'Angleterre est toute différente. On a vu ses prétentions sous Élisabeth. Sous Charles Ier, l'Anglais Selden avait dédié au roi lui-même son *mare clausum*, écrit pour réfuter le *mare liberum* de Grotius. Sous Cromwell, ce terrible politique, qui employait contre les nations étrangères les mêmes moyens révolutionnaires

(1) Voir le discours de M. Béchard, 17 janvier 1842.

que contre les rois, la doctrine de la féodalité des mers fut non seulement proclamée, mais appliquée, et le parlement rendit le fameux acte de navigation qui prescrivait, par ses principales clauses, qu'aucune production d'Amérique, d'Afrique, d'Asie ne serait importée en Angleterre que sur des vaisseaux anglais, et que chaque peuple d'Europe ne pourrait envoyer sur ses vaisseaux que les productions de son sol et de son industrie. Cet acte, qui fit la grandeur de l'Angleterre, et qui a été appelé par un écrivain *la grande Charte maritime*, domine toute la politique anglaise. Par une conséquence naturelle de ces principes, le droit de visite que les publicistes français déclarent inacceptable, les publicistes anglais l'adoptent, et il y a peu d'années encore que Cobbet le revendiquait comme nécessaire à son pays : « Le droit de visite, » a-t-il dit, « est quarante fois plus important pour nous que toutes » nos colonies. Le jour où l'Angleterre ne pourra » plus enlever d'un vaisseau ami la fortune de ses » ennemis, elle sera la nation la plus faible de l'Europe. » Aussi l'Angleterre n'a pas montré moins de persistance dans sa politique, que la France dans la sienne. Nous refusions, en 1815 et 1823, le droit de visite que nous avions refusé sous Henri IV; l'Angleterre a réclamé sous le directoire, exercé sous l'empire, reclamé par deux fois sous la restauration le droit de visite qu'elle réclamait sous Élisabeth. En résumé, le système de l'Angleterre, c'est le *mare clausum de Selden*, la négation du droit des

neutres, le droit de visite qui est la violation continuelle de cette maxime : *le pavillon couvre la marchandise*, ou, pour tout dire d'un mot, le système de l'Angleterre, c'est la servitude des mers.

Le traité du droit de visite a donc un premier préjugé contre lui, il appartient à la politique anglaise ; il déroge à la politique traditionnelle de la France. Il importe maintenant d'examiner si le but qu'il est destiné à atteindre, la répression de la traite des noirs, doit nous engager à renoncer à notre politique, si ce nouvel élément, introduit dans la question, en change la nature.

Ici une observation naturelle se présente. Si toutes les puissances étaient dans les mêmes conditions et également désintéressées dans l'exercice de ce droit ; si elles ne pouvaient avoir qu'un but d'humanité, celui de la répression de la traite des noirs ; si, enfin, il y avait une réciprocité réelle, garantie par l'identité des situations et l'égalité numérique des marines, le droit de visite serait une chose équitable et salutaire qu'on ne saurait trop approuver. Mais si une seule de ces conditions manque, la face des choses est entièrement changée.

Supposez, en effet, que l'établissement du droit de visite puisse avoir un autre but que le but d'humanité ; qu'il puisse avoir une portée politique, et que le principe philanthropique, mis en avant, puisse n'être qu'une enseigne destinée à cacher d'autres desseins, la question devient sur-le-champ complexe. Elle n'est plus seulement morale, elle est

politique. Par conséquent, elle doit être sérieusement étudiée sous ce nouveau point de vue.

Supposez qu'au lieu d'être dans les mêmes conditions, les puissances contractantes soient dans des conditions complètement différentes; qu'il y en ait une, parmi elles, qui ait, non seulement un intérêt moral, mais un intérêt commercial et industriel à l'abolition de la traite des noirs; que cette même puissance, déjà placée dans cette position exceptionnelle, ait un intérêt vital et direct à troubler le commerce de toutes les autres nations pour établir le monopole du sien; qu'elle ait toujours eu et qu'elle ait encore des prétentions contraires à la liberté des mers; que ce soit là sa politique fondamentale et naturelle, il est indiqué, par la logique des choses, qu'elle exercera le droit de visite avec une intolérance, une âpreté, et dans des vues inquisitoriales et vexatoires, qui ne peuvent exister chez les nations qui n'ont qu'un intérêt moral dans la question de la répression de la traite, qui n'aspirent pas au monopole commercial, qui ne prétendent pas établir leur suprématie sur les mers. L'arme qui est moralement défensive dans leurs mains, deviendrait politiquement offensive dans les mains de la puissance placée dans les conditions qui viennent d'être exposées. Les intérêts, les positions, les vues étant complètement différens, il est indiqué que, tandis que les autres puissances useront avec sobriété et réserve du droit de visite, et seulement dans les occasions où l'intérêt de la morale et de

l'humanité motivera l'exercice de ce droit, puisqu'elles ne seront mues que par cet intérêt, la puissance en question en usera avec la jalouse inquiétude d'un intérêt matériel, et sera sans cesse tentée d'en abuser au profit de son monopole commercial et de sa suzeraineté maritime.

Supposez enfin qu'au lieu de l'égalité des marines dont nous avons parlé, il y ait une puissance qui possède à elle seule une marine plus formidable et plus nombreuse que toutes les marines du monde, et que cette puissance soit précisément celle qui a un intérêt matériel à l'abolition de la traite, une prétention traditionnelle au monopole commercial, une politique nationale directement contraire à la liberté des mers, n'est-il pas clair que cette nation, excitée par ce triple mobile, exercera le droit de visite plus souvent, avec plus d'arrogance et de rigueur que les autres, et donnera les instructions les plus vexatoires et les plus tyranniques qui puissent être données; de sorte que la prétendue réciprocité dont on parle deviendra la plus flagrante des inégalités.

Il suffit de jeter les yeux sur la situation des puissances contractantes, pour s'assurer que c'est précisément là l'état des choses, et que ces suppositions sont autant de vérités. Outre l'intérêt moral, l'intérêt philanthropique, il y a, dans la question, on ne peut le nier, un intérêt matériel de la plus haute importance pour l'Angleterre. La canne à sucre et les autres denrées coloniales ne peuvent être

cultivées, dans les régions tropicales, que par les noirs; l'Angleterre a, dans l'Inde, une population de quatre-vingt-douze millions de sujets blancs qui les cultivent avec un grand succès. Par l'extinction de la traite et l'abolition de l'esclavage opérées sans préparation, elle se procure donc, dans un temps donné, le monopole du commerce de ces denrées, et elle détruit les colonies rivales. Il est donc indiqué que l'Angleterre exercera le droit de visite, non seulement avec la vigilance impartiale que donnent un intérêt moral et l'amour de l'humanité, mais avec la jalouse et partiale inquiétude d'un intérêt matériel. Il n'est pas moins évident qu'à cette position particulière de l'Angleterre, qui détruit déjà radicalement la parité des situations, il faut ajouter les tendances également particulières de sa politique nationale. Elle aspire au monopole commercial, elle est obligée même d'y aspirer à cause du développement exagéré de son industrie; pour soutenir ce monopole commercial, elle doit aspirer à la dictature des mers. La vraisemblance est ici si forte qu'elle ne se distingue pas de la vérité. On doit croire qu'un peuple intelligent et courageux est décidé à faire ce qui est nécessaire à son existence. Or, voici ce qui est nécessaire à l'existence de l'Angleterre : ruiner, par l'abolition immédiate du travail esclave, les plantations des autres puissances; donner ainsi à l'Inde orientale, qui est anglaise, le monopole du commerce du riz, du coton, du sucre, du café, dont le prix serait dès lors fixé par l'Angleterre, maîtresse de l'Inde;

arriver par là à trouver, dans l'Inde enrichie par le monopole, le consommateur gigantesque que réclame l'industrie anglaise, ce producteur gigantesque, qui ne trouve plus, dans l'Europe devenue industrielle et manufacturière par la paix, et en face de l'Amérique, qui produit à plus bas prix et navigue à meilleur marché que l'Angleterre, les débouchés dont il a besoin; mettre ainsi cette industrie à même de fournir à l'État la taxe immense qui lui est nécessaire afin de subvenir aux charges d'une dette dont l'intérêt annuel se monte à 750,000,000, et aux dépenses immenses que nécessite un empire qui n'a d'autres limites que celles des mers. Un peuple placé dans de telles conditions, doit être naturellement suspect dans tout ce qu'il propose. Les nations, pas plus que les individus, ne se séparent de leurs caractères, de leurs intérêts; et, quand on leur accorde un droit, il faut prévoir qu'elles en useront d'une manière conforme à leurs intérêts, selon les habitudes traditionnelles de leur politique, les tendances de leur génie, les nécessités de leur situation. Le génie et les intérêts de l'Angleterre, les nécessités impérieuses de sa position, la poussent à abuser du droit de visite; il est donc indiqué, par la logique des choses, qu'elle en abusera. Par conséquent, c'est un tort et une faute pour les nations qui ne veulent pas admettre le monopole commercial et la dictature maritime de l'Angleterre, que de souffrir la consécration du principe du droit de visite; c'est un tort et une faute surtout de la

part de la France. Les traités de 1831 et de 1833, qui contiennent le principe, se trouvent, par là même, politiquement condamnés.

Pour rendre ce tort aussi complet qu'il peut l'être, cette faute aussi dangereuse qu'elle peut le devenir, que faudrait-il? Il faudrait que les stipulations du traité fussent de nature à donner toute leur extension aux inconvéniens que le principe peut faire naître, à détruire toutes les garanties qui peuvent atténuer ces inconvéniens. Supposez qu'au lieu de restreindre à des cas très précis et très rares l'exercice du droit de visite, et surtout du droit de saisie qui en résulte, le traité l'étende à un grand nombre de cas, avec un vague qui laisse une libre carrière à l'arbitraire; supposez qu'au lieu de circonscrire, dans une zone étroite et limitée, l'exercice de ce droit de visite, on l'étende à toute la surface des mers, et qu'au lieu de lui laisser le caractère d'une exception temporaire, on lui donne le caractère d'une règle permanente en le généralisant; supposez qu'au lieu de rétablir autant que possible l'égalité des marines, en convenant que chacune des puissances contractantes ne pourra commissionner qu'un certain nombre de navires, on stipule que chaque puissance demeurera juge du nombre de navires qu'il lui conviendra de commissionner pour la visite; si toutes ces suppositions se réalisent, il est clair que les inconvéniens inévitables du droit de visite prennent une extension et une gravité nouvelles.

Les stipulations de 1831 et de 1833, il faut le

reconnaître, toutes fâcheuses qu'elles fussent parce qu'elles faisaient prévaloir le principe anglais contre l'éternel principe de la politique de la France : « le pavillon contre la marchandise, » les stipulations de 1831 et de 1833 ne poussaient pas les choses aussi loin. Elles contenaient trois restrictions qui ne détruisaient pas le mal, mais qui l'atténuaient. D'abord les zones où le droit de visite devait s'exercer étaient peu étendues. Il s'exerçait depuis le Cap-Vert jusqu'au 10e degré de latitude méridionale, par conséquent il était uniquement exercé, de ce côté, dans les parages du golfe de Guinée; nos établissemens du Sénégal restaient donc en dehors de la zone sujette au droit de visite. Le second point où le droit de visite s'exerçait, c'était une zone de vingt lieues, moins d'un degré, autour de Porto-Rico, de Cuba, de Madagascar, dans la mer des Indes, sur la côte du Brésil. C'était, à proprement parler, le point de départ et les points d'arrivages qu'on avait mis en état de surveillance (1). En second lieu, les puissances contractantes ne pouvaient commissionner qu'un certain nombre de navires prévu et marqué par le traité, et, dans aucun cas, le nombre des croiseurs anglais ne devait être double des croiseurs français. Enfin, il fallait que le traité fût renouvelé à des époques marquées, pour continuer à être valable.

Ces précautions n'empêchaient pas que le traité fût mauvais; d'abord à cause de la reconnaissance

1) Discours de M. Berryer, 24 janvier 1842.

d'un principe éminemment anglais, ensuite parce que, s'il y avait une certaine proportion dans le nombre des vaisseaux, il n'y avait aucune parité entre les mobiles qui dirigeaient l'Angleterre et les autres puissances dans l'exercice du droit de visite, entre le but de l'Angleterre et le but des autres puissances, entre les prescriptions de l'Angleterre et celles des autres puissances. Mais cependant ces restrictions étaient importantes : elles conservaient au droit de visite le caractère d'un fait exceptionnel et temporaire; elles laissaient la mer entière libre en dehors de quelques zones réservées; elles revendiquaient l'égalité des droits en stipulant la proportion numérique des navires.

Le traité du 22 décembre 1841 détruit complètement les restrictions, il efface les articles atténuatifs, il généralise les inconvéniens, il perpétue, il universalise le mal; il réalise, en un mot, toutes les suppositions que nous avons faites, en recherchant dans quels termes devait être rédigé un traité sur le droit de visite, pour rendre le tort des négociateurs aussi complet qu'il peut l'être, leur faute aussi dangereuse qu'elle peut le devenir.

La clause qui déclarait le traité révocable au bout d'un certain temps, elle est supprimée; la clause qui circonscrivait l'exercice du droit de visite dans une zone particulière, et réservait ainsi la liberté des mers, elle est effacée. Dans l'Océan Atlantique, le droit de visite sera exercé sur toute la largeur de cette mer, au sud du 32e degré de latitude nord, c'est à dire au sud

de la ligne qui s'étend depuis le port de Mogador sur la côte de Maroc, jusqu'à Savannah, sur la côte des États-Unis d'Amérique, au point où la frontière des États de Géorgie et de la Caroline du sud vient aboutir à la mer. A partir de Savannah, la zone dans laquelle le droit de visite s'exercera, est limitée, à l'ouest par la côte orientale de l'Amérique, et descend au sud jusqu'au 45e degré de latitude méridionale, c'est à dire qu'elle embrasse les côtes de la Géorgie, des Florides, le golfe du Mexique tout entier, les côtes de Guiane, du Brésil, de la république Argentine et de la Patagonie jusqu'au cap de los Bahias. A ce point, c'est à dire au 45e degré de latitude sud, la zone s'arrête, la côte d'Amérique lui sert de limite à l'ouest; à l'est elle suit le 45e degré de latitude jusqu'au point où il est coupé par le 89e degré de longitude est de l'observatoire de Greenwich, c'est à dire jusque sous le méridien du cap Comorin, situé à l'extrémité de la péninsule indienne. Tout l'espace de mer compris entre ces points extrêmes est soumis au droit de visite, et cet espace de mer, c'est l'Océan Atlantique, la côte d'Afrique toute entière, jusqu'à plus de deux cent cinquante lieues au sud de son extrémité méridionale, le cap de Bonne-Espérance, la mer des Indes, la mer Rouge, la mer d'Arabie, le golfe Persique et la côte occidentale de l'Inde ou côte de Malabar. En résumé, sauf la navigation de la Méditerranée, ou celle d'un port d'Europe à un port du Canada, et des États du Maine, du Massachusets, de New-York, de New-

Jersey, de Maryland, de Delaware, de Virginie, de la Caroline du nord à la Caroline du sud, aucun bâtiment, appartenant à l'une des parties contractantes, ne pourra entreprendre une expédition maritime sans être soumis au droit de visite. Excepté la Méditerranée et le canal de la Manche, le traité comprend toutes les mers commerciales du monde.

Or, qui exercera ce droit sur cette immense étendue de mers? Ce sera inévitablement la puissance qui a naturellement, dans tous les temps, des navires de guerre dans tous les parages à la fois. Les autres puissances ne pourraient, sans des dépenses ruineuses, envoyer des navires pour une mission spéciale, dans toutes les mers où l'Angleterre entretient naturellement des vaisseaux. Il s'ensuit que par cela seul qu'on étend le droit de visite à la presqu'universalité des mers, le droit de visite devient de fait un monopole au profit de la puissance dont la marine militaire est partout, et cette puissance est l'Angleterre. Les autres puissances auront le droit, les Anglais auront l'exercice du droit. On livre donc, sinon de droit, au moins de fait, la police des mers à la Grande-Bretagne.

Cela est d'autant plus vrai, que l'Angleterre a fait effacer, dans le traité de 1841, la clause du traité de 1831 qui l'empêchait de profiter de l'ubiquité de sa marine militaire. La proportion numérique des vaisseaux commissionnés n'existera plus. Chaque puissance commissionnera, d'après le nouveau traité, autant de navires qu'elle le jugera convenable. « Cha-

» cune des hautes parties contractantes qui voudra » employer des croiseurs pour la suppression de la » traite et pour exercer le droit réciproque de vi- » site, dit l'article 3, se réserve de déterminer à » son gré le nombre de vaisseaux employés à ce ser- » vice, ainsi que les stations où ces vaisseaux croi- » seront. » Puis l'article 4 ajoute : « Immédiate- » ment après que le gouvernement qui emploie les » croiseurs aura notifié au gouvernement qui doit » autoriser la visite, le nombre et le nom des croi- » seurs qu'il a l'intention d'employer, les ordres » autorisant la visite seront délivrés. »

L'Angleterre pèsera donc de tout le poids de la supériorité de sa marine, de tout le poids, surtout, de son ubiquité nécessitée par le nombre et l'étendue de ses colonies.

Ce premier point établi, il en est un second non moins important qu'il faut éclaircir. Il s'agit de rechercher, parmi les puissances contractantes, celle contre qui cette police anglaise s'exercera. Est-ce contre la Prusse qui, pour ainsi parler, n'a pas de marine et qui a garanti, par un article spécial, les navires qui font le commerce de bois ? Est-ce contre l'Autriche, qui n'a de vaisseaux que dans l'Adriatique et dans les mers de la Grèce? Est-ce contre la Russie, dont les vaisseaux demeurent dans les sept mers qui environnent son empire, et qui a fait excepter, par une clause spéciale, les navires de la compagnie russo-américaine qui pouvaient être sujets au droit de visite? Ce n'est contre aucune de

ces puissances que le droit de visite s'exercera. La Prusse, l'Autriche et la Russie ne figurent là que pour adoucir la vérité diplomatique, c'est presqu'uniquement contre la France, qui envoie presque seule des navires de commerce dans les vastes parages indiqués par le traité, que le droit de visite sera exercé. En raison de l'extension des zones, deux lignes commerciales de la plus haute importance pour la France, celle qui conduit nos vaisseaux au Sénégal, sur la côte de l'Afrique occidentale, celle qui établit des relations entre Bourbon, la plus intéressante de nos colonies, et Madagascar, seront particulièrement infestées par les croisières anglaises. Toutes les mers commerciales hantées par nos vaisseaux de commerce, et où nos vaisseaux de guerre ne paraissent qu'à de rares intervalles, seront sous la domination de ces croisières. Le traité de 1841, c'est donc au fait le droit de visite exercé par l'Angleterre contre la France sur toutes les mers du globe (1).

Restait à établir une seule et dernière garantie, garantie insuffisante, mais qui, toute insuffisante qu'elle était, aurait pu gêner l'Angleterre, celle des indemnités à allouer aux navires injustement saisis, c'est à dire à des navires saisis hors de certains cas constituant, pour ainsi parler, le flagrant délit de la traite.

Dans le traité de 1841, cette garantie n'existe

(1) L'affaire du *Marabout* et celle de la *Sénégambie* ont déjà révélé de quelle manière les Anglais exerçaient le droit de visite.

plus. D'abord, contre toutes les règles de la justice, ce ne sera pas l'accusateur qui sera tenu de faire la preuve du délit, ce sera l'accusé qui sera tenu de faire la preuve de son innocence. « Le navire, dit l'article 9, sera déclaré de bonne prise » quand il aura à bord quelques uns des objets » déclarés suspects, à moins que les maîtres ou » le propriétaire ne prouvent, jusqu'à la dernière » évidence, qu'à l'époque de la capture le navire » faisait un trafic licite. » Quand même cette preuve sera faite jusqu'à la dernière évidence, « les propriétaires du navire saisi, dit le même article, » n'auront droit à aucune indemnité si l'on a trouvé » à bord un des articles déclarés suspects. » Or, en voici la nomenclature : « 1° des écoutilles ouvertes » au lieu d'écoutilles fermées ; 2° des cloisons dans » la cale ou sur le pont en plus grand nombre qu'il » n'est nécessaire à des vaisseaux faisant un trafic » légitime ; 3° des planches destinées à faire un second pont ; 4° des menottes ou des chaînes ; » 5° une plus grande quantité d'eau dans les barils » qu'il n'en faut pour la consommation ordinaire de » l'équipage ; 6° un nombre extraordinaire de barils » ou de vases pour y mettre de l'eau, à moins que » le maître ne produise son certificat de la douane » constatant que les propriétaires du navire ont » prouvé suffisamment que ce nombre extraordinaire n'est destiné qu'à recevoir de l'huile de » palme ou employé à d'autres objets d'un commerce légitime ; 7° une plus grande quantité de

» gamelles et de corbillons qu'il n'en faut pour l'é-
» quipage du navire; 8o une chaudière ou autre ap-
» pareil de cuisine d'une capacité extraordinaire et
» plus grande qu'il n'est nécessaire pour l'usage de
» l'équipage, ou plus d'une chaudière et autre ap-
» pareil de cuisine de grandeur ordinaire; 9o une
» quantité extraordinaire de riz, de manioc ou de
» cassada appelée farine, ou de maïs ou de blé in-
» dien, ou de toute autre denrée dépassant les be-
» soins ordinaires de l'équipage, à moins que tous
» ces articles ne figurent sur le manifeste comme
» faisant partie de la cargaison. »

Après avoir énuméré cette nomenclature d'articles qui établit une espèce de loi de suspects sur l'Océan (1), le traité continue : « S'il est établi qu'un » ou plusieurs des articles ci-dessus sont à bord ou » aient été à bord durant le voyage où le navire a » été pris, ce fait sera considéré comme établissant » que le navire a fait la traite. » Puis l'article 11 complète ce qui précède par cette clause significative : « Même quand le navire sur lequel on aurait » trouvé un des objets spécifiés dans l'article 9, » n'aurait pas subi de condamnation à la suite de sa » détention, aucune indemnité pour pertes, dom- » mages et dépenses relatives à la détention dudit » navire, ne serait accordée soit au capitaine, soit » au propriétaire, soit aux personnes intéressées » dans le chargement. »

(1) Paroles de M. Dupin, séance du 22 janvier 1842.

Il est facile de le voir, l'article 9 ouvre la porte la plus large à l'arbitraire, en déclarant qu'un peu plus d'eau, un peu plus de vivres que l'équipage n'en a strictement besoin, quelques planches, une chaudière de rechange, quelques vases suffisent pour motiver et justifier la saisie d'un navire. L'article 11, au contraire, ferme la porte aux réclamations en dommages et intérêts, qui seuls pourraient mettre quelque obstacle à l'abus du droit de visite, en déclarant que si un seul des nombreux cas prévus par l'article 9 s'est rencontré, le propriétaire du navire, déclaré innocent de la traite, n'aura droit à aucune indemnité. Ainsi l'arbitraire du droit de visite et de saisie sera non seulement illimité, il pourra s'exercer sans responsabilité aucune, avec une pleine et entière impunité. Encore ne faut-il pas oublier que, d'après l'article 12, « Lorsque le » navire saisi et détenu n'aura pas été livré à la ju- » ridiction de sa propre nation, et lorsqu'il aura à » se plaindre d'abus, de vexations ou de détention, » les réclamations d'indemnités faites par son gouvernement n'obtiendront un résultat, que lorsque le gouvernement du capitaine qui aura commis ces abus et ces vexations « aura reconnu, après une en- » quête, la validité de la plainte. » Ainsi c'est un gouvernement étranger qui prononcera en dernier ressort sur la validité de la plainte; c'est le gouvernement du visiteur qui jugera souverainement la cause du visité. Il suffira donc à l'Angleterre de ne pas livrer un navire français saisi à la juridiction

nationale de ce navire, et de le lâcher après l'avoir détenu, pour annuler complètement le bénéfice de l'article qui établit cette juridiction, et pour rester juge dans sa propre cause.

Récapitulons les points établis. L'Angleterre a un intérêt matériel très puissant à exercer le droit de visite avec plus de rigueur que toutes les autres puissances, afin de donner, à ses planteurs indiens, le monopole du commerce des denrées coloniales; c'est un des principes fondamentaux de la politique de l'Angleterre, d'établir à son profit un monopole commercial; elle a des prétentions à la dictature des mers et une puissance maritime hors de ligne. Il est donc indiqué que l'Angleterre abusera du droit de visite et de saisie de trois manières différentes : sa surveillance intéressée sera plus vexatoire et plus inquiète que la surveillance purement philanthropique des autres nations; elle se servira du droit de visite pour décourager, par des tracasseries, les navires des autres puissances qui font obstacle au monopole commercial qu'elle veut établir; elle exercera ce droit avec l'esprit d'orgueil et les prétentions à la dictature maritime qui caractérisent sa politique.

Ces points une fois établis, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le traité de 1841 est merveilleusement propre à donner toute l'extension possible aux abus et aux inconvéniens qui doivent résulter d'un pareil état de choses. En étendant le droit de visite à la presque totalité des mers, le

traité fait, de l'exercice de ce droit, un privilége au profit de l'Angleterre, seule présente à la fois sur toutes les mers, et qui, on vient de le voir, est dans des conditions qui doivent la porter naturellement à abuser du droit de visite. En laissant au libre arbitre de chaque cabinet la faculté de commissionner autant de croiseurs qu'il le jugera convenable, on détruit jusqu'à l'apparence de l'égalité, jusqu'à l'ombre de la réciprocité, et l'on confère, de fait, la police des mers à l'Angleterre, en l'autorisant à profiter de la supériorité numérique de sa marine de guerre et de l'ubiquité de ses navires. En multipliant les cas qui motivent la saisie et les circonstances qui exemptent de toute indemnité envers les propriétaires des navires, même lorsque le trafic auquel ils se livrent a été judiciairement reconnu innocent; en laissant, dans beaucoup de circonstances, la puissance qui a saisi le navire, juge de la valeur et du mérite des réclamations, on détruit les dernières garanties laissées au commerce, on supprime les derniers obstacles opposés à l'arbitraire du droit de visite et de saisie.

Lorsqu'on envisage tous ces faits, les espaces immenses soumis au droit de visite, le défaut complet de garantie, l'arbitraire illimité et sans responsabilité laissé au visiteur, la facilité d'abuser de cet arbitraire, l'intérêt de l'Angleterre à en abuser, son génie et son ambition bien connus, son éternelle politique, le monopole institué en sa faveur par l'autorisation, donnée à chaque puissance, de fixer le

nombre de ses croisières et la suprématie et l'ubiquité de la marine anglaise, les dangers de toute nature qui doivent en résulter pour la France, on peut dire sans exagération que l'état de choses institué par les traités de 1841, c'est une inquisition maritime créée au profit de l'Angleterre et contre notre pays. En vertu de ce traité, le peuple Anglais se trouve être, en raison de la nature des choses, le grand inquisiteur des mers. Disons tout d'un mot : si ce traité recevait toute son extension, il n'y aurait bientôt plus qu'un moyen d'échapper à cette police anglaise tout à la fois vexatoire et ruineuse, ce serait de faire le commerce français à bord des navires anglais qui jouiront d'une tolérance qu'on n'accordera pas aux nôtres. Ainsi, l'acte de navigation de Cromwell, qui ne permettait qu'à des navires anglais de transporter en Angleterre les marchandises provenant d'Amérique, d'Afrique et d'Asie; ce traité, qui a fait la fortune maritime de l'Angleterre, serait élevé à sa plus haute puissance; il serait généralisé, universalisé par la force des choses, et la servitude des mers se trouverait de fait établie.

Voilà le traité que les politiques de 1830, dominés par une situation fâcheuse et vivement préoccupés de la nécessité de l'alliance anglaise pour leur gouvernement, ont cru devoir signer, le lendemain du jour où l'Angleterre venait de porter la plus rude atteinte aux intérêts et à la considération politique de la France dans les affaires d'Orient.

CHAPITRE VI.

RÉSUMÉ DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET POLITIQUES.

I.

Finances.

Pendant que les affaires extérieures de la France marchaient tristement dans cette route, ses finances, se dérangeant de jour en jour, contribuaient à porter le dernier coup à sa puissance extérieure, en épuisant, dans des paniques sans cesse renaissantes, et dans des tentatives stériles, les ressources qui auraient dû être réservées pour le moment d'une lutte. En 1815, on partit d'un état désespéré pour aboutir à une situation prospère; en 1830, on partit d'une situation de prospérité remarquable pour aboutir au déficit. La paix fut plus dévorante que la

guerre. Les politiques de 1830 firent payer plus cher à la France le déchet de sa puissance dans toutes les transactions européennes, l'abandon de la Belgique, l'abdication de toute influence de l'autre côté des Alpes, la perte de l'alliance espagnole et le triomphe de la politique anglaise derrière les Pyrénées, la destruction de la nationalité polonaise, la prédominance de l'Angleterre en Egypte et en Syrie, l'humiliation qui résulta de notre exclusion du concert européen, les misères de l'isolement, celles d'un retour sans condition dans la conférence de Londres, enfin le traité du droit de visite; les politiques de la révolution firent payer cette suite de faits désastreux à la France, plus cher que la restauration ne lui avait fait payer l'intervention en Espagne, qui avait rétabli notre influence de l'autre côté des Pyrénées, l'intervention en Grèce, la conquête d'Alger accomplie malgré l'Angleterre, et le rôle important que nous avions joué en 1829 dans les affaires d'Orient, rôle qui devait nous conduire à l'acquisition de la Belgique et au rétablissement de nos frontières; plus cher même que Napoléon n'avait fait payer ses gloires et Louis XIV ses grandeurs.

Les chiffres, avec leur irrécusable autorité, viennent appuyer cette assertion. On demande actuellement aux contributions directes 54,000,000 de plus que la restauration, et la différence en plus, s'élève, pour les contributions indirectes, à 104 millions. Il faut ajouter à cet accroissement de charges

annuelles, 27,000,000 de charges politiques et viagères dont la révolution a été dégrevée, et dont elle n'a pas dégrevé le pays, et, en outre, 32,000,000 de rentes enlevés par une loi à l'amortissement, ce qui porte à 217,000,000 la surcharge annuelle de l'impôt public.

Ce n'est encore que le premier plan du tableau de l'état actuel de nos finances. A côté du bilan ordinaire, il faut placer le bilan extraordinaire. Depuis 1830, 114,000,000, produit de la vente des forêts de l'État; 575,000,000, produit de l'émission de 26,000,000 de rentes ajoutés à notre dette perpétuelle; 153,000,000 qui ont grossi notre dette flottante et 60,000,000 trouvés dans la Casaubah d'Alger, portent à 902,000,000 le chiffre des capitaux consommés jusqu'en 1840 par les déficits annuels des budgets.

Ainsi, outre la surcharge annuelle de 217,000,000, on a dépensé, de 1830 à 1840, un capital de 904 millions, c'est à dire un budget entier de la restauration; ce qui porterait à 2,000,000,000 le prix vénal du système inauguré par M. de Talleyrand et ceux qui l'ont suivi, ou la différence en plus qui existe entre les sommes payées pendant ces dix dernières années, sous l'ordre de choses dirigé par eux, et celles qui auraient été payées, pendant le même laps de temps, sous le principe monarchique (1).

En suivant les calculs les plus modérés et les

(1) Voir les *Lettres d'un Contribuable*, par M. de Villèle.

aperçus présentés à la Chambre des Pairs, par M. d'Audiffret, et, à la Chambre des Députés, par M. Humann, l'année 1841, avec les 530,000,000 qui représentent le fardeau ajouté, sous le ministère de M. Thiers, au fardeau des charges publiques, pour les fortifications et l'armement, aura augmenté les dépenses énormes dont nous avons tracé précédemment le tableau, de 530,000,000, qui, suivant les calculs de M. le marquis d'Audiffret, si compétent dans ces matières, pourra s'élever à 1,000,000,000. De sorte que, pour évaluer d'une manière exacte l'accroissement de charges causé par les politiques de la révolution de 1830, on est plutôt en deçà qu'au delà de la vérité, en portant la somme totale au chiffre de 2,500,000,000.

Ce chiffre effrayant n'est encore qu'un aperçu incomplet des sacrifices imposés à la France. Pour ne rien omettre, il faudrait placer, à côté de ce qu'on lui demande, ce qu'on lui a fait perdre. Les sommes que les banqueroutes révolutionnaires d'Espagne et de Portugal ont enlevées aux prêteurs français, devraient donc figurer ici. Il faudrait, en outre, obliger les politiques de 1830 à rendre compte des nouvelles charges dont ils ont grevé notre pays, en rendant, d'année en année, la conversion des rentes et la réduction de l'intérêt public impossibles, par les crises qu'ils ont fait naître; et 400,000,000 venant ainsi grossir la somme déjà indiquée, nous arriverions presqu'au chiffre de 3,000,000,000, comme représentant les sacrifices extraordinaires

auxquels la France a été condamnée, et auxquels elle n'aurait pas été soumise si la révolution de 1830 n'était pas intervenue (1).

Ce qu'il y a de tristement significatif dans ce mouvement des finances, c'est qu'il ne tient pas à des événemens imprévus et en dehors des conséquences naturelles des principes posés par les hommes dont il s'agit; mais qu'il est précisément amené par le développement successif des conséquences que ces principes portaient en eux. Ce sont des faits qui naissaient spontanément de la nouvelle situation politique et sociale, qui ont amené d'abord l'embarras des finances, ensuite des budgets en déficit; de même que, pendant les quinze années de la restauration, ce furent des faits étroitement liés aux principes monarchiques, qui amenèrent les prospérités financières dont nous avons indiqué sommairement l'importance.

On peut s'en convaincre en remarquant que l'augmentation énorme des dépenses a pour cause principale : le gouvernement parlementaire, qui ne peut vivre que par l'influence qu'il exerce sur les intérêts personnels, et qui a besoin du budget pour acheter le budget, de là point de réforme possible et des besoins toujours croissans ; l'inconsistance de vues propres à ce gouvernement, et, selon quelques accusations, des engagemens pris avec l'Angleterre,

(1) Nous ne comprenons pas, dans cette somme, les banqueroutes d'Espagne et de Portugal.

qui l'ont empêché d'adopter un système définitif et de le suivre pour fonder notre puissance en Afrique, de là des sacrifices sans cesse renaissans pour inaugurer, chaque année, un nouveau système d'occupation ; la nécessité d'occuper les classes populaires que le peu de sécurité qui règne laisse sans travaux, de là les sommes énormes employées pour le ministère des travaux publics ; une situation sans certitude et sans netteté qui tient de la paix par les concessions, de la guerre par les appréhensions, de là la nécessité d'avoir en pleine paix une armée sur le pied de guerre, nécessité qui exige un accroissement prodigieux dans le budget militaire; la désaffection et l'impopularité du pouvoir ministériel croissant d'une part, de l'autre la nécessité de paraître faire quelque chose contre le dehors et contre les traités de 1815, et de le faire au dedans, puisqu'on appréhende la guerre, de là la dépense exorbitante des fortifications et les frais de la comédie guerrière de l'isolement; l'incertitude et l'instabilité de la situation se réunissant à la crainte de mécontenter Paris, pour empêcher la réduction de l'intérêt, de là les sacrifices considérables qu'il a fallu imposer aux contribuables, pour continuer à payer l'intérêt de la dette sur le pied de 5 0[0. C'est ainsi que le budget, s'élevant d'année en année, a été fixé, en 1837, à 1,027,000,000 ; en 1838, à 1,039,000,000 ; en 1839, à 1,068,000,000; en 1840, à 1,100,000,000; en 1841, à 1,115,000,000; en 1842, à 1,316,000,000.

Ce triste et douloureux précis de l'histoire des af-

faires financières de la France depuis 1830, se ferme naturellement sur une mesure qui a agité profondément le pays, et la résistance désespérée que les contribuables y ont opposée, permet aux regards de sonder, dans toute leur profondeur, les blessures de la fortune publique et de la richesse privée. Le précis de l'histoire financière de la restauration finissait par un mot qui la résumait toute entière et en indiquait le sens et la portée : dégrèvement. Le précis de l'histoire financière de la révolution de juillet finit par un autre mot redouté des contribuables, quand les besoins et les recettes ne sont plus en équilibre, plus redouté encore quand la mesure qu'il annonce, quelque légale et quelque opportune qu'elle puisse être, n'est accompagnée d'aucune des garanties municipales qui l'adoucissent, et redouté à juste titre, quand elle a pour préface une circulaire d'un haut fonctionnaire des finances portant cette maxime pour conclusion : « Il » faut faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut » rendre. » Terrible phrase que l'événement a commentée plus terriblement encore, puisqu'à force de presser l'impôt, on est parvenu à lui faire rendre du sang. « C'est avec la plus vive appréhension, » dit M. le marquis d'Audiffret, un des fonctionnaires les plus élevés de l'ordre de choses actuel, dans son livre sur le budget, « que nous avons vu l'admi- » nistration des contributions directes redoubler ses » inhabiles efforts pour rechercher la matière im- » posable, et exciter imprudemment le zèle de ses

» agens secondaires par des punitions et des ré-
» compenses, à rendre plus immédiat et plus péné-
» trant leur contact incommode avec les popula-
» tions. Nous avons déploré surtout que la politique
» ingénieuse qui a su reporter, dans tous les temps,
» avec une habileté prévoyante, les embarras et la
» responsabilité de l'application des taxes indivi-
» duelles, sur des répartiteurs locaux, n'ait pas
» assez contenu l'ardeur qu'on a mise à rectifier
» plus approximativement les inégalités de leurs
» répartitions détaillées, et dès lors supportées avec
» impatience. »

Du reste, c'est dans les propres paroles du ministre des finances du régime actuel, en 1842, que nous prendrons les derniers traits de cette appréciation ; on pourra les comparer à celles que prononçait, au commencement de 1830, le dernier ministre de la restauration. En apportant le budget de 1842 à la Chambre, M. Humann déclarait que la différence entre le budget des dépenses et celui des recettes, c'est à dire le déficit était de 154 millions, et que même en se réduisant au pied de paix, il était de 65 millions, auxquels il fallait ajouter l'intérêt de la première partie de l'emprunt de 450 millions et les fonds nécessaires à son amortissement, ce qui portait le déficit annuel à 72 millions. Après avoir prononcé cette parole si grave de déficit, le ministre continuait ainsi :

« De tous les faits que j'ai dû jusqu'à ce moment
» signaler à vos méditations, celui-ci me préoccupe

» le plus vivement. Une grande nation peut suppor-
» ter sans alarmes des charges accidentelles. C'est
» surtout en vue de ces nécessités que le cours des
» événemens rappelle, à des intervalles plus ou
» moins longs, qu'elle s'applique à maintenir ou
» à fortifier son crédit, à l'aide duquel elle peut
» y pourvoir; mais quand les ressources ordinaires
» du pays cessent d'être au niveau de ses charges
» permanentes, il y aurait péril pour la chose pu-
» blique à ne pas se hâter d'y porter remède. Ce
» n'est qu'en augmentant les produits de l'impôt
» que nous pouvons aligner nos budgets. Il nous reste
» à vous entretenir des voies et moyens extraordi-
» naires que les circonstances réclament. Nous vous
» demandons de nous autoriser à faire inscrire sur
» le grand livre de la dette publique la somme né-
» cessaire pour procurer au trésor un capital de
» 450 millions. Nous vous demandons aussi un cré-
» dit de 250 millions en bons du trésor. »

Voilà à quel point les politiques de 1830 ont, de leur propre aveu, conduit, en douze ans, les finances de la France.

II.

Politique.

On a pu suivre, dans l'esquisse que nous avons présentée de l'histoire des affaires extérieures de la France sous la révolution de juillet, les diverses phases de la situation politique qui correspond à cette situation financière.

La politique extérieure du gouvernement fondé en juillet a deux périodes distinctes :

La première, c'est la période de l'alliance anglaise. L'acceptation des traités de 1815, devenus plus pesans et plus hostiles, la signature du traité du droit de visite en 1831 et 1833, l'immolation de l'intérêt français dans la question belge, le sacrifice de l'influence française dans les questions italienne, polonaise, portugaise, allemande, la destruction de l'œuvre de Louis XIV et du pacte de famille, dans la question espagnole, remplissent cette période. Peut-être faudrait-il y placer encore les fautes innombrables commises en Afrique, fautes qui tendraient à l'abandon de notre colonie d'Alger promis à l'Angleterre, d'après cette parole du maréchal Clausel

qui venait d'en être gouverneur : « Oui, je vous accuse de ne pas vouloir garder Alger (1), » ou qui du moins auraient pour but de donner satisfaction à l'Angleterre, en lui prouvant qu'Alger est, pour nous, une ruine au lieu d'être un avantage, d'après cette parole du général Duvivier, qui a si glorieusement fait la guerre en Afrique : « L'Angleterre, si » elle était consultée, vous répondrait : continuez, » car l'Algérie a déjà coûté à la France trois mille » officiers, quarante mille soldats et plusieurs cen- » taines de millions (2). »

Par la question d'Orient, on arrive à la seconde période qui est celle de la rupture de l'alliance anglaise. Cette alliance onéreuse, qui a coûté si cher à la France, sans lui rien rapporter, doit lui coûter encore plus quand il s'agit de la rompre, que lorsqu'il s'était agi de la conclure et de la conserver. La coalition diplomatique des trois grandes monarchies du Nord avec l'Angleterre, l'isolement de la France, la campagne contre Méhémet-Ali, notre allié, l'occupation de la Syrie par l'Angleterre, l'humiliation de notre pavillon sur les mers où il lui appartient de soutenir plus que partout ailleurs sa dignité, le triste alibi invoqué par le cabinet du Palais-Royal au moment de la lutte, les notes hautaines de lord Palmerston menaçant de *balayer nos armemens*, les semblans belliqueux du ministère de M. Thiers

(1) Explications du maréchal Clausel.

(2) Solution de la question d'Algérie, par le général Duvivier.

aboutissant au système de la paix partout et toujours, proclamé par M. Guizot, le désarmement de notre flotte, l'adhésion du gouvernement à tous les résultats contre lesquels il a protesté, sa rentrée sans condition dans le concert européen, et enfin la tentative d'un retour vers l'alliance anglaise, tentative manifestée par le traité du droit de visite, voilà les faits qui remplissent la seconde période. Elle se ferme sur ces paroles de M. Thiers, prononcées dans la séance du 20 janvier 1842 : « Si vous ne prouvez pas » que, le jour où l'on veut annuler votre influence, » vous êtes prêt à tous les sacrifices pour la faire » respecter, vous n'êtes plus une grande nation. Si » vous ne prenez pas le parti de développer toute » votre énergie, ce gouvernement, auquel je suis » dévoué, aura la honte d'être venu au monde pour » amoindrir mon pays. »

Certes, on peut l'affirmer, après cet exposé, la contre-épreuve que nous avions promis de présenter, est complète. L'histoire des affaires extérieures de la France, sous la restauration, brille d'un nouvel éclat, quand on la compare à l'histoire des affaires extérieures de la France sous les politiques de la révolution de juillet. En outre, la ligne des royalistes qui refusèrent d'adhérer aux systèmes politiques qui produisaient de pareilles conséquences, se trouve, par là même, non seulement expliquée, mais justifiée. Avertis par les résultats funestes d'une première émigration, tous, sans exception, repoussèrent la pensée de quitter le sol de la patrie ; ajoutons

que, plus heureux que leurs pères, ils purent tous y rester. Ils résolurent donc de succomber avec la France ou de la sauver. Les uns, croyant à une invasion européenne, dont ils appréhendaient le succès, levèrent le drapeau en Vendée, et quelque reproche qu'on veuille leur adresser en vertu de l'ordre légal, il est un nom qu'il devient impossible de leur appliquer, c'est celui de parti de l'étranger : il trouverait un trop éclatant démenti dans les généreuses paroles, prononcées par la princesse qui était l'âme et le chef de l'expédition de 1832 (1) : « J'avais de » fortes raisons, » disait-elle dans un manifeste écrit à Nantes et daté du mois d'août de cette année, « pour croire qu'on allait commencer la guerre, et » je ne voyais que ma présence en France, à la tête » des Français, stipulant, d'accord avec eux, les » droits de mon fils contre les étrangers, qui pût » préserver notre patrie du désastre d'une troisième » invasion. Ce motif me détermina; par aucun au- » tre on ne fût vraisemblablement parvenu à me » faire courir le risque d'allumer une guerre civile » en France; mais la guerre étrangère était prête à » naître : je pouvais l'empêcher, je partis (2). » Les

(1) Voir la *Biographie de* MADAME, par MM. Sarrut et St-Edme, dont on connaît les opinions républicaines.

(2) Voici les considérations qui, selon M. de Salvandy, dont le témoignage n'est pas suspect, expliquent la prise d'armes de 1832 : « Cette femme, cette mère a entendu les mécontentemens de la » France royaliste, de la France religieuse, de la France propriétaire, comme sur le rocher de l'île d'Elbe Napoléon entendait les » soupirs de ses vétérans. Elle a compté les intérêts froissés, les prin-

autres, convaincus que la guerre européenne n'aurait pas lieu, s'occupèrent incessamment d'éclairer la France, de défendre ses intérêts aux deux tribunes et dans la presse. Ils résolurent de rétablir, dans les esprits, toutes les grandes vérités nationales qui, de là, doivent naturellement descendre dans les faits. Quand on voulut révoquer en doute leur horreur de l'étranger, ils trouvèrent des paroles aussi vives que celles que prononçait la duchesse de Berry dans cette chaumière de la Vendée, où elle s'écriait : « Qu'elle aimerait mieux emporter son » fils dans les montagnes de la Calabre que de le » livrer aux ennemis de la France, ou de leur cé- » der une province, une ville, un bourg, une ca- » bane comme celle où elle se trouvait. » C'est ainsi que, lorsque les ministres du gouvernement établi voulurent faire envisager, parmi les éventualités de

» cipes méconnus, les alarmes excitées jusqu'au sein de l'opinion » constitutionnelle. Dans l'exil, l'oreille est frappée de toutes les » plaintes, l'âme est saisie de tous les griefs. Un autre spectacle la » frappe en même temps. Elle voit, pendant deux années consécu- » tives, la sédition, les désordres, l'anarchie, sous tous les prétextes » et sous toutes les formes, épouvanter de leur audace toutes les » cités de la France; ces fléaux renaître sans cesse d'eux-mêmes, » braver le pouvoir et les lois, désoler le commerce et l'industrie; » insulter enfin de toutes parts à la raison, à la paix, à la fortune, » à la gloire d'un grand peuple; et, comme elle porte un principe » d'ordre, elle se croit armée de l'ordre tout entier. Si elle juge le » moment d'offrir sa panacée réparatrice à la France fatiguée, qui » accuserons-nous le plus haut avec justice? sa méprise et sa con- » fiance, ou bien nos misères et le parti qui les a faites. »

(*Paris, Nantes et la Session.*)

l'avenir, la présence de Henri de Bourbon marchant contre la France à la tête d'une armée étrangère, les députés royalistes (1) les obligèrent à retirer cette calomnie, et que, lorsqu'elle se représenta à la Chambre des Pairs, M. de Dreux-Brézé, couvrant le petit-fils de Louis XIV de sa parole, comme sur un champ de bataille il l'aurait couvert de sa poitrine, répondit de lui à la France, cœur pour cœur, corps pour corps; généreuse protestation à laquelle les royalistes s'empressèrent d'adhérer.

Si leur amour pour la France se manifesta dans leurs paroles, il parut bien plus encore dans leur opposition constante à la politique qui, on le voit aujourd'hui, devait affablir et humilier notre nation. Si la politique suivie en Belgique, en Italie, en Pologne, en Amérique, en Espagne, en Orient, a été contraire aux intérêts du pays, et en présence des faits que nous avons rapportés, il est impossible de nier qu'elle l'ait été, si la quadruple alliance a été un vain leurre, l'alliance anglaise un mensonge, l'opposition des royalistes à cette politique sort des proportions de l'esprit de parti et s'élève à la dignité d'une opposition d'intérêt général. La mauvaise fortune de la France ne leur ayant pas permis de faire pour elle ce qu'ils auraient voulu, du moins, ils peuvent se rendre un témoignage; depuis douze ans, ils n'ont souscrit à aucun des actes accomplis

(1) MM. de Valmy, de Larcy, de Labourdonnaye, etc.

contre la prospérité, la grandeur et la dignité de leur patrie (1). Ce n'est pas assez dire encore. Par deux fois des stipulations attentatoires à l'honneur et à l'intérêt français sont rejetées par la Chambre, et c'est après un discours royaliste, un discours de M. Berryer, que le traité des 25 millions avec les États-Unis qui devait être adopté plus tard, et le traité du droit de visite avec l'Angleterre, sont rejetés, tant le patriotisme, uni à l'éloquence, a d'ascendant même sur les esprits les plus prévenus !

Il sera donc permis aux royalistes de revendiquer, auprès de leurs concitoyens, le souvenir de cette opposition, comme la meilleure preuve de cet esprit de patriotisme et de nationalité qu'on a eu l'injustice de leur refuser.

Le pouvoir ministériel, qui a le tarif de tant de consciences, est encore à chercher le prix dont il faudrait payer l'honneur des royalistes ; il faut le tirer de peine et lui dire ce qu'il n'a pu trouver. Si, depuis douze ans, on avait donné au pays l'ordre et la liberté, la prospérité intérieure et la gloire ; si les

(1) M. de Châteaubriand, dans ses brochures sur les grandes questions de la politique extérieure, et M. de Villèle, dans ses *Lettres d'un Contribuable*; M. Berryer et ses amis à la tribune de la Chambre des Députés; MM. de Brézé, de Noailles, Dubouchage, etc., à la Chambre des Pairs; les journaux royalistes de Paris et des provinces; tous les royalistes enfin, officiers et magistrats démissionnaires, électeurs et non électeurs, pairs, députés, écrivains, ont combattu sans relâche les actes dont nous avons fait l'histoire.

succès de la restauration avaient été continués au lieu d'être interrompus; la puissance anglaise contenue et l'orgueil anglais humilié, au lieu d'être exalté et favorisé par une alliance qui donnait la France pour piédestal à l'Angleterre, piédestal vivant qui saignait sous le poids de la statue; si la Belgique avait été acceptée et ajoutée à notre territoire, au lieu d'être refusée; la loi salique maintenue en Espagne avec le pacte de famille, qui, de l'aveu de M. Thiers, donnait l'exclusion à l'Angleterre et à l'Autriche, et assurait la fortune nationale de la France; si Alger, tombé dans des mains tout-à-fait indépendantes de l'Angleterre, avait été colonisé et était devenu une source de puissance pour notre pays, au lieu d'être un gouffre pour nos écus, un tombeau pour nos soldats; si l'on avait fait sortir, de la question d'Orient, l'abolition des traités de 1815 et l'acquisition de la Belgique, au lieu d'en faire sortir l'isolement de la France, une coalition diplomatique contre nous, les fortifications de Paris et le traité du droit de visite, les royalistes auraient pu céder à cette magnifique séduction. Sans doute ils auraient conservé leurs affections dans leur cœur, mais ils n'auraient pas voulu consentir à ce que leur principe, qui ne vaut à leurs yeux tout ce qu'il vaut que par des services rendus au pays, vînt troubler le cours de ces belles destinées.

Les politiques de l'ordre de choses actuel n'ayant pas à leur disposition ces moyens de séduction, étaient trop pauvres, avec toutes leurs richesses, pour

payer le concours des royalistes. Ils peuvent donc s'honorer, non seulement de la manière dont les affaires extérieures ont été conduites sous la restauration, mais de l'opposition qu'ils ont faite à la manière dont les politiques de l'ordre de choses actuel les ont conduites, depuis douze ans. Les résultats ont ici plus d'éloquence que les paroles. Pour les finances, le déficit qui mène au recensement destiné à faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre, plus qu'il ne peut rendre, comme le reconnaissait M. Dufaure, lorsque, dans la séance du 29 janvier 1841, il s'écriait : « Il y a des limites aux » ressources financières d'un peuple. Vous êtes » obligés de faire un emprunt de 450,000,000; il » faut que les ressources ordinaires puissent payer » l'intérêt de cet emprunt : sans cela vous marchez » à la banqueroute; » pour la diplomatie, l'isolement; pour la puissance extérieure, les fortifications, qui ramènent aux murs de Paris nos frontières impatientes, il y a douze ans, de s'élancer jusqu'au Rhin. Que dirons-nous de plus? L'alliance de l'Angleterre et de la Russie met la politique européenne sur le chemin d'un partage de l'Orient, fait sans la France, contre la France; perspective déplorable pour ceux qui comprennent que, si le partage de la Pologne, consommé sous le règne de Louis XV, fit passer la France de la grandeur à la décadence, le partage de l'Orient, accompli sans nous et contre nous, serait un pas fait, par la France, de sa décadence vers son tombeau. Après

l'avoir amoindrie et humiliée jusqu'à ce point, l'Europe éprouverait le besoin de l'affaiblir encore, de peur que la réaction de l'esprit national jetât encore une fois la France indignée sur les champs de bataille européens. De sorte que, lorsqu'on cherche quel serait le dernier terme de la situation, qui s'aggrave de jour en jour depuis douze ans, si la fortune et le courage de ce pays ne l'empêchaient pas de se développer jusqu'au bout, les yeux tombent avec indignation sur cette carte de France dont il a été déjà parlé dans cette histoire, et que le génie de l'Angleterre, un jour qu'il avait rêvé de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt, traça du bout de l'épée du duc de Wellington.

CONCLUSION.

Après avoir exposé la conduite des royalistes depuis les cinquante dernières années, et avoir retracé l'histoire de la calomnie à laquelle nous voulions répondre, à partir de l'émigration que nous avons expliquée, et en la suivant d'époque en époque pour ne pas laisser une assertion sans démenti, un démenti sans preuve, il faut conclure, et voici comment nous conclurons. Nous dirons à ceux qui ont accusé le principe et les hommes de la monarchie, d'être le principe et les hommes de l'étranger : depuis quand voulez-vous compter avec nous? Est-ce à partir de l'époque de l'ancienne monarchie? Est-ce à partir de l'époque de la restauration?

Si vous voulez remonter jusqu'à l'ancienne monarchie, notre tâche sera facile, le compte est fait, trop bien fait pour que nous le recommencions; le bilan est arrêté, arrêté par la main d'un homme dont l'impartialité doit vous paraître trop incontestable, pour que nous ne l'acceptions pas avec empressement.

Voici donc le tableau des grandeurs monarchiques tracé par M. Duvergier de Hauranne, ami de l'ordre de choses actuel, et l'un des écrivains les plus remarquables de l'opposition de quinze ans : « Malgré, » dit-il, « les désastres qui attristèrent la » fin de son règne, on sait que Louis XIV laissa la » France plus grande et plus forte qu'il ne l'avait » trouvée. C'est de son temps que furent réunis, au » vieux territoire français, l'Alsace, la Franche-» Comté, la Flandre française, Metz, Toul, Ver-» dun, l'Artois même et le Roussillon, dont la con-» quête, lorsque mourut Louis XIII, était encore » imparfaite. De plus, Louis XIV plaça son petit-» fils sur le trône d'Espagne, et modifia ainsi, au » profit de la France, l'équilibre européen. Louis XV, » à son tour, se fit céder la Lorraine et acheta la » Corse; mais là s'arrête le progrès et commence le » déclin (1). Voici donc quelle était, au milieu du

(1) Une partie des pertes coloniales de la France était consommée, il est vrai, par le traité de 1763, qui cédait à l'Angleterre le Canada, le cap Breton, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago et la côte du Sénégal. Mais on peut dire que l'esprit monarchique était déjà comme paralysé par le scepticisme du XVIIIe siècle.

» dernier siècle, la fortune territoriale de la France :

» Elle avait, en Europe, le territoire de Louis XIV » tout entier, plus la Lorraine, dont la réunion ve- » nait d'être réglée en 1735, et Minorque reprise » en 1745;

» En Amérique, le Canada, l'Acadie, la Loui- » siane, tout le cours du Mississipi et de l'Ohio » ainsi que les terres fertiles qui les bordent; les » trois quarts, en un mot, de l'Amérique du nord, » dont le littoral appartenait à l'Angleterre, presque » toutes les Antilles, et spécialement Saint-Domin- » gue et Caïenne;

» En Afrique, le Sénégal, Gorée, Madagascar, les » îles Mascareignes, au nombre desquelles l'Ile-de- » France;

» En Asie, les deux côtes de l'Inde, depuis le cap » Commorin jusqu'à Surate et au Gange.

» Elle avait en outre, entre sa frontière et le » Rhin, des Etats ecclésiastiques pour la plupart, » qui ne pouvaient se défendre contre elle.

» Aujourd'hui la France a perdu l'Amérique, du » Canada à la Louisiane, et par conséquent toute » position dans les golfes Saint-Laurent et du Mexi- » que; la plupart des Antilles, notamment Saint- » Domingue, Gorée, Madagascar, l'Ile-de-France, » toute l'Inde, à l'exception de deux comptoirs in- » signifians, Minorque enfin, et quatre places fortes » construites par Louis XIV pour garder la fron- » tière. Au lieu d'Etats petits et faibles, elle a pour » proches voisins, à l'est, la Prusse et des Etats

» moins redoutables par eux-mêmes, mais qui, en-
» lacés dans la confédération germanique, y trou-
» vent une grande force d'emprunt.

» On n'en peut douter, malgré l'Algérie, la France,
» comme puissance territoriale, est aujourd'hui
» beaucoup moins forte qu'au milieu du dernier siè-
» cle. Mais la force d'un Etat n'est pas quelque
» chose d'absolu. Voyons donc, pour arriver à une
» juste appréciation, quelle était, au milieu du
» dernier siècle, la situation des autres grandes puis-
» sances européennes et ce qu'elle est aujourd'hui.

» Depuis le milieu du dernier siècle, l'Autriche
» a perdu les Pays-Bas autrichiens, possession loin-
» taine et précaire; elle a gagné la Gallicie, Salz-
» bourg, une portion du Tyrol, Milan et Venise,
» l'Etat Vénitien, l'Istrie, la Dalmatie, Raguse, la
» Valteline, un pied dans l'Etat du Saint-Père, plu-
» sieurs îles de l'Adriatique, c'est à dire six fois
» plus qu'elle n'a perdu.

» La Prusse a gagné le grand duché de Posen, la
» Poméranie suédoise, le grand-duché du Rhin,
» une partie notable de la Saxe, de la Westphalie
» et de la Franconie.

» L'Angleterre a perdu sa colonie du nord de l'A-
» mérique; elle a gagné, en Europe, Malte, Heli-
» goland, Gibraltar, les îles Ioniennes ; en Amérique,
» l'Acadie, le Canada et tout le continent septen-
» trional, les Lucayes, les Bernudes, presque toutes
» les Antilles, une partie de la Guiane, les Malloui-
» nes et quelques autres îles encore; en Afrique,

» Bathurst, Sierra-Leone, plusieurs établissemens
» sur la côte de Guinée, l'importante colonie du
» Cap, l'Ile-de-France, Rodrigue, les Séchelles,
» Socotora, les îles de Loss, l'Ascension, Sainte-
» Hélène, et bientôt peut-être l'embouchure du
» Niger par Fernando-Po et Annobon; en Asie, Aden,
» Ceylan, un empire de plus de cent millions d'habi-
» tans qui s'étend tous les jours, les îles Sincapoure,
» une portion de Malaka et de Sumatra, une première
» position en Chine; dans l'Océanie enfin, la plus
» grande partie de l'Australie, la Tasmanie, les îles
» Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zé-
» lande, les îles Sandwich, Taïti.

» La Russie, qui n'a rien perdu, a gagné, sur la
» Suède, la Finlande, Abo, Wiburg, l'Esthonie, la
» Livonie, Riga, Revel, une partie de la Laponie;
» sur l'Allemagne, la Courlande, la Samogitie; sur
» la Pologne, la Lithuanie, la Volhynie, une partie
» de la Galicie et la Pologne proprement dite; sur
» la Turquie, une partie de la petite Tartarie, la
» Crimée, la Bessarabie, le littoral de la mer Noire
» et l'embouchure du Danube; sur la Perse, la Géor-
» gie, la Circassie, le Schirwan, enfin les deux ex-
» trémités de l'Asie et de l'Amérique au point où
» elles se touchent, et les îles qui en sont voisines.

» Ainsi, dans le double mouvement d'expansion
» et de concentration, qui tend partout à absorber
» les petits États dans les grands, et à soumettre la
» barbarie à la civilisation, toutes les puissances
» européennes de premier ordre ont gagné; la France

» seule a perdu. Or, sa décadence se mesure sur ce
» qu'elle a perdu et sur ce que les autres ont ga-
» gné ; son infériorité se compose de ce qu'elle a de
» moins et de ce que les autres ont de plus. La con-
» séquence, tout le monde la sent : c'est que la
» France, comme puissance territoriale, est à deux
» titres déchue de son rang parmi les nations euro-
» péennes. »

Déclinerait-on ce parallèle, parce qu'il remonte trop haut, et voudrait-on commencer seulement à compter depuis vingt-cinq ans? Voilà ce que nous pourrions dire.

Il y a au monde un parti qui prend en main les affaires de France, au moment où la réaction européenne, provoquée par les guerres incessantes de l'empire, avait amené les armées de l'Europe coalisée dans les murs de Paris. La première œuvre de ce parti est de préserver l'unité nationale menacée. A la place de la victoire qui avait quitté nos drapeaux, il met un principe. Il parle avec autorité, au nom de la France monarchique, à l'Europe ameutée contre la France révolutionnaire. Il fait déchirer la carte qui, échancrant nos frontières, nous ôtait l'Alsace et la Lorraine. L'Angleterre veut lui imposer un traité de visite onéreux pour notre commerce, humiliant pour notre pavillon ; il le repousse. Bientôt il obtient l'évacuation du territoire national envahi. Nos finances étaient ruinées, il les rétablit ; et, avec sa domination et par ses soins, s'ouvre l'ère d'une prospérité incontestable et incontestée. La popula-

tion était décimée et manquait au mousquet comme à la charrue; en ménageant au pays plusieurs années d'une paix féconde, il ramène le sang et la vie dans les veines du corps social épuisé. Notre armée était détruite et dissoute par tant de victoires suivies de si éclatantes catastrophes; il nous rend une armée. Nous avions cessé d'être assis dans le conseil des cabinets en faveur de qui la victoire avait prononcé en 1815; au congrès d'Aix-la-Chapelle, il fait rendre à la France la place qui lui appartient. On osait dire que la France n'avait plus en elle la puissance de la guerre; il détruit cette supposition offensante par la campagne d'Espagne, et réussit là où Napoléon avait échoué. Les Pyrénées, abaissées par la main de Louis XIV, se relevaient au signal d'une révolution; il les abaisse de nouveau. L'Angleterre s'oppose formellement à cette intervention; il déclare que là où l'intérêt français est en jeu, aucune considération ne l'arrêtera, et il intervient malgré l'Angleterre. A partir de cette époque, il fait peser l'influence de la France dans tous les événemens européens. La question d'Orient s'ouvre par la question de la Grèce; il réclame pour le pavillon français sa part de gloire dans la bataille de Navarin, et fait attribuer, à une armée uniquement française, la gloire de la campagne de Morée. Le dey d'Alger insulte notre consul; il conquiert Alger, ce nid de pirates contre lequel tant de puissance et de génie avaient échoué; et, interrogé par l'Angleterre sur la décision qu'il prendra relativement à l'Algérie,

il répond qu'il consultera les intérêts de la France. Enfin, il exerce une action puissante dans la question d'Orient. Au bout de quinze ans, la France, que ce parti a reçue pauvre, est riche; de dépeuplée qu'elle était, elle est devenue populeuse; de désarmée, féconde en soldats; d'envahie et d'annihilée, libre et puissante jusqu'à intervenir en Espagne, et à prendre Alger malgré l'Angleterre; de vaincue et d'humiliée par l'Europe, qui l'avait placée, pour ainsi dire, en surveillance sous les fourches caudines des traités de 1815, elle est devenue l'arbitre de l'Europe dans la question d'Orient; d'isolée et sans alliance, elle est devenue le point de mire de toutes les négociations diplomatiques; et, en 1829, la Russie lui fait entrevoir qu'elle l'aidera à recouvrer sa frontière perdue, en échange de l'utile amitié dont elle connaît le prix.

Dans cette suite de services rendus au pays, est-il un seul acte qui donne, à qui que ce soit au monde, le droit d'appeler ce parti, le parti de l'étranger?

En face de ce parti, il y a au monde un autre parti qui a surpris la France dans le flagrant délit de sa victoire d'Alger, dans un état de richesses et de prospérité à rendre l'Europe entière jalouse; conquérante en Afrique, influente en Espagne, prépondérante dans la question d'Orient, maîtresse de choisir entre toutes les alliances et prête à ressaisir sa frontière par l'acquisition de la Belgique. Les ressources qu'avaient accumulées quinze ans de

bonne administration et d'économie, ce parti les a dilapidées. Les alliances que la France possédait en Europe, il les a fait perdre. Les traités de 1815 qui tombaient d'eux-mêmes, il en a resserré le nœud; il a rapproché la Prusse de l'Autriche, l'Autriche et l'Angleterre de la Russie, et les a partout réunies contre l'intérêt français. Il a gaspillé la victoire d'Alger, donné aux États-Unis 25 millions que la restauration leur avait refusés; signé le traité du droit de visite que la restauration avait repoussé; en Portugal, il a contribué à faire prévaloir le parti de Don Pédro, qui devait donner et a donné le Portugal à l'Angleterre. En Espagne, il a contribué à détruire la loi salique et le pacte de famille, œuvre magnifique du génie de Henri IV, Richelieu, Mazarin, Louis XIV; il a accablé Don Carlos, l'allié naturel de la France, et fait les derniers efforts pour le triomphe de la royauté d'Isabelle, qui est bientôt tombée dans les mains d'Espartero, le protégé, le lieutenant de l'Angleterre. En Belgique, il a repoussé le vœu de la nation qui se donnait à la France, et, par l'élection de Léopold, pensionnaire du cabinet de Saint-James, il l'a donnée à l'Angleterre. Quand tous ces sacrifices ont été consommés, ce parti n'a pas même su conserver à la France cette alliance de l'Angleterre, si chèrement payée. Il a perdu ce ruineux talisman dans la question d'Orient. Là où l'on avait trouvé, avant 1830, la prépondérance, la force, la possibilité de remanier les traités de 1815, il a trouvé pour la France l'iso-

lement, l'abandon, l'impuissance, une humiliation profonde, une situation désastreuse où la coalition de 1814 se trouve moralement réformée. Que dirons-nous de plus? Ce parti a reçu la France riche et prospère, avec un revenu qui excédait les dépenses; il l'a appauvrie à un tel point, qu'outre les réserves de toutes espèces qu'il a dévorées, les impôts de toute nature qu'il a aggravés, la dette publique qu'il a augmentée, il a mis le budget en déficit et sur le chemin de la banqueroute. Il a reçu la France environnée de cabinets qui désiraient son alliance; il l'a isolée au point de n'avoir pas un seul allié en Europe. Il a reçu la France glorieuse et prépondérante, à tel point qu'on la considérait comme l'arbitre de la question d'Orient; il l'a rendue faible et humiliée, à tel point, que lorsqu'il s'est agi de trancher la question d'Orient, elle seule n'a pas été consultée. Il a reçu la France prête à se fortifier sur le Rhin, et, la forçant à reculer jusqu'aux murailles de Paris, il la fortifie entre Neuilly et Charenton.

Dans cette suite de services rendus à l'étranger, y a-t-il un seul acte qui donne à ce parti le droit de se dire exclusivement national?

La conclusion qui sort de ce parallèle se présente d'elle-même. Les royalistes pourraient, s'ils cédaient à des ressentimens peut-être légitimes, renvoyer à leurs adversaires la qualification qu'ils en ont recue. Mais, pourquoi ces récriminations réciproques, et que peut gagner la fortune du pays à cet échange de

reproches entre des hommes qui sont les enfans de la même patrie, et qui ne remédieront point à ses maux en se les attribuant les uns aux autres? Disons-le, parce que cela est vrai, les événemens dont nous venons de retracer l'histoire ne sauraient être principalement imputés ni à l'incapacité, ni à la mauvaise volonté des hommes qui ont eu part aux affaires; la triste politique qu'ils ont suivie n'était pas libre, elle était nécessitée. Plusieurs, parmi eux, auraient voulu, nous en avons la confiance, donner de plus belles destinées à leur pays; mais ils ont été dominés par la situation qu'ils avaient, à tort, acceptée, et cette situation était plus forte que la volonté la plus ferme et que le talent le plus élevé. Une fois sur le terrain où l'on s'était placé et tant qu'on y restait, l'enchaînement des fautes et des malheurs était fatal. Les hommes ne conduisaient plus, ils étaient entraînés; les conséquences se déduisaient d'elles-mêmes. Semblable à ces formidables courans, dont l'impétuosité est si irrésistible, qu'ils emportent avec la même rapidité le navire qui suit le sens où ils marchent, et celui qui veut remonter leur cours, la situation qu'on avait acceptée emportait les hommes les plus divers dans le même mouvement; l'audace des audacieux et la prudence des prudens n'y pouvaient rien; et, sous dix ministères différens, il n'y avait qu'une politique.

Les royalistes doivent prendre en considération cet état de choses. L'injustice dont ils ont eu souvent à se plaindre, ne les rendra pas injustes. Ils ne flétriront

pas leurs concitoyens d'un nom qui les révolte et les indigne eux-mêmes; les sentimens d'amour et de dévouement qu'ils éprouvent pour leur pays, ils ne les dénieront à aucun de ceux qui ont l'honneur de porter le titre de Français; ils diront, parce qu'ils en sont fermement convaincus, qu'il y a pu y avoir des opinions différentes sur les moyens de rendre la patrie commune prospère au dedans et forte au dehors, mais qu'il n'y a pas de parti de l'étranger en France. Ils ajouteront que, s'ils ont été plus heureux que leurs successeurs, dans la direction des affaires de leur pays, ils ne l'attribuent ni à la supériorité de leurs lumières, ni au défaut de patriotisme de ceux de leurs concitoyens qui se sont séparés d'eux, mais à la différence des conditions dans lesquelles ils étaient placés. Convaincus que, si la grandeur de l'Angleterre est dans l'unité aristocratique, la grandeur de la Russie dans l'unité despotique, c'est dans l'unité monarchique, comme cette histoire a peut-être contribué à le prouver, qu'est la grandeur de la France, ils ne revendiqueront pas l'œuvre du principe antique qui a si long-temps présidé aux destinées de ce pays; mais ils demanderont avec instance si, après tant de divisions et tant de fautes, en présence de la fortune de la France qui décroît, de la fortune de toutes les autres nations qui grandit, dans cette crise fatale qui éteint notre génie et énerve notre caractère, et en face d'une situation dont le progrès rapide et continu, après avoir blessé tous nos intérêts, menace notre existence même, il ne serait pas temps

enfin de chercher en commun, non pas le succès d'un parti, mais le salut de cette patrie commune que les siècles écoulés avaient élevée si haut, pour laquelle nos pères ont versé le plus pur de leur sang et souffert tant et de si terribles épreuves, et que nous allons tout à l'heure laisser, amoindrie et humiliée, à nos enfans?

TABLE DES SOMMAIRES

INTRODUCTION, page 5.

LIVRE PREMIER.

LES ROYALISTES PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1789.

CHAPITRE Ier. — IL N'EST PAS VRAI QU'EN 1789 LES ROYALISTES NE SE SOIENT MONTRÉS QU'AU DEHORS. — Conséquences de l'erreur accréditée à ce sujet, page 15. — Caractère de l'ancienne société, 17. — Raisons de la faiblesse politique de la royauté en 1789, et de la force morale qu'elle conserva pour l'avenir, 19.

CHAPITRE II. — MANIFESTATION ROYALISTE ET POPULAIRE DES COMMUNES. — Les provinces de l'Ouest, page 33.

CHAPITRE III. — MANIFESTATION ROYALISTE ET BOURGEOISE DES CLASSES MOYENNES. — Motifs de la conduite de la bourgeoisie dans les premiers temps de la révolution, page 41. — Réaction des idées bourgeoises en faveur de la royauté, 43. — Mouvement des sections au 13 vendémiaire, 44. — Mouvement des Conseils aboutissant au 18 fructidor, 46.

CHAPITRE IV. — MANIFESTATION ROYALISTE ET NOBILIAIRE DES GENTILSHOMMES. — Position de la question, page 53. — Cause première de l'émigration, 56. — Examen des trois lignes de conduite que pouvait suivre la noblesse, 58. — De quelques motifs qui contribuèrent à l'émigration, 63. — L'émigration, au lieu d'être facultative, fut généralement forcée, 66. — Résumé des considérations qui expliquent l'émigration, 73.

SECONDE PARTIE DU CHAPITRE IV. — De la part que prit la noblesse émigrée a la lutte armée de l'Europe contre la révolution. — Considérations préliminaires, page 75. — Peut-on attribuer les guerres européennes aux émigrés? 78. — Quels sont les caractères propres au parti de l'étranger, 82. — Des alliances d'un parti avec les dehors, et des causes qui peuvent les expliquer, 84. — Application de ces principes à la conduite des nobles émigrés, 87. — La conduite des émigrés, expliquée par l'exemple de l'antiquité et l'autorité de Rousseau, 95. — Des sentimens nationaux de la noblesse émigrée, 96. — Conclusion de la première partie, 110.

LIVRE DEUXIÈME.

LES DEUX INVASIONS ET LES DEUX RESTAURATIONS EXPLIQUÉES.

CHAPITRE Ier. — Les royalistes ne sauraient être accusés de l'invasion étrangère. — Origine des accusations intentées contre les royalistes en 1814 et 1815, page 117. — Des causes réelles de l'invasion, étudiées dans l'ordre logique, 120. — Même question étudiée dans l'ordre historique, 128.

CHAPITRE II. — La restauration n'a pas été imposée a la France par l'étranger. — Questions préliminaires à résoudre, page 135. — Dispositions des étrangers à l'égard des Bourbons, 138.

CHAPITRE III. — Les restaurations de 1814 et de 1815 furent-elles l'oeuvre de MM. de Talleyrand et Fouché? — Eloignement personnel de ces deux hommes d'État pour la restauration, page 145.

CHAPITRE IV. — La restauration fut l'oeuvre de la France. — Dispositions de la France à l'égard des Bourbons, page 161.— Conclusion. — Nécessité et nationalité des deux restaurations, 169.

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DE LA FRANCE PENDANT LA RESTAURATION.

CHAPITRE Ier. — Des traités de 1815 et du congrès d'Aix-la-Chapelle. — Considérations préliminaires, page 184. — Des premiers actes diplomatiques de la restauration, 186. — Du congrès d'Aix-la-Chapelle, 195.

CHAPITRE II. — De l'intervention en Espagne. — Importance de la question, page 199. — L'intervention en Espagne fut-elle imposée par l'Europe? 202. — Des motifs réels de l'intervention en Espagne, 212. — De la manière dont l'intervention fut conduite, et de l'importance nationale de son résultat, 223.

CHAPITRE III. — Question hellénique et turco-russe. — Explications préliminaires, page 231. — Question hellénique, 235. — Question turco-russe, 243. — Mémoire lu et approuvé au conseil du roi (septembre 1829), 259. — Note à consulter sur la Belgique et les provinces rhénanes, 267. — Conclusion, 271.

CHAPITRE IV. — Expédition d'Alger. — Motifs et difficultés de l'entreprise, page 275. — La question d'Alger à l'intérieur, 278. — Question diplomatique. — La restauration n'a pas promis d'abandonner Alger, 284. — Conduite de la restauration après la prise d'Alger, 307. — Importance de la conquête d'Alger, 312.

CHAPITRE V. — Résumé des affaires financières et politiques. — Finances, page 317. — Politique, 332.

—

LIVRE QUATRIÈME.

HISTOIRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DE LA FRANCE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

CHAPITRE Ier. — De la position extérieure que la révolution de juillet fit a la France. — Considérations préliminaires, page 347. — Nouvelle situation de la France, 352. — Des

deux lignes qu'on pouvait suivre, et du résultat de celle qu'on suivit, 356.

CHAPITRE II. — Histoire de l'alliance anglaise. — Nécessité politique et danger de cette alliance, page 367. — De l'influence de l'alliance sur les affaires extérieures de la France, 375. — Question belge, 379. — Question italienne, 386. — Question polonaise, 398.

CHAPITRE III. — Suite de l'histoire de l'alliance anglaise. — La quadruple alliance, page 403. — Question d'Espagne et de Portugal, 406.

CHAPITRE IV. — Rupture de l'alliance anglaise. — Question d'Orient, page 421. — Position prise par les divers cabinets, 425. — Des causes réelles du traité du 15 juillet 1840, 430. — De la ligne suivie par les politiques de 1830 après le traité du 15 juillet, 439.

CHAPITRE V. — Retour vers l'alliance anglaise. — Le traité du droit de visite de 1841, page 459.

CHAPITRE VI. — Résumé des affaires financières et politiques. — Finances, page 483. — Politique, 492. — Conclusions, 503.

FIN DE LA TABLE.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC 158 N48

Nettement, Alfred François
Exposition royaliste, 1789-1842